

Assemblées des États membres de l'OMPI

**Soixante-cinquième série de réunions
Genève, 9 – 17 juillet 2024**

PROJET DE RAPPORT GÉNÉRAL

établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. Le présent projet de rapport général rend compte des délibérations et décisions des 22 assemblées et autres organes des États membres de l'OMPI (ci-après dénommées "assemblées") :

- 1) Assemblée générale de l'OMPI, cinquante-septième session (31^e session extraordinaire)
- 2) Conférence de l'OMPI, quarante-cinquième session (19^e session extraordinaire)
- 3) Comité de coordination de l'OMPI, quatre-vingt-troisième session (55^e session ordinaire)
- 4) Assemblée de l'Union de Paris, soixantième session (34^e session extraordinaire)
- 5) Comité exécutif de l'Union de Paris, soixante-quatrième session (60^e session ordinaire)
- 6) Assemblée de l'Union de Berne, cinquante-quatrième session (28^e session extraordinaire)
- 7) Comité exécutif de l'Union de Berne, soixante-dixième session (55^e session ordinaire)
- 8) Assemblée de l'Union de Madrid, cinquante-huitième session (33^e session extraordinaire)
- 9) Assemblée de l'Union de La Haye, quarante-quatrième session (20^e session extraordinaire)
- 10) Assemblée de l'Union de Nice, quarante-quatrième session (18^e session extraordinaire)
- 11) Assemblée de l'Union de Lisbonne, quarante et unième session (16^e session extraordinaire)
- 12) Assemblée de l'Union de Locarno, quarante-quatrième session (19^e session extraordinaire)
- 13) Assemblée de l'Union de l'IPC [Classification internationale des brevets], quarante-cinquième session (21^e session extraordinaire)
- 14) Assemblée de l'Union du PCT [Traité de coopération en matière de brevets], cinquante-sixième session (32^e session extraordinaire)
- 15) Assemblée de l'Union de Budapest, quarante et unième session (19^e session extraordinaire)
- 16) Assemblée de l'Union de Vienne, trente-septième session (17^e session extraordinaire)
- 17) Assemblée du WCT [Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur], vingt-quatrième session (13^e session extraordinaire)
- 18) Assemblée du WPPT [Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes], vingt-quatrième session (13^e session extraordinaire)
- 19) Assemblée du PLT [Traité sur le droit des brevets], vingt-troisième session (13^e session extraordinaire)
- 20) Assemblée du Traité de Singapour [Traité de Singapour sur le droit des marques], dix-septième session (9^e session extraordinaire).
- 21) Assemblée du Traité de Marrakech [Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées], neuvième session (9^e session ordinaire).
- 22) Assemblée du Traité de Beijing [Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles], cinquième session (5^e session ordinaire).

réunis à Genève du 9 au 17 juillet 2024, qui ont pris des décisions en séance commune de plusieurs de ces assemblées et autres organes convoqués (ci-après dénommées respectivement "séance(s) commune(s)" et "les assemblées des États membres").

2. En plus du présent projet de rapport général, des projets de rapports distincts ont été établis pour les sessions de l'Assemblée générale de l'OMPI (WO/GA/57/12 Prov.), du Comité de coordination de l'OMPI (WO/CC/83/2 Prov.), de l'Assemblée de l'Union de Madrid (MM/A/58/2 Prov.), de l'Assemblée de l'Union de La Haye (H/A/44/3 Prov.), de l'Assemblée de l'Union du PCT (PCT/A/56/3 Prov.), de l'Assemblée de l'Union de Budapest (BP/A/41/2 Prov.), et de l'Assemblée du Traité de Marrakech (MVT/A/9/2 Prov.). Par ailleurs, des rapports de synthèse des sessions des autres organes ont également été établis, comme suit : Conférence de l'OMPI (WO/CF/45/1 Prov.), Assemblée de l'Union de Paris (P/A/60/1 Prov.), Comité exécutif de l'Union de Paris (P/EC/64/1 Prov.), Assemblée de l'Union de Berne (B/A/54/1 Prov.), Comité exécutif de l'Union de Berne (B/EC/70/1 Prov.), Assemblée de l'Union de Nice (N/A/44/1 Prov.), Assemblée de l'Union de Lisbonne (LI/A/41/1 Prov.), Assemblée de l'Union de Locarno (LO/A/44/1 Prov.), Assemblée de l'Union de l'IPC (IPC/A/45/1 Prov.), Assemblée de l'Union de Vienne (VA/A/37/1 Prov.), Assemblée du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT/A/24/1 Prov.), Assemblée du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT/A/24/1 Prov.), Assemblée du Traité sur le droit des brevets (PLT/A/23/1 Prov.), Assemblée du Traité de Singapour (STLT/A/17/1 Prov.) et Assemblée du Traité de Beijing (BTAP/A/5/1 Prov.).

3. La liste des membres et observateurs des assemblées, à la date du 9 juillet 2024, figure dans le document [A/65/INF/1 Rev.](#)

4. Les réunions consacrées aux points ci-après de l'ordre du jour (document [A/65/1](#)) ont été présidées par les personnes suivantes :

Points 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10, 14, 17, 18, 21 et 22	M. l'Ambassadeur Alfredo Suescum (Panama), président de l'Assemblée générale de l'OMPI
Points 5, 7, 19, 20	Mme Vivienne Katjuongua (Namibie), présidente du Comité de coordination de l'OMPI
Point 11	M. Abdulaziz Algabbaa (Arabie saoudite), président de l'Assemblée de l'Union du PCT
Point 12	Mme Loreto Bresky (Chili), présidente de l'Assemblée de l'Union de Madrid.
Point 13	M. Pascal Faure (France), président de l'Assemblée de l'Union de La Haye
Point 15	M. Szabolcs Farkas (Hongrie), vice-président de l'Assemblée de l'Union de Budapest
Point 16	M. Franklin Ponka Seukam (Cameroun), vice-président de l'Assemblée du Traité de Marrakech, en qualité de président par intérim, en l'absence de Mme Fabiola Torres (Paraguay), présidente de l'Assemblée du Traité de Marrakech

5. L'ordre du jour tel qu'il a été adopté, la liste des documents et la liste des participants font respectivement l'objet des documents [A/65/1](#), A/65/2 et A/65/INF/5.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

OUVERTURE DES SESSIONS

6. La soixante-cinquième série de réunions des assemblées a été convoquée par le Directeur général de l'OMPI, M. Daren Tang (ci-après dénommé "Directeur général").

7. Les sessions ont été ouvertes lors d'une séance commune de l'ensemble des 22 assemblées et autres organes par le président de l'Assemblée générale de l'OMPI, M. l'Ambassadeur Alfredo Suescum (Panama).

8. Le président a souhaité la bienvenue à toutes les délégations et relevé le nombre record de délégués venus du monde entier. Il a remercié les États membres de l'avoir élu et de la confiance qu'ils lui avaient accordée. Il s'est dit honoré d'assumer ce rôle et a assuré les États membres qu'il mettrait tout en œuvre pour que les travaux soient menés à bien de manière efficace, rationnelle et fructueuse. Il a lancé un appel en faveur de la tenue de discussions dans l'esprit du multilatéralisme et du dialogue constructif afin de contribuer aux résultats positifs des assemblées.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/65/1 Prov.1.

10. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont adopté l'ordre du jour tel que proposé dans le document A/65/1 Prov.1 (ci-après dénommé "ordre du jour unifié").

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AUX ASSEMBLÉES DE L'OMPI

11. Le Directeur général a fait une déclaration dont la teneur était la suivante :

"Monsieur l'Ambassadeur Alfredo Suescum, président de l'Assemblée générale de l'OMPI,

"Mesdames et Messieurs les ministres,

"Excellences,

"Mesdames et Messieurs les chefs de délégation,

"Chères et chers amis, chères et chers collègues,

"Bonjour et bienvenue à la [soixante-cinquième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI](#). Il s'agit de la plus grande série de réunions des assemblées jamais organisée, puisqu'elle rassemble plus de 1400 délégués, dont 900 en présentiel et 500 en ligne. Je suis très heureux de vous accueillir à nouveau toutes et tous à l'OMPI, y compris un nombre record de ministres.

"Qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer la solidarité de la communauté de l'OMPI, à toutes celles et tous ceux qui, dans les Caraïbes et aux États-Unis d'Amérique, ont été touchés par l'ouragan Beryl, dont plusieurs membres de la communauté de la propriété intellectuelle qui, de ce fait, ne peuvent pas assister à l'Assemblée générale. Nous avons vu les scènes de destruction que cet ouragan, l'un des plus violents jamais observés, a

laissées dans son sillage et tous nos souhaits vous accompagnent dans vos efforts de reconstruction et de rétablissement des zones et communautés touchées.

“Cette année, au lieu de vous parler uniquement de statistiques et de stratégie, je souhaite commencer par partager avec vous les histoires de deux femmes – Soňa Stančíková et Mariama Sarge. Soňa et Mariama vivent à des milliers de kilomètres l’une de l’autre, pourtant elles ont un point commun : elles utilisent toutes deux la propriété intellectuelle pour créer des possibilités nouvelles pour elles-mêmes et pour leurs communautés.

“Soňa est originaire de la région de Detva, en Slovaquie, et représente la quatrième génération d’une famille qui a su préserver l’art et les vêtements folkloriques traditionnels. Sa région est renommée pour un type particulier de broderie, depuis longtemps protégé par une indication géographique. Mais, comme nombre de créateurs de la nouvelle génération, Soňa ajoute sa propre touche aux pratiques traditionnelles.

“L’année dernière, elle a été l’une des 21 femmes issues des communautés locales de 15 pays à participer au [Programme de formation, de mentorat et de mise en relation à l’intention des entrepreneuses](#) que nous avons organisé dans les pays d’Europe centrale et les États baltes sur une durée de 11 mois.

“Elle a reçu une formation spécialisée sur la manière de tirer parti de la propriété intellectuelle pour protéger ses compositions, développer l’image de sa marque et commercialiser ses produits. Avec notre aide, elle a réussi l’an dernier à protéger ses motifs au moyen de dessins et modèles, préservant ainsi ses créations et s’ouvrant de nouveaux marchés.

“[Mariama Sarge vit en Gambie](#). Propriétaire d’une petite entreprise, elle ne savait pas vraiment ce qu’était la propriété intellectuelle jusqu’à ce qu’elle entende parler d’un atelier local organisé par l’OMPI. Intriguée, elle a rapidement fait partie des 50 propriétaires de petites et moyennes entreprises qui ont bénéficié d’un programme complet de formation et de mentorat sur la propriété intellectuelle dans le cadre d’un projet de six mois mis en œuvre conjointement avec des partenaires locaux.

“Plusieurs participants ont profité de la formation pour enregistrer leur marque. D’autres, pour affiner leur stratégie commerciale. Mariama, quant à elle, a inventé un chariot multifonctionnel alimenté à l’énergie solaire, une solution originale plus propre et plus verte pour les vendeurs ambulants.

“Grâce à notre aide, elle est devenue la première inventrice à enregistrer un modèle d’utilité en Gambie. ‘La propriété intellectuelle libère ma créativité, m’ouvre l’esprit et m’offre de nouvelles perspectives... Je veux faire partie des innovateurs de l’Afrique’, nous a-t-elle dit.

“Soňa et Mariama ne sont pas les seules.

“Partout sur la planète, des millions de personnes comme elles rêvent de changer le monde et d’enrichir nos vies grâce à leurs innovations et à leur créativité.

“Notre devoir est de les soutenir et c’est pourquoi notre mission consiste à bâtir un écosystème mondial de la propriété intellectuelle équilibré et efficace qui aide les innovateurs et les créateurs partout dans le monde.

“Pour comprendre le contexte dans lequel évoluent aujourd’hui les innovateurs et les créateurs, il faut se pencher sur la situation de la propriété intellectuelle dans le monde. Plusieurs grandes tendances se dessinent à cet égard.

“Premièrement, l’activité en matière de propriété intellectuelle continue de s’intensifier régulièrement malgré l’incertitude économique, et ses centres se mondialisent.

“[Plus de 23 millions de demandes de titres de propriété intellectuelle ont été déposées en 2022](#), soit plus de 40 chaque minute, et presque le triple d’il y a 15 ans. Soixante-dix pour cent de ces dépôts proviennent aujourd’hui d’Asie, d’Afrique et d’Amérique latine.

“Nous observons la même explosion de l’activité en matière de propriété intellectuelle dans le domaine du droit d’auteur. Par exemple, les recettes tirées des enregistrements musicaux en Afrique subsaharienne ont augmenté de près de 25% l’année dernière, ce qui représente le taux de croissance le plus élevé au monde. [Les recherches de l’OMPI montrent également que la production cinématographique mondiale a repris après la pandémie](#), y compris dans des pays à revenu intermédiaire tels que l’Argentine, le Brésil et les Philippines.

“Ces tendances vont dans le sens d’un déplacement invisible mais inévitable de la création de valeur, qui passe des actifs corporels aux actifs incorporels, lesquels valent aujourd’hui plus de 60 000 milliards de dollars É.-U., soit plus que la valeur combinée des principales économies mondiales.

“[Il y a deux semaines, l’OMPI a publié un rapport important dont il ressort que, ces 15 dernières années, les investissements dans les actifs incorporels ont augmenté trois fois plus vite que ceux dans les actifs corporels](#) atteignant près de 7000 milliards de dollars É.-U. en 2023.

“Si les économies avancées comme la Suède, les États-Unis d’Amérique et la France sont celles qui enregistrent le plus fort taux d’actifs incorporels, la croissance ne se limite pas aux pays à revenu élevé. Ainsi, entre 2011 et 2020, l’Inde a connu la croissance la plus rapide en matière d’investissements dans les actifs incorporels, à mesure qu’elle s’oriente vers un développement fondé sur l’innovation.

“Ces conclusions concordent avec celles de l’[Indice mondial de l’innovation de l’OMPI, qui utilise des données au niveau des entreprises et révèle que la Türkiye, l’Indonésie et le Mexique figurent parmi les 20 premières économies au regard de l’intensité des actifs incorporels](#). Ces derniers transforment donc non seulement les économies avancées, mais aussi les économies émergentes et en développement.

“Deuxièmement, les schémas mêmes de l’innovation évoluent et changent, l’innovation numérique gagnant en importance et fusionnant avec l’innovation industrielle. La frontière entre le matériel et les logiciels s’estompe, et même la voiture, symbole classique de l’ère industrielle, devient progressivement un centre de logiciels, de données et de divertissement sur quatre roues. Près d’un tiers des demandes de brevet déposées à l’heure actuelle concerne les technologies numériques et, avec l’explosion des brevets liés à l’intelligence artificielle générative, cette tendance est appelée à se poursuivre.

“Aussi, nous ne pouvons plus nous permettre d’aborder la propriété intellectuelle uniquement comme un ensemble d’éléments juridiques isolés et distincts, mais devons plutôt l’envisager comme un portefeuille d’actifs incorporels utilisés par les entreprises pour croître et par les pays pour se développer. À l’avenir, l’élaboration des politiques de

propriété intellectuelle devra être plus coordonnée et globale, et considérer la propriété intellectuelle comme un élément horizontal plutôt que vertical.

“Troisièmement, tous ces changements dans l’innovation, la technologie et la créativité se produisent dans un monde plus divisé que jamais sur le plan géopolitique. Il est devenu difficile de se mettre d’accord et notre capacité d’établir des normes mondiales s’est considérablement amoindrie.

“Toutefois, si le consensus est devenu difficile à trouver, il n’a pas disparu pour autant.

“Il y a deux mois, en mai, l’ensemble de la communauté de l’OMPI s’est entendue pour conclure un nouveau traité historique après 25 ans de négociations. [Le Traité de l’OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, le vingt-septième administré par l’Organisation, a envoyé un signal fort: même dans des domaines difficiles caractérisés par de vives émotions et d’importantes divergences de vues](#), il est possible pour la communauté mondiale de parvenir à un consensus si nous abordons les négociations dans un esprit de collaboration, de pragmatisme, de transparence et d’inclusivité, comme nous l’avons fait au mois de mai. L’issue de ces négociations n’est pas seulement une victoire pour les peuples autochtones et les communautés locales et un écosystème de propriété intellectuelle plus inclusif, mais aussi pour le multilatéralisme.

“J’invite instamment les États membres à continuer de travailler dans cet esprit d’unité, non seulement à l’approche des négociations en vue d’un nouveau traité sur le droit des dessins et modèles en novembre, mais aussi dans le cadre de la tâche essentielle qui consiste à renforcer l’action de l’OMPI à travers le monde.

“Chères et chers collègues, chères amies, chers amis,

“[Cela fait maintenant trois ans que nous avons lancé le Plan stratégique à moyen terme pour 2022 – 2026](#).

“Le PSMT a défini une nouvelle vision de la propriété intellectuelle, qui n’est plus considérée comme une simple question technique n’intéressant qu’une poignée d’experts et de spécialistes du domaine, mais comme un puissant moteur en matière d’emploi, d’investissement, de croissance des entreprises et de développement économique, et comme un moyen de répondre aux défis communs à l’échelle mondiale. En approuvant cette stratégie, vous nous avez permis d’unir nos efforts pour donner vie à cette vision.

“Comme il est d’usage lors des assemblées, je souhaite saisir cette occasion pour rendre compte du travail accompli depuis ma dernière allocution devant les États membres.

“Pour ce faire, je vais évoquer les quatre piliers et la fondation du PSMT.

“Au titre du premier pilier, notre objectif est de présenter la propriété intellectuelle en des termes simples afin de la rendre plus compréhensible, plus accessible et plus visible, non seulement pour les initiés et les spécialistes de la propriété intellectuelle, mais aussi pour le grand public.

“Pour y parvenir, nous créons un contenu unique qui explique la manière dont la propriété intellectuelle change des vies dans le monde entier. [Nous avons produit plus de 270 vidéos au cours des 12 derniers mois](#), notamment des reportages sur la création

d'une marque dans l'industrie du cuir au Bangladesh, l'exemple d'une artisane dans l'Espagne rurale ou encore l'industrie omanaise de l'encens.

“Ces initiatives nous permettent d'atteindre de nouveaux publics dans le monde entier. Cela passe notamment par les réseaux sociaux, le nombre de personnes qui nous suivent ayant augmenté de plus de 30% l'an dernier, pour dépasser la barre du demi-million d'abonnés. Les nouvelles plateformes comme [Instagram](#) et [TikTok](#) ont été particulièrement efficaces pour toucher un public plus jeune.

“Notre nouvelle manière de communiquer s'étend à notre site Web, [qui a récemment été désigné par le World Trademark Review comme le site Web d'office de propriété intellectuelle le plus accessible au monde](#). La campagne pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle ne cesse elle aussi de prendre de l'ampleur. Le thème de cette année, [‘Propriété intellectuelle et objectifs de développement durable’, a donné lieu à plus de 300 manifestations dans le monde](#), générant quelque 60 millions d'impressions numériques, soit une augmentation de près de 50% par rapport à 2023, et suscitant un engagement réel et mondial sur une question vitale à un moment critique. J'ai le plaisir de vous annoncer que le thème de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle de l'année prochaine sera la propriété intellectuelle et la musique, un sujet qui me tient à cœur, tout comme à beaucoup d'entre vous.

“Nous assistons également à une transformation de la manière dont les offices de propriété intellectuelle communiquent avec leur public, et nous espérons que vous serez plus nombreux à suivre leur exemple, car nous devons absolument pouvoir montrer au monde ce que nous faisons, contrer les idées fausses et erronées sur la propriété intellectuelle, et être convaincus, en tant que membres de la communauté de la propriété intellectuelle, que celle-ci peut faire une différence positive dans le monde.

“Le deuxième pilier ne concerne plus la communication avec l'extérieur, mais le rôle joué par l'OMPI en tant qu'instance mondiale pour l'examen et l'établissement de normes et de règles en matière de propriété intellectuelle, ainsi que pour la réflexion sur des questions de pointe dans ce domaine.

“Après le succès de notre conférence diplomatique en mai, tous les regards [se tournent vers la conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles qui se tiendra à Riyad en novembre](#). Les préparatifs de cette conférence sont déjà bien engagés et nous collaborons étroitement avec le Royaume d'Arabie saoudite, qui accueillera la conférence, afin de mettre en place les meilleures solutions logistiques, administratives et en matière de négociation, pour en garantir le succès.

“Au-delà de ces conférences diplomatiques organisées de manière ponctuelle, nos nombreux comités et groupes de travail continuent de travailler sans relâche. Ils favorisent l'échange de bonnes pratiques et le règlement de questions et éléments techniques qui ne font certes pas les gros titres, mais contribuent au bon fonctionnement des offices de propriété intellectuelle. Le Comité du développement et de la propriété intellectuelle continue d'encourager de nombreux programmes intéressants au sein de l'OMPI, notamment en intégrant le Plan d'action pour le développement dans les activités de l'Organisation.

“Outre ces instances formelles et bien établies, l'OMPI souhaite jouer un rôle de premier plan dans l'examen des questions de pointe en matière de propriété intellectuelle.

[“Nos dialogues sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe sont en plein essor](#), avec un total de 9000 participants à ce jour. Ces échanges enrichissants nous ont permis de créer un Instrument relatif aux politiques de propriété intellectuelle dans le domaine de l’intelligence artificielle à l’intention des offices de propriété intellectuelle et des organismes de régulation, ainsi qu’un guide pratique sur l’intelligence artificielle générative et la propriété intellectuelle à l’intention des entreprises.

“Nous avons également organisé notre deuxième dialogue mondial sur le financement adossé à la propriété intellectuelle, qui a porté [sur le thème important de l’évaluation de la propriété intellectuelle, de la mise en garantie et du financement adossé aux droits, et qui a réuni les acteurs de l’innovation et du monde de la finance – dont les rencontres sont rares – pour examiner l’utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu’actif financier](#). Là encore, ce dialogue s’accompagne de diverses autres activités, notamment de nombreuses études de cas, la création d’un groupe d’experts sur l’évaluation de la propriété intellectuelle et le lancement de la formation à l’évaluation de la propriété intellectuelle dans les pays de l’ASEAN.

“Un nouveau projet concernant l’avenir de la propriété intellectuelle a également été lancé afin d’appliquer les techniques de la prospective et de la planification aux activités de l’OMPI. Notre première initiative dans ce domaine est WIPO Pulse, une enquête mondiale visant à connaître la perception de la propriété intellectuelle par le grand public, et son évolution au fil du temps. D’autres initiatives seront annoncées en temps utile.

“Ce pilier englobe également les efforts que nous déployons pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle, élément fondamental d’un écosystème d’innovation sain.

[“WIPO Alert – notre base de données mondiale sur les sites Web portant atteinte au droit d’auteur – s’est étoffée](#); elle compte désormais plus de 8000 sites ‘actifs’ et va inclure un nouveau module appelé WIPO Alert Pay, qui s’attaquera au financement des auteurs d’actes de piratage en ligne. Nous progressons également dans la mise en place du CRIS, un système d’enregistrement et d’information douaniers à l’intention des États membres. Dans l’ensemble, les pays en développement manifestent un intérêt accru pour la formation dans le domaine de l’application des droits de propriété intellectuelle et nous intensifions donc ce type de formation à l’intention des juges, des procureurs, des autorités de régulation et des spécialistes.

“Les partenariats gagnent également en importance à mesure que l’OMPI s’efforce de renforcer ses activités et d’en accroître les résultats.

“Notre collaboration avec des ONG telles que le MPP, la FICPI, l’IFLA, l’INTA, la LESI, l’AUTM et l’ASIPI, pour n’en citer que quelques-unes, a donné lieu à toute une série de projets pour différentes parties prenantes, nous permettant ainsi de bénéficier de leurs connaissances et compétences spécialisées et de nouer des relations avec des acteurs qui, autrement, ne collaboreraient pas avec l’OMPI.

“En ce qui concerne les organisations intergouvernementales régionales, les activités se multiplient avec plusieurs partenaires, dont l’ASEAN, l’OECO et le Forum du Pacifique. L’un de nos grands projets est [AfricDeezayn](#), une nouvelle application mobile destinée à faire connaître la protection des dessins et modèles en Afrique de l’Ouest, avec la CEDEAO comme partenaire principal.

“Au-delà des plateformes régionales, notre action au sein des institutions du système des Nations Unies continue également de s’étendre. [Notre coopération trilatérale avec l’Organisation mondiale de la Santé et l’Organisation mondiale du commerce renoue avec des origines plus larges](#), grâce à de récents colloques sur le changement climatique et la

santé humaine, ainsi que sur la propriété intellectuelle et le droit et la politique en matière de concurrence. Nous continuons de collaborer avec l'ITC et la CNUCED pour soutenir les femmes et les jeunes entrepreneurs, ainsi qu'avec l'UIT pour utiliser l'intelligence artificielle et la technologie au service du bien social et nous venons de signer un accord de coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour lutter contre les atteintes à la propriété intellectuelle.

“Je suis également heureux de constater que nous participons toujours plus aux initiatives plus vastes des Nations Unies, comme le Pacte numérique mondial et notre Programme commun. Notre mission consiste à aider les utilisateurs de la propriété intellectuelle à tirer parti du potentiel de l'innovation, de la créativité et de la technologie afin de redonner de l'élan aux objectifs de développement durable et de construire un avenir meilleur pour tous. Il en résulte une collaboration accrue avec des organismes des Nations Unies comme l'ECOSOC et d'autres institutions des Nations Unies comme l'UIT, dont nous pouvons prendre acte lors d'événements tels que le Sommet de l'avenir et la Conférence des parties (COP).

“Nous sommes convaincus que les partenariats sont des éléments clés de la réussite et du développement, et nous continuerons d'examiner ces modes de collaboration.

“Le troisième pilier concerne les services et données de propriété intellectuelle. En tant que seule institution des Nations Unies à fournir des services directement aux entreprises, il est essentiel que nos services mondiaux d'enregistrement soient gérés de manière efficace et qu'ils apportent une valeur ajoutée à nos utilisateurs. Notre programme de transformation de l'expérience client vise à placer le client au centre de ces services et connaît une belle réussite, en répondant aux besoins évolutifs de notre large éventail d'utilisateurs. Au cours de l'exercice biennal 2022-2023, notre indice de satisfaction des clients s'est élevé à 85%.

“Pour maintenir ce niveau, nous continuons d'investir dans nos systèmes et notre technologie. Parmi les nouvelles mesures figurent le lancement de la recherche universelle de l'OMPI, qui améliore l'efficacité de la navigation sur notre site Web et dans les bases de données mondiales, ainsi que les efforts visant à moderniser les fonctions tournées vers l'extérieur du Service d'enregistrement de La Haye et d'autres améliorations apportées à nos systèmes de dépôt électronique.

“[Le Centre d'arbitrage et de médiation est celui de nos services qui connaît la plus forte croissance](#). En 2023, le Centre a traité près de 700 litiges relatifs à l'innovation et à la technologie, soit une augmentation de 24%, la médiation et les litiges relatifs aux noms de domaine enregistrant une très forte croissance. Afin de répondre aux nouvelles demandes, des services sur mesure ont été mis en place pour les secteurs en pleine expansion tels que les jeux vidéo, les sports électroniques et les technologies vertes.

“Tout en renforçant nos propres services, nous continuons d'aider les offices nationaux de propriété intellectuelle à améliorer leurs systèmes et leur infrastructure, ainsi qu'à se numériser. [Plus de 90 offices de propriété intellectuelle utilisent les systèmes de l'OMPI destinés aux offices de propriété intellectuelle](#) et, l'an dernier, le Botswana est devenu le premier office de propriété intellectuelle d'Afrique à être entièrement numérisé dans le cadre du projet d'office type de l'OMPI.

“L'OMPI propose également un répertoire mondial de données et d'informations en matière de propriété intellectuelle, que nous exploitons pour mieux comprendre l'écosystème de l'innovation. Nous sommes fiers d'être l'une des principales sources de

recherche sur les tendances en matière de propriété intellectuelle et d'innovation et nous avons notamment publié récemment un nouveau Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde consacré à l'innovation et au développement, ainsi qu'un [document d'analyse économique sur l'intelligence artificielle et la propriété intellectuelle](#). Notre travail d'analyse en matière de brevets, qui s'appuie notamment sur des données de brevets pour recueillir des informations sur les technologies, prend également de l'ampleur, avec des cartographies de brevets sur [la propriété intellectuelle et les objectifs de développement durable](#), ainsi que l'[intelligence artificielle générative](#), établies cette année.

“Notre publication phare reste bien sûr l'[Indice mondial de l'innovation](#), qui mesure les performances de plus de 130 membres en matière d'innovation et constitue une référence de plus en plus importante en matière d'innovation pour les pays, les décideurs politiques, les chercheurs et les autres parties prenantes. La dernière édition de l'Indice mondial de l'innovation sera lancée à la fin du mois de septembre de cette année.

“Ce pilier englobe également les ‘services’ non payants, comme WIPO Green. Avec une base de données mondiale de presque 130 000 technologies provenant de plus de 140 pays, WIPO Green est la plus grande plateforme de technologies vertes des Nations Unies et a été reconnue comme une solution numérique révolutionnaire lors du Sommet sur les objectifs de développement durable des Nations Unies l'année dernière. [Aujourd'hui, nos efforts visent tout particulièrement le déploiement des technologies vertes sur le terrain, grâce à de nouveaux projets d'accélération](#), à des ateliers sur la gestion de la propriété intellectuelle et à deux éditions du Livre sur les technologies vertes.

“Excellences,

“Pour que la propriété intellectuelle transforme réellement des vies et accompagne les personnes dans leur parcours, nous devons rendre ce qui est intangible plus concret, ce qui est technique compréhensible et ce qui est abstrait visible.

“C'est tout l'objet du pilier n° 4, et des efforts déployés pour nous assurer que la propriété intellectuelle est utilisée au service de la croissance et du développement partout dans le monde. Notre action dans ce domaine a connu des évolutions majeures du fait de notre volonté sans faille de maximiser notre impact.

“[On peut mentionner à ce titre le rôle joué par l'Académie de l'OMPI](#), qui a formé près de 500 000 personnes au cours des quatre dernières années, devenant ainsi le plus grand centre au monde en matière d'enseignement, de formation et de renforcement des compétences dans le domaine de la propriété intellectuelle.

“Depuis le lancement du PSMT, nous avons réimaginé notre catalogue de cours en allant au-delà du simple transfert de connaissances techniques, pour inclure également l'acquisition de compétences pratiques en matière de propriété intellectuelle.

“Au cours de ces assemblées, nous allons lancer le nouveau service IP EdTech, conçu pour adapter davantage les cours d'enseignement à distance sur la propriété intellectuelle proposés par l'Académie aux économies et publics nationaux. Dans l'ensemble, les cours de l'Académie ont profité à 230 000 personnes au cours de l'exercice biennal, dont 70% avaient moins de 35 ans et plus de 80% provenaient de pays en développement.

“Outre les activités générales de formation, l’enseignement spécialisé et les actions d’accompagnement se poursuivent à un rythme soutenu. Huit nouvelles institutions de formation en matière de propriété intellectuelle ont été créées l’année dernière, portant à 19 le nombre d’institutions de ce type dans le monde. Et nous avons l’intention de passer à 35 dans les années à venir.

“D’autres services offrent également un appui spécialisé à certaines parties prenantes, à l’instar de l’Institut judiciaire de l’OMPI, qui a ouvert son programme de formation aux juges spécialisés en propriété intellectuelle du monde entier, a créé dans WIPO Lex une base de données en constante évolution sur la jurisprudence et organise chaque année une réunion à l’intention des juges spécialisés en propriété intellectuelle.

“En ce qui concerne nos activités d’assistance législative et de politique générale, la demande reste également constante : 36 pays ont bénéficié de nos conseils au cours de l’année écoulée et 25 stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et d’innovation ont été élaborées.

“Parallèlement à ces structures bien établies, l’Organisation innove dans le domaine de l’aide au développement, en proposant de nouvelles mesures et de nouveaux projets.

“Concernant les mesures prises, nous continuons de remanier nos axes de travail afin de répondre aux besoins des membres qui sont à différents stades de développement. On peut notamment citer les objectifs relevant de l’OMPI pour les PMA et les mesures d’appui de l’OMPI au reclassement des PMA, actuellement en vigueur en Angola, au Laos et à Sao Tomé-et-Principe. Nous disposons également d’un nouveau volet d’assistance pour les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral.

“Concernant les projets, nous continuons de transformer notre approche en matière d’aide au développement. Là où l’OMPI organisait auparavant un séminaire ou un atelier ponctuel, nous proposons aujourd’hui des programmes intensifs de formation et de mentorat qui s’étalent sur plusieurs mois, sensibilisent le grand public à la propriété intellectuelle et accompagnent les innovateurs et les créateurs tout au long de leur parcours. Avec 82 projets achevés ou en cours d’exécution, permettez-moi de partager avec vous quelques résultats obtenus au cours de l’année écoulée.

“Tout d’abord, [près de 4000 entrepreneuses ont bénéficié des projets de l’OMPI en 2023](#). Une part importante de ce travail concernait des secteurs ou des communautés spécifiques. Par exemple, notre projet à l’intention des femmes à la tête de PME dans le secteur de l’agro-industrie a permis de soutenir une trentaine de PME dans 25 pays d’Afrique, tandis que notre projet pour les entrepreneuses des communautés autochtones et locales a profité à plus d’une centaine de femmes dans plus d’une soixantaine de pays.

“Des progrès importants ont également été réalisés dans le cadre de notre [Plan d’action en matière de propriété intellectuelle et d’égalité des sexes](#). Nous disposons désormais d’un réseau de plus de 70 offices de propriété intellectuelle traitant des questions de propriété intellectuelle et d’égalité des sexes, ce qui nous a permis de constituer une nouvelle base de données contenant quelque 200 politiques et initiatives fondées sur l’égalité des sexes dans le monde. En 2023, plus de 100 000 femmes se sont inscrites aux programmes de l’Académie de l’OMPI.

“Ensuite, nous venons de lancer [IP-YES!, la toute première stratégie de l’OMPI pour l’autonomisation des jeunes](#). Cette stratégie vise à fournir un cadre clair et cohérent qui suscite l’enthousiasme et permette aux jeunes générations, dans toutes les régions du

monde, d'acquérir des connaissances et des compétences et de saisir les opportunités qui s'offrent à elles.

“Permettez-moi de vous donner un exemple du type d'activité que nous souhaitons privilégier. En Tunisie, nous collaborons avec le Ministère de la jeunesse pour former des responsables locaux à l'enseignement de la propriété intellectuelle afin qu'ils acquièrent les compétences et la confiance nécessaires pour favoriser une culture de l'innovation et de la créativité, de sorte que les maisons de jeunes deviennent également des centres d'innovation.

“Au total, plus de 150 000 jeunes ont bénéficié des formations dispensées par l'Académie de l'OMPI ces deux dernières années. Parallèlement à cela, notre service IP4Youth&Teachers a également permis à 2000 éducateurs d'acquérir les connaissances nécessaires pour donner des cours axés sur la propriété intellectuelle. IP YES! va renforcer encore ces efforts à l'échelle mondiale.

“Enfin, les PME de plus de 80 pays bénéficient des projets et des initiatives de l'OMPI. [À ce titre, un nombre record d'ateliers sur la gestion de la propriété intellectuelle ont été organisés](#), dont plus d'une vingtaine sont prévus dans une trentaine de pays cette année.

“Au Nigéria, notre nouveau projet IP Labs est le premier programme d'accélération à l'intention des jeunes entreprises fondé sur la propriété intellectuelle. Au cours de la première phase, nous avons accompagné 56 entreprises, dont 21 bénéficient désormais d'un appui supplémentaire par l'intermédiaire d'un atelier local sur la gestion de la propriété intellectuelle.

“Au-delà de la formation, nous proposons des outils aux PME du monde entier. [Notre service gratuit de diagnostic de la propriété intellectuelle](#) a été utilisé près de 40 000 fois, 20 versions différentes ayant été adaptées aux besoins locaux, y compris un outil conçu sur mesure pour l'OAPI et des versions dans différentes langues indiennes, à savoir le hindi, le bengali, l'ourdou et le tamoul.

“Quatrièmement, notre appui à la commercialisation de la recherche-développement et aux universités continue de s'intensifier. Notre réseau mondial de centres d'appui à l'innovation et à la technologie (CATI) s'est étendu à près de 1600 centres dans plus de 90 pays, qui ont traité près de 2 millions de demandes l'année dernière. Nous avons également aidé 600 universités à élaborer leurs politiques en matière de propriété intellectuelle, l'OMPI dispensant une formation directe au personnel d'universités et d'instituts de recherche dans des pays tels que le Sénégal et le Zimbabwe. En début d'année, nous avons contribué à la création et à la mise en relation de réseaux de transfert de technologie dans les États baltes.

“Cinquièmement, nous soutenons les communautés et les produits traditionnels. Nous accompagnons une centaine d'entreprises traditionnelles spécialisées dans la soie et la fabrication de tapis au Laos et au Bangladesh, et avons lancé une nouvelle phase de notre projet destiné aux spécialistes de la médecine traditionnelle, en l'étendant de l'Éthiopie à neuf autres pays africains.

“Des projets d'appui au patrimoine local ont également été mis en œuvre au Chili, en Géorgie, au Ghana, au Kazakhstan et à Tonga. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons célébré l'enregistrement du Madd de Casamance en tant que première indication géographique du Sénégal.

“Et, sixièmement, pour les créateurs et l'économie de la création, [nous avons lancé CLIP](#), notre plateforme en ligne gratuite dont l'objectif est d'aider les musiciens à tirer

efficacement parti de la propriété intellectuelle pour gagner leur vie. La semaine dernière, le vaste contenu de la plateforme CLIP a été mis à disposition dans les six langues de l'ONU et attire près de 30 000 utilisateurs par mois.

“Nous intensifions aussi nos travaux visant à aider les États membres à comprendre et à évaluer leur économie de la création, un projet pilote étant actuellement en cours aux Philippines. Seize organisations de gestion collective supplémentaires, dont neuf issues de PMA, ont également adopté WIPO Connect pour en faire leur solution informatique de gestion du droit d'auteur et des droits connexes. J'ai en outre le plaisir d'annoncer que [le Service mondial d'échanges de livres, géré par notre Consortium pour des livres accessibles, compte désormais plus d'un million de titres disponibles pour l'échange transfrontières dans le cadre du Traité de Marrakech](#). Ces livres font une énorme différence pour les aveugles et les personnes souffrant d'une déficience visuelle dans le monde entier, faisant du Traité de Marrakech un puissant moteur de l'égalité des chances.

“Ces efforts s'appuient sur ce qui constitue notre socle, à savoir la santé financière et institutionnelle de l'OMPI. Lors de la réunion du Comité du programme et budget tenue le mois dernier, [nous avons indiqué que 73% des objectifs ont été pleinement atteints au cours de l'exercice biennal, avec des recettes s'élevant à 972,2 millions de francs suisses et un excédent de 121,5 millions de francs suisses](#). Nous continuerons d'utiliser un système de gestion axée sur les résultats qui garantit une utilisation des ressources conforme aux résultats et aux priorités de l'Organisation, et nous continuerons de mettre l'accent sur l'efficacité et une gestion financière prudente pour préserver la santé financière de l'OMPI.

“En ce qui concerne les dépôts de demandes de titres de propriété intellectuelle, les incertitudes économiques, associées à des taux d'intérêt élevés, ont entraîné, comme pour un grand nombre d'offices de propriété intellectuelle, une dégradation du climat des affaires et un léger recul des demandes de titres de propriété intellectuelle déposées l'année dernière selon le PCT et le système de Madrid, respectivement de 1,8% et de 7%. Cela étant, le nombre de demandes déposées en vertu du système de La Haye a augmenté de 1%.

“Si nous sommes convaincus que ces ralentissements sont temporaires et que la croissance reviendra au deuxième semestre de cette année, nous suivons la situation de près et les États membres peuvent être assurés que nous agissons de manière prévoyante pour faire face à cette situation.

“Les efforts que nous déployons pour transformer l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle resteront sans effet si nous ne nous engageons pas également dans une transformation de notre culture du travail. [Nous sommes déterminés à créer un environnement de travail dynamique, proactif, ouvert et transparent](#), à accorder à la bonne gouvernance l'importance qu'elle mérite et à créer une main-d'œuvre plus diversifiée sur le plan géographique et en termes de parité hommes-femmes.

“Tout ce qui précède ne constitue qu'un aperçu de nos activités, mais comme vous pouvez le constater, celles-ci sont déjà incroyablement riches et étendues.

“Je tiens à saisir cette occasion pour remercier mes vice-directeurs et sous-directeurs généraux, ainsi que mes nombreux collègues à travers toute l'Organisation, qui travaillent

dur et avec passion pour vous apporter tous ces résultats, et pour exprimer notre gratitude collective à votre égard, dans votre rôle de membres, pour vos conseils, vos orientations, votre collaboration et votre soutien.

“Chères et chers collègues, chères amies, chers amis,

“En conclusion, le travail de transformation de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle commence à produire des résultats, non seulement en façonnant des normes mondiales de propriété intellectuelle et en attirant l'attention des dirigeants politiques et communautaires, mais aussi en allant plus loin sur le terrain et en touchant plus de vies que jamais.

“Mais ce travail est loin d'être achevé. Pour chaque Sona ou Mariama que nous avons pu aider, il y en a des millions d'autres qui ne sont toujours pas en mesure de commercialiser leurs idées et qui ont soif d'utiliser le pouvoir de la propriété intellectuelle pour changer leur vie et le monde.

“Continuons donc, en tant que communauté de l'OMPI, à mettre en place les bonnes pratiques, normes, politiques et projets, afin que la propriété intellectuelle fasse partie du parcours de chaque innovateur et créateur, et qu'elle devienne un moteur de la croissance et du développement pour toutes les régions du monde.

“Une fois encore, je vous remercie de votre soutien, de vos conseils et de l'orientation que vous donnez à notre action en tant que membres, je vous assure de l'appui sans réserve de mes collègues du Secrétariat dans les discussions à venir et vous souhaite le meilleur pour une soixante-cinquième série de réunions des assemblées fructueuse et réussie.

“Je vous remercie.”

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

12. Les délégations et représentants des 143 États suivants (dont 11 au nom de groupes d'États), de sept organisations intergouvernementales (OIG) et de 21 organisations non gouvernementales (ONG) ont fait des déclarations orales ou écrites au titre de ce point de l'ordre du jour : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Bélarus, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, État de Libye, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sainte-Lucie,

Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Siège, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe, Union européenne, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), Organisation eurasiennne des brevets, Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (Office des brevets du CCG), Centre Sud (CS), Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Consortium for Common Food Names (CCFN), Global Intellectual Property Alliance (GLIPA), Innovation Council, École latino-américaine de la propriété intellectuelle (ELAPI), Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI), Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI), International Generic and Biosimilar Medicines Association (IGBA), International Intellectual Property Commercialization Council (IIPCC), Organisation pour un réseau international d'indications géographiques (ORIGIN), Third World Network Berhad (TWN), All-China Patent Agents Association (ACPAA), Bahrain Intellectual Property Society (BIPS), Conseil chinois pour la promotion du commerce international (CCPIT), Corporación Latinoamericana de Investigación de la Propiedad Intelectual para el Desarrollo (Corporación Innovarte), Egyptian Council for Innovation and Creativity and Intellectual Property Protection (ECCIPP), Emirates Intellectual Property Association (EIPA), Emirates Reprographic Rights Management Association (ERRA), Institute for Intellectual Property and Social Justice (IIPSJ), Japan Intellectual Property Association (JIPA), Knowledge Ecology International (KEI) et Native American Rights Fund (NARF).

13. Les déclarations prononcées au titre de ce point de l'ordre du jour figurent dans l'annexe.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ÉLECTION DES MEMBRES DES BUREAUX

14. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/65/INF/1 Rev.](#)

15. Présentant le point 5 de l'ordre du jour, la Conseillère juridique a rappelé qu'aux assemblées de l'année en cours, les États membres étaient tenus d'élire les membres des bureaux comme suit : un président et deux vice-présidents pour le Comité de Coordination de l'OMPI, le Comité exécutif de l'Union de Paris et du Comité exécutif de l'Union de Berne. Elle a également rappelé qu'au cours de cette année, en ce qui concernait les membres des bureaux du Comité de coordination de l'OMPI, le président et le second vice-président devaient être élus parmi les délégués des membres ordinaires du Comité exécutif de l'Union de Paris et le premier vice-président devait être élu parmi les délégués des membres ordinaires du Comité exécutif de l'Union de Berne, conformément à la règle 3.2)a) des règlements intérieurs particuliers du Comité de coordination de l'OMPI. Enfin, elle a rappelé que les membres des bureaux du Comité de coordination de l'OMPI, du Comité exécutif de l'Union de Paris et du Comité exécutif de l'Union de Berne étaient tous nommés pour une durée d'un an.

16. Le président a remercié la Conseillère juridique et, en l'absence d'objection, a entériné la décision.

17. Les membres des bureaux ci-après ont été élus :

Comité de coordination de l'OMPI

Président(e) : [----]

Vice-président : M. Karan Thapar (Inde)

Vice-président(e) : [----]

Comité exécutif de l'Union de Paris
Présidente : Mme Denisse Pérez (Chili)
Vice-président(e) : [----]
Vice-président(e) : [----]

Comité exécutif de l'Union de Berne
Président : M. Gilbert Agaba (Ouganda)
Vice-président(e) : [----]
Vice-président(e) : [----]

18. La liste des membres des bureaux des assemblées et autres organes figure dans le document [A/65/INF/2](#).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ADMISSION D'OBSERVATEURS

19. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/65/3 Rev.](#)

20. Présentant le point 6 de l'ordre du jour, la Conseillère juridique a appelé l'attention des délégations sur le document A/65/3 Rev. et invité les États membres à examiner les demandes d'octroi du statut d'observateur présentées par huit organisations non gouvernementales (ONG) internationales et huit ONG nationales énumérées au paragraphe 4 du document A/65/3 Rev. La Conseillère juridique a informé les États membres qu'en ce qui concerne les huit ONG nationales, et conformément aux principes applicables aux ONG nationales adoptés par les États membres, le Secrétariat avait tenu les consultations nécessaires avec l'État membre dont l'ONG est originaire avant la présentation de la demande de l'ONG aux assemblées. Elle a également informé les États membres que l'accord nécessaire avait été reçu pour les huit demandes d'ONG nationales concernées.

21. La délégation de la Chine a fait part de son opposition à la demande de la Fondation Wikimedia d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'OMPI. En ce qui concerne les autres ONG demandant le statut d'observateur, telles qu'elles figuraient dans le document A/65/3 Rev., la délégation n'avait pas d'objection. D'après le document à l'examen, la Fondation Wikimedia gérait des projets d'information, dont le site Web Wikipédia, où l'on trouvait, de l'avis de la délégation, un grand nombre de contenus violant le principe d'une seule Chine. Ces quatre dernières années, la Chine a fait part à plusieurs reprises de ses préoccupations et expliqué sa position concernant la demande d'octroi du statut d'observateur de la fondation Wikimedia lors des réunions de l'OMPI. Tant que la Fondation Wikimedia n'aurait pas répondu aux graves préoccupations de la Chine, la délégation continuerait à s'opposer fermement à sa demande d'obtenir le statut d'observateur. En outre, la délégation souhaitait rappeler trois points essentiels concernant la demande. Tout d'abord, elle a indiqué que les activités des observateurs auprès de l'OMPI ne devaient pas porter atteinte à l'intégrité territoriale et à la souveraineté des États membres, ce qui était le respect minimum à l'égard des règles de l'OMPI. Or, les projets de la Fondation Wikimedia violaient le principe d'une seule Chine, portaient atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Chine et allaient à l'encontre de la résolution 2758 de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la position qui a toujours été celle de l'OMPI sur la question d'une seule Chine. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'OMPI devait appliquer strictement la résolution pertinente de l'Assemblée générale des Nations Unies et ne devait pas accepter la Fondation Wikimedia en tant qu'observateur. Deuxièmement, la délégation a rappelé que demander l'octroi du statut d'observateur auprès de l'OMPI était une affaire sérieuse. Au fil des ans, la Chine a exprimé à maintes reprises son inquiétude quant à l'existence de la fondation Wikimedia et souligné sa position fondée sur les principes. Mais, la Fondation Wikimedia a toujours ignoré ces

préoccupations et n'a fait aucun effort concret pour y répondre. Au contraire, d'une année à l'autre, elle a tenté de faire accepter sa demande. Cela témoignait, de l'avis de la délégation, d'un manque de sincérité et portait atteinte à l'autorité de l'OMPI et à la santé de son développement à long terme. Troisièmement, la délégation a souhaité que la décision relative à l'admission des observateurs avait toujours été prise par consensus par les États membres de l'OMPI et elle a espéré que toutes les parties continueraient à préserver la longue tradition de l'OMPI voulant que ses méthodes de travail soient fondées sur le consensus, l'esprit d'unité et la coopération.

22. La délégation du Royaume des Pays-Bas, parlant au nom du groupe B, a indiqué appuyer toutes les demandes d'octroi du statut d'observateur figurant dans le document A/65/3 Rev. Elle a déclaré que le groupe B croyait comprendre que toutes les demandes reçues à cet égard par le Secrétariat contenaient les informations requises pour permettre l'examen et l'octroi ultérieur du statut d'observateur. Les demandes publiées étaient conformes à toutes les procédures en la matière. De plus, le groupe B croyait comprendre que toutes les organisations énumérées dans le document A/65/3 Rev. satisfaisaient aux critères on et aux procédures d'admission pour demander l'octroi du statut d'observateur auprès de l'OMPI, tels qu'ils étaient indiqués sur le site Web de l'OMPI. De l'avis du groupe B, les organisations ayant le statut d'observateur apportaient une expertise technique et des connaissances aux délibérations de l'OMPI. Le groupe B estimait que si les organisations pouvaient établir une relation directe entre leurs objectifs et le domaine de la propriété intellectuelle, il était important qu'elles soient en mesure d'observer les travaux et d'y contribuer. Il a déclaré qu'il était courant à l'OMPI de se féliciter de la participation d'un large éventail d'ONG, d'organisations intergouvernementales, de groupes industriels et d'autres parties prenantes aux processus de consultation et aux débats sur les questions actuelles de propriété intellectuelle. Cela faisait partie intégrante de la transparence et de l'ouverture des États membres chers à l'OMPI. Le groupe B n'avait pas connaissance d'informations qui permettraient aux États membres de penser que l'une quelconque des organisations énumérées dans le document A/65/3 Rev. ne serait pas en mesure d'apporter une contribution précieuse aux délibérations sur les questions actuelles de propriété intellectuelle. Il a donc demandé instamment que la liste complète des demandes d'octroi du statut d'observateur, telle qu'elle figurait dans le document A/65/3 Rev., soit approuvée, conformément aux étapes de la procédure.

23. La délégation du Nicaragua a rappelé que l'OMPI avait été créée pour promouvoir l'utilisation, la protection et la promotion de la propriété intellectuelle aux fins du développement socioéconomique et a demandé que soient respectées les procédures relatives à l'admission d'observateurs auprès de l'Organisation. Elle a appelé l'OMPI à faire preuve d'impartialité et de transparence et à tenir compte de la nécessité de ne pas se laisser influencer par des organisations qui diffusent des informations erronées. La délégation a ajouté que certaines organisations tentaient de manipuler l'opinion publique par le biais des médias sociaux ou de la propagande et s'efforçaient d'induire le public en erreur. Elle s'opposait à ce que le statut d'observateur soit octroyé à la Fondation Wikimedia parce qu'on trouvait sur son site Web des informations contraires aux principes de l'OMPI et aux résolutions pertinentes des Nations Unies reconnaissant le principe d'une seule Chine. La délégation a rappelé qu'il n'y avait qu'une seule Chine dans le monde et que la République populaire de Chine était le seul gouvernement légitime de la Chine. La délégation a donc encouragé les États membres à ne pas admettre la Fondation Wikimedia et à respecter le principe de l'intégrité territoriale des membres.

24. La délégation de la Fédération de Russie, se référant au document A/65/3 Rev. a estimé qu'il n'était pas souhaitable d'octroyer le statut d'observateur à des entités à l'égard desquelles certains États membres avaient des doutes ou des objections.

25. La délégation des États-Unis d'Amérique a exprimé son soutien à la déclaration faite par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B. Elle s'est dite favorable à ce

que la liste complète des demandes d'octroi du statut d'observateur figurant dans le document A/65/3 Rev. soit approuvée et a souligné les fonctions essentielles remplies par les observateurs dans le cadre des travaux des comités et des assemblées de l'OMPI, dans la mesure où ils offraient des points de vue divers et opinions éclairées sur les questions de propriété intellectuelle examinées par ces organes. La contribution des observateurs permettait de faire progresser les objectifs et les activités de l'OMPI d'une manière informée et transparente. La délégation a déploré que la Chine continue de rejeter la demande d'octroi du statut d'observateur présentée par la Fondation Wikimedia. Cela desservait le travail de l'OMPI. Il lui semblait que la Chine voulait faire obstacle à l'octroi du statut d'observateur à toute organisation ayant un lien avec Taiwan, aussi ténu soit-il, et que ses affirmations selon lesquelles le blocage de la demande de la Fondation Wikimedia avait trait au principe d'une seule Chine étaient inexacts. La délégation a indiqué que le fait d'empêcher la Fondation Wikimedia d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'OMPI allait à l'encontre des principes d'ouverture, de transparence et de coopération internationale défendus par l'Organisation. En outre, l'exclusion de la Fondation Wikimedia priverait l'OMPI et ses États membres d'informations et d'expériences précieuses qui pouvaient éclairer et aider à mieux comprendre le paysage complexe de la propriété intellectuelle à l'ère numérique. La Fondation Wikimedia avait prouvé son intérêt manifeste pour les questions relatives au droit d'auteur à travers les chapitres qu'elles avaient publiés dans les différents pays, ce qui avait une pertinence directe pour les travaux de l'OMPI, et sa demande d'octroi du statut d'observateur devait être traitée uniquement sur le fond. Les décisions de ce type devaient se fonder sur la contribution que l'organisation en question pouvait apporter aux débats sur les questions de propriété intellectuelle. La délégation a souligné que l'organisation ne devait pas se voir refuser le statut d'observateur pour des raisons politiques. Par conséquent, la délégation a demandé instamment que toutes les organisations énumérées dans le document A/65/3 Rev. se voient accorder le statut d'observateur auprès de l'OMPI à la présente session.

26. La délégation de la République arabe syrienne a exprimé son soutien à la position de la délégation de la Chine concernant la Fondation Wikimedia. Elle a rappelé que les demandes de Wikimedia avaient été refusées à plusieurs reprises parce qu'elles violaient les principes des Nations Unies. La délégation a indiqué qu'elle appuyait le principe d'une seule Chine et la souveraineté de la Chine sur ses territoires. Elle a également souligné la nécessité de respecter le consensus dans la prise de décisions à l'OMPI.

27. La délégation de Cuba a exprimé son soutien à la déclaration de la délégation chinoise et a souligné l'importance du consensus sur cette question.

28. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a pris acte des préoccupations exprimées par la délégation de la Chine, indiquant que la pratique à l'Organisation était de prendre les décisions relatives à l'admission des observateurs par consensus, et elle a estimé que ce principe devait être respecté.

29. La délégation de l'Iran (République islamique d') a pris note des préoccupations exprimées par la délégation de la Chine et souscrit à l'observation selon laquelle les décisions relatives à l'admission d'observateurs avaient toujours été prises sur la base du consensus entre les États membres et que cette procédure devait être maintenue.

30. La délégation du Bélarus a pris acte des préoccupations formulées par la délégation de la Chine concernant l'admission de la Fondation Wikimedia en tant qu'observateur. Elle a déclaré que la position et les justifications de la délégation chinoise étaient tout à fait fondées et elle a souligné qu'il n'était pas judicieux d'accorder le statut d'observateur à la Fondation Wikimedia étant donné que des États membres avaient des objections. En outre, la délégation a insisté sur le fait que l'exercice du statut d'observateur auprès de l'OMPI devait se faire de bonne foi et contribuer de manière constructive aux travaux de l'OMPI. La délégation a réaffirmé qu'elle appuyait le principe du consensus dans la prise de décisions à l'OMPI, y compris s'agissant de

l'admission d'observateurs, et a noté l'absence d'un tel consensus en ce qui concernait l'octroi du statut d'observateur à la Fondation Wikimedia.

31. La délégation du Pakistan a considéré qu'octroyer le statut d'observateur à des organisations responsables était un objectif important pour le fonctionnement de l'OMPI. L'interaction continue des observateurs lors des assemblées de l'OMPI et des réunions des unions administrées par l'OMPI jouait une importante fonction de soutien et permettait d'aider les États membres à évaluer les progrès et les priorités des travaux de l'OMPI. La délégation a estimé que l'acceptation et le respect des principes mondialement reconnus, en particulier ceux énoncés dans les résolutions des Nations Unies, étaient une condition préalable pour que des organisations obtiennent le statut d'observateur. De l'avis de la délégation, alors que son objectif déclaré était de développer et de diffuser des contenus éducatifs techniques à l'échelle mondiale, la Fondation Wikimedia faisait la promotion de notions partisans et de la désinformation, ce qui est hautement contestable. La délégation s'est dite pour la prise de décisions par consensus sur la question de l'octroi du statut d'observateur. Elle appuyait par conséquent la position de la délégation chinoise et n'était pas en mesure d'accepter l'admission de la Fondation Wikimedia en tant qu'observateur auprès l'OMPI.

32. La délégation de l'Algérie a reconnu les contributions des ONG dans les institutions spécialisées des Nations Unies, y compris l'OMPI. Elle a par ailleurs pris note des préoccupations soulevées par la délégation de la Chine, ainsi que par d'autres délégations, concernant l'octroi du statut d'observateur à l'un des demandeurs. Elle a appelé au respect du principe de consensus, qui restait le cadre dans lequel s'inscrivaient les travaux des assemblées, et a invité les autres délégations à continuer à faire de même.

33. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) a appuyé la position de la délégation de la Chine et s'est opposée à la demande d'octroi du statut d'observateur présentée par la Fondation Wikimedia, conformément à la pratique suivie par les assemblées précédentes. Elle a expliqué que sa position se fondait sur son respect du principe d'une seule Chine et sur la position qui avait toujours été celle de l'OMPI concernant la question de Taiwan. En conclusion, la délégation a souligné l'importance d'adhérer au principe du consensus sur cette question.

34. La délégation de la France a déclaré s'associer à la déclaration faite par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B. La France était favorable à l'octroi du statut d'observateur pour l'ensemble des ONG ayant formulé une demande en ce sens pour ces assemblées. La France a toujours soutenu la présence et la participation de la société civile dans les organisations multilatérales. En conclusion, la délégation a réaffirmé qu'elle appuyait la demande de la Fondation Wikimedia, car cette fondation qui œuvrait en faveur du libre partage des connaissances.

35. La délégation du Canada a indiqué qu'elle était pour l'inclusion et la participation concrètes des ONG dans les débats sur les questions qui relevaient de leur domaine d'activité au sein des organismes des Nations Unies tels que l'OMPI. Elle a estimé que les observateurs enrichissaient les échanges à l'OMPI et a fait remarquer qu'il était important d'entendre d'autres voix que celles des États membres dans les organismes des Nations Unies, y compris l'OMPI, étant donné l'incidence de l'Organisation sur les utilisateurs finaux du système international de propriété intellectuelle. La délégation n'était pas favorable à ce que des ONG ayant démontré un intérêt important pour les travaux de l'OMPI soient mises à l'écart et elle a estimé que la liste complète des ONG ayant demandé à obtenir le statut d'observateur devait être entérinée dans son intégralité.

36. La délégation de la Suisse a déclaré qu'elle se joignait à la déclaration faite par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B et qu'elle soutenait toutes les demandes d'octroi du statut d'observateur présentées dans le document A/65/3 Rev. rappelant

que la demande formulée par la Fondation Wikimedia était en attente de validation par les États membres depuis 2020. La délégation a expliqué que l'objectif de la Fondation Wikimedia était la libre diffusion de contenus éducatifs en Suisse et à l'étranger, et qu'elle avait un lien direct avec la propriété intellectuelle. La délégation a estimé que la Fondation Wikimedia pouvait contribuer de manière significative au travail de l'OMPI. La délégation a conclu en indiquant qu'elle soutenait par conséquent la demande d'octroi du statut d'observateur présentée par la Fondation Wikimedia et a invité les États membres à l'accepter.

37. La délégation du Royaume-Uni a soutenu la demande d'admission de la Fondation Wikimedia, et de toutes les autres organisations candidates, en tant qu'observateur à l'OMPI. Elle ne voyait aucune raison d'empêcher l'octroi du statut d'observateur à une quelconque des organisations ayant fait cette demande.

38. La délégation de la Chine a remercié le grand nombre de pays ayant soutenu sa position et déclaré que ces pays défendaient également la justice. La délégation a constaté que quelques pays appuyaient la demande de la Fondation Wikimedia et indiqué que, bien que leur raisonnement semblait convaincant, il était en fait profondément erroné. Elle a rappelé à ces pays que, premièrement, l'octroi du statut d'observateurs obéissait à des procédures et que la décision devait être prise par les assemblées, comme le prévoyaient les dispositions de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (Convention instituant l'OMPI). Étant donné que le Secrétariat ne pouvait procéder qu'à un examen formel des documents des candidats, chaque État membre avait son mot à dire dans la décision d'octroyer le statut d'observateur aux candidats, ce qui signifiait que tant qu'un État membre s'opposait à une demande particulière, l'organisation concernée ne pouvait pas obtenir le statut d'observateur. La délégation a déclaré que, deuxièmement, l'octroi du statut d'observateur devait suivre des règles. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'OMPI devait respecter et suivre la Charte des Nations Unies et le droit international, y compris les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies. La délégation a rappelé qu'une norme minimale était exigée de toutes les parties pour la participation aux travaux de l'OMPI. Elle a également souligné que la fondation Wikimedia ne remplissait pas toutes les conditions nécessaires pour obtenir le statut d'observateur et a estimé que, selon elle, certains pays avaient détourné les règles pour offrir à la fondation Wikimedia un raccourci vers ce statut, ce qu'elle considérait comme une politisation du processus. Troisièmement, la délégation a déclaré que l'invitation à devenir observateur auprès de l'OMPI doit être propice aux travaux de l'Organisation. À cet égard, elle avait toujours été favorable à ce que les ONG participent aux réunions de l'OMPI et contribuent à l'effort en matière de propriété intellectuelle. Toutefois, la délégation a souligné que toute participation devait être fondée sur des règles. Elle a estimé qu'octroyer le statut d'observateur à une organisation controversée et l'admettre aux réunions de l'OMPI aurait un impact négatif sur l'atmosphère de travail, qui était marquée par le professionnalisme et la coopération, et que cela serait contre-productif et contraire à l'objectif initial d'autoriser la participation des observateurs. La délégation a insisté sur le fait qu'elle avait exprimé à de nombreuses reprises sa position sur cette question et elle a invité instamment la Fondation Wikimedia à prendre des mesures concrètes pour réparer ses erreurs au lieu d'essayer de forcer le passage.

39. Le président a remercié toutes les délégations pour leurs déclarations et pris acte du fait qu'il y avait un consensus sur toutes les demandes d'octroi du statut d'observateur, à l'exception de celle de la Fondation Wikimedia. Le président a donc proposé d'adopter le paragraphe de la décision tel qu'il figurait dans le document A/65/3 Rev. à l'exception de la demande de la Fondation Wikimedia.

40. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont décidé d'accorder le statut d'observateur aux organisations suivantes :

- a) Organisations non gouvernementales internationales :
 - i) Forum de Boao pour l'Asie (BFA);
 - ii) European Film Agency Directors (EFAD);
 - iii) European Platform of Intellectual Property Administrators (EPIPA);
 - iv) Independent Music Publishers International Forum (IMPF);
 - v) Fédération internationale des architectes paysagistes (IFLA);
 - vi) Comité international olympique (CIO); et
 - vii) Fédération latino-américaine de l'industrie pharmaceutique (FIFARMA).

- b) Organisations non gouvernementales nationales :
 - i) Arab Public Relations Society (APRS);
 - ii) Emirates Inventors Association;
 - iii) Emirates Science Club;
 - iv) Global Access in Action (GAiA);
 - v) Hugo Grotius gGmbH;
 - vi) Forum international sur la propriété intellectuelle – Québec (FORPIQ);
 - vii) Association japonaise des radiodiffuseurs commerciaux (JPA); et
 - viii) Virtual Rights Specified Nonprofit Corporation.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

PROJETS D'ORDRE DU JOUR DES SESSIONS ORDINAIRES DE 2025

41. Voir le rapport de la session du Comité de coordination de l'OMPI (document [WO/CC/83/2 Prov.](#)).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORTS SUR L'AUDIT ET LA SUPERVISION

i) Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS)

42. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/57/12 Prov.](#)).

ii) Rapport du vérificateur externe des comptes

43. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents [A/65/5](#) et [A/65/6](#).

44. Au nom du vérificateur externe, M. Damian Brewitt, directeur du National Audit Office du Royaume-Uni, a présenté le rapport suivant :

“Monsieur le Président, distingués délégués, comme les membres le savent, il s'agit de notre dernière présentation dans le cadre de notre mandat de six ans, et au nom du contrôleur et vérificateur général du Royaume-Uni, je tiens à vous remercier de nous avoir nommés vérificateurs externes des comptes et de nous avoir donné l'occasion de travailler aux côtés du Secrétariat de l'OMPI.

“Notre collaboration avec vous, en tant qu’Assemblée, a été importante et vos observations ainsi que vos priorités ont nourri notre travail. Vous faire rapport a toujours été pour nous un élément important du processus de gouvernance, afin de nous assurer que nous étions à votre disposition et de mettre en lumière les principales questions soulevées par notre travail, tout en vous faisant part de notre point de vue indépendant et objectif. Ma présentation d’aujourd’hui reprend le message que nous avons également transmis au Comité du programme et budget en juin.

“Dans mon exposé d’aujourd’hui, j’aborderai les quatre principaux domaines de notre travail. Premièrement, l’audit des états financiers et de la gestion financière, puis notre examen des questions de gouvernance et de contrôle interne qui nous a donné l’occasion de faire le point, dans notre rapport, de l’évolution de l’environnement du contrôle au cours des six dernières années. J’aborderai ensuite brièvement notre sujet de fond relatif aux résultats, à savoir la gestion des connaissances. Enfin, je récapitulerai les autres grands domaines d’audit de la performance durant notre mandat et conclurai sur la manière dont l’OMPI a réagi à nos observations. Je commence tout d’abord pour les résultats de notre audit des états financiers. J’ai le plaisir de confirmer que l’opinion du vérificateur externe sur les états financiers était à nouveau sans réserve. Notre audit confirme également que les opérations ont été effectuées conformément au Règlement financier établi par les États membres.

“Les états financiers de l’OMPI et le commentaire financier qui les accompagnent sont restés d’une grande qualité, étayés par des systèmes solides de contrôle interne et d’établissement de rapports tout au long de notre mandat. Notre audit a été positif et n’a révélé aucune erreur ou lacune importante en lacune en matière de contrôle. Nous avons présenté le détail de nos travaux à l’OCIS, avec lequel nous avons entretenu un dialogue fructueux tout au long de notre mandat. Je tiens à remercier les membres de l’OCIS, anciens et actuels, pour leur appui et l’attention portée à notre travail.

“En ce qui concerne la gestion financière, l’OMPI a toujours obtenu de bons résultats financiers au cours de notre mandat, même dans des circonstances sans précédent, comme la pandémie et les incertitudes mondiales persistantes, ce qui est le reflet du modèle économique générateur de liquidités appliqué par l’Organisation. Le marché de la propriété intellectuelle est resté dynamique et l’OMPI a dégagé des excédents supérieurs aux prévisions pour chaque exercice biennal. Notre rapport a mis en évidence la nécessité d’examiner la manière dont les excédents résultant de ce modèle étaient utilisés et, parallèlement à la politique en vigueur en matière de réserves, nous avons signalé l’importance de faire en sorte que les taxes demeurent appropriées pour les utilisateurs, selon un ensemble de principes plus clairement définis.

“Au cours de notre mandat, les rendements des investissements et la valeur des engagements au titre des prestations dues au personnel ont connu des changements considérables, reflétant en grande partie l’évolution des conditions du marché. L’OMPI a affiné la méthode d’évaluation de ces engagements et nous avons pris note de la réflexion en cours sur la création d’un mécanisme qui détiendrait les actifs de ce régime, en soulignant l’importance de fonder toute décision sur une analyse coûts-avantages.

“J’en viens maintenant au premier thème de notre rapport sur la performance, à savoir les questions de gouvernance et de contrôle interne, qui permettent aux États membres d’avoir des assurances quant à la gestion des ressources.

“Notre audit a conclu une nouvelle fois que l’OMPI disposait de systèmes de contrôle interne solides et qu’aucune faiblesse de taille n’était à relever. Nous avons constaté que l’OMPI continuait de faire évoluer en permanence son cadre de contrôle interne. Parmi les changements apportés, on peut citer une articulation plus claire du cadre de

responsabilité, le perfectionnement de la manière dont les contrôles internes sont assurés, une approche plus aboutie de la gestion des risques et la modernisation du Règlement financier. Nous avons souligné la nécessité de continuer à se concentrer sur les contrôles les plus importants et de rechercher une plus grande efficacité et une simplification des processus opérationnels. Ces améliorations constitueront une base solide pour tirer profit du passage prévu au système de planification des ressources de l'Organisation en nuage.

“Au cours de notre mandat, la déclaration sur le contrôle interne a été entièrement alignée sur le cadre de responsabilité et a expliqué de manière claire et bien étayée l'environnement de contrôle, ses résultats et les risques qui ont dû être gérés durant la période considérée. Nous avons attiré l'attention sur les retards pris dans la mise en place d'analyses de données pour éclairer le contrôle du respect des règles. Nous pensons que des changements dans ce domaine apporteront une plus grande visibilité en ce qui concerne les opérations de contrôle et fourniront de meilleures informations permettant de réaliser des gains d'efficacité en matière de coût des contrôles.

“Les changements de personnel au sein du Bureau de la déontologie ont retardé la réponse de la direction aux questions que nous avons identifiées concernant les risques de conflits potentiels au sein du PCT. Toutefois, l'OMPI a présenté un plan d'action visant à atténuer les risques potentiels que nous avons recensés pour la réputation de l'Organisation. Nous avons également constaté qu'en raison des changements intervenus au sein de la Division de la supervision interne (DSI), l'accent est davantage mis sur les risques matériels et les risques importants dans le cadre du programme de travail prévisionnel. Nous nous félicitons de ces évolutions, ainsi que de l'engagement de chercher à adopter rapidement les modifications relatives aux normes d'audit interne et de piloter une opinion d'assurance annuelle pour 2024, l'adoption complète étant prévue pour 2025.

“En ce qui concerne notre examen de la gestion des connaissances, l'approche de l'OMPI en ce qui concerne ses dossiers internes et la gestion des connaissances s'est heurtée à des difficultés. L'Organisation détient un volume important de documents numériques et papier, qui ne sont pas traités selon les normes de gestion des archives, ce qui en rend l'accès difficile. Si certains sont importants pour la mémoire institutionnelle, d'autres sont inutiles et devraient être archivés de manière permanente ou détruits de façon sécurisée.

“Une stratégie initiale a été élaborée en 2014, mais la mise en œuvre d'un système de gestion du contenu de l'Organisation a été lente. À la suite d'une étude réalisée en 2020, l'OMPI a révisé sa politique de gestion des dossiers et des archives et s'est lancée dans un nouveau projet de gestion du contenu et de la collaboration de l'Organisation doté d'un budget de 8,8 millions de francs suisses, dont l'achèvement est prévu en 2026.

“Outre la technologie mise en œuvre dans le cadre du projet de gestion du contenu et des connaissances et les procédures définies dans les documents de politique générale, il sera important que le projet se concentre sur les questions humaines et culturelles qui seront essentielles à la bonne mise en pratique des changements et qu'il s'accompagne d'un plan clair à cet égard. Nous avons signalé que les plans pourraient être renforcés par la définition d'une stratégie globale de gestion des documents et des connaissances.

“Je voudrais maintenant revenir sur notre mandat et sur la manière dont le Secrétariat a répondu à nos recommandations antérieures.

“En 2018, nous avons examiné les activités du Département de la gestion des ressources humaines (DGRH). Depuis notre examen initial, nous avons pu constater que la formation interne est devenue plus stratégique, ce qui permet d'améliorer la planification

des effectifs et de disposer d'un capital humain plus flexible. Le système de gestion des performances est plus objectif, plus cohérent et plus équitable, et les politiques dans ce domaine ont été récemment révisées afin de rationaliser davantage le processus. Dans l'ensemble, l'OMPI a pris des mesures rationnelles pour améliorer son approche des questions de ressources humaines, en renforçant notamment la mobilisation du personnel. Bien que ces changements ne soient pas encore totalement intégrés, ils devraient se traduire par des avantages pour l'OMPI et son personnel.

“En 2019, nous avons fait le point sur les bureaux extérieurs. Nous avons souligné la nécessité d'une stratégie claire pour favoriser le développement du réseau et garantir l'alignement sur les besoins de l'OMPI. Nous sommes conscients qu'il est encore difficile pour les États membres de parvenir à un consensus sur la portée d'une évaluation des bureaux extérieurs, ce qui a entravé les progrès dans le développement du réseau. À notre avis, les États membres pourraient trouver davantage de cohésion s'ils convenaient d'un ensemble de principes généraux rigoureux, avec un évaluateur indépendant chargé de définir le champ d'application détaillé et de fournir le rapport d'évaluation qui viendrait éclairer les discussions ultérieures des États membres sur les mesures à prendre.

“En 2020, nous avons examiné la stratégie de l'OMPI en matière d'utilisation des réserves dans le contexte du plan-cadre d'équipement (PCE). Nos observations portaient à la fois sur l'orientation stratégique du PCE dans son ensemble et sur la gestion des projets individuels. Au niveau stratégique, nous n'avons pas pu déterminer clairement comment les projets individuels étaient classés par ordre de priorité. Nous avons souligné qu'il était important que les décisions d'investissement soient motivées par des besoins et qu'elles soient clairement liées aux objectifs de l'OMPI. La dernière proposition du PCE formule plus clairement le fait que les projets doivent avoir un caractère stratégique et particulier, avec un seuil minimum de trois millions de francs suisses. Les propositions de projet sont maintenant plus stratégiques, avec une meilleure description de l'approche de mise en œuvre, un descriptif plus clair des avantages et une meilleure analyse des risques potentiels. Selon nous, l'approche et la stratégie d'utilisation des réserves ont été considérablement améliorées.

“L'année dernière, nous avons fait remarquer que l'Organisation n'avait pas de stratégie immobilière globale. Notre rapport a également mis en évidence le fait que les espaces de travail existants ne se prêtaient pas à la promotion d'un environnement innovant et collaboratif. Consciente de l'évolution des effectifs et de la nécessité d'optimiser l'utilisation de l'espace, l'OMPI s'est engagée à élaborer une stratégie tenant compte de nos observations. L'intention du Secrétariat est que la stratégie réponde également à la nécessité de concevoir des bâtiments intelligents et durables qui améliorent l'efficacité énergétique. Le Secrétariat propose de communiquer cette stratégie aux États membres en 2025, avant de leur présenter des propositions pour tout nouvel investissement important dans l'infrastructure existante. L'approche prévue tient compte du contenu de nos recommandations et permettra à l'OMPI de mieux expliquer comment elle optimise l'utilisation de ses actifs.

“Pour conclure s'agissant de notre travail, je peux confirmer que des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de cinq recommandations des années précédentes, et que six recommandations sont encore en cours d'application. Pour cette dernière année, nous n'avons pas formulé de nouvelles recommandations spécifiques, mais notre rapport met clairement en évidence des domaines que l'OMPI pourrait souhaiter prendre en considération et nous avons discuté de ces domaines avec la direction.

“Nous collaborerons avec nos successeurs à l'occasion du passage de relais à la Commission d'audit de l'Indonésie. Nous entretenons une relation de longue date avec nos collègues indonésiens et avons fait nos preuves en matière de passation de pouvoirs

dans le domaine de la vérification des comptes. Nous nous préparons déjà à des discussions et des échanges approfondis, en vue d'une transition efficace.

“Enfin, je tiens à remercier le Directeur général et le personnel de l'OMPI pour le soutien et la coopération qu'ils ont apportés à notre travail d'audit au cours des six dernières années. Nous souhaitons profiter de cette occasion pour souhaiter à l'OMPI plein succès dans la poursuite de la réalisation de son mandat.

“Je vous remercie de votre attention et je serais ravi de répondre à vos questions ou de vous fournir des informations complémentaires sur notre audit.”

45. Le président a remercié le vérificateur externe des comptes pour son rapport.

46. La délégation de la Croatie a remercié le vérificateur externe des comptes pour son rapport complet et instructif. En ce qui concernait les bureaux extérieurs de l'OMPI, la délégation a fait référence au document [A/64/14](#), dont elle a résumé les paragraphes 134, 141 et 284. Elle a indiqué qu'un État membre de l'OMPI avait violé les principes fondamentaux de l'ordre juridique international et de la Charte des Nations Unies, ce qui avait également été formellement confirmé par la résolution ES-11/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que par cinq autres résolutions connexes. La délégation a rappelé que le fait d'accueillir un office extérieur n'était ni un droit pour les États membres de l'OMPI ni une condition préalable pour coopérer avec l'OMPI ou bénéficier d'une assistance technique. Au contraire, seule une poignée d'États membres accueillait des bureaux extérieurs de l'OMPI et des négociations étaient en cours depuis plusieurs années pour décider du lieu où serait implanté le prochain bureau extérieur. La délégation a déclaré que le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie avait été créé dans des circonstances qui manquaient de transparence, ce qui avait entraîné une multiplication des demandes de création de nouveaux bureaux extérieurs. Elle a donc appelé à la fermeture du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie et demandé que son personnel et ses ressources financières soient transférés vers des bureaux extérieurs de l'OMPI, existants ou nouveaux. La délégation a jugé inacceptable qu'un organisme des Nations Unies dispose d'un bureau extérieur sur le territoire d'un État membre qui viole les principes fondamentaux des Nations Unies et elle a invité les États membres à envisager sa fermeture. Compte tenu des informations générales fournies, la délégation a demandé si le vérificateur externe des comptes s'était penché sur la question de savoir si le maintien d'un bureau extérieur dans un pays qui violait de manière flagrante les normes internes était conforme aux règles et principes généraux des Nations Unies, y compris ceux relatifs à la gestion financière. À cet égard, la délégation a énuméré les résolutions de l'ONU à prendre en compte : résolution ES-11/1, “Agression contre l'Ukraine”, du 2 mars 2022; résolution ES-11/2, “Conséquences humanitaires de l'agression contre l'Ukraine”, du 4 mars 2022; résolution ES-11/3, “Suspension du droit de la Fédération de Russie de siéger au Conseil des droits de l'homme”, du 7 avril 2022; résolution ES-11/4, “Intégrité territoriale de l'Ukraine : défense des principes consacrés par la Charte des Nations Unies”, du 12 octobre 2022; résolution ES-11/5, “Agression contre l'Ukraine : recours et réparation”, du 14 novembre 2022 et résolution ES11/6, “Principes de la Charte des Nations Unies sous-tendant une paix globale, juste et durable en Ukraine”, du 2 mars 2023. Toujours sur ce point, la délégation a également mentionné les rapports traitant de sujets similaires, tels que la réponse du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) concernant l'assistance technique fournie par l'OMPI à la République islamique d'Iran, la réponse du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant l'assistance technique fournie par l'OMPI à la République populaire démocratique de Corée et le rapport d'étude extérieure indépendante sur le programme d'assistance technique de l'OMPI dans les pays soumis à des sanctions de l'ONU. La délégation a demandé au vérificateur externe si cette question avait été examinée ou s'il était prévu de le faire, et si cela pouvait être envisagé dans le cadre de son mandat. La délégation a demandé au vérificateur externe des comptes

d'indiquer quel organe de contrôle compétent ou quel organe des Nations Unies était à même de s'occuper de ces questions.

47. La délégation du Royaume des Pays-Bas, parlant au nom du groupe B, a exprimé sa gratitude au vérificateur externe des comptes pour son rapport détaillé sur les états financiers de l'OMPI pour 2023, figurant dans le document A/65/5, ainsi que pour les réflexions et les observations qu'il avait partagées tout au long de son mandat. Le groupe B avait analysé attentivement le rapport et y attachait une grande importance. Le groupe a encouragé l'OMPI à mettre en œuvre et à clôturer les six recommandations indiquées dans le rapport. Le groupe B a rappelé l'observation du vérificateur externe des comptes selon laquelle les rapports pouvaient être rationalisés et l'orientation stratégique au sein de l'OMPI renforcée si on définissait des variables clés pour la prise de décision. Le groupe B a remercié le vérificateur externe des comptes pour ses précieux services et sa perspicacité et s'est réjoui à la perspective de travailler avec le prochain vérificateur externe des comptes. En ce qui concernait les observations de fond du groupe B, la délégation a rappelé la déclaration qu'elle a faite au nom du groupe B à la trente-septième session du Comité du programme et budget (PBC).

48. La délégation de Vanuatu a remercié le vérificateur externe des comptes pour son rapport. Elle a indiqué que le vérificateur externe avait mis l'accent sur la nécessité d'une stratégie claire pour favoriser le développement du réseau des bureaux extérieurs, question qui était soulevée depuis plusieurs années. La délégation a demandé si une mesure avait été prise quant à la manière de procéder pour la remise du rapport d'évaluation des bureaux extérieurs.

49. Le vérificateur externe des comptes a remercié les délégations pour leurs commentaires et expliqué que la question des bureaux extérieurs dépassait son mandat, qui était clairement défini. Soulignant que les questions soulevées relevaient de la compétence des États membres, il n'a pas souhaité formuler d'observation à ce sujet. Le vérificateur externe des comptes a souligné que le point le plus important à relever et à retenir était qu'aucun problème significatif n'avait été porté à son attention qui aurait pu avoir une incidence sur l'opinion qu'il avait émise concernant la régularité des états financiers. Il s'est déclaré satisfait des opérations, qui respectaient résolument le cadre fixé pour l'OMPI. En ce qui concerne la question plus large des bureaux extérieurs, le vérificateur externe des comptes a déclaré qu'il était conscient des difficultés à trouver un consensus sur la portée générale de tout travail d'examen des opérations du réseau des bureaux extérieurs. Il a ensuite indiqué aux États membres qu'une solution potentielle de son point de vue consistait à charger un expert indépendant de définir un champ d'action pour les bureaux extérieurs et de procéder à l'évaluation en fonction de ce champ d'action, ajoutant que cela permettrait aux États membres de disposer de recommandations et de fonder leurs discussions sur les conclusions des experts. Le vérificateur externe des comptes a espéré avoir ainsi répondu aux questions et a conclu en indiquant qu'il était très curieux de connaître l'approche qui serait adoptée concernant les bureaux extérieurs.

50. La délégation de la Croatie a remercié le président et le vérificateur externe des comptes et fait remarquer qu'elle n'avait pas obtenu de réponse à sa question. Elle souhaitait savoir à quel organe compétent elle pouvait s'adresser pour avoir une réponse et a donc demandé au Secrétariat de répondre à sa question ou de demander à l'OCIS de l'examiner et de fournir une réponse.

51. La délégation de la Libye a remercié le président et déclare qu'elle ne pensait pas que les assemblées soient le lieu approprié pour condamner ou approuver les actions et pratiques politiques des États membres. Elle a ajouté que les États membres devaient respecter le caractère technique de l'Organisation et donc s'abstenir de s'engager dans des controverses politiques, car cela était contraire à l'intérêt de la session. En outre, elle a indiqué que ce type de discussions n'avait pas d'issue et qu'il n'était donc pas juste de les poursuivre, car cela

empêchait d'avancer sur l'ordre du jour provisoire des assemblées et éclipsait le travail et les efforts menés par le Secrétariat pour assurer le succès des sessions. La délégation a déclaré qu'elle compatissait pleinement avec le peuple ukrainien, mais aussi avec le peuple arabe de Palestine, à la suite de la crise humanitaire qu'ils traversent tous les deux, et elle a ajouté qu'elle souhaitait voir la fin des deux conflits le plus tôt possible, car nous vivions tous dans un monde interdépendant où le sort d'une nation était inextricablement lié à celui de sa voisine. Elle a exhorté les autres États membres à aider le Secrétariat à conclure l'ordre du jour comme prévu.

52. La délégation de la Croatie a remercié le président et indiqué qu'elle souhaitait exercer son droit de réponse car elle estimait que la question qu'elle avait soulevée est très pertinente pour le sujet débattu. Il s'agissait d'une question technique, concrète, qui concernait les règles de gestion financière d'une organisation des Nations Unies. La délégation a par ailleurs rappelé que la question était techniquement liée à la propriété intellectuelle et que dans la mesure où les travaux de l'Organisation faisaient partie intégrante du système des Nations Unies, ils n'étaient pas exemptés des principes des Nations Unies.

53. Le Secrétariat a répété que, comme indiqué la veille à propos d'un précédent point de l'ordre du jour, la question du réseau des bureaux extérieurs relevait de la compétence des États membres et que les travaux du Secrétariat à ce sujet seraient guidés par ces derniers. Il a réaffirmé qu'il était prêt à répondre aux questions portant sur le rapport sur la performance de l'OMPI, sur le point de l'ordre du jour relatif au rapport du vérificateur externe des comptes, ainsi que sur le Règlement financier et le règlement d'exécution du Règlement financier. Toutefois, il ne pouvait apporter que des réponses limitées s'agissant de la décision relative au travail des bureaux extérieurs.

54. Le président a remercié le Secrétariat pour ses précisions.

55. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont pris note du "Rapport du vérificateur externe des comptes" (document A/65/5).

56. Au nom du Directeur général et de l'ensemble de l'Organisation, le Secrétariat a remercié le National Audit Office du Royaume-Uni pour les services exceptionnels rendus en sa qualité de vérificateur externe des comptes de l'OMPI au cours des six dernières années. Le Secrétariat a indiqué qu'il n'allait pas répéter la déclaration qu'il avait faite lors de la trente-septième session du PBC, mais souhaitait, à l'occasion des assemblées, exprimer officiellement sa profonde gratitude aux vérificateurs pour leurs services et leur professionnalisme, en particulier le contrôleur et vérificateur général des comptes du Royaume-Uni, ainsi que M. Brewitt et M. Irwin qui ont dirigé les équipes d'audit tout au long de leur mandat. Le Secrétariat a ajouté que le travail du vérificateur externe des comptes avait aidé de manière déterminante l'Organisation à renforcer sa gestion financière, sa gouvernance, sa gestion des risques et ses contrôles internes, entre autres domaines.

iii) Rapport du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)

57. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/57/12 Prov.](#)).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORT SUR LE COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC)

58. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/65/6](#).

59. Le président a expliqué qu'il avait un document à l'examen au titre de ce point, comme indiqué dans la "Liste des documents", à savoir le document A/65/6, "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget", où figuraient toutes les décisions prises lors de la trente-septième session du PBC.

60. Le Secrétariat a indiqué que l'année 2024 n'étant pas une année budgétaire, il y avait eu une seule session du PBC, du 10 au 13 juin 2024. L'ordre du jour de la session du PBC avait couvert un large éventail de points, et les États membres avaient pris note d'un certain nombre d'entre eux, ou les recommandés aux assemblées pour approbation, comme indiqué dans le document A/65/6. Parmi les décisions, il avait été notamment recommandé que les assemblées approuvent le rapport financier annuel et les états financiers de l'OMPI pour 2023, le financement de trois projets relevant du plan-cadre d'équipement, à savoir la phase II de la nouvelle plateforme informatique du système de Madrid, le système de planification des ressources de l'Organisation et les mises à jour du système de gestion des bâtiments. Le PBC a également recommandé l'approbation de la création d'un régime multiemployeurs pour le financement des prestations dues au personnel. La liste des décisions du PBC comprenait également des recommandations aux assemblées de prendre note de la performance financière positive de l'OMPI et de la réalisation des résultats escomptés au cours de l'exercice biennal 2022-2023, tels qu'ils figuraient dans le rapport sur la performance de l'Organisation. Il a également examiné les rapports des organes de vérification et de supervision et formulé des recommandations à leur sujet. En outre, le document A/65/INF/4 a fourni une mise à jour sur l'état du paiement des contributions au 30 juin 2024. Enfin, le Secrétariat a informé les délégations que, depuis le 1^{er} juillet 2024, des contributions avaient été reçues de la Grenade et de la Côte d'Ivoire, réduisant ainsi les arriérés à environ 9,1 millions de francs suisses.

61. Le président a remercié le Secrétariat pour sa déclaration et rappelé que les délégations avaient déjà eu des échanges très constructifs et la possibilité de faire connaître leurs points de vue sur toutes les questions lors de la trente-septième session du PBC. Le président a souligné que ces déclarations au PBC avaient été dûment consignées et seraient reproduites intégralement dans le rapport, de sorte que les délégations n'avaient pas besoin de les répéter lors des assemblées. Le président a invité les délégations à se référer à ces interventions dans un souci d'efficacité et les a remerciées de leur compréhension.

62. La délégation de la Chine a déclaré qu'elle avait participé activement à la trente-septième session du PBC et s'est félicitée que, sous la direction énergique du président et du vice-président, le PBC avait mené à bien toutes les discussions de manière efficace et toutes les parties avaient fait preuve d'une grande souplesse et d'un grand esprit de coopération sur les sujets suivants : le rapport annuel sur les ressources humaines, le rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI), le mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021, ainsi que la méthode de répartition des recettes et du budget par union, qui avaient fait l'objet de discussions très utiles. La délégation a indiqué que le PBC était parvenu à un consensus sur des sujets tels que les projets relevant du plan-cadre d'équipement et la durabilité dans le contexte de la passation des marchés, ce qui avait été très apprécié. Elle a remercié l'OCIS, le vérificateur externe des comptes et le Corps commun d'inspection (CCI) d'avoir participé à la trente-septième session du PBC. Elle s'est félicitée de la coopération du Secrétariat avec les États membres avant et pendant la session et l'a remercié pour les réponses fournies aux questions posées par les États membres. La délégation a estimé que le programme de travail et le budget 2024-2025 ainsi que la vérification et la supervision faisaient partie des fondements de la gouvernance et de l'activité de l'Organisation, et qu'ils étaient essentiels pour tous les États membres de même que pour le Secrétariat. La délégation espérait que l'OMPI mettrait en œuvre toutes les décisions prises à la trente-septième session du PBC. À la lumière de ces discussions, ainsi que des besoins des États membres, l'OMPI devait envisager d'inclure davantage d'informations dans des documents importants tels que le rapport sur la performance de l'Organisation et le programme de travail et le budget 2024-2025.

63. La délégation de l'Iran (République islamique d'), parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a remercié le Secrétariat pour la préparation du rapport. Le groupe a rappelé les déclarations qu'il avait faites lors de la dernière session du PBC, réaffirmant le rôle important de ce dernier dans l'accomplissement de la mission de l'OMPI, à savoir diriger la mise en place d'un écosystème de propriété intellectuelle équilibré et efficace qui favorise l'innovation et la créativité au profit de tous. Le groupe a félicité l'OMPI pour la solidité de ses résultats financiers en dépit d'un environnement mondial instable. Il a salué les efforts visant à augmenter la dotation budgétaire des programmes d'assistance technique et d'aide au développement. Le groupe a estimé que la poursuite des efforts pour mettre en œuvre des programmes axés sur le développement et les résultats contribuerait à aider davantage les États membres à atteindre leurs objectifs de développement durable (ODD). Le groupe a souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour soutenir les États membres dans la mise en œuvre des ODD. Il a pris note de l'Avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 et formé l'espoir que l'OMPI avancerait sur ce point important de l'ordre du jour. Le groupe attendait avec intérêt des discussions constructives à même de favoriser une décision rapide sur cette question en suspens. Le groupe a estimé que le projet de mandat devait tenir compte de tous les documents pertinents, y compris les décisions de l'Assemblée générale de l'OMPI et les points de vue des États membres. Il a rappelé que la décision d'ouvrir de nouveaux bureaux extérieurs était un processus mené par les États membres et que les principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI, adoptés lors de la cinquante-cinquième série de réunions des assemblées, devaient entre autres être respectés. Le groupe a réaffirmé sa détermination à contribuer concrètement aux délibérations sur ce sujet.

64. La délégation du Royaume des Pays-Bas, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat d'avoir préparé la Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget, telle qu'elle figurait dans le document A/65/6. Le groupe a félicité le président du PBC, les vice-présidents et le secrétariat pour leur travail avant et pendant la trente-septième session du PBC. En outre, il s'est félicité que la trente-septième session se soit déroulée dans une atmosphère harmonieuse et efficace. Enfin, le groupe a pris note de la discussion sur l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 et déclaré qu'il continuerait à participer de manière constructive à cette discussion à la prochaine session du PBC.

65. La délégation des Émirats arabes unis a félicité le président pour son élection et réitéré sa confiance dans la capacité de ce dernier de guider les travaux des assemblées. Elle a souscrit à la déclaration faite par la délégation de la République islamique d'Iran, au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. La délégation avait examiné attentivement la Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget à sa trente-septième session, qui figurait dans le document WO/PBC/37/13, et relevé que l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des offices extérieurs de l'OMPI en 2021 reposait sur l'idée que le réseau des offices extérieurs était un outil indispensable pour la mise en place d'un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace. La délégation a exhorté tous les États membres à mener des négociations constructives sur ce point. Elle a souligné son intérêt à accueillir un bureau extérieur dans son pays et appelé l'attention sur la nécessité de parvenir à un consensus concernant l'ouverture de bureaux extérieurs dans le respect des règles adoptées.

66. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a vivement regretté l'absence de discussions constructives sur ce point de l'ordre du jour au cours des dernières années. Elle a estimé qu'il était primordial que les États membres gardent à l'esprit que les bureaux extérieurs de l'OMPI étaient conçus pour soutenir les déposants et promouvoir les activités innovantes. La délégation a plaidé en faveur d'une mobilisation et d'une participation actives dans l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI et dans le débat sur la création de nouveaux bureaux extérieurs.

67. La délégation du Brésil a reconnu et salué les résultats financiers positifs de l'OMPI pour l'année 2023, avec un excédent de 113,8 millions de francs suisses et des réserves totales de 824,1 millions de francs suisses, ce qui était nettement supérieur à l'objectif fixé de 222,5 millions de francs suisses et constituait une réalisation louable en matière de gestion. Elle partageait l'avis du vérificateur externe des comptes selon lequel ces excédents considérables et récurrents invitaient à réfléchir à leur utilisation optimale en fonction des moyens de l'Organisation, de ses objectifs et, en particulier, de son souci d'améliorer les écosystèmes de propriété intellectuelle pour en faire des outils d'innovation, de compétitivité, de créativité et de transfert de technologie. Premièrement, la délégation a invité l'OMPI à envisager un soutien accru aux pays en développement par l'affectation d'une part importante de ces excédents à des initiatives visant à renforcer les infrastructures de propriété intellectuelle. Cela pouvait notamment comprendre des programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique, ainsi que la mise en place d'institutions durables de formation à la propriété intellectuelle susceptibles de favoriser l'innovation et la créativité au niveau local. Deuxièmement, l'OMPI pouvait promouvoir les progrès technologiques en investissant tout particulièrement dans des projets qui faciliteraient le transfert de technologie et l'innovation et renforceraient la capacité des pays en développement de tirer parti de la propriété intellectuelle pour la croissance technologique, en vue de combler le fossé entre les différentes régions économiques et de favoriser un développement mondial inclusif. Troisièmement, en ce qui concerne les ODD, la délégation a plaidé pour l'allocation de ressources directes à des projets qui correspondaient aux ODD définis par l'ONU et les accélèrent leur réalisation, en intégrant la propriété intellectuelle dans le programme plus large de développement durable afin de faire en sorte que les avantages de l'innovation et de la créativité contribuent à relever les défis mondiaux tels que le changement climatique, la santé et l'éducation. La délégation s'est dite convaincue que, grâce à une approche stratégique et globale, l'OMPI pouvait utiliser ses ressources financières pour susciter des changements importants en répondant aux besoins des pays en développement et en mettant l'accent sur l'innovation et la durabilité afin de créer un paysage mondial de la propriété intellectuelle plus équilibré et plus équitable.

68. La délégation de la Thaïlande a remercié le Secrétariat d'avoir préparé la Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget. Elle a pris note des rapports et appuyé sans réserve les recommandations du PBC aux assemblées, en particulier les révisions proposées de la Charte de la supervision interne, les projets relevant du plan-cadre d'équipement et la proposition de créer un régime multiemployeurs pour l'assurance maladie après la cessation de service. La délégation a estimé que les projets relevant du plan-cadre d'équipement étaient essentiels pour développer l'infrastructure des systèmes de l'OMPI et garantir l'utilisation efficace des ressources. Le régime multiemployeurs pouvait quant à lui contribuer à assurer la viabilité à long terme des régimes d'assurance maladie. La délégation a déclaré qu'elle s'associait à la déclaration faite par la délégation de la République islamique d'Iran au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, concernant les bureaux extérieurs et la mise en œuvre du programme de développement. En outre, elle s'est déclarée disposée à entendre les États membres au sujet de la méthode de répartition des recettes et du budget par union au sein du PBC. Celle-ci devait refléter les besoins spécifiques et la structure opérationnelle de l'Organisation, ainsi que le développement du système de propriété intellectuelle d'un point de vue global. La délégation a estimé qu'un dialogue constructif pouvait contribuer à dégager un consensus qui profiterait à l'ensemble de l'Organisation.

69. La délégation de l'Arabie saoudite a remercié le Secrétariat pour la préparation de la Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget. Elle a salué les efforts déployés par le PBC ainsi que les dernières évolutions intervenues. Elle a rappelé que sa participation au fonds fiduciaire de l'OMPI (FIT) s'élevait à environ 5 millions de francs suisses. Le FIT avait pour objectif de fournir une assistance technique aux pays du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord, d'encourager l'étude et la recherche scientifique dans le domaine de la propriété intellectuelle, ainsi que de financer des programmes de formation, des bourses, des

formations en matière de propriété intellectuelle et de faciliter les publications. La délégation a déclaré qu'elle collaborerait avec l'Organisation pour renforcer l'efficacité du FIT dans l'intérêt de la propriété intellectuelle dans les États membres.

70. La délégation de la Colombie a remercié le Secrétariat d'avoir préparé le document et appuyé la déclaration faite par la délégation du Chili, au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), sur le point 4 de l'ordre du jour. La délégation a rappelé la décision prise en 2019 d'examiner les 10 demandes présentées à l'époque par des États membres, dont la Colombie, en vue d'accueillir de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI. Cette décision ne devait pas être tributaire de l'évaluation du réseau actuel de bureaux extérieurs. La délégation a considéré que les États membres devaient redoubler d'efforts pour adopter une décision sur l'évaluation des offices extérieurs de l'OMPI afin de permettre son élargissement. Elle a estimé que cela contribuerait de manière importante à la réalisation des ODD en Amérique latine et dans les Caraïbes, grâce à la mise en place d'un programme régional encourageant le recours à la propriété intellectuelle par les groupes minoritaires et grâce à la promotion de l'innovation dans l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au moyen d'un cadre institutionnel plus solide. La délégation a réaffirmé sa volonté de collaborer avec l'OMPI et les États membres pour atteindre cet objectif commun.

71. La délégation des États-Unis d'Amérique a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B et s'est associée au consensus pour prendre note de la Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et du budget figurant dans le document A/65/6 et approuver les recommandations du PBC qu'il contenait. La délégation a rappelé l'intervention qu'elle avait faite à la trente-septième session du PBC ainsi que dans sa déclaration à l'ouverture des assemblées, et souligné la nécessité pour toutes les unions de l'OMPI d'être financièrement autonomes. Au cours de l'exercice biennal 2022-2023, l'OMPI a tiré 96,1% de ses recettes des taxes payées par les utilisateurs de ses systèmes mondiaux de propriété intellectuelle. Le système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) a été le principal contributeur à ces recettes, représentant 77% des recettes totales, suivi par le système de Madrid, qui représentait 17,5% des recettes totales. Ces systèmes constituaient l'ossature du financement de l'OMPI. La délégation a déclaré que l'examen des recettes générées par rapport aux dépenses était encore plus révélateur. Selon l'annexe VI du rapport sur la performance de l'Organisation en 2022-2023 (document WO/PBC/37/7), le PCT avait dégagé un excédent de plus de 146 millions de francs suisses, tandis que l'Union de Madrid avait enregistré un excédent de près de 10 millions de francs suisses. Dans le même temps, les systèmes de La Haye et de Lisbonne avaient quant à eux enregistré un déficit cumulé de près de 23 millions de francs suisses. Les déposants en vertu du PCT, en particulier, payaient un coût beaucoup plus élevé que le coût des services utilisés pour le traitement de leur demande afin, entre autres, de compenser les déficits de ces systèmes, et les utilisateurs qui présentaient des demandes au titre de ces systèmes bénéficiaient en fait de réductions par rapport au coût des services traités. Ces réalités financières montraient qu'il fallait s'efforcer de répartir les charges financières de manière plus équitable entre les déposants et les demandeurs des différents systèmes s'agissant de recouvrir les coûts liés aux services fournis, afin d'amener chaque union à la viabilité et à la stabilité financières. La délégation se réjouissait à la perspective de travailler avec les États membres pour continuer à faire avancer l'OMPI et ses décisions dans une direction financièrement prudente.

72. La délégation de la République de Moldova, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des pays baltes, a espéré que les travaux du PBC sur l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 seraient rapidement achevés. Le groupe a réaffirmé sa volonté de participer à ce travail afin de parvenir à un consensus sur cette question importante. Il était conscient de la nécessité de procéder à un examen impartial des activités des bureaux extérieurs, de manière objective, indépendante et transparente. Le groupe a demandé un examen externe afin d'avoir une vision claire de la manière dont les bureaux extérieurs avaient contribué à la réalisation des objectifs de l'OMPI et à la mise en

place d'écosystèmes de propriété intellectuelle sains dans l'intérêt des utilisateurs. De l'avis du groupe, il s'agissait d'une condition préalable pour faire avancer les travaux concernant la possibilité d'ouvrir de nouveaux bureaux extérieurs et pour définir des modalités de fonctionnement basées sur les enseignements tirés de l'évaluation. La délégation a exprimé la vive inquiétude de l'écrasante majorité des membres du groupe en ce qui concernait le fonctionnement et la dotation budgétaire du bureau extérieur de l'OMPI à Moscou. Dans le contexte des discussions sur le programme de travail et le budget 2024-2025, le groupe demandait une nouvelle fois au Secrétariat de suivre de près les activités, la mise en œuvre du programme et l'utilisation du budget au cours de cette période et d'ajuster l'enveloppe budgétaire si nécessaire.

73. La délégation de l'Ukraine a soutenu la déclaration faite par la délégation de la République de Moldova, au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des pays baltes. Elle a remercié le Secrétariat, le président du PBC et les délégués pour leurs efforts fructueux durant les travaux du PBC. La délégation a salué les efforts considérables déployés par la direction de l'OMPI pour assurer la stabilité financière de l'Organisation dans un environnement aussi difficile. La délégation souhaitait rappeler les déclarations faites au sujet de l'Ukraine par de nombreuses délégations au cours des dernières assemblées et des précédentes sessions du PBC en lien avec les activités budgétaires du Bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie. Elle a déclaré que la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine continuait de causer des destructions et de profonds dommages à la nation ukrainienne, à son patrimoine culturel et à son potentiel intellectuel et créatif, ce qui avait été confirmé une fois de plus par le rapport du Bureau international et vérifié par de nombreuses organisations internationales crédibles, y compris celles du système des Nations Unies. La délégation a expliqué que l'acte illicite commis par la Fédération de Russie avait sans aucun doute influé sur la diffusion des connaissances et des projets de l'OMPI, ainsi que sur l'utilisation des résultats des activités du bureau extérieur. Ces problèmes étaient amplifiés par la législation sur la propriété intellectuelle en cours de parachèvement en Fédération de Russie, qui portait atteinte aux droits des parties prenantes du monde entier. La délégation a réaffirmé que la Fédération de Russie devait assumer les conséquences juridiques de ses actes internationalement illicites et de son harcèlement à l'encontre de la communauté de la propriété intellectuelle. Elle a demandé l'arrêt immédiat du financement des projets en Fédération de Russie et souligné que le seul moyen viable de rétablir la justice était la fermeture complète du bureau extérieur à Moscou. La délégation a indiqué qu'il s'agissait d'une solution concrète qui permettrait non seulement de mieux orienter les finances de l'OMPI vers la réalisation de la mission et de la vision de l'Organisation, mais aussi d'empêcher la Fédération de Russie de prendre d'autres mesures inappropriées à l'encontre non seulement de l'Ukraine, mais aussi de la communauté mondiale de la propriété intellectuelle.

74. La délégation de la Lituanie a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par la délégation de la République de Moldova, au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des pays baltes, et par la délégation de l'Ukraine. Elle a rappelé que lors des assemblées de l'année précédente, le programme de travail et le budget pour l'exercice biennal 2024-2025 avaient été approuvés. La délégation a déclaré que, bien que cette approbation ait été obtenue par consensus, la décision insistait sur la nécessité de faire preuve de prudence financière compte tenu de l'instabilité géopolitique et économique mondiale actuelle. Les assemblées avaient demandé au Secrétariat de suivre de près la mise en œuvre des programmes et l'utilisation du budget pour l'exercice 2024-2025 et d'apporter les ajustements nécessaires aux allocations budgétaires, le cas échéant. La délégation a exprimé à nouveau ses préoccupations au sujet de la dotation budgétaire et de la poursuite des activités du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie. L'un des principes fondamentaux de la Convention instituant l'OMPI était le respect de la souveraineté et de l'égalité des États, un principe que la Fédération de Russie avait violé de manière flagrante, enfreignant ainsi la Charte des Nations Unies, les principes des Nations Unies et les valeurs humaines fondamentales. La mission des bureaux extérieurs de l'OMPI devait être alignée sur la vision

globale de l'OMPI, qui était de favoriser l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle. Avoir un bureau extérieur dans un État membre qui violait les principes fondamentaux des Nations Unies n'était pas tenable. La délégation a mis en avant les mesures prises par l'OMPI pour suivre de près les activités du bureau extérieur en Fédération de Russie et estimait qu'il fallait faire plus. La solution la plus appropriée consistait à fermer le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie, conformément aux précédents établis par d'autres organisations internationales à Genève.

75. La délégation du Pakistan a déclaré qu'elle s'associait à la déclaration faite par la délégation de la République islamique d'Iran, au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Elle s'est félicitée que l'OMPI ait fait preuve de diligence raisonnable s'agissant de son mécanisme de contrôle interne et a noté avec satisfaction que l'Organisation continuait à afficher sa résilience financière et administrative, malgré les défis mondiaux croissants. La délégation attachait une grande importance à une répartition géographique équitable au sein du personnel de l'OMPI, accueillait avec satisfaction la tendance positive concernant la redistribution de la représentation géographique ces dernières années et espérait que ce mouvement serait encore renforcé. Pour la suite des discussions au PBC, la délégation a recommandé de compléter le rapport annuel sur les ressources humaines par des données et des analyses régionales, sous-régionales et nationales afin d'examiner efficacement la trajectoire des progrès collectifs vers l'objectif consistant à avoir des effectifs plus équilibrés. En ce qui concerne l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021, la délégation a souligné à nouveau qu'il importait que cette évaluation soit guidée par les principes d'objectivité, d'ouverture, de transparence et de neutralité. Les principales questions en suspens concernant les objectifs, le champ d'application et l'entité chargée de l'évaluation devaient être résolues conformément aux principes directeurs sur les bureaux extérieurs de l'OMPI adoptés par les États membres en 2015. La délégation a vivement recommandé que l'évaluation soit menée par une entité externe indépendante afin de garantir l'impartialité et l'objectivité dans le processus visant à déterminer la nécessité des bureaux extérieurs existant et à justifier les raisons de la création de nouveaux bureaux.

76. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le Secrétariat d'avoir présenté la Liste des décisions adoptées à la trente-septième session du PBC, telle qu'elle figurait dans le document A/65/6. Elle a fait observer que, bien que 2024 ne soit pas une année budgétaire, l'ordre du jour du PBC était extrêmement chargé. Les États membres avaient examiné un certain nombre de questions cruciales concernant le fonctionnement et le financement des travaux de l'OMPI et pris des décisions. La délégation s'est félicitée de l'esprit globalement constructif et fructueux dans lequel s'étaient déroulés les travaux, ainsi que des décisions adoptées lors de la trente-septième session du PBC. Elle a estimé que ces décisions étaient à l'image de la participation active et de l'approche multilatérale dont avaient fait preuve les États membres lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme de travail et du budget 2024-2025. La délégation a souligné que lors de la planification et de la mise en œuvre des travaux de l'OMPI et de la prise de décisions, il était nécessaire de tenir compte des perspectives à long terme et des intérêts stratégiques de toutes les parties et de structurer les travaux du PBC sur la base des principes de transparence, d'inclusivité et de multilatéralisme. La délégation s'est félicitée de la stabilité de la situation financière de l'Organisation et du niveau élevé des indicateurs de performance, notamment en ce qui concernait les systèmes d'enregistrement international administrés par l'OMPI. Elle a souligné que la croissance des dépenses de fonctionnement dépassait les limites approuvées dans le programme de travail et le budget 2024-2025. La délégation a appelé à une approche plus prudente en matière d'évaluation et de prévision. Elle a accueilli positivement l'initiative de l'OMPI visant à promouvoir la stratégie numérique, en particulier dans le contexte de l'introduction des technologies d'avant-garde dans son travail opérationnel, ainsi que de l'élargissement du régime linguistique des systèmes d'enregistrement internationaux. La délégation a noté qu'il importait de faire preuve de prudence en ce qui concerne les questions de sécurité lors de l'introduction de nouvelles technologies, en particulier s'agissant des systèmes

d'enregistrement internationaux et lors de la mise en œuvre des dispositions des traités internationaux administrés par l'OMPI, y compris le Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, récemment adopté. La délégation espérait qu'à l'avenir, le Secrétariat adopterait une approche ouverte afin de donner aux États membres une image complète de la situation concernant les activités financières et administratives de l'Organisation. Elle espérait également que le Secrétariat serait attentif aux propositions d'amélioration qui avaient été formulées au cours de la session du PBC. La délégation a rappelé que les décisions du PBC étaient prises par consensus et que le point 9 de l'ordre du jour ne concernait pas le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie, de sorte qu'il n'y avait pas lieu d'en discuter pendant les assemblées.

77. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a reconnu que les bureaux extérieurs de l'OMPI, y compris le bureau extérieur en Fédération de Russie, jouaient un rôle important en ce qu'ils servaient de passerelle entre l'OMPI et ses États membres. Elle a estimé que la proposition de réduire le budget et de fermer le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie était déraisonnable et injustifiable. La délégation a déclaré que la question avait été politisée et elle s'est donc opposée à la proposition de fermer le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie.

78. La délégation de la Croatie a rappelé que, lors des assemblées précédentes, elle avait exhorté le Secrétariat et les États membres à envisager la fermeture du bureau extérieur de l'OMPI à Moscou, car il n'était pas approprié qu'une institution des Nations Unies dispose d'un bureau extérieur dans un pays qui violait les principes de la Charte des Nations Unies; une position qui s'appuyait sur au moins cinq résolutions des Nations Unies. Elle a demandé au Secrétariat d'indiquer quel serait le point de l'ordre du jour approprié pour discuter du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie afin de pouvoir clore cette question.

79. La délégation du Nicaragua a rappelé que l'OMPI avait été créée dans le but d'encourager l'utilisation et la protection de la propriété intellectuelle en tant qu'outil contribuant au développement socioéconomique des pays. Elle a exprimé ses remerciements pour le rapport et a salué le travail accompli. La délégation a estimé que le travail constructif devait se poursuivre au sein du PBC sur la question des bureaux extérieurs de l'OMPI et que la politisation de ces questions allait à l'encontre du caractère technique des travaux de l'Organisation. Elle considérait que toutes les décisions devaient être prises par consensus et ne jugeait pas pertinent, à ce stade, de discuter de la fermeture ou de l'ouverture de bureaux extérieurs. Elle s'est fermement opposée à l'idée d'envisager la fermeture du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie.

80. La délégation de l'Iran (République islamique d') a réaffirmé sa position selon laquelle l'OMPI n'était ni le lieu ni le forum approprié pour soulever des questions de nature politique, étant donné que les actions des États membres étaient censées être pleinement conformes au mandat, aux principes et aux règles de l'Organisation. Elle a espéré que l'OMPI se concentrerait sur son mandat principal et éviterait les questions controversées susceptibles de compromettre sa mission.

81. La délégation de la Pologne a déclaré qu'elle s'associait à la déclaration faite par la délégation de la République de Moldova, au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des pays baltes. Elle restait préoccupée par le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie et par sa dotation budgétaire pour l'exercice biennal 2024-2025.

82. La délégation de la République arabe syrienne a souligné l'importance de prendre des décisions basées sur des critères objectifs, plutôt que sur des considérations politiques. Elle s'est dite opposée à la politisation du PBC. Elle a souligné l'importance de procédures alignées sur les valeurs et principes de l'Organisation, et a espéré que l'Organisation respecterait son

mandat et ne s'engagerait pas dans des questions politiques qui pouvaient altérer la qualité du travail.

83. En réponse à la question posée par la délégation de la Croatie, la Conseillère juridique a expliqué que le point 9 de l'ordre du jour, Rapport du Comité du programme et budget, concernait la Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget, telle qu'elle avait été préparée et présentée aux États membres pour examen. Selon la pratique établie, les États membres étaient invités à prendre note de ces décisions ou à les approuver sur la base des recommandations formulées par le PBC. Tel était exclusivement l'objet de ce point de l'ordre du jour. En outre, la Conseillère juridique a indiqué que, dans la mesure où les questions portaient sur des aspects plus généraux de l'activité programmatique ou budgétaire, le PBC, en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale de l'OMPI, examinait ces questions pour discussion et délibération avant qu'elles ne soient présentées aux assemblées pour examen final.

84. La délégation du Bélarus a déclaré qu'il n'y avait aucune raison d'appuyer la proposition de réduire la dotation budgétaire du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie ou de le fermer. Ceux qui étaient à l'origine de cette proposition n'avaient pas donné de motifs pour le faire, pour la bonne raison qu'il n'y en avait pas. La délégation a estimé qu'il s'agissait de propositions purement politiques faites par des États membres bien précis. Elle a souligné que les initiatives à caractère politique n'étaient pas acceptables dans une institution internationale spécialisée, y compris l'OMPI. Qui plus est, cette initiative aurait un impact sur l'ensemble de l'Organisation puisqu'elle concernait le réseau des bureaux extérieurs. La délégation a déclaré que, en plus de détruire le réseau, ou le lien entre le réseau de l'OMPI et son mandat, cette initiative réduirait à néant le travail positif qui avait été réalisé pendant des décennies. La délégation a mis en avant le fait que cette initiative aurait un effet discriminatoire sur de nombreuses personnes, en particulier les inventeurs et les innovateurs. Par conséquent, elle la jugeait parfaitement inacceptable et ne pouvait pas l'approuver.

85. La délégation de la Croatie a remercié le Secrétariat pour sa réponse. Mais elle a indiqué que cela ne répondait pas à sa question. La délégation a expliqué une nouvelle fois que sa question n'avait pas trait à des préoccupations budgétaires ou de suivi des questions budgétaires au sein du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie, mais qu'elle portait sur la question de savoir s'il était approprié qu'une organisation du système des Nations Unies dispose d'un bureau extérieur n'ayant aucune activité d'aide humanitaire, dans un pays qui violait les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, comme l'avaient confirmé les résolutions de l'ONU. Elle a rappelé que les assemblées avaient consacré une demi-heure à l'examen de la demande d'octroi du statut d'observateur de la Fondation Wikimedia au motif que cette dernière publiait des informations considérées par certains États membres comme ne respectant pas l'intégrité territoriale de certains pays. La délégation a expliqué que, dans le cas présent, il s'agissait d'une question qui concernait un pays dont l'intégrité territoriale avait été violée par un autre pays disposant d'un bureau extérieur. Elle jugeait que s'il était pertinent de discuter de questions politiques en lien avec Wikimedia, alors il était également pertinent de débattre de questions ayant directement trait à la mission de l'OMPI. La délégation a rappelé aux délégations que l'OMPI ne disposait pas d'un bureau extérieur dans chaque État membre. Il n'y avait d'une poignée d'États où, pour des raisons historiques, des bureaux extérieurs avaient été créés. La délégation se posait la question de savoir s'il était approprié d'avoir un bureau extérieur dans un pays qui avait clairement démontré qu'il n'avait que faire des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Elle a demandé où et quand cette question pouvait être discutée, expliquant à nouveau que ce qui la préoccupait ce n'étaient pas tant les questions budgétaires, mais davantage la suspension des opérations du bureau extérieur.

86. Le Secrétariat a remercié les délégations pour leurs questions. En réponse à la question concernant l'emplacement des bureaux extérieurs de l'OMPI, le Secrétariat a rappelé que c'étaient les États membres qui décidaient en dernier ressort de l'ouverture des bureaux

extérieurs de l'OMPI. Il a indiqué que, pour sa part, il pouvait répondre aux questions relatives à la performance des bureaux extérieurs de l'OMPI.

87. La délégation de la Chine a remercié la Conseillère juridique pour ses précisions au sujet de la procédure. Elle a estimé qu'il est parfaitement clair que le point 9 de l'ordre du jour concernait le rapport sur la session du PBC et que le règlement intérieur de l'OMPI définissait les procédures relatives aux nouvelles propositions et qu'il devait être suivi et respecté. En ce qui concerne la mention de la Fondation Wikimedia faite par un État membre, la délégation a déclaré que les discussions sur cette question avaient été menées dans le cadre du point 6 de l'ordre du jour, Admission d'observateurs.

88. Constatant qu'il n'y avait pas d'autres questions adressées au Secrétariat au sujet du PBC, le Secrétariat a remercié les États membres pour leurs commentaires et leurs échanges utiles et constructifs durant la session du PBC, ce qui avait permis la conclusion fructueuse des travaux.

89. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

- i) ont pris note de la "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget" (document A/65/6) et
- ii) ont approuvé les recommandations formulées par le Comité du programme et budget telles qu'elles figurent dans le même document.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORTS DES COMITÉS DE L'OMPI

i) Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR)

90. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/57/12 Prov.](#)).

ii) Comité permanent du droit des brevets (SCP)

91. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/57/12 Prov.](#)).

iii) Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)

92. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/57/12 Prov.](#)).

iv) Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et examen de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement

93. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/57/12 Prov.](#)).

v) Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)

94. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/57/12 Prov.](#)).

vi) Comité des normes de l'OMPI (CWS)

95. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/57/12 Prov.](#)).

vii) Comité consultatif sur l'application des droits (ACE)

96. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/57/12 Prov.](#)).

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DU PCT

97. Voir le rapport de la session de l'Assemblée de l'Union du PCT (document [PCT/A/56/3 Prov.](#)).

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DE MADRID

98. Voir le rapport de la session de l'Assemblée de l'Union de Madrid (document [MM/A/58/2 Prov.](#)).

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DE LA HAYE

99. Voir le rapport de la session de l'Assemblée de l'Union de La Haye (document [H/A/44/3 Prov.](#)).

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI, Y COMPRIS LES NOMS DE DOMAINE

100. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/57/12 Prov.](#)).

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ASSEMBLÉE DE L'UNION DE BUDAPEST

101. Voir le rapport de la session de l'Assemblée de l'Union de Paris (document [BP/A/41/2 Prov.](#)).

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ASSEMBLÉE DU TRAITÉ DE MARRAKECH

102. Voir le rapport de la session de l'Assemblée du Traité de Marrakech (document [MVT/A/9/2 Prov.](#)).

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE POUR LA CONCLUSION D'UN INSTRUMENT JURIDIQUE INTERNATIONAL SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ASSOCIÉS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES

103. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/57/12 Prov.](#)).

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ASSISTANCE ET APPUI AU SECTEUR DE L'INNOVATION ET DE LA CRÉATIVITÉ ET AU SYSTÈME DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE L'UKRAINE

104. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents [A/65/7](#), [A/65/8](#) et [A/65/9](#).

105. Le président a ouvert le point 18 de l'ordre du jour, consacré à l'assistance et à l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, et a noté que trois documents étaient à l'étude, à savoir le document A/65/7 "Rapport sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine"; le document A/65/8 "Proposition commune du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et du groupe B relative à l'assistance et à l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine", et le document A/65/9 "Proposition de la délégation de la Fédération de Russie relative à l'assistance et à l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine", qui ont été reçus par le Secrétariat les 12 et 15 juillet 2024, respectivement. Le président a ensuite invité le Directeur général à présenter le point de l'ordre du jour.

106. Le Directeur général a présenté le document A/65/7, qui contient un rapport actualisé sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. Le Directeur général a noté qu'au cours de la soixante-quatrième série de réunions des assemblées tenue en juillet 2023, les États membres avaient pris note du document A/64/8 et demandé au Bureau international de continuer de fournir une assistance et un appui concrets à l'Ukraine et de présenter un rapport actualisé aux assemblées de l'OMPI de 2024. Depuis les dernières assemblées, le Bureau international a continué de soutenir les secteurs de l'innovation et de la créativité, ainsi que le système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. Le Directeur général a déclaré que les travaux menés par l'OMPI en Ukraine avaient été façonnés et guidés par un mémorandum d'accord global signé en juillet 2023 avec Mme Yulia Svyrydenko, ministre de l'économie (Ukraine). Depuis lors, l'OMPI a tenu plus de 30 réunions, tant en personne qu'en ligne, avec des fonctionnaires compétents et d'autres parties prenantes d'Ukraine, dont M. Vitaliy Kindrativ, vice-ministre de l'économie, que le Directeur général a rencontré personnellement en avril 2024 à Genève, et mené des entretiens réguliers avec Mme Olena Orliuk, directrice de l'Office national ukrainien de la propriété

intellectuelle et de l'innovation (UANIPIO), et d'autres parties prenantes, notamment la Cour suprême d'Ukraine. Le Directeur général a expliqué que ces consultations et engagements avaient permis à l'OMPI d'actualiser et d'adapter en permanence l'assistance fournie, en veillant à ce qu'elle réponde à l'évolution des besoins du pays et à ceux de ses innovateurs et créateurs sur le terrain. Le Directeur général a souligné que l'assistance était de grande envergure et comprenait des conseils politiques et législatifs, le renforcement des capacités de diverses parties prenantes, y compris les membres du pouvoir judiciaire, les examinateurs de brevets et de marques, et les entrepreneuses, ainsi que l'appui aux parcs technologiques et aux autres institutions remplissant les conditions requises. L'OMPI a également continué de faire mieux connaître la propriété intellectuelle, à dispenser des cours sur la propriété intellectuelle et à élaborer de nouveaux outils commerciaux à l'intention des jeunes entreprises et des petites et moyennes entreprises (PME) ukrainiennes. Le Directeur général a souligné que, malgré de graves difficultés, les écosystèmes de la création et de l'innovation en matière de propriété intellectuelle continuaient de faire preuve de résilience en Ukraine. L'Ukraine avait étendu son réseau national de centres de soutien à la technologie et à l'innovation (CATI), en créant 23 CATI supplémentaires depuis juillet 2023. Un nouveau pôle de propriété intellectuelle et d'innovation avait été créé, et le niveau d'activité et de formation du centre ukrainien de formation à la propriété intellectuelle avait augmenté. Il a souligné qu'il s'agissait d'étapes importantes franchies avec le soutien de l'OMPI. Le Directeur général a noté qu'une augmentation des dépôts nationaux de demandes de propriété intellectuelle avait été observée l'année dernière, les dépôts de demandes de brevet ayant augmenté de 5,5%, les dépôts de demandes d'enregistrement de marques de 55% et les dépôts de dessins et modèles industriels de 35%. L'utilisation des services de propriété intellectuelle de l'OMPI a également augmenté en 2023. L'OMPI continuera de recenser, en étroite collaboration avec le Gouvernement ukrainien, les domaines dans lesquels l'appui est le plus nécessaire et à apporter des avantages concrets aux innovateurs, aux créateurs et aux membres de la communauté de la propriété intellectuelle en Ukraine. L'OMPI se concentrera également sur la reprise, afin que les écosystèmes de l'innovation et de la création de l'Ukraine soient prêts à soutenir les efforts de reconstruction et la revitalisation de l'économie du pays. Le Directeur général a réitéré sa précédente déclaration, soulignant que la paix était essentielle pour que l'innovation et la créativité se développent, et a exprimé l'espoir que la paix reviendrait bientôt en Ukraine. Le Directeur général a ensuite donné la parole au directeur de la Division des pays en transition et des pays développés, pour qu'il donne plus de détails sur le rapport.

107. Le Secrétariat a remercié le Directeur général d'avoir ouvert la voie à cet important point de l'ordre du jour et a présenté les grandes lignes du rapport figurant dans le document A/65/7. Le rapport présente les efforts déployés par le Bureau international pour soutenir l'Ukraine face aux défis posés par la guerre en cours. Il couvre la période allant de juillet 2023 à mai 2024 et a été établi sur la base de contributions fournies par divers secteurs de l'Organisation, de données relatives aux déclarations nationales fournies par l'UANIPIO, et de sources pertinentes mises au point par d'autres organisations internationales telles que la Banque mondiale, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Le Secrétariat a mis en exergue certaines des principales réalisations figurant dans le rapport. Tout d'abord, il a noté que depuis la soixante-quatrième série de réunions des assemblées tenue en juillet 2023, l'OMPI avait signé un protocole d'accord avec le Ministère de l'économie de l'Ukraine en juillet 2023. Il s'agissait d'une étape cruciale dans les efforts de collaboration, car le protocole d'accord était le moteur de l'assistance et de l'appui apportés à l'Ukraine par l'OMPI. Le Bureau international avait été en contact étroit avec l'Ukraine pendant toute cette période. Le Secrétariat a indiqué que depuis février 2024, au niveau politique, il avait activement soutenu l'élaboration d'une stratégie nationale quinquennale de propriété intellectuelle pour l'Ukraine (2025-2030). Le document stratégique couvre la propriété industrielle, le droit d'auteur et d'autres questions connexes et s'aligne pleinement sur les objectifs et priorités nationaux de l'Ukraine. Le Secrétariat a indiqué que le Bureau international avait coordonné et organisé des réunions régulières avec le groupe d'experts nationaux et les consultants nationaux et internationaux, afin de faciliter les progrès et

de veiller à ce que des conseils stratégiques de fond soient fournis à des moments cruciaux tout au long du processus. Le Bureau international avait également travaillé activement avec l'Ukraine pour l'aider à moderniser son cadre législatif en matière de droits d'auteur et de propriété industrielle. Des commentaires ont été formulés sur la nouvelle loi sur le droit d'auteur et ses règlements, ainsi que sur les procédures d'accréditation des organismes de gestion collective. En outre, le Bureau international a donné des conseils sur les systèmes de modèles d'utilité, les exceptions relatives aux brevets et la protection des secrets d'affaires dans le cadre de la propriété industrielle. Le Secrétariat a fait état de progrès substantiels dans l'engagement de l'OMPI de faire mieux connaître les connaissances et les compétences en matière de propriété intellectuelle en Ukraine. Le projet de l'Académie de l'OMPI relatif à la création de nouvelles institutions de formation en matière de propriété intellectuelle, qui s'est achevé en 2023, avait permis de renforcer les capacités des formateurs nationaux et d'élaborer de nouveaux programmes de renforcement des compétences pour l'Ukraine. En 2024, le Bureau international a commencé à mettre en place quatre projets ciblés pour les enfants et les entrepreneurs du secteur de l'artisanat populaire, ainsi qu'une formation continue des formateurs sur les technologies émergentes. Les participants ukrainiens ont pris part à d'autres programmes proposés par l'Académie de l'OMPI, tels que des cours sur divers sujets liés à la propriété intellectuelle ou des programmes de master conjoints, entre autres. Le Secrétariat a souligné que le renforcement des capacités et des réseaux pour les examinateurs de brevets et de marques avait été privilégié dans le cadre de deux projets pilotes lancés en 2024. Ces projets ont facilité le partage d'expériences et de connaissances et offert des possibilités de renforcement des capacités parmi les examinateurs de marques et de brevets. Des sessions spéciales avec interprétation ont été organisées pour les examinateurs de marques ukrainiens, et le programme de formation pour les examinateurs de brevets a été élaboré sur la base d'une évaluation approfondie des besoins. En conséquence, 59 examinateurs de marques et 43 examinateurs de brevets ont bénéficié et continuent de bénéficier des deux projets. Le Secrétariat a indiqué qu'en novembre 2023, l'OMPI avait signé un protocole d'accord avec la Cour suprême de l'Ukraine et que ce développement avait considérablement renforcé le soutien au système judiciaire au cours de la période considérée, ouvrant la voie à des activités conjointes visant à renforcer le système judiciaire pour la protection de la propriété intellectuelle. Cette collaboration avait abouti à l'intégration des jugements ukrainiens dans la base de données WIPO Lex-Jugements et à une série d'ateliers de renforcement des capacités pour le pouvoir judiciaire ukrainien. Le Secrétariat a mis en évidence plusieurs activités qui ont aidé les parties prenantes ukrainiennes de la propriété intellectuelle à tirer parti de la propriété intellectuelle avec succès. En outre, l'OMPI a soutenu les innovateurs, les créateurs, les PME, les universités et les instituts de recherche à travers diverses initiatives. Le réseau des CATI s'est considérablement développé depuis juillet 2023, avec la création de 23 nouveaux centres. En outre, un centre de propriété intellectuelle et d'innovation a été lancé en 2023 pour favoriser un écosystème d'innovation efficace dans le pays. Le projet des parcs technologiques, qui supposait un échange de données d'expériences régionales entre-, a bénéficié de la participation active des parcs technologiques ukrainiens, qui ont amélioré leurs méthodes de gestion de la propriété intellectuelle. Le Secrétariat a noté que des outils d'appui aux PME et aux jeunes entreprises avaient également été mis au point, notamment la traduction et l'adaptation de ressources clés telles que "De l'idée à l'entreprise : Guide de la propriété intellectuelle à l'intention des jeunes entreprises" et "Outil de diagnostic de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle". En outre, le Secrétariat a entamé des consultations avec l'Ukraine sur un projet d'audit de la propriété intellectuelle pour les institutions financées par le gouvernement, qui est toujours en cours. Le Secrétariat a également indiqué que trois entrepreneuses ukrainiennes avaient participé au projet du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes sur "La propriété intellectuelle et les entrepreneuses", qui a facilité la formation, le mentorat et la mise en relation des participantes, en les aidant à améliorer leur capacité de protéger et de promouvoir les entreprises textiles traditionnelles au moyen d'outils de propriété intellectuelle. En outre, le Secrétariat a souligné que l'accès à l'information et aux technologies restait une priorité. Ainsi, l'accès gratuit aux programmes d'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI) et d'accès à la recherche pour le développement et

l'innovation (ARDI), ainsi qu'à d'autres programmes Research4Life pour les institutions ukrainiennes, avait été prolongé jusqu'en 2024. Des sessions de formation à l'utilisation efficace de ces ressources sont prévues dans un avenir proche. Sur un plan plus technique, le Secrétariat a déclaré que le Bureau international avait consulté l'Ukraine au sujet de la mise en œuvre de solutions commerciales améliorées pour l'UANIPIO, y compris l'échange étendu de données et le développement d'un programme pour l'introduction d'outils d'intelligence artificielle (IA) dans leur travail. Le Bureau international a continué de veiller à ce que les déposants de demandes de propriété intellectuelle de l'Ukraine, ainsi que l'UANIPIO, aient accès à toute la gamme des services de propriété intellectuelle de l'OMPI, y compris ceux fournis par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, et à ce que des mesures soient mises en place pour accorder les prorogations, les exceptions et les autres recours appropriés prévus dans les traités et les règlements pertinents de l'OMPI. Le Secrétariat a indiqué que le système du PCT avait été utilisé de manière régulière, et que les demandes d'enregistrement de marques internationales d'origine ukrainienne dans le cadre du système de Madrid ainsi que les dessins et modèles contenus dans les demandes d'origine ukrainienne dans le cadre du système de La Haye avaient augmenté. Le Secrétariat s'est référé à la déclaration du Directeur général et a réaffirmé que l'Ukraine avait enregistré une légère augmentation des dépôts nationaux de demandes de titres de propriété intellectuelle, tous titres confondus, au cours de l'année écoulée. Plus précisément, en 2023, l'UANIPIO avait enregistré une augmentation de 5,5% des demandes de brevet par rapport à 2022, de 47,4% des demandes de modèles d'utilité, de 34,8% des demandes de dessins et modèles industriels et de 55,4% des demandes d'enregistrement de marques. Le Secrétariat a souligné que, même si ces chiffres restaient inférieurs à ceux de 2021, ils étaient tout à fait louables. Le Secrétariat a conclu en affirmant que tout au long du processus, des ressources financières et humaines adéquates pour la mise en œuvre de l'assistance technique et juridique, le renforcement des capacités et d'autres projets et activités, visant à restaurer et reconstruire le secteur de la propriété intellectuelle et l'écosystème de l'Ukraine, avaient été allouées de manière appropriée et selon les besoins, conformément au programme de travail et budget approuvé. Le Secrétariat restait déterminé à maintenir une collaboration étroite avec l'Ukraine et à fournir une assistance et un appui complets au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, afin de contribuer à la reconstruction de l'écosystème et au renforcement de l'économie du pays. Le Secrétariat s'est déclaré prêt à fournir toute information supplémentaire demandée par les États membres et à répondre à toute question.

108. La délégation de la République de Moldova, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Directeur général et le Secrétariat d'avoir établi le rapport concernant l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, qui figurait dans le document A/65/7. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a salué le travail accompli pour améliorer l'infrastructure de la propriété intellectuelle et l'écosystème de l'innovation en Ukraine, compte tenu de l'évolution constante des besoins et des nouvelles circonstances sur le terrain, qui résultaient directement de l'actuelle agression de la Fédération de Russie. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes s'est félicité des tendances à la hausse signalées dans certains dépôts nationaux et internationaux de demandes de titres de propriété intellectuelle en 2023 par rapport à 2022. Il s'est déclaré très préoccupé par les constatations indiquant que la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie continuait d'avoir un impact significatif sur le secteur de l'innovation et de la créativité et sur le système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, les résultats étant bien en deçà du niveau de 2021 atteint avant la guerre. Cela se traduisait non seulement par des dommages sans précédent à l'infrastructure des institutions scientifiques, éducatives, culturelles et de recherche, mais surtout par la perte de potentiel et de capacités des acteurs de l'écosystème ukrainien de la propriété intellectuelle. Le rapport faisait notamment état d'une baisse de 36% des désignations dans les demandes d'enregistrement international de marques, de 32% dans les dépôts selon le PCT et de 27% dans le nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes internationales, révélant les graves dommages subis par le système ukrainien de la propriété intellectuelle par rapport à

l'année 2021, soit avant la guerre. La fuite du capital intellectuel, dont témoignent les 6,4 millions de réfugiés ukrainiens et les 3,7 millions de personnes déplacées à l'intérieur de l'Ukraine, est un grave sujet de préoccupation. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a déclaré que les effets négatifs de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, depuis la détérioration de la santé mentale des parties prenantes de la propriété intellectuelle jusqu'à la fuite des cerveaux causée par cette crise humanitaire, et amplifiée par les dommages causés aux infrastructures et la réduction des ressources financières, soulignaient la nécessité pour la communauté internationale de continuer de soutenir le peuple ukrainien dans la lutte contre les effets négatifs et durables de la guerre. Les faits mentionnés ci-dessus indiquaient clairement qu'il faudrait de nombreuses années pour compenser les dommages causés par la guerre, et qu'un engagement à long terme de la part de l'OMPI était donc nécessaire. Notant le rôle important de l'Organisation dans la mise en place d'un écosystème mondial efficace de la propriété intellectuelle, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a appelé l'OMPI et ses États membres à faire preuve de solidarité envers le peuple ukrainien, en continuant d'apporter leur aide et leur soutien pour faire face aux conséquences immédiates, et à moyen et à long termes de la guerre sur le secteur de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a souligné la nécessité de présenter régulièrement aux assemblées de l'OMPI un rapport sur la situation des écosystèmes ukrainiens de la propriété intellectuelle, de l'innovation et de la créativité et sur l'étendue de l'assistance technique apportée par l'OMPI pour remédier aux dommages causés à l'écosystème ukrainien de la propriété intellectuelle par la guerre d'agression actuellement menée par la Fédération de Russie. Le groupe a également exhorté la Fédération de Russie à tenir compte des nombreuses demandes de la communauté internationale pour qu'elle cesse immédiatement de recourir à la force contre l'Ukraine et qu'elle retire immédiatement, complètement et inconditionnellement ses forces militaires du territoire de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. La délégation a présenté le document A/65/8, une proposition commune de décision du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et du groupe B, publiée le samedi 13 juillet 2024, et a précisé qu'une version antérieure avait été diffusée auprès des coordonnateurs de groupe le jeudi précédent. La délégation a donné lecture du texte de décision proposé, qui a également été affiché à l'écran :

109. "Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

"rappelant leurs décisions relatives à l'assistance et à l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine figurant dans les documents A/63/10 et A/64/14;

"ont pris note du rapport sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de propriété intellectuelle de l'Ukraine figurant dans le document A/65/7, et des effets négatifs persistants de la guerre en cours sur le secteur de l'innovation et de la créativité et sur le système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine; et

"ont demandé au Bureau international :

"a) de poursuivre sa coopération étroite avec l'Ukraine afin de garantir son assistance et son appui constants aux créateurs, aux innovateurs et aux membres de la communauté de la propriété intellectuelle, en s'attachant à atténuer les effets négatifs de la guerre et à reconstruire un écosystème innovant et créatif en Ukraine qui profite à toutes les parties prenantes et renforce l'économie du pays;

“b) de fournir une évaluation actualisée des répercussions à moyen et long terme de la guerre sur le secteur et l'écosystème de l'innovation et de la créativité en Ukraine;

“c) de prendre des mesures pour faire en sorte que les publications sur les ressources et les plateformes de l'OMPI respectent les principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; et

“d) de rendre compte de la mise en œuvre de la présente décision et d'autres activités pertinentes lors des assemblées de l'OMPI de 2025, et chaque année par la suite.”

La délégation a déclaré que les membres du groupe B et du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes estimaient que le libellé proposé était neutre et équilibré, et qu'il garantissait que l'Ukraine continuerait de bénéficier de l'appui et de l'assistance de premier plan apportés par l'OMPI à son secteur de l'innovation et de la créativité, et que des rapports continueraient d'être présentés aux assemblées de l'OMPI chaque année par la suite. Elle a exprimé l'espoir que le texte proposé puisse être adopté par consensus.

110. La délégation du Royaume des Pays-Bas, parlant au nom des 31 membres du groupe B, a remercié le Secrétariat d'avoir établi le rapport sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, contenu dans le document A/65/7. Ce rapport, fondé sur des éléments factuels, mettait en lumière les graves conséquences de la guerre d'agression illégale toujours menée par la Fédération de Russie. Outre les dommages matériels directement subis par l'Ukraine qui s'élevaient à plus de 150 milliards de dollars É.-U., le rapport mentionne que plus de 1400 bâtiments de 177 institutions scientifiques publiques ont été détruits ou endommagés, ainsi que 400 sites protégés par l'UNESCO, à savoir 137 sites religieux, 199 bâtiments d'intérêt historique et artistique, 31 musées, 25 monuments, 15 bibliothèques et un centre d'archives. En outre, le rapport mentionne les difficultés de collaboration entre les scientifiques et les entreprises en raison de la faiblesse des réseaux de communication, de la fuite des cerveaux, de la détérioration et de la perte des équipements de recherche, ainsi que de l'incapacité des organisations de gestion collective à remplir leurs fonctions, entraînant une perte de revenus importante pour les industries de la création. Le groupe B a également observé que le nombre de demandes de titres de propriété intellectuelle restait faible par rapport à celui enregistré avant la guerre et a souligné la diminution du nombre de désignations de l'Ukraine dans les demandes selon les systèmes de Madrid et de La Haye. Le groupe s'est félicité du large éventail de services d'appui et d'activités fournis et s'est félicité du protocole d'accord signé en juillet 2023 entre l'OMPI et le Ministère ukrainien de l'économie sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle. Le groupe B a déclaré qu'il assurerait un appui et une assistance technique continus à l'Ukraine tant que cela serait nécessaire, et a noté que cet appui était disponible pour tout État membre qui en avait besoin. Le groupe B a exprimé son admiration pour la résistance et le courage de l'Ukraine et a réitéré sa solidarité totale et inébranlable avec le peuple ukrainien. Il a déclaré que la Fédération de Russie devait retirer immédiatement et complètement ses troupes de l'ensemble du territoire de l'Ukraine et respecter pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Le groupe B a indiqué soutenir pleinement le libellé proposé de la décision pour le point de l'ordre du jour figurant dans le document A/65/8, qui a été présenté par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Le groupe B a noté que les conclusions du rapport contenu dans le document A/65/7 soulignaient l'effort substantiel nécessaire pour atténuer les dommages résultant de cette guerre. Reconnaisant le rôle crucial joué par l'OMPI dans la mise en place d'un écosystème solide de la propriété intellectuelle au niveau mondial, il a exhorté l'OMPI et ses États membres à réaffirmer leur volonté de fournir une assistance et un

appui continu aux créateurs, aux innovateurs et aux membres de la communauté de la propriété intellectuelle. Le groupe B est resté attaché à l'atténuation des effets néfastes de la guerre et à la promotion d'un écosystème résilient et innovant en Ukraine. Il a donc demandé au Bureau international de procéder à une évaluation complète des effets à moyen et long termes du conflit sur le secteur de l'innovation et de la créativité en Ukraine, ainsi que sur l'ensemble de l'écosystème. Le respect des principes de souveraineté des États, d'égalité et d'intégrité territoriale étant fondamental en vertu de la Convention instituant l'OMPI, le groupe B a souligné qu'il était essentiel que toutes les publications sur les sites et plateformes de l'OMPI soient conformes aux principes concernant les frontières internationalement reconnues de l'Ukraine. Le groupe B a exprimé l'espoir que la décision proposée puisse être adoptée par consensus.

111. La délégation de l'Ukraine a exprimé sa sincère gratitude au Directeur général pour son leadership, son engagement et sa compréhension dans le soutien apporté au système ukrainien de la propriété intellectuelle et aux secteurs de la création et de l'innovation, et a remercié le Secrétariat pour ses contributions au rapport. Au nom de l'ensemble de la communauté ukrainienne de la propriété intellectuelle et de l'innovation, la délégation a exprimé ses sincères remerciements à tous les États membres de l'OMPI pour leur solidarité et leur volonté de faire progresser, au sein de l'OMPI, les décisions relatives à l'assistance et à l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité, ainsi qu'au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. Ces engagements ont démontré à la communauté mondiale de la propriété intellectuelle son unité et sa force face aux plus grands défis. La délégation a réitéré les déclarations qu'elle avait faites sur diverses plateformes internationales, tant à l'ONU qu'à l'OMPI, selon lesquelles les conséquences de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine avaient une envergure mondiale et avaient dépassé depuis longtemps non seulement le niveau régional, mais aussi le niveau continental. Elle a déclaré que si la Journée mondiale de la propriété intellectuelle de cette année était axée sur les ODD, les problèmes liés à la sécurité mondiale, à l'alimentation, à l'énergie, à l'environnement et même à la crise nucléaire résultant de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine avaient donné un sens tout à fait nouveau au concept de durabilité. La délégation a ajouté que l'Ukraine était le premier pays au monde à recueillir des preuves d'écocide, et que l'agression de la Fédération de Russie compromettait la lutte collective contre la crise climatique. En outre, l'Ukraine subissait la forme la plus destructrice de la vision russe de l'énergie en tant qu'arme. La Fédération de Russie avait détruit la quasi-totalité de la production d'énergie thermique de l'Ukraine, ce qui avait eu un impact considérable sur la capacité de l'office de la propriété intellectuelle de travailler avec les parties prenantes nationales et de les aider. Actuellement, l'office de la propriété intellectuelle fonctionnait avec un générateur pendant 10 à 16 heures par jour. Le matériel n'ayant pas résisté aux températures élevées, la délégation s'est dite inquiète des perspectives pour l'hiver à venir. En outre, le rapport actualisé reflétait les domaines d'appui et les projets que l'Ukraine avait mis en œuvre avec l'OMPI dans le cadre de la coopération bilatérale et qui avaient été renforcés par l'adoption et la prorogation des décisions prises en 2022 et 2023. La délégation a indiqué qu'un grand nombre de mesures utiles avaient été prises et pleinement examinées, notamment un appui concret à l'UANIPPIO, des conseils législatifs et une assistance directe aux parties prenantes des secteurs de l'innovation et de la création, y compris les artistes, les concepteurs, les parcs technologiques et scientifiques, les gestionnaires de la propriété intellectuelle, le personnel des CATI, les experts en propriété intellectuelle et bien d'autres encore. Elle a également mentionné le soutien stratégique apporté à l'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle, qui mettait l'accent sur l'atténuation des effets négatifs dans les plans à court, moyen et long termes, ainsi que sur l'orientation stratégique de l'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne. Grâce à tous ces efforts, des tendances positives avaient été observées concernant l'enregistrement et l'utilisation de tous les droits de propriété intellectuelle, ainsi que l'amélioration de l'application de ces droits, de nombreuses évolutions législatives et les progrès réalisés en vue de l'adhésion à l'Union européenne. La délégation a rappelé que le rapport mentionnait également clairement l'aggravation et la poursuite des effets néfastes de la guerre d'agression de la

Fédération de Russie et l'évolution des besoins de l'Ukraine, à la suite de l'évaluation réalisée l'an dernier par le Bureau international, et a souligné que l'importance d'un tel rapport reposait sur plusieurs facteurs. Le rapport contenait de précieuses informations, qui permettraient de lutter activement contre les effets néfastes décrits, de soutenir l'économie et la population de l'Ukraine, et de préserver les emplois et la stabilité sociale. La méthode de collecte et d'analyse des données relatives aux effets négatifs permettrait de mieux développer les pratiques de gestion de crise de l'OMPI et de ses États membres, ainsi que de vérifier les données relatives aux atrocités commises par la Fédération de Russie et de contrer toute forme de propagande et de désinformation. La délégation a souligné qu'il était essentiel de poursuivre ces discussions avec les États membres et le Secrétariat. Elle a noté que si ces discussions analysaient et cherchaient des moyens de contrer ces effets dévastateurs, la Fédération de Russie continuait de dévaloriser ce travail en utilisant la propriété intellectuelle comme un jouet et une arme. À titre d'exemple, le Service fédéral de la propriété intellectuelle (ROSPATENT) a enregistré la semaine dernière l'indication géographique Melitopol Cherry et a délibérément manqué de respect à l'ensemble de la communauté de la propriété intellectuelle et abusé des plateformes et des ressources de l'OMPI pour légitimer l'occupation temporaire illégale des territoires ukrainiens. À cet égard, la délégation a demandé à l'OMPI de prendre toutes les mesures pratiques nécessaires pour empêcher une telle utilisation abusive de ses plateformes, conformément aux résolutions des Nations Unies concernant l'intégrité territoriale de l'Ukraine. La délégation a déclaré que ce n'était que par l'unité et le courage, face à cette menace, que les objectifs élevés et la mission de l'Organisation pourraient être atteints, ajoutant que la menace posée par la Fédération de Russie était depuis longtemps devenue une préoccupation mondiale. Elle a donc réitéré son appel en faveur de la seule réponse efficace possible aux actions brutales de la Fédération de Russie : fermer le bureau extérieur de l'OMPI à Moscou; suspendre le financement de tout projet de l'OMPI pour la Fédération de Russie; cesser de coopérer avec les fonctionnaires de la Fédération de Russie et faire pression sur eux pour qu'ils cessent immédiatement d'utiliser la propriété intellectuelle, les plateformes et les ressources de l'OMPI pour légitimer leur occupation illégale des territoires ukrainiens; et poursuivre les mesures d'appui et d'assistance à l'Ukraine avec un suivi constant de leur mise en œuvre.

112. La délégation de la Hongrie, parlant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a déclaré que plus de deux ans après le début de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, en violation manifeste des obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, l'Union européenne et ses États membres soutenaient toujours plus résolument l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. L'Union européenne et ses États membres ont réitéré leur appui en faveur d'une paix globale, juste et durable en Ukraine. À cette fin, l'agresseur doit retirer immédiatement, complètement et inconditionnellement toutes ses troupes et son équipement militaire de l'ensemble du territoire de l'Ukraine et respecter sa souveraineté et son intégrité territoriale, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies. La délégation a également salué les résultats du Sommet pour la paix en Ukraine qui s'est tenu au Bürgenstock, à Lucerne, en Suisse, les 15 et 16 juin 2024. L'Union européenne et ses États membres ont remercié le Directeur général pour la présentation du rapport actualisé sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. La délégation a salué les précieux efforts déployés par le Bureau international pour mettre en œuvre des décisions prises lors des assemblées de l'OMPI de 2022 et 2023. L'Union européenne et ses États membres se sont référés au rapport indiquant que le peuple ukrainien continuait de souffrir des conséquences de la guerre dans le domaine de la propriété intellectuelle, avec de nouveaux dommages aux infrastructures, la perte ou la détérioration d'équipements de recherche, la fuite des cerveaux, une baisse significative des revenus des industries de la création, des déplacements généralisés ainsi qu'une diminution du financement de la recherche-développement en raison de la nécessité de réaffecter les ressources financières aux priorités de la sécurité et de la défense nationales. L'Union européenne et ses États membres ont noté la résilience des entrepreneurs, des créateurs et des innovateurs

ukrainiens malgré l'importante fuite de capital intellectuel. Une augmentation du nombre de demandes de titres de propriété intellectuelle avait été enregistrée en 2023 par rapport à 2022. L'Union européenne et ses États membres ont ajouté qu'il était encore difficile de retrouver les niveaux d'avant-guerre dans la plupart des secteurs en raison de la guerre en cours. Puisque l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine continuait d'avoir un impact significatif sur le secteur de l'innovation et de la création et sur le système de propriété intellectuelle de l'Ukraine, il était essentiel que l'OMPI continue de proposer un appui adéquat et opportun au rétablissement de la communauté ukrainienne de la propriété intellectuelle, compte tenu des besoins de l'Ukraine. Dans ce contexte, l'Union européenne et ses États membres ont reconnu la nécessité pour l'OMPI de présenter des rapports réguliers, lors des assemblées de l'OMPI de 2025 et chaque année par la suite, concernant l'assistance et l'appui apportés au secteur de l'innovation et de la créativité ainsi qu'au système de propriété intellectuelle de l'Ukraine, afin d'atténuer les effets néfastes de la guerre en cours. L'Union européenne et ses États membres soutenaient le projet de décision proposé pour le point de l'ordre du jour figurant dans le document A/65/8, qui avait été présenté par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et le groupe B et ont réitéré leur appui total et indéfectible à l'Ukraine et à son peuple.

113. La délégation du Royaume-Uni a déclaré que deux ans et demi après le lancement, par la Fédération de Russie, d'une guerre à grande échelle et illégale en Ukraine, son peuple, son pays et sa culture avaient été soumis aux attaques et aux actes d'agression les plus atroces. Le pays avait souffert d'innombrables manières et l'écosystème de la propriété intellectuelle et de l'innovation n'y avait nullement échappé. La délégation a souligné que l'excellent rapport présenté pendant l'année témoignait clairement de l'augmentation des effets négatifs de la guerre sur le secteur de l'innovation et de la créativité, les infrastructures endommagées, la perte ou l'endommagement des équipements de recherche, la fuite des cerveaux et les autres défis posés aux industries de la création et au peuple ukrainien, comme la délégation de l'Ukraine l'avait exposé avec tant d'éloquence dans sa déclaration. Elle a remercié l'OMPI de poursuivre ses travaux de recherche et d'établissement de rapports et, surtout, de définir puis de fournir une assistance technique pour aider l'Ukraine en ces temps difficiles, et elle s'est félicitée du travail accompli jusqu'à présent. Elle a encouragé l'OMPI à poursuivre ses efforts avec la même énergie sans faille que celle dont le peuple ukrainien avait fait preuve dans la défense de sa patrie et de sa liberté. Elle a dit soutenir pleinement la proposition de décision présentée par le groupe B et le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes pour ce point de l'ordre du jour et a déclaré que l'appui du Royaume-Uni à l'Ukraine était inébranlable. Elle a également condamné la violation du droit international et de la charte des Nations Unies par la Fédération de Russie et a déclaré qu'elle se tiendrait aux côtés de ses alliés et de l'Ukraine dans sa lutte pour la liberté et l'indépendance et pour le droit international, aujourd'hui, demain, dans les semaines à venir, et aussi longtemps qu'il le faudra.

114. La délégation des États-Unis d'Amérique a appuyé le libellé de la décision proposée conjointement par le groupe B et le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Elle a déclaré qu'il était décourageant que, pour la troisième année consécutive, les membres doivent se pencher sur la destruction généralisée et délibérée du secteur de l'innovation et de la création de l'Ukraine du fait de l'invasion massive de la Fédération de Russie. L'agression incessante de la Fédération de Russie avait causé des dommages considérables à l'écosystème de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, sapant ainsi les fondements de son développement économique et de sa diversité culturelle. La délégation a souligné que le récent Sommet pour la paix organisé en Suisse avait été l'occasion, pour l'Ukraine et de nombreux autres pays, de définir un cadre potentiel pour un futur accord de paix avec la Fédération de Russie, qui protégerait la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, en conformité avec la Charte des Nations Unies. La délégation a déploré que la Fédération de Russie n'ait manifesté aucun soutien ni aucune volonté de mener des négociations de bonne foi ou de s'engager en faveur d'une paix durable. Elle a déclaré que la Fédération de Russie pouvait mettre fin à cette guerre à tout moment en retirant ses forces d'Ukraine, au lieu de continuer de lancer des attaques brutales contre les villes et ports ukrainiens, au prix de lourdes pertes pour

le peuple ukrainien. Elle a également mentionné le rapport indiquant que les dépôts nationaux de titres de propriété intellectuelle de l'Ukraine avaient légèrement augmenté en 2023 mais restaient bien en deçà des niveaux d'avant l'invasion, signe que l'agression de la Fédération de Russie continuait de priver l'Ukraine de son plein potentiel. Elle a admis que les Ukrainiens continuaient de faire preuve d'une incroyable résilience malgré la brutalité de la Fédération de Russie. Selon les estimations du rapport, le coût de la restauration de l'infrastructure de recherche publique de l'Ukraine s'élèverait à 1,26 milliard de dollars É.-U., étant entendu que la reconstruction éventuelle ne serait pas seulement coûteuse, mais qu'il faudrait aussi des décennies et des générations pour réparer les dommages émotionnels et culturels que la Fédération de Russie avait infligés au peuple ukrainien et à son patrimoine culturel. La Fédération de Russie a endommagé ou détruit près de 1500 bâtiments appartenant à 177 institutions scientifiques publiques et a fait état de la destruction de plus de 350 sites culturels et religieux, 31 musées et 15 bibliothèques. La délégation a souligné que lorsque les artistes et écrivains étaient réduits au silence, c'est la voix de la culture qui était étouffée, lorsque les innovations étaient détruites, c'est le progrès technologique qui était stoppé, et lorsque les établissements d'enseignement étaient démolis, c'est la lumière de la connaissance qui était éteinte. Elle a souligné qu'il était de notre responsabilité collective d'appeler la Fédération de Russie à retirer immédiatement ses forces du territoire ukrainien à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Elle a ajouté que lorsque l'agression de la Fédération de Russie aurait pris fin, l'Ukraine pourrait pleinement relancer son écosystème de propriété intellectuelle et apporter des contributions significatives aux organisations techniques telles que l'OMPI. La délégation a remercié l'OMPI pour son travail de recherche et l'établissement du rapport, et a dit attendre avec intérêt les rapports à venir. Elle a également salué l'assistance vitale que l'OMPI avait apportée au secteur de la création et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. La délégation a souligné que la Fédération de Russie devait cesser son agression et retirer ses forces d'Ukraine, afin de permettre aux partenaires ukrainiens de contribuer pleinement au système mondial de la propriété intellectuelle par une innovation et une créativité sans entraves.

115. La délégation du Portugal a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres, par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B, par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et par les délégations de l'Ukraine, des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni. Elle s'est associée au point de décision de ce point de l'ordre du jour, figurant dans le document A/65/8 sur la proposition commune du groupe B et du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Elle a indiqué qu'elle continuait de soutenir l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et a réitéré sa volonté solide de continuer d'aider l'Ukraine et son peuple aussi longtemps que cela serait nécessaire et autant que cela serait requis. La délégation a condamné la récente escalade des hostilités par la Fédération de Russie et, en particulier, l'intensification des attaques contre les infrastructures civiles critiques, ajoutant qu'elle était extrêmement préoccupée par la récente attaque contre l'hôpital pédiatrique de Kiev. Elle a accueilli favorablement les conclusions du rapport figurant dans le document A/65/7 sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, fondées sur la décision prise par les assemblées de l'OMPI l'année précédente. La délégation a dit appuyer la coopération étroite entre le Secrétariat et l'Ukraine, y compris l'évaluation constante des effets de la guerre menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, avec des rapports annuels et un suivi par les futures assemblées.

116. La délégation de la France a soutenu les déclarations faites par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres, par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B, et par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Elle a remercié le Directeur général pour la présentation du rapport sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et

de la créativité de l'Ukraine et à son système de la propriété intellectuelle. Le rapport montrait très clairement les effets dévastateurs de l'agression de la Fédération de Russie sur le système de la propriété intellectuelle en Ukraine. La délégation a indiqué que le développement économique de l'Ukraine était quotidiennement compromis par les dommages causés à ses infrastructures. Elle a soutenu la proposition de décision contenue dans le document A/65/8, présenté par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et le groupe B, ajoutant que, compte tenu de la situation en Ukraine et du fait qu'il était essentiel de recevoir une assistance technique de la part de l'OMPI, cette décision était appropriée. La délégation a noté que des rapports devraient être présentés aux futures sessions des assemblées de l'OMPI. En outre, elle a condamné avec la plus grande fermeté la poursuite de la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, en violation totale des principes les plus fondamentaux de la Charte des Nations Unies, et a exprimé sa solidarité et son soutien indéfectible à l'Ukraine et à son peuple. La délégation a déclaré que la Fédération de Russie devait cesser immédiatement ses attaques, en particulier celles visant des cibles civiles, et se retirer immédiatement, complètement et inconditionnellement de tous les territoires ukrainiens occupés, dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Telle était la *condition sine qua non* pour rétablir une paix durable et préserver un ordre international fondé sur l'État de droit, ainsi que pour pouvoir mettre un terme à l'assistance technique.

117. La délégation du Japon a remercié le Secrétariat pour son rapport actualisé résumant ses diverses activités sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité, ainsi qu'au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. Elle a salué le protocole d'accord signé et mis en œuvre entre l'OMPI et les autorités ukrainiennes compétentes, y compris le Ministère de l'économie de l'Ukraine, qui constituait une démonstration fondamentale de l'engagement de l'OMPI à fournir un appui continu à l'Ukraine. Le rapport montrait que l'agression injustifiée et gratuite de la Fédération de Russie avait causé de nouveaux dommages aux infrastructures, la perte ou l'endommagement d'équipements de recherche et la diminution du financement de la recherche-développement. La guerre en cours avait eu un impact négatif considérable sur le secteur de l'innovation et de la créativité et sur le système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. La délégation a souligné qu'il était nécessaire de veiller à ce que l'appui et l'assistance continus se traduisent par des avantages et des effets concrets en se concentrant sur l'atténuation des aspects négatifs de la guerre et sur la reconstruction d'un écosystème de l'innovation et de la créativité en Ukraine, qui profite à toutes les parties prenantes et renforce l'économie du pays. La délégation a réitéré sa solidarité avec le peuple ukrainien, appuyé la reconstruction de son infrastructure et de son écosystème de propriété intellectuelle, s'est fait l'écho de la déclaration faite par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B et a soutenu le projet de décision proposé.

118. La délégation du Canada a déclaré s'aligner sur les positions exprimées par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B, la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres, la délégation de l'Ukraine et tous ceux qui ont exprimé leur soutien en faveur du libellé du projet de décision. La délégation a reconnu les ravages subis par le secteur de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine, conséquence directe de la guerre d'agression de la Fédération de Russie, et s'est dite extrêmement et particulièrement préoccupée par l'intensification de cette agression gratuite. La délégation a déclaré que, conformément à la décision prise par les assemblées l'année précédente, le document A/65/7 était un rapport factuel qui mettait en évidence les nouveaux dommages causés à l'infrastructure de l'Ukraine, la perte et la détérioration des équipements de recherche, la fuite des cerveaux, la diminution de la recherche-développement et la baisse des revenus des industries de la création, tous dus à l'agression de la Fédération de Russie. La délégation a dit soutenir l'Ukraine et souhaiter continuer de la soutenir demain et aussi longtemps qu'il le faudrait, dans toute la mesure nécessaire, et s'est félicitée de l'assistance pressante et indispensable dont avait bénéficié l'Ukraine de la part de l'OMPI pour répondre aux besoins

urgents de son secteur de l'innovation et de la créativité. La délégation a soutenu le libellé de la décision proposé par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B. La délégation a réitéré son plein appui à l'Ukraine et a appelé la Fédération de Russie à mettre immédiatement fin à la guerre illégale qu'elle menait contre l'Ukraine.

119. La délégation de l'Allemagne a remercié le Secrétariat d'avoir établi le rapport sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de propriété intellectuelle de l'Ukraine, ainsi que le Directeur général pour son exposé. La délégation a déclaré qu'elle s'associait pleinement aux déclarations faites par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B et par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que par d'autres délégations qui ont apporté leur soutien. La poursuite de la guerre d'agression gratuite et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine avait eu un impact significatif sur l'écosystème de l'innovation et de la créativité en Ukraine, perturbant l'esprit créatif, les innovateurs et les créateurs. La délégation a apprécié que l'OMPI, en tant qu'organisation internationale technique compétente en matière de propriété intellectuelle, poursuive sa coopération technique avec l'Ukraine et lui apporte son appui afin de garantir la protection de la propriété intellectuelle du pays. Il était impératif de s'unir pour aider l'Ukraine à reconstruire son écosystème d'innovation et de créativité, un point déjà souligné plus tôt dans l'année, lors de la conférence sur la reconstruction de l'Ukraine tenue à Berlin. La délégation a estimé qu'il était du plus haut intérêt de continuer à faire rapport sur cette question et a souligné que le rapport devait être remis aux assemblées de l'OMPI et non au PBC, car la décision d'aider et de soutenir le secteur de l'innovation et de la créativité et le système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine avait été adoptée par les assemblées de l'OMPI. La délégation a pleinement appuyé le projet de décision proposé pour le point de l'ordre du jour figurant dans le document A/65/8, présenté par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B, et a exprimé l'espoir qu'il puisse être soutenu par toutes les délégations et adopté par consensus. La délégation a réitéré son entière et inébranlable solidarité avec l'Ukraine et son peuple.

120. La délégation de la Norvège s'est rangée aux côtés de l'Ukraine et a exprimé son soutien aux déclarations faites par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B et par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. La délégation a remercié le Secrétariat pour le rapport contenu dans le document A/65/7 et s'est associée à la décision proposée. La Fédération de Russie a tenté de briser la résistance de l'Ukraine par des vagues d'attaques de missiles souvent dirigées contre des infrastructures civiles, comme l'attaque du plus grand hôpital pour enfants d'Ukraine ou la destruction systématique des infrastructures énergétiques avant le rude hiver ukrainien. La délégation a salué le fait que la Norvège et de nombreux autres pays aient encore intensifié la fourniture d'armes pour aider l'Ukraine à défendre son pays. La délégation a évoqué la bravoure des Ukrainiens et a appelé les membres à ne pas baisser les bras. La guerre de la Fédération de Russie avait eu des effets dévastateurs sur le secteur de l'innovation et de la créativité et sur le système des droits de propriété intellectuelle. La population ukrainienne avait payé le prix en termes économiques, mais surtout en termes de souffrances humaines. Il était toutefois encourageant de constater que l'écosystème de la propriété intellectuelle en Ukraine n'avait pas été brisé, mais que certaines parties étaient restées intactes. La délégation a remercié l'OMPI pour le travail important qu'elle accomplissait à cette fin et a souligné que son soutien à l'Ukraine concernait le droit évident des Ukrainiens à déterminer leur propre avenir, en défendant les principes sur lesquels la paix européenne se fondait. La délégation a déclaré qu'il ne s'agissait pas uniquement d'une question européenne, car l'agression de la Fédération de Russie constituait une violation manifeste de la souveraineté de l'Ukraine et, partant, des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, ajoutant qu'une menace contre ces principes était une menace pour nous tous.

121. La délégation du Royaume des Pays-Bas, parlant au nom de son pays, a pleinement soutenu la déclaration qu'elle a faite au nom du groupe B, ainsi que les déclarations faites par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Sa délégation s'est unie au peuple ukrainien et a salué sa résilience. Le rapport contenu dans le document A/65/7 était un témoignage supplémentaire de la guerre d'agression illégale menée par la Fédération de Russie et montrait à quel point le secteur de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine avait été touché par la guerre. La délégation a appuyé la proposition conjointe du groupe B et du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes concernant le libellé de la décision relative au point de l'ordre du jour figurant dans le document A/65/8. La délégation a souligné que l'appui et l'assistance de l'OMPI devraient être maintenus aussi longtemps que l'Ukraine en aurait besoin et qu'il conviendrait d'en rendre compte aux assemblées de l'OMPI. La Fédération de Russie devait retirer instantanément et complètement ses troupes de l'ensemble du territoire ukrainien et respecter pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris dans le système de la propriété intellectuelle.

122. La délégation de la Pologne a dit soutenir pleinement les déclarations faites par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B et par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres. À l'analyse des données contenues dans le rapport et dans sa recherche de signes d'espoir, elle n'avait pas pu résister à la tentation d'adopter un point de vue quelque peu différent. L'évaluation des effets négatifs significatifs de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine méritait d'être accompagnée de projections concernant l'écosystème de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine tel qu'il serait aujourd'hui s'il n'avait pas été délibérément détruit chaque jour par les attaques de la Fédération de Russie contre les civils et les infrastructures civiles. En 2022, avant l'invasion de la Fédération de Russie, l'Ukraine était une économie régionale puissante dans le domaine de la science et de la technologie, avec de bonnes perspectives de croissance. Avec un secteur technologique représentant 4% du produit intérieur brut (PIB) du pays, environ 5000 entreprises informatiques et près de 300 000 spécialistes des technologies de l'information, l'Ukraine était sur la voie d'une modernisation économique exemplaire. La guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine a fait disparaître ces acquis et, à partir de là, au lieu d'examiner la manière dont l'Ukraine pourrait tirer parti de son succès et servir d'exemple à d'autres, les États membres ont été contraints de mobiliser leurs efforts et leurs ressources pour apporter une assistance immédiate aux parties prenantes de la propriété intellectuelle en Ukraine. La délégation a fait référence aux intenses discussions sur le rôle des femmes dans la propriété intellectuelle et sur les moyens de les aider à renforcer leur créativité et leur potentiel d'innovation, qui avaient eu lieu la semaine précédente. Elle a évoqué le souvenir d'une jeune Ukrainienne, Yulia Zdanovska, mathématicienne de talent, lauréate de nombreux prix européens et internationaux, rêveuse, esprit de notre temps, qui avait été tuée lors de l'un des tous premiers bombardements de la Fédération de Russie sur sa ville natale de Kharkiv, à l'âge de 21 ans, le 8 mars 2022, soit le jour où le monde entier célébrait la Journée internationale de la femme. Yulia a été la première d'une longue liste d'Ukrainiens talentueux dont les rêves de changer le monde resteraient une promesse non tenue de lendemains meilleurs que la guerre totale, injustifiée et gratuite de la Fédération de Russie contre l'Ukraine allait anéantir à jamais. Aucun rapport ne peut rendre compte d'une telle perte et d'une telle souffrance humaine. La délégation a déclaré son entière solidarité avec l'Ukraine et son peuple. Dès le premier jour de cette guerre cruelle, la Pologne avait accueilli un nombre sans précédent de réfugiés contraints de fuir leur pays. La Pologne avait fait de son mieux pour aider les PME ukrainiennes, y compris les entreprises créatives et innovantes ayant été contraintes de se délocaliser littéralement du jour au lendemain. En très peu de temps, les universités polonaises avaient répondu aux besoins de plus de 50 000 étudiants ukrainiens. En outre, la délégation a indiqué qu'en 2022, le nombre d'entreprises ukrainiennes enregistrées en

Pologne avait également augmenté de plus de 70%. Elle a également ajouté qu'une grande partie des plus de 30 000 entreprises ukrainiennes enregistrées en Pologne représentaient les technologies de l'information et de la communication (TIC) ou les industries de la création. La délégation a souligné que la Pologne faisait tout son possible pour aider celles et ceux qui avaient décidé de rester en Ukraine malgré la situation dramatique, en offrant un appui substantiel au bon fonctionnement des services liés aux TIC et en lançant des instruments visant à faciliter l'activité des entités ukrainiennes d'un point de vue économique, entre autres exemples de l'assistance continue proposée par la Pologne à la population ukrainienne. La délégation a appelé à des efforts conjoints pour aider l'Ukraine dans cette période dramatique. La délégation a appuyé la poursuite de l'assistance fournie par l'OMPI pour reconstruire le système ukrainien de la propriété intellectuelle et de l'innovation et elle a pleinement soutenu le projet de décision figurant dans le document A/65/8, présenté par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B. Elle s'est fermement opposée à l'approche consistant à maintenir le statu quo en matière de coopération avec la Fédération de Russie. La délégation a déclaré que tant que la Fédération de Russie poursuivait sa guerre d'agression contre l'Ukraine et ignorerait cyniquement les demandes répétées de cesser de violer les règles et principes fondamentaux du droit international, y compris la Charte des Nations Unies, il n'y aurait aucune possibilité pour une organisation des Nations Unies de s'entendre, ou même d'étendre sa coopération, avec le pays agresseur. La délégation a exigé que la Fédération de Russie arrête immédiatement la guerre, retire complètement ses troupes de l'ensemble du territoire ukrainien et respecte l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

123. La délégation de la Suisse a remercié l'OMPI pour le rapport sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, figurant dans le document A/65/7. La délégation a dit soutenir le Secrétariat dans ses efforts pour faire face aux conséquences immédiates, et à moyen et à long termes, traitées dans le rapport. Elle a également soutenu la proposition présentée par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B, dans le document A/65/8.

124. La délégation de l'Australie a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B et par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, ainsi qu'à toutes les délégations ayant exprimé leur soutien à l'Ukraine. La délégation a condamné l'invasion illégale et immorale de l'Ukraine par la Fédération de Russie, qui constituait une violation flagrante du droit international et avait considérablement endommagé l'économie de l'innovation et de la création et le secteur de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. Elle s'est félicitée de l'assistance technique et financière fournie par l'OMPI pour appuyer le système ukrainien de la propriété intellectuelle. La délégation a exprimé son soutien à la proposition contenue dans le document A/65/8 présenté par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B.

125. La délégation du Zimbabwe a pris note du rapport du Secrétariat figurant dans le document A/65/7 et s'est pleinement associée à l'assistance fournie aux États membres de l'OMPI en difficulté, compte tenu notamment du fait que les membres n'avaient toujours pas atteint la quasi-totalité des objectifs de développement durable. On ne saurait trop insister sur le rôle de l'OMPI dans la réalisation des ODD. La délégation a également rappelé que depuis la soixante-troisième série de réunions des assemblées en 2022, le Zimbabwe avait continué de plaider vigoureusement en faveur de l'élargissement de ce soutien inestimable à une catégorie d'États plus large que l'Ukraine, car des défis tels que le changement climatique, les catastrophes naturelles, les épidémies sanitaires et la montée des tensions géopolitiques et

commerciales ne cessaient de mettre à l'épreuve les fondements mêmes de la paix et de la stabilité, qui étaient essentiels à l'épanouissement d'un écosystème propice de la propriété intellectuelle au niveau mondial. La délégation restait très préoccupée par ce qu'elle considérait comme un choix sélectif et quelque peu arbitraire d'un État membre par rapport à d'autres qui, à son avis, méritaient tout autant cet appui. La délégation s'est déclarée opposée à toute forme de sélectivité ou de discrimination dans le traitement des États membres de l'OMPI et a rappelé avec regret que ce point de l'ordre du jour avait été introduit au détriment de la tradition et de la convention de longue date de l'OMPI consistant à prendre des décisions par consensus. La délégation a souligné l'importance pour les membres de l'OMPI de déterminer s'ils souhaitaient mettre en place un système de la propriété intellectuelle inclusif et transparent ou un système conçu pour bénéficier à quelques pays. La délégation a déploré la politisation des débats au sein d'une organisation technique spécialisée, reconnaissant qu'il existait d'autres instances plus appropriées, mandatées pour approfondir des questions politiques très sensibles.

126. La délégation de l'Italie a déclaré qu'elle s'alignait sur les positions présentées par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B, par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La délégation a remercié le Secrétariat pour le rapport contenu dans le document A/65/7 et a pris note des conséquences néfastes, sur l'écosystème ukrainien de l'innovation et de la créativité, de la guerre d'agression gratuite menée par la Fédération de Russie. La délégation a également exprimé son soutien au libellé de la décision proposée par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et le groupe B dans le document A/65/8 et a souligné l'importance de l'adopter par consensus, ainsi que la nécessité de rendre compte en permanence de cette question aux assemblées de l'OMPI. La délégation a réaffirmé qu'elle continuerait de soutenir fermement l'Ukraine pendant toute cette période.

127. La délégation de la République de Corée a dit apprécier vivement les efforts déployés par l'OMPI pour mettre en œuvre la décision des assemblées sur l'appui et l'assistance aux secteurs de l'innovation et de la création de l'Ukraine, qui figurait dans le document A/65/7. La délégation s'est fait l'écho de la déclaration faite par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B. Elle a souligné que, pour réaliser la mission de l'OMPI définie à l'article 3 de la Convention instituant l'OMPI, à savoir promouvoir la protection de la propriété intellectuelle dans le monde entier grâce à la coopération internationale, il était essentiel que l'OMPI et ses États membres favorisent un cadre mondial équilibré et efficace en matière de propriété intellectuelle qui favorise l'innovation et la créativité, même en temps de guerre. La délégation a appuyé le projet de décision proposé par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et le groupe B, qui figurait dans le document A/65/8.

128. La délégation de la Nouvelle-Zélande a déclaré soutenir la proposition de décision figurant dans le document A/65/8. La délégation a condamné sans équivoque la guerre d'agression illégale et gratuite menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Elle a de nouveau appelé la Fédération de Russie à cesser sa guerre d'agression, à retirer ses troupes à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine et à reprendre les négociations diplomatiques, afin de parvenir à une paix globale, juste et durable. La délégation néo-zélandaise a exprimé sa solidarité avec le peuple ukrainien.

129. La délégation du Danemark a déclaré qu'elle s'associait à la déclaration faite par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B et à la déclaration faite par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La délégation a reconnu que le peuple ukrainien continuait de subir d'immenses souffrances tandis que la Fédération de Russie poursuivait sa guerre d'agression contre l'Ukraine, et a pris note des dommages substantiels causés au système ukrainien de la propriété intellectuelle. La

délégation a souligné les conséquences désastreuses de la guerre sur l'infrastructure de la propriété intellectuelle, notamment les pertes et les dommages subis par les instituts de recherche, la fuite des cerveaux et les déplacements, et a dit vivement apprécier les efforts déployés par le Secrétariat pour mettre en œuvre les décisions prises lors des assemblées de l'OMPI de 2022 et de 2023. La délégation a souligné qu'il était essentiel de poursuivre les efforts visant à soutenir l'Ukraine dans ces moments très difficiles et a demandé que les assemblées de l'OMPI continuent de rendre compte de la situation tant que la guerre toucherait la communauté ukrainienne de la propriété intellectuelle. La délégation a exprimé son soutien au projet de décision présenté par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B. Elle s'est déclarée solidaire du peuple ukrainien et a invité l'OMPI à faire de même.

130. La délégation de la Lituanie a déclaré qu'elle s'associait pleinement aux déclarations faites par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres, par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B. La délégation a salué l'engagement de l'OMPI dans ses consultations avec l'Ukraine, afin de veiller à ce que son appui et son assistance continus produisent des résultats tangibles pour les créateurs, les innovateurs et les membres de la communauté de la propriété intellectuelle. Se référant au rapport, la délégation s'est félicitée de l'information selon laquelle le nombre d'enregistrements de titres de propriété intellectuelle en Ukraine avait augmenté, mais a également souligné l'impact significatif et alarmant de la guerre sur les secteurs de l'innovation et de la créativité et sur l'ensemble du système de la propriété intellectuelle en Ukraine. Elle a souligné que les dommages considérables infligés au cours des deux dernières années nécessitaient des efforts coordonnés et ciblés ainsi qu'une assistance internationale pour reconstruire le secteur de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, compte tenu des effets à long terme de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. La délégation a fait observer que la nécessité d'une assistance et d'un appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine avait été portée à l'attention de l'OMPI et de ses États membres lorsque la Fédération de Russie avait déclenché une guerre gratuite et injustifiée contre l'Ukraine et avait violé le droit international. Tant que l'agression contre l'Ukraine se poursuivait, le rapport annuel devait être maintenu à l'ordre du jour des assemblées de l'OMPI, qui était l'organe directeur le plus élevé de l'Organisation et qui prenait des décisions sur le financement des activités et des besoins les plus importants des États membres. Les membres de la communauté de l'innovation en Ukraine avaient besoin d'aide et de solidarité, qui devaient être accordées de manière ciblée. La délégation a souligné que l'objectif de la proposition conjointe était de répondre à une catastrophe en cours et de faire en sorte que l'Ukraine reçoive le plus rapidement possible l'aide dont elle avait besoin de toute urgence. La proposition était propre aux besoins de l'Ukraine en cette période critique et toute objection potentielle à cette proposition serait exceptionnellement politique et viserait à empêcher l'Ukraine de recevoir un appui. La délégation a reconnu que l'Ukraine n'était pas le seul État membre à avoir besoin d'assistance et a déclaré que la proposition n'empêchait en rien l'assistance technique et le renforcement des capacités actuellement proposés par l'OMPI, qui étaient axés sur la demande. Toutefois, la délégation a estimé que les circonstances urgentes et extraordinaires en Ukraine et l'ampleur des dommages et des destructions justifiaient cet appui. La délégation a dit espérer que le rapport, ainsi que la proposition de décision présentée au titre du point de l'ordre du jour par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et le groupe B, seraient largement approuvés et que l'OMPI s'engagerait fermement à continuer de proposer des mises à jour et des rapports annuels aux États membres au cours des assemblées de l'OMPI, consacrés à l'appui et à l'assistance apportés à l'Ukraine.

131. La délégation de l'Albanie a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B et par la

délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La délégation a remercié le Secrétariat pour l'établissement du rapport contenu dans le document A/65/7 et pour ses efforts d'assistance et d'appui au secteur de l'innovation et de la créativité, ainsi qu'au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. Elle a exprimé son soutien à la poursuite de l'aide apportée à l'Ukraine pour atténuer les effets négatifs de l'agression de la Fédération de Russie et pour reconstruire le système ukrainien de la propriété intellectuelle. La délégation a souligné que la guerre illégale, gratuite et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et ses infrastructures civiles se poursuivait, touchant non seulement l'Ukraine et l'Europe mais aussi le monde entier, provoquant une instabilité économique et géopolitique qui nuisait aux efforts de croissance et de développement, y compris à la promotion de la créativité et de l'innovation. La délégation a souligné la nécessité de soutenir et d'aider l'Ukraine et a dit soutenir le peuple ukrainien. La délégation s'est pleinement associée à la proposition conjointe présentée au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et du groupe B, qui rappelait qu'il était important que l'OMPI continue de fournir une assistance et un appui aux acteurs ukrainiens de la propriété intellectuelle pour les aider à se reconstruire à l'issue de l'agression de la Fédération de Russie.

132. La délégation de Cuba a réitéré son point de vue et sa position, selon lesquels la politisation des travaux de l'Organisation ne devait pas être autorisée. L'OMPI était une organisation technique et les procédures établies devaient être suivies. La délégation a soutenu le droit de tous les pays en développement de recevoir une assistance technique de manière inclusive et équilibrée, y compris les pays souffrant de mesures unilatérales adoptées à leur encontre.

133. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) s'est associée à la déclaration faite par la délégation de Cuba et a condamné la politisation artificielle des travaux de l'OMPI au détriment de ses travaux de fond. La délégation a déclaré que l'assistance technique ne devait se concentrer sur un seul État alors que de nombreux pays avaient besoin de l'appui de l'OMPI pour diverses raisons, notamment des crises comme les catastrophes naturelles, les effets du changement climatique ou le fait d'être victimes de mesures coercitives illégales, criminelles ou unilatérales. La délégation a rappelé que l'année dernière, les délégations qui souhaitaient davantage d'assistance technique pour un plus grand nombre d'États avaient été ignorées. Elle a noté que le financement était normalement soumis aux procédures des organes compétents de l'OMPI, tels que le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et le PBC. La délégation a pris note du rapport mais a fait observer qu'il présentait une vision très partielle du conflit, répondant à des objectifs politiques et sapant le travail ordinaire de l'OMPI, qui était une organisation spécialisée.

134. La délégation du Nicaragua a rappelé que l'OMPI avait été créée pour encourager l'utilisation et la protection de la propriété intellectuelle en tant qu'outil contribuant au développement économique et social des populations, ajoutant que la coopération technique à cet égard et l'appui des États membres étaient importants à condition qu'ils respectent les procédures. S'agissant du rapport figurant dans le document A/65/7 sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, la délégation a réitéré ce qu'elle avait dit lors des précédentes assemblées de l'OMPI au titre du point 21 de l'ordre du jour. L'adoption de cette question n'avait pas respecté les procédures normales de l'OMPI ni fait l'objet d'un consensus. La délégation a ajouté que la décision avait été adoptée sans étude ni analyse préalable, pratiquement à la dernière minute, et qu'elle ne respectait donc pas les procédures habituelles. Il s'agissait d'un fait sans précédent dans l'histoire de l'OMPI. La délégation a signalé qu'un tiers seulement des États membres de l'OMPI avaient exprimé leur appui. La délégation a souligné qu'elle ne pouvait pas permettre que cette pratique se répète et a ajouté que la question n'avait pas été examinée par le CDIP ou le PBC de la manière habituelle. Elle a également rappelé qu'il existait une règle établie selon laquelle les projets axés sur l'assistance technique relevaient de la compétence du CDIP de l'OMPI et que ces projets nécessitaient une bonne compréhension du financement

et de l'évaluation des coûts, ce qui, au sein de l'OMPI, relevait de la compétence du PBC. La délégation a déclaré que les besoins d'un grand nombre d'États membres, qui avaient également besoin d'une assistance technique, n'avaient pas été pris en considération, en particulier ceux des pays en développement, des pays les moins avancés (PMA) et des pays confrontés à des crises économiques majeures, soulignant que cela portait atteinte au principe d'équité, qui était le fondement même des relations internationales. La délégation a déclaré que le rapport avait été établi conformément à des résolutions et décisions qui violaient le mandat de l'OMPI et qu'il était clairement motivé par des considérations politiques. Toutes les décisions de l'OMPI devaient être adoptées par consensus. La délégation a exhorté les États membres à éviter la politisation des travaux de l'Organisation et a appelé au respect de ses objectifs.

135. La délégation du Mali a pris note du rapport contenu dans le document A/65/7. La délégation a rappelé que l'un des objectifs essentiels de l'Organisation était de garantir un écosystème mondial de la propriété intellectuelle équilibré et efficace afin de promouvoir l'innovation et la créativité dans le monde entier. La délégation a souligné qu'au moment où de nombreux pays dans le monde étaient confrontés à des crises multiformes et multidimensionnelles et devaient consacrer des fonds publics considérables à la défense et à la sécurité nationales, au détriment de secteurs stratégiques tels que l'innovation et la créativité, la poursuite d'une telle initiative pourrait, aux yeux de nombreuses personnes, apparaître comme un traitement préférentiel susceptible de porter atteinte au principe d'équité, qui exigeait un traitement juste et équitable des différents États membres ayant besoin d'assistance et de coopération.

136. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré que, dans le cadre du point de l'ordre du jour relatif à la fourniture d'une assistance technique aux États membres, il était proposé d'adopter une déclaration politique. La délégation a noté que le projet de décision proposé par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B et par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes était inacceptable, car il soulevait des questions telles que la qualification des conflits, l'intégrité territoriale ou la souveraineté, entre autres. La délégation a déclaré que ces questions ne relevaient pas de la compétence de l'OMPI et a récusé le choix d'un État pour la fourniture d'une assistance technique. Une telle approche était contraire au principe d'égalité et d'égalité des droits, et elle empiétait également sur les droits d'autres États ayant un besoin urgent d'assistance technique de la part de l'Organisation. La délégation a souligné que cela était particulièrement inacceptable lorsque la fourniture d'une assistance technique reposait uniquement sur des motifs politiques, qui ne relevaient pas de la compétence de l'OMPI. En outre, la question des besoins réels de l'Ukraine en matière d'appui de la part de l'OMPI, ainsi que les conséquences liées au fait de priver d'autres États, y compris des PMA, de telles initiatives, n'avaient jamais été prises en considération. La délégation a indiqué qu'il s'agissait d'une discrimination fondée sur des motifs clairement inventés et politisés. La délégation a une nouvelle fois souligné la violation des procédures de l'OMPI lors de l'examen de ce point de l'ordre du jour. La délégation a déclaré que, puisqu'elle avait été formellement soulevée au titre de la fourniture de l'assistance technique avant d'être soumise aux assemblées, la question aurait dû être traitée par le PBC et le CDIP. Toutefois, la "question ukrainienne" n'avait pas été inscrite à l'ordre du jour des organes mentionnés de l'OMPI, ni n'avait été examinée par des experts. La délégation a dit estimer qu'il s'agissait d'une violation flagrante des Règles générales de procédure de l'Organisation et s'est dite opposée à l'approche politisée de la fourniture de l'assistance technique, qui contournait les procédures convenues pour examiner ces questions au sein des comités compétents de l'Organisation. La délégation a proposé un projet de décision prévoyant l'examen de cette question et son renvoi devant un comité compétent, à savoir le PBC. Elle a estimé que sa proposition était conforme au mandat de l'OMPI, qui visait à éviter la politisation de la question de l'assistance technique fournie, et qu'elle était également pleinement alignée sur les procédures de l'Organisation en la matière. La délégation a invité les États membres à lire attentivement sa proposition et à apporter leur

soutien à la décision proposée. La délégation a estimé qu'elle pouvait être adoptée par consensus. Elle a également déclaré que toute autre décision contenant un libellé politisé ne relevant pas de la compétence de l'OMPI serait inacceptable, et elle s'est donc opposée à la décision proposée par le groupe B et le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. La délégation a demandé que le projet de proposition de la Fédération de Russie soit affiché à l'écran, afin que les autres délégations puissent en prendre pleinement connaissance. Le texte du projet de proposition est le suivant :

137. "Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

"ont pris note du rapport intitulé 'Assistance et appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine', figurant dans le document A/65/7, et

"ont décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au Comité du programme et budget pour examen."

La délégation a répété que le principal objectif de sa proposition était de s'assurer que les assemblées prendraient note de la question et que le point de l'ordre du jour serait renvoyé au comité compétent, à savoir le PBC.

138. La délégation de la Chine a déclaré qu'elle avait pris note du rapport du Secrétariat. La délégation a rappelé que la mission de l'OMPI était de respecter le système international de la propriété intellectuelle et de servir l'innovation et le développement. Elle a noté que les assemblées de l'OMPI avaient pour principale responsabilité de promouvoir la coopération internationale en matière de propriété intellectuelle. La délégation a déclaré que toutes les parties devaient respecter l'OMPI et le mandat confié à l'Organisation par les États membres, ainsi que le professionnalisme, la technicité, la neutralité et l'objectivité de la nature des travaux de l'Organisation. La délégation a demandé instamment aux membres de s'abstenir d'influencer les procédures de la réunion pour des raisons politiques.

139. La délégation du Bélarus, après avoir examiné le dernier rapport du Secrétariat sur la fourniture d'une assistance et d'un appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, a rappelé que l'initiative était à la fois contradictoire et politisée et que certains groupes de pays bafouaient l'approche de l'assistance technique adoptée par l'OMPI, ainsi que les principes d'inclusivité et d'égalité des droits. Dès le départ, l'initiative n'avait pas été pleinement conforme au mandat de l'OMPI, et sa mise en œuvre s'était poursuivie d'une manière activement discriminatoire à l'égard d'autres pays qui avaient besoin de l'assistance de l'Organisation, en particulier ceux qui étaient susceptibles d'être touchés par un conflit, connaissaient des difficultés économiques majeures et, dans certains cas, faisaient l'objet de mesures coercitives unilatérales. La délégation a déclaré que l'initiative était forcée, qu'elle politisait délibérément l'ordre du jour de l'OMPI et qu'elle outrepassait le mandat de l'Organisation. La délégation s'y est dite catégoriquement opposée, car le programme et les activités de l'OMPI devaient rester inclusifs et tenir compte des intérêts de tous les États membres de l'Organisation. La délégation n'était pas en mesure d'apporter son appui à la proposition de décision politisée qui ne relevait pas du mandat de l'OMPI.

140. La délégation du Luxembourg a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B et par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. La délégation a remercié le Directeur général d'avoir présenté ce rapport actualisé et méticuleux et a reconnu les efforts déployés sans relâche par le Secrétariat pour mettre en œuvre les décisions prises par les assemblées de l'OMPI à cet égard. Elle a condamné avec la plus grande fermeté la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, en

violation du droit international, y compris de la Charte des Nations Unies, et en contradiction avec le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force. La délégation a réitéré son soutien indéfectible à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. La culture et les arts étaient essentiels pour les sociétés démocratiques, pour préserver la liberté d'expression, qui était aussi une valeur européenne fondamentale, et pour maintenir l'identité et les traditions de l'Ukraine. L'agression de la Fédération de Russie avait continué d'avoir un impact sévère sur le secteur de l'innovation et de la créativité, ainsi que sur le système de la propriété intellectuelle en Ukraine. La délégation a déclaré que le rapport montrait clairement que le maintien de l'aide était nécessaire de toute urgence. La délégation a dit soutenir pleinement le projet de décision présenté conjointement par le groupe B et le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et a dit espérer qu'il pourrait être adopté par consensus. La délégation a soutenu le principe général de l'OMPI selon lequel le Secrétariat devait être en mesure d'aider les États membres dont les systèmes de propriété intellectuelle avaient été touchés par des invasions, des conflits, des guerres d'agression, des catastrophes naturelles ou des situations d'urgence. Rappelant que ce sujet avait été soumis pour la première fois aux assemblées de l'OMPI et qu'une décision avait été prise en 2022, la délégation a souligné que ce point devait continuer d'être examiné par les assemblées de l'OMPI. Soulignant que les assemblées prenaient des décisions en matière de financement, le PBC se contentant d'émettre des recommandations sur ces questions, la délégation a déclaré que le PBC n'était pas un organe de décision.

141. La délégation de Monaco a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B et qu'elle soutenait les points soulevés par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. La délégation a exprimé son soutien sans réserve au projet de décision présenté conjointement par le groupe B et le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. La délégation a remercié en particulier le Secrétariat pour le rapport et pour l'ensemble de son travail. La délégation a souligné que l'assistance technique fournie à l'Ukraine était essentielle au maintien du secteur de la propriété intellectuelle dans le pays, malgré les circonstances désastreuses. Elle a reconnu la résilience du peuple ukrainien et a rendu hommage à ses efforts. La délégation a évoqué les discussions en cours concernant la discrimination, les questions d'inclusion et les disparités en matière d'appui entre les pays, soulignant que la décision prise à l'égard de l'Ukraine ne reléguait en aucun cas les autres pays ayant besoin d'aide, ni ne diminuait pas l'appui qui leur avait été offert. La délégation a également précisé qu'elle ne créait pas d'inégalité ou de discrimination et a assuré que tout pays ayant besoin d'une assistance ou d'un appui de la part de l'OMPI en bénéficierait. S'agissant du principe du consensus, la délégation a souligné que toutes les délégations présentes avaient exprimé le souhait que l'OMPI continue de prendre ses décisions par consensus. Elle a également expliqué que le groupe B et le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes avaient mené des consultations avant de soumettre leur texte, dans le but de parvenir à un consensus large. Toutefois, il a été souligné qu'une autre délégation avait présenté un texte différent, ce qui indiquait que le consensus ne serait pas possible. La délégation a pris acte de cette évolution avec un profond regret. Soulignant que les assemblées étaient l'organe de décision suprême de l'OMPI, la délégation a insisté sur le fait qu'il était essentiel que cette question continue d'être examinée au sein des assemblées de l'OMPI.

142. La délégation de la Lettonie s'est associée aux déclarations faites par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres, et par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, et a remercié le Directeur général et le Secrétariat d'avoir établi le rapport sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. La délégation a souligné que le rapport faisait clairement état de la hausse des effets négatifs de la guerre gratuite et injustifiée de la Fédération de Russie à l'encontre de l'Ukraine. La délégation s'est félicitée du solide engagement de l'OMPI, du maintien de son étroite

collaboration et de l'appui et de l'assistance complets qu'elle fournissait à l'Ukraine. L'une de ses principales priorités était la poursuite des efforts déployés par l'OMPI pour soutenir et aider l'Ukraine par tous les moyens possibles, y compris la reconstruction du secteur de la création et de la propriété intellectuelle, qui avait été paralysé par la Fédération de Russie. La délégation a souligné que les forces armées de la Fédération de Russie causaient chaque jour des dégâts effroyables et horribles sur le territoire de l'Ukraine. La délégation a déclaré que ce n'était pas la politique, mais la vie des personnes ordinaires, la destruction d'industries entières et les dommages probablement irréversibles causés au secteur ukrainien de l'innovation et de la créativité, qui étaient au cœur des discussions de l'OMPI. La délégation a déclaré qu'il était clair que des efforts de relance à long terme seraient nécessaires pour le secteur ukrainien de l'innovation et de la créativité. Soulignant que l'OMPI bénéficierait à l'avenir de son plein appui en faveur de toutes les activités destinées au secteur ukrainien de l'innovation et de la créativité, la délégation a insisté sur la nécessité de continuer de rendre compte de l'assistance et de l'appui apportés au secteur ukrainien de l'innovation et de la créativité lors des assemblées annuelles de l'OMPI. La délégation a également demandé au Secrétariat de l'OMPI de veiller tout particulièrement à ce que, dans ses activités quotidiennes, le Secrétariat respecte l'intégrité territoriale de l'Ukraine et ne légitime pas les violations de la Charte des Nations Unies par la Fédération de Russie. La délégation a souligné que la guerre, en tant qu'acte brutal, ébranlait le droit international et s'attaquait aux fondements mêmes de l'humanité. En conséquence, la délégation a demandé à la Fédération de Russie d'entendre l'appel de la Lettonie et de nombreux autres pays d'arrêter immédiatement sa guerre contre l'Ukraine et de retirer ses troupes du territoire ukrainien, et a exhorté ROSPATENT à comprendre que l'occupation d'un territoire et la décision de lui appliquer ses lois n'en faisaient pas un territoire à part entière. La Fédération de Russie utilisait ROSPATENT comme une arme dans la guerre en cours. La délégation a souligné que la majorité des États membres ne contestaient pas le fait que la Fédération de Russie ignorait manifestement le droit international, ce qui remettait en question sa capacité d'être un acteur international responsable et une partie digne de confiance à tout accord international. La délégation a en outre souligné que tant que la Fédération de Russie continuerait de violer le droit international, elle ne voyait pas comment il serait possible d'ignorer la situation et de reprendre le cours normal des choses en coopérant avec elle. La délégation s'est dite préoccupée par les arguments suggérant que l'OMPI ne favorisait que quelques pays et politisait la question. Elle a fait observer que de telles déclarations étaient alarmantes et les a jugées destructrices et fausses, visant à saper l'objectif de l'OMPI et de ses États membres. Ce point de l'ordre du jour ne visait pas à favoriser certains États membres, car l'Ukraine n'était pas le seul bénéficiaire de l'assistance technique, et la délégation a soutenu les décisions visant à fournir une assistance technique à tout pays en ayant besoin. La délégation a reconnu que certains États membres avaient fait part de leurs inquiétudes quant à une vision biaisée du conflit et elle s'est interrogée quant à la compatibilité de ces avis avec la déclaration de la Fédération de Russie, qui avait envahi l'Ukraine et parlait d'équité, d'égalité et de droits de l'homme. La délégation a exhorté les États membres à revenir à la réalité, à savoir à des discussions factuelles et à des jugements qui ne sont pas obscurcis par de telles déclarations. La délégation a invité tous les pays à soutenir le projet de décision purement technique et non controversé présenté conjointement par le groupe B et le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes.

143. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a réitéré son opposition à la décision prise lors des soixante-troisième et soixante-quatrième séries de réunions des assemblées sur la base de ce rapport, ainsi que du document A/65/8. La délégation a déclaré que ces décisions étaient motivées par des considérations politiques et biaisées à l'encontre d'un seul pays. Elle a déclaré que tous les projets de décision devaient être adoptés sur la base d'un consensus par l'ensemble des États membres. La délégation a également proposé de mettre fin à toute forme de politisation lors des réunions de l'OMPI et de se concentrer sur l'examen des questions conformément au mandat de l'OMPI.

144. La délégation de la République tchèque a déclaré qu'elle s'associait pleinement aux déclarations faites par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres, par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B. La délégation a exprimé son soutien constant et sa solidarité avec l'Ukraine, qui était confrontée depuis plus de deux ans à une guerre d'agression de la part de la Fédération de Russie. Elle a condamné la poursuite des actions militaires de la Fédération de Russie, qui ont eu des répercussions importantes sur les personnes et les entreprises en Ukraine et à l'étranger, y compris sur la communauté de la propriété intellectuelle et les parties prenantes concernées. La délégation a exprimé sa gratitude pour l'assistance et l'appui apportés par le Secrétariat à la lumière de la décision pertinente prise à la soixante-quatrième série de réunions des assemblées, visant à aider l'Ukraine à reconstruire son secteur de l'innovation et de la créativité et son système de la propriété intellectuelle, ainsi qu'il était décrit dans le rapport complet et factuel contenu dans le document A/65/7. Le rapport a démontré l'impact négatif de la guerre sur l'écosystème ukrainien de la propriété intellectuelle et sur son secteur de l'innovation et de la créativité, ainsi que la nécessité d'une assistance continue de la part de l'OMPI. Le fait que l'OMPI ait été invitée à poursuivre ses activités d'appui en Ukraine aussi longtemps que nécessaire ne constitue nullement un acte de politisation. Afin de maintenir cette question prioritaire à l'attention de l'organe directeur suprême de l'OMPI, la délégation a jugé nécessaire de continuer de rendre compte de ces activités aux assemblées de l'Organisation. La délégation a en outre exprimé son plein appui à la proposition de décision présentée conjointement par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et le groupe B dans le document A/65/8, et a estimé que son libellé soigneusement rédigé pourrait être acceptable pour tous les États membres de l'OMPI. La délégation a dit espérer que lors de la prochaine réunion, les États membres auraient déjà fait le point sur le processus de reconstruction de l'Ukraine après la guerre à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Réagissant aux préoccupations concernant une éventuelle discrimination soulevées par certaines délégations, la délégation a souligné que l'assistance fournie à l'Ukraine n'empêchait pas d'autres États membres de demander et de recevoir toute assistance de l'OMPI dont ils pourraient avoir besoin, ajoutant qu'elle n'avait pas connaissance d'autres États membres souhaitant porter de tels besoins à l'attention des assemblées de l'OMPI.

145. La délégation de l'Estonie a soutenu les déclarations faites par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B et par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La délégation a réaffirmé la nécessité d'un appui continu pour aider à reconstruire le système ukrainien de la propriété intellectuelle et de l'innovation, endommagé par la guerre d'agression en cours menée par la Fédération de Russie, et a souligné le rôle crucial joué par l'OMPI à cet égard. En outre, la délégation a remercié le Secrétariat et le Directeur général pour le rapport et pour l'appui et l'assistance apportés à l'Ukraine à ce jour. En outre, elle a déclaré que les terribles attaques contre les villes ukrainiennes et leurs infrastructures civiles, y compris un hôpital pour enfants une semaine auparavant, constituaient des violations flagrantes du droit humanitaire international. La délégation a condamné la guerre injustifiée et gratuite menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Reconnaisant que l'Ukraine n'était pas le seul État membre à avoir besoin d'assistance, la délégation a précisé que la proposition du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et du groupe B ne nuisait pas aux activités d'assistance technique et de renforcement des capacités menées par l'OMPI, qui étaient actuellement axées sur la demande. La délégation a souligné que, compte tenu de l'ampleur des dommages et de la destruction du système de la propriété intellectuelle et de l'innovation en Ukraine, il s'agissait d'un appel lancé dans des circonstances urgentes et extraordinaires. Elle a déclaré que l'intention de la proposition examinée était de répondre à une catastrophe en cours et de veiller à ce que l'Ukraine reçoive l'appui dont elle avait urgemment besoin. La délégation a dit soutenir pleinement le principe général relatif au rôle de l'OMPI dans la fourniture d'un appui aux États membres dont les systèmes de propriété intellectuelle avaient été perturbés par des

invasions, des conflits, des catastrophes naturelles ou des situations d'urgence, et a rappelé que le Bureau international avait déjà pris par le passé des mesures importantes, notamment les mesures prises en réponse à la COVID-19, en plus des activités ordinaires d'assistance technique et de renforcement des capacités. La délégation a déclaré que, conformément aux Règles générales de procédure de l'OMPI, les membres étaient invités à présenter des propositions d'appui, qui devaient être examinées en tant que telles. En outre, elle a souligné que, puisque la question de l'assistance à l'Ukraine avait été initialement portée devant les assemblées de l'OMPI au début de la guerre en 2022, elle devait rester à l'ordre du jour des assemblées de l'OMPI, celles-ci constituant le principal organe directeur de l'Organisation. La délégation a également noté que les objections examinées n'avaient pas été formulées dans une tentative honnête de répondre aux besoins d'autres pays. Au contraire, ces objections avaient été décrites comme des objections politiques visant à empêcher l'Ukraine de recevoir l'appui dont elle avait désespérément besoin en raison de la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie.

146. La délégation de l'Autriche a condamné sans équivoque la guerre d'agression illégale et gratuite menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui constituait une violation flagrante de la charte des Nations Unies et du droit international et sapait les fondements du système multilatéral international, y compris de l'OMPI. La délégation a remercié le Secrétariat pour le rapport sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, qui soulignait l'impact dévastateur de la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie sur le secteur de la créativité de l'Ukraine. La délégation a déclaré qu'elle s'associait pleinement aux déclarations faites par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres, par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B, par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, et par d'autres États membres qui s'étaient exprimés en faveur de l'Ukraine. La délégation a soutenu la décision présentée par la délégation de la République de Moldova au nom de deux groupes régionaux, et a noté que la décision était technique et strictement axée sur les besoins de l'Ukraine en matière de renforcement des capacités, tels qu'évalués dans le rapport présenté par le Secrétariat. Tout en reconnaissant que l'Ukraine n'était pas le seul État membre à avoir besoin d'assistance, la délégation a souligné que la proposition examinée ne nuisait pas aux activités d'assistance technique ou de renforcement des capacités de l'OMPI, qui étaient actuellement axées sur la demande. Elle a souligné que la décision en question était propre aux besoins du secteur ukrainien de la création et qu'elle devait être examinée selon ses propres mérites, compte tenu de la situation dévastatrice causée par la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie en Ukraine. La délégation a déclaré qu'elle n'accepterait pas de soumettre cette question au PBC, qui n'était pas un organe de décision. La délégation a exprimé l'espoir que la décision présentée par le groupe B et le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes pourrait être adoptée par consensus sans prolonger davantage le débat.

147. La délégation de l'Iran (République islamique d') a soutenu la proposition équilibrée faite par la délégation de la Fédération de Russie.

148. La délégation de l'Espagne s'est associée aux déclarations faites par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres, par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B et par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, et a réitéré sa condamnation de l'invasion gratuite et injustifiée de l'Ukraine par la Fédération de Russie. La délégation l'a décrite comme une violation flagrante des principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies. La délégation a exprimé sa solidarité et son soutien à l'Ukraine et à son peuple, s'engageant à maintenir son aide aussi longtemps que nécessaire. Elle a salué l'appui et l'assistance apportés par l'OMPI, conformément à la décision prise en 2022, et a souligné que l'OMPI était un organe clé du système multilatéral. La

délégation a pris note des progrès réalisés par l'OMPI et a souligné la signature d'un protocole d'accord avec le Ministère de l'économie de l'Ukraine en vue d'améliorer la coopération et de reconstruire les secteurs de la création et de l'innovation touchés par la guerre. La délégation a noté que l'appui de l'OMPI en faveur de l'élaboration d'une nouvelle stratégie ukrainienne de propriété intellectuelle et de la reconstruction de l'infrastructure était crucial et démontrait la valeur des activités menées par l'OMPI pour les pays dans le besoin. Le rapport donnait une image claire de l'impact négatif de la guerre sur le secteur de l'innovation et de la création de l'Ukraine, notamment la perte de talents et les dommages causés à l'infrastructure de recherche. La délégation a soutenu le projet de décision présenté par le groupe B et le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et a estimé qu'il contribuerait à faire progresser les efforts déployés par l'OMPI pour aider et soutenir l'Ukraine, afin d'atténuer l'impact très négatif de la guerre menée par la Fédération de Russie.

149. La délégation de la République arabe syrienne a déclaré qu'elle attachait une importance particulière à la propriété intellectuelle et à sa relation avec le développement, notamment dans les pays en développement et les PMA qui souffraient de crises économiques empêchant leur développement. La délégation a noté que nombre de ces pays étaient également touchés par des mesures coercitives unilatérales, qui avaient des répercussions majeures sur la vie de leurs citoyens et les empêchaient de développer leurs économies et les secteurs innovants et créatifs. La délégation a souligné l'importance pour l'OMPI d'adopter une approche globale en examinant les besoins des États membres et en y répondant, en particulier pour ceux les États touchés par les mesures coercitives unilatérales mentionnées. Elle a souligné que ces pays devaient pouvoir bénéficier d'un appui pour développer leurs infrastructures sans discrimination, conformément au principe d'égalité entre les États membres, et sans politisation. La délégation a souligné que l'assistance technique et l'appui à l'Ukraine avaient été fournis en raison d'une décision unilatérale prise par certains pays, ce qui témoignait d'une politisation qui apparaissait clairement dans le rapport. La délégation a exprimé son soutien au projet de décision proposé par la Fédération de Russie et a estimé que tout projet d'assistance technique et de soutien proposé devait être examiné par le CDIP.

150. La délégation de la Croatie a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres, par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B. La délégation a appuyé le principe général selon lequel l'OMPI devait jouer un rôle dans l'appui aux États membres dont les systèmes de propriété intellectuelle avaient été perturbés par des invasions, d'autres conflits, des catastrophes naturelles ou des situations d'urgence. La délégation a noté que c'était exactement le cas de l'Ukraine, qui faisait l'objet d'une agression militaire brutale, gratuite, injustifiée et illégale de la part de la Fédération de Russie. La délégation reconnaissait que l'OMPI faisait déjà beaucoup dans le domaine des situations d'urgence, en plus de ses activités ordinaires d'assistance technique et de renforcement des capacités. La délégation a rappelé que les membres étaient invités, conformément aux Règles générales de procédure de l'OMPI, à présenter des propositions de soutien. La délégation a souligné que l'action proposée était conforme à la résolution A/RES/ES-11/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 2 mars 2022, qui exhortait les organes des Nations Unies et d'autres organisations internationales à faire face à la situation dans le contexte de l'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine. La délégation a invité les États membres à soutenir la proposition de décision figurant dans le document A/65/8, proposée conjointement par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et le groupe B.

151. La délégation de la Belgique a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres, par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B et par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. La délégation a condamné la guerre d'agression gratuite menée par la Fédération de Russie

contre l'Ukraine et a noté que celle-ci avait eu de graves répercussions sur le système de l'innovation et de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. La délégation s'est jointe aux nombreux autres États membres ayant exprimé leur soutien total et indéfectible à l'Ukraine, s'engageant à le maintenir aussi longtemps que nécessaire. Le rapport indiquait clairement les effets dévastateurs de la guerre sur le secteur de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine. La délégation a souligné que les assemblées de l'OMPI, qui constituaient l'organe décisionnel suprême de l'Organisation, étaient l'instance appropriée pour examiner cette question, sans exclure la fourniture d'une assistance technique de l'OMPI à d'autres États membres dans le besoin. La délégation a apporté son plein appui au projet de décision présenté par le groupe B et le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes.

152. La délégation de la Slovénie a déclaré qu'elle s'associait pleinement aux déclarations faites par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres, par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B. La délégation a remercié le Secrétariat de l'OMPI d'avoir établi le rapport sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. Elle a noté que le rapport soulignait la manière dont les deux dernières années, marquées par la guerre d'agression injustifiée et gratuite de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, avaient eu des répercussions négatives graves, sans précédent et, dans certains cas, irréversibles sur le potentiel d'innovation et de créativité de l'Ukraine. En outre, la délégation a exprimé la nécessité pour l'OMPI de continuer de soutenir l'Ukraine afin d'atténuer les conséquences de la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie, et de faire régulièrement rapport aux assemblées de l'OMPI. Elle a pleinement soutenu la proposition de décision présentée par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et par le groupe B. En conclusion, la délégation a exprimé la solidarité de la Slovénie avec l'Ukraine et les millions de personnes touchées par la guerre.

153. Le président a invité les délégations de la République de Moldova et du Royaume des Pays-Bas à présenter la proposition de décision contenue dans le document A/65/8.

154. La délégation de la République de Moldova a déclaré que puisque tous les délégués avaient entendu l'exposé présenté lors de la déclaration faite par son groupe, les principaux points de la proposition de décision avaient été introduits et présentés. Elle a indiqué que le projet de décision avait été distribué aux délégations à l'avance, ce qui avait donné à tous les collègues suffisamment de temps pour l'examiner. Elle a estimé que le texte était équilibré, qu'il tenait compte des sensibilités et qu'il était très concret dans son approche de la situation réelle. La délégation a conclu en notant que le texte avait déjà été vu par tout le monde.

155. La délégation du Royaume des Pays-Bas a déclaré qu'elle s'associait pleinement à la déclaration faite par la délégation de la République de Moldova. La délégation a noté que le texte proposé au nom des deux groupes avait été distribué à l'avance. La délégation a qualifié le texte d'équilibré et a estimé qu'il avait été correctement présenté en réunion.

156. La délégation de l'Ukraine, conformément à l'article 27.1)b) des Règles générales de procédure de l'OMPI, a demandé le vote par appel nominal sur la proposition conjointe formulée par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et le groupe B concernant l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, soumise par les deux groupes susmentionnés et qui figure dans le document A/65/8. La délégation a également fait observer que l'État agresseur n'avait aucun droit légal ou moral de présenter une proposition concernant l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, alors qu'il détruit délibérément et sans relâche ce secteur depuis 29 mois, notamment en s'appropriant et en confisquant les actifs et les droits de propriété intellectuelle

de l'Ukraine. La délégation a souligné que la seule proposition de la délégation de la Fédération de Russie qu'elle soutiendrait était celle de retirer immédiatement, complètement et inconditionnellement toutes ses forces militaires du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et de revenir au respect du droit international et des principes de l'OMPI. La délégation a appelé les États membres de l'OMPI à soutenir la véritable proposition présentée par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et le groupe B et à rejeter la fausse proposition présentée par l'État agresseur. La délégation a ajouté que, ce faisant, les États membres réaffirmeraient leur véritable engagement à l'égard de l'OMPI et des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, qui revêtent une importance cruciale non seulement pour les activités de l'OMPI mais aussi pour l'existence de tous ses États membres.

157. La délégation de la République de Moldova, parlant au nom de son pays, a appuyé la proposition faite par la délégation de l'Ukraine de voter par appel nominal sur la décision, conformément aux articles 25 et 27 des Règles générales de procédure de l'OMPI.

158. La délégation de la Fédération de Russie, considérant la demande de mise aux voix du projet de décision déposé par le groupe B et le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, demande également un vote sur le projet de décision proposé par la Fédération de Russie, conformément à l'article 27.1)b). Elle a également demandé au Secrétariat d'expliquer la procédure de vote dans une telle situation. La délégation a indiqué que celle-ci relève de l'article 31 des Règles générales de procédure de l'OMPI.

159. La délégation du Bélarus s'est associée à la proposition de la Fédération de Russie de mettre au vote le texte qu'elle a proposé dans le projet de décision.

160. La Conseillère juridique a noté que deux propositions avaient été soumises, le document A/65/8, une proposition conjointe du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et du groupe B sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, et une seconde proposition, le document A/65/9, présentée par la Fédération de Russie également sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. La Conseillère juridique a expliqué que, conformément à l'article 31 des Règles générales de procédure de l'OMPI, lorsque deux ou plusieurs propositions portent sur la même question, l'assemblée, à moins qu'elle n'en décide autrement, vote sur les propositions dans l'ordre dans lequel elles ont été présentées. La Conseillère juridique a fait observer que la proposition contenue dans le document A/65/8 avait été soumise en premier et que, par conséquent, le vote porterait d'abord sur cette proposition. La Conseillère juridique a ajouté que si cette proposition était adoptée, la décision était prise, et que si la proposition n'était pas adoptée, l'ordre de priorité s'appliquerait en vertu de l'article 31 et la deuxième proposition serait soumise au vote.

161. La délégation de la République arabe syrienne a appuyé la déclaration de la délégation du Bélarus visant à soutenir la proposition de la Fédération de Russie de voter sur son projet de proposition tel qu'il figure dans le document A/65/9.

162. La délégation du Chili, parlant au nom du GRULAC, s'est dite fermement convaincue que le consensus était le meilleur moyen de prendre des décisions à l'OMPI et dans les organisations multilatérales d'une manière générale. Le GRULAC a fait observer que le consensus était et demeurerait l'un des piliers des activités menées, qu'il devait être protégé et préservé et que tous les efforts de dialogue possibles devaient être déployés pour le garantir. Il a donc invité toutes les parties concernées à s'efforcer de parvenir à un consensus sur cette question et à éviter que l'appel au vote ne devienne une pratique et un précédent au sein de l'Organisation. Le GRULAC a déclaré que si tous les efforts de dialogue étaient épuisés et qu'il y avait un vote, les États du GRULAC avaient besoin de plus de temps pour que chaque État

membre reçoive de sa capitale les instructions relatives au vote afin de pouvoir voter à titre national. À cet égard, le GRULAC a demandé de reporter le vote jusqu'à ce que tous ses membres reçoivent des instructions de leurs capitales. Le GRULAC a également exhorté toutes les parties concernées à mettre à profit ce temps pour continuer d'essayer de trouver une solution consensuelle.

163. La délégation de la République de Moldova, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a pris note de la position exprimée par la délégation du Chili au nom du GRULAC et a déclaré qu'elle avait tout fait pour informer ses collègues et les autres groupes du contenu de la proposition, de sa logique et de son caractère équilibré. En conséquence, la délégation a exprimé la préférence du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et du groupe B pour finaliser la discussion et procéder au vote ce jour-là.

164. La délégation du Royaume des Pays-Bas, parlant au nom du groupe B, a déclaré qu'elle s'alignait sur la déclaration précédente faite par la délégation de la République de Moldova, au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, et a déclaré qu'elle refusait toute suspension et proposait de passer au vote.

165. La délégation de Monaco a appuyé la déclaration faite par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B. La délégation a rappelé que le texte de la proposition avait été soumis à l'avance à différents collègues et avait fait l'objet de discussions. Elle a également ajouté qu'il était clair qu'en s'opposant à la proposition conjointe du groupe B et du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et en présentant un texte alternatif, la Fédération de Russie montrait qu'elle ne voulait pas d'un consensus. Les délégations avaient eu tout le temps de recevoir des instructions, d'autant que le programme de travail des assemblées avait été distribué avec le point 18 de l'ordre du jour à examiner ce jour-là. La délégation a soutenu la demande d'un vote immédiat sur cette question.

166. La délégation de la Colombie a appuyé la déclaration faite par la délégation du Chili au nom du GRULAC. La délégation a souligné qu'il était important de continuer de prendre des décisions fondées sur un consensus au sein de l'Organisation. Elle a également répété qu'il fallait prévoir suffisamment de temps pour mener les consultations nécessaires et pour recevoir des instructions de la capitale.

167. La délégation du Pérou a appuyé la déclaration faite par la délégation du Chili au nom du GRULAC. Elle a confirmé que le point 18 était inscrit à l'ordre du jour depuis longtemps, mais que les propositions nécessitant une décision n'étaient arrivées que les jours précédents. La délégation a donc demandé plus de temps pour consulter les capitales et recevoir les instructions nécessaires.

168. La délégation de la Trinité-et-Tobago s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Chili au nom du GRULAC et a déclaré que, en l'absence d'instructions de la capitale, elle ne serait pas en mesure de participer à un vote ce soir-là.

169. La délégation de la Pologne a appuyé les propositions faites par les délégations de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B, et de Monaco, et a demandé de passer immédiatement au vote, le projet de décision étant connu des États membres depuis le vendredi précédent.

170. La délégation des Bahamas a appuyé la déclaration faite par la délégation du Chili au nom du GRULAC, en ce qui concerne le report du vote pour plusieurs raisons. Elle s'est référée aux explications précédemment données par la Conseillère juridique, selon lesquelles, s'il n'y avait eu qu'une seule question à examiner, l'article 25 aurait été appliqué et la délégation l'aurait pleinement accepté. Toutefois, selon l'avis de la Conseillère juridique, l'article 31 a été

appliqué car il y avait plusieurs propositions à examiner. La délégation a ajouté que la deuxième proposition n'avait été publiée que le matin même et que, compte tenu du décalage horaire, la capitale de la délégation n'avait pas eu l'occasion de l'examiner. La délégation a compris que si elle votait pour une proposition, elle votait automatiquement contre une autre. Elle a donc demandé plus de temps pour examiner les deux propositions de manière équitable avant de procéder au vote.

171. La délégation de la Jamaïque a appuyé la déclaration faite par la délégation du Chili au nom du GRULAC. Elle a également noté que, compte tenu du décalage horaire entre Genève et sa capitale et de la nouvelle proposition à examiner, elle ne serait pas en mesure de voter tant qu'elle n'aurait pas reçu de réponse de sa capitale.

172. La délégation de la France a appuyé la demande de vote immédiat formulée par le groupe B et le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et soutenue par d'autres délégations.

173. La délégation de la République tchèque a soutenu la proposition faite par les délégations de l'Ukraine et de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, soulignant qu'elle attachait beaucoup d'importance au principe du consensus. Elle a également indiqué que, compte tenu de l'expérience des années précédentes, il y avait peu de chances de parvenir à un consensus. La délégation a estimé que toutes les délégations savaient déjà à quoi s'en tenir et a instamment demandé que la question soit examinée le plus rapidement possible.

174. La délégation de la Lettonie a soutenu les suggestions faites par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, ainsi que les commentaires du groupe B et de la délégation de Monaco. La délégation s'est référée à la dernière intervention faite par la délégation de l'Ukraine et a souligné que la deuxième proposition avait été formulée par l'État agresseur et que les discussions menées l'année précédente avaient montré qu'il n'y avait pas d'intention de sa part de parvenir à un consensus. Elle a également ajouté que, compte tenu de l'origine de cette proposition, elle ne pouvait être considérée comme une proposition équitable ou motivée de manière objective ou neutre. La délégation s'est également associée à la déclaration selon laquelle il était très probable que les positions des diverses parties sur ce sujet soient déjà arrêtées, et elle a vivement recommandé de procéder au vote.

175. La délégation de l'Allemagne s'est également prononcée en faveur d'un vote immédiat sur la proposition du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et du groupe B. Elle a déclaré que la discussion avait montré qu'il n'y avait pas de consensus et que, par conséquent, sa délégation demandait un vote.

176. La délégation du Chili, parlant au nom du GRULAC, a demandé une pause pour la coordination interne conformément aux règles.

177. La délégation du Brésil a appuyé la demande de pause formulée par la délégation du Chili conformément aux Règles générales de procédure. Il a également souligné que tous les groupes régionaux devaient recevoir des instructions sur la manière de voter. La délégation a souligné qu'il y avait eu un changement dans le programme, car ce point était censé être examiné après le point sur la conférence diplomatique, mais il y avait eu un changement dans l'ordre des points. À cet égard, la délégation a déclaré qu'elle avait besoin de plus de temps pour consulter sa capitale et recevoir des instructions. En outre, la délégation a rappelé que l'une des propositions n'avait été présentée que ce jour-là et qu'il serait juste que les groupes régionaux puissent se coordonner de manière appropriée.

178. La délégation du Mexique a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par la délégation du Chili au nom du GRULAC. La délégation a réaffirmé qu'il était dans l'intérêt de

l'OMPI que des processus aussi importants se déroulent dans des délais suffisants pour garantir la solidarité et la transparence.

179. Le président a annoncé une pause et déclaré que le Secrétariat s'était organisé pour des sessions du soir. Le président a dit espérer que cela donnerait au GRULAC et aux autres délégations suffisamment de temps pour consulter les capitales, afin de pouvoir poursuivre l'examen de ce point au cours de la nuit.

180. De retour en séance plénière, le président a demandé au coordinateur du GRULAC s'il avait réussi à mener des consultations internes et quels étaient les résultats de ces consultations.

181. La délégation du Chili, parlant au nom du GRULAC, a remercié le président et les États membres et a déploré que certains membres du groupe n'aient pas encore reçu d'instructions de leur capitale et ne puissent pas prendre part au vote. Par conséquent, le groupe a demandé plus de temps pour que les membres reçoivent les instructions afin de pouvoir participer au vote. Elle a également noté que de nombreux pays de la région souhaitaient participer au vote et qu'ils avaient donc besoin de quelques heures supplémentaires pour recevoir l'autorisation des capitales.

182. La délégation du Kenya, parlant au nom du groupe des pays africains, a déclaré que le groupe menait des consultations internes et que de nombreux membres n'avaient pas reçu d'instructions des capitales. À cet égard, le groupe a soutenu la proposition faite par la délégation du Chili au nom du GRULAC, visant à donner plus de temps aux délégations pour mener leurs propres consultations internes. Le groupe des pays africains a estimé que cela donnerait une légitimité à toute décision prise, car personne ne se sentirait laissé pour compte.

183. La délégation de la République de Moldova, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a souligné le respect que porte ce groupe aux procédures et aux instructions de chaque délégation et du système diplomatique. Elle a également précisé la manière dont les décisions devaient être prises et a reconnu que les délégations avaient besoin de plus de temps pour recevoir les instructions. La délégation a répété qu'elle avait fait de son mieux pour s'assurer que les partenaires et les délégations soient informés de la proposition et a réitéré qu'aucune modification n'avait été apportée à sa proposition et que tous les pays avaient été bien informés à l'avance. La délégation a réaffirmé que le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, ainsi que le groupe B, souhaitaient finaliser cette question le jour même et procéder au vote en respectant dûment les situations nationales en termes d'instructions et de procédures. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a accepté une pause très courte (30-40 minutes) pour permettre aux délégations d'obtenir autant de nouvelles instructions que possible.

184. La délégation du Royaume des Pays-Bas, parlant au nom du groupe B, s'est associée à la déclaration faite par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Le groupe B comprenait qu'il faille communiquer avec les capitales, mais a rappelé que la proposition avait déjà été diffusée le vendredi précédent, et a réitéré l'importance de voter le jour même.

185. La délégation de la République tchèque a soutenu les déclarations faites par les délégations de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B. Elle a indiqué qu'elle comprenait que les délégations aient besoin de plus de temps pour examiner la nouvelle proposition, qui n'était arrivée que dans la matinée. Elle a donc proposé de diviser les décisions, la seconde n'étant soumise au vote qu'en cas d'absence d'accord sur la première. La délégation a suggéré de procéder à un vote sur la première décision présentée

conjointement par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et le groupe B et, en cas d'échec, d'accorder un délai supplémentaire pour l'examen de la deuxième décision.

186. La délégation de la Libye a indiqué que la salle de conférence était divisée en deux parties. Elle a fait observer que la première partie négligeait le fait qu'une question qui avait été à l'origine d'un blocage au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies était en cours d'examen. La délégation doutait que la solution soit trouvée à l'OMPI alors que les experts de New York n'avaient pas été en mesure de le faire. En outre, elle a noté que la deuxième partie reconnaissait qu'il y avait eu un blocage au sein du Conseil de sécurité et considérait qu'il n'était pas possible de parvenir à un consensus. La délégation a déclaré qu'il n'y aurait pas de consensus ce jour-là, car cette question était censée être résolue par le Conseil de sécurité et non par l'OMPI.

187. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré qu'elle était prête à faire preuve de souplesse et à voter immédiatement ou un autre jour, tout en demandant que l'on comprenne clairement pourquoi il était si important de voter immédiatement. La délégation a noté que la question était inscrite à l'ordre du jour de manière assez libre et qu'elle pouvait être soumise au vote à n'importe quel moment au cours des deux jours suivants des assemblées. La délégation a fait observer qu'un groupe d'États, pour certaines raisons, essayait d'imposer sa position sans tenir compte des demandes logiques et raisonnables d'autres États de reporter la décision sur ce point de l'ordre du jour à un moment plus opportun.

188. La délégation de Monaco a noté l'importance de la déclaration faite par la délégation de la Libye et a réaffirmé qu'il n'y aurait pas de consensus, que ce soit maintenant, dans une heure ou demain. La délégation a mentionné que la question des consultations avec les capitales alors que les bureaux étaient déjà fermés ne ferait qu'allonger le processus. La délégation a accepté de faire une pause et a réaffirmé que le vote devait avoir lieu ce jour-là, compte tenu des questions tout aussi importantes restant à examiner d'ici au mercredi.

189. La délégation du Royaume des Pays-Bas, parlant au nom du groupe B, a soutenu la déclaration de la délégation de Monaco et a accepté de faire une courte pause avant de poursuivre le vote.

190. Le président a indiqué que plusieurs délégations avaient déclaré qu'il n'y aurait pas de consensus. Il serait donc illogique de reporter un vote dans ces circonstances. Après avoir entendu des avis divergents, le président doutait que les consultations entre les différentes parties aboutissent à des positions plus proches. Le président tenu compte des demandes de deux groupes importants afin de maximiser leur participation au processus que tous ont qualifié de très important, et a alloué davantage de temps supplémentaire pour la consultation afin de conclure ce processus et de ne pas retarder le sujet. Le président a annoncé une pause et a dit espérer que les consultations seraient fructueuses et que le plus grand nombre de délégations possible pourrait participer à ce vote très important.

191. Lors de la reprise de la séance plénière, le président a exprimé sa gratitude pour les déclarations précédentes. Le président a rappelé que le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et le groupe B avaient proposé l'adoption du projet de décision dans le document A/65/8. Le président a également mentionné que la délégation de l'Ukraine avait demandé que la proposition soit soumise à un vote, ce qui a été appuyé par la délégation de la République de Moldova. Le président a en outre rappelé qu'avant de suspendre la session plus tôt dans la soirée, les délégations avaient eu le temps de consulter leurs capitales pour recevoir des instructions avant le vote. Le président a ensuite invité la Conseillère juridique à faire les déclarations nécessaires et à fournir des informations sur la procédure de vote.

192. La Conseillère juridique a déclaré que, comme l'avait annoncé le président, un vote avait été demandé. La Conseillère juridique a rappelé que la délégation de la République de

Moldova, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, et la délégation du Royaume des Pays-Bas, parlant au nom du groupe B, avaient soumis, conformément à l'article 21 des Règles générales de procédure de l'OMPI, la proposition figurant dans le document A/65/8 et projetée à l'écran. Un vote sur cette proposition avait été demandé par la délégation de l'Ukraine, et avait été soutenu par la délégation de la République de Moldova. Par conséquent, conformément à l'article 25, la proposition devait être soumise au vote. La Conseillère juridique a appelé l'attention des délégations sur le paragraphe 2 du document A/65/INF/1 Rev., qui contient la liste des États membres de la Conférence de l'OMPI. Les délégations représentant ces États membres de la Conférence de l'OMPI seraient invitées à voter. La Conseillère juridique a en outre rappelé que, conformément à l'article 7.3)c) et e), et sous réserve des dispositions de l'article 17 de la Convention instituant l'OMPI, la Conférence de l'OMPI prenait ses décisions à la majorité des deux tiers des votes exprimés, l'abstention n'étant pas considérée comme un vote. S'agissant du quorum nécessaire, à savoir un tiers des États membres de la Conférence de l'OMPI, conformément à l'article 7.3)b) de la Convention instituant l'OMPI, la Conseillère juridique a été informée que le nombre nécessaire d'États membres était présent. Enfin, la Conseillère juridique a rappelé que, conformément à l'article 29 des Règles générales de procédure de l'OMPI, une fois que le président a annoncé le commencement du vote, celui-ci ne peut être interrompu, sauf par une motion d'ordre sur la procédure de vote.

193. Le président a annoncé le commencement du vote conformément à l'article 29 des Règles générales de procédure de l'OMPI et a invité la Conseillère juridique à guider le processus.

194. La Conseillère juridique a informé les délégations que, conformément à l'article 27 des Règles générales de procédure de l'OMPI, le vote se ferait par appel nominal. La Conseillère juridique a rappelé aux délégations que, pour procéder au vote par appel nominal, l'appel se ferait dans l'ordre alphabétique des noms en français des États membres de la Conférence de l'OMPI. La Conseillère juridique a demandé au président de tirer au sort la délégation qui serait appelée en premier.

195. Le président a tiré au sort les Îles Salomon comme État membre qui voterait en premier.

196. La Conseillère juridique a remercié la présidence et rappelle aux délégations que la proposition soumise par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et le groupe B, sur laquelle le vote a lieu, figure dans le document A/65/8 et est projetée à l'écran. La Conseillère juridique a rappelé que les délégations seraient appelées par ordre alphabétique et invitées à exprimer leur vote. La Conseillère juridique a demandé aux États membres qui soutenaient la proposition de répondre "oui", aux États membres qui ne soutenaient pas la proposition de répondre "non" et aux États membres qui souhaitaient s'abstenir de voter de répondre "abstention". La Conseillère juridique a rappelé que, conformément à l'article 27.3, des Règles générales de procédure de l'OMPI, le vote de chaque délégation serait consigné dans le rapport de la session. La Conseillère juridique a annoncé l'ouverture du vote.

197. Le résultat du vote était le suivant :

Les délégations des pays ci-après – dans l'ordre du vote, qui suivait l'alphabet français et les noms des pays en français, en commençant par le pays tiré au sort, ont voté "oui" : Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas (Royaume de), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Timor-Leste, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gambie,

Géorgie, Grèce, Guatemala et Hongrie (64). Les délégations des pays ci-après – dans l'ordre du vote, qui suivait l'alphabet français et les noms des pays en français en commençant par le pays tiré au sort, ont voté "non" – Iran (République islamique d'), Mali, Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe, Biélorussie, Chine, Cuba et Fédération de Russie (11). Les délégations des pays ci-après – dans l'ordre du vote, qui suivait l'alphabet français et les noms des pays en français, en commençant par le pays tiré au sort, se sont abstenus de voter – Inde, Indonésie, Irak, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Liban, Libye, Malaisie, Mongolie, Mozambique, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Qatar, République dominicaine, Soudan, Thaïlande, Tunisie, Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Arménie, Bahreïn, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Cambodge, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Éthiopie et Honduras (35). Les délégations des pays ci-après – dans l'ordre du vote, qui suivait l'alphabet français et les noms des pays en français, en commençant par le pays tiré au sort, étaient absents – Îles Salomon, Kirghizstan, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Maldives, Maroc, Île Maurice, Mauritanie, Namibie, Nauru, Niger, Nigéria, Nioué, Oman, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Tuvalu, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Zambie, Afghanistan, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Azerbaïdjan, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Costa Rica, Djibouti, Dominique, Érythrée, Eswatini, Fidji, Gabon, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Îles Cook et Îles Marshall (82).

198. Le président a indiqué que tous les votes avaient été comptés et a invité la Conseillère juridique à annoncer les résultats.

199. La Conseillère juridique a annoncé le résultat du vote. La Conseillère juridique a indiqué que le nombre d'États membres ayant le droit de vote était de 192. Le nombre d'États membres absents était de 82. Le nombre d'abstentions était de 35. Le nombre de votes exprimés a été de 75. Le nombre de voix constituant la majorité requise était de 50. Enfin, la Conseillère juridique a noté que, parmi les votes exprimés, on comptait 64 "oui" et 11 "non", ce qui signifiait que la proposition avait été adoptée.

200. Le président a remercié la Conseillère juridique et a annoncé la décision suivante, qui était affichée à l'écran :

201. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

rappelant leurs décisions relatives à l'assistance et à l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine figurant dans les documents [A/63/10](#) et [A/64/14](#);

ont pris note du rapport sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de propriété intellectuelle de l'Ukraine figurant dans le document A/65/7, et des effets négatifs persistants de la guerre en cours sur le secteur de l'innovation et de la créativité et sur le système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine; et

ont demandé au Bureau international :

- a) de poursuivre sa coopération étroite avec l'Ukraine afin de garantir son assistance et son appui constants aux créateurs, aux innovateurs et aux membres de la communauté de la propriété intellectuelle, en s'attachant à

atténuer les effets négatifs de la guerre et à reconstruire un écosystème innovant et créatif en Ukraine qui profite à toutes les parties prenantes et renforce l'économie du pays;

b) de fournir une évaluation actualisée des répercussions à moyen et long terme de la guerre sur le secteur et l'écosystème de l'innovation et de la créativité en Ukraine;

c) de prendre des mesures pour faire en sorte que les publications sur les ressources et les plateformes de l'OMPI respectent les principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; et

d) de rendre compte de la mise en œuvre de la présente décision et d'autres activités pertinentes lors des assemblées de l'OMPI de 2025, et chaque année par la suite.

202. La délégation de la République de Moldova, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, s'est félicitée de la décision de continuer de rendre compte de l'assistance technique et de l'aide au renforcement des capacités dont l'Ukraine avait besoin pour reconstruire son secteur de l'innovation et de la créativité et son système de la propriété intellectuelle, détruits par la guerre gratuite et injustifiée de la Fédération de Russie. La délégation, au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et du groupe B, a remercié tous les États membres pour leur soutien et a saisi l'occasion pour souligner sa ferme volonté de poursuivre l'action de l'OMPI en se fondant sur la décision prise par consensus. Le groupe s'est référé aux questions soulevées concernant des situations similaires ailleurs dans le monde et a souligné que l'assistance technique et l'appui de l'OMPI pourraient être mis à la disposition de tous les États membres en ayant besoin. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a dit attendre avec intérêt les prochaines assemblées, au cours desquelles le Bureau international rendrait compte de l'évaluation et de la mise en œuvre de la décision.

203. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré qu'elle était une fois de plus témoin de la situation dans laquelle un document ouvertement politisé avait été soumis au vote. Elle a également noté que la décision avait été soutenue par 64 délégations, soit un tiers seulement du nombre total des États membres de l'OMPI. La délégation a souligné que le résultat montrait une absence de consensus sur cette question et a répété que les États occidentaux avaient réussi une fois de plus à faire passer leur point de vue malgré les opinions d'autres États membres. La délégation estimait qu'un tel résultat était révélateur de la situation générale à l'OMPI en ce qui concerne cette question particulière.

204. La délégation de la Hongrie, parlant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, s'est félicitée de la décision adoptée. L'Union européenne et ses États membres ont déclaré qu'il s'agissait d'une décision importante qui permettrait au Secrétariat de l'OMPI de rendre compte chaque année des activités précieuses d'assistance technique et d'appui au renforcement des capacités en faveur du secteur de l'innovation et de la créativité et du système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, qui avaient été fortement touchés par l'agression de la Fédération de Russie. La délégation a remercié les délégations pour leurs efforts continus et le soutien dont elles avaient fait preuve lors de l'adoption de la décision. L'Union européenne et ses États membres ont souligné leur volonté de poursuivre les travaux au sein de l'OMPI en s'appuyant sur des décisions prises par consensus.

205. La délégation de l'Iran (République islamique d') a expliqué son vote. La délégation était favorable à la fourniture de l'assistance technique de l'OMPI aux pays en faisant la demande et en ayant un besoin urgent, sans discrimination; elle n'approuvait pas les tentatives visant à politiser la question de l'assistance technique en élargissant le mandat de l'OMPI au-delà de

son champ d'application prévu. La délégation a souligné que l'OMPI était une institution spécialisée du système des Nations Unies et un pôle mondial pour les services de propriété intellectuelle, l'information sur les politiques et la collaboration. La délégation a estimé que l'OMPI n'était pas l'instance appropriée pour examiner les questions politiques, et que les États membres devaient se conformer strictement au mandat, aux principes et aux règles de l'OMPI. La délégation a exprimé sa volonté de maintenir le principe du consensus qui avait été crucial au succès de l'Organisation. La délégation a dit espérer que les activités de l'OMPI se concentreraient sur sa mission principale et qu'elle s'abstiendrait de s'impliquer dans des questions litigieuses susceptibles de compromettre sa mission et de l'empêcher de remplir son mandat.

206. La délégation de l'Ukraine a exprimé sa gratitude à toutes les délégations ayant soutenu l'importante mission de l'OMPI, la Charte des Nations Unies, la victime de l'agression et les principes du multilatéralisme. La délégation a remercié toutes les délégations ayant travaillé en étroite collaboration pour veiller à ce que l'OMPI reste pertinente pour ses États membres et a assuré qu'elles pouvaient compter sur le soutien de l'Ukraine pour la poursuite des activités de l'OMPI en faveur des États membres, en particulier ceux ayant besoin de l'appui de l'OMPI. La délégation a reconfirmé l'importance de la mission de l'OMPI pour tous les États membres.

207. Le président a demandé au Directeur général s'il souhaitait faire des commentaires sur la discussion et sur ce qui avait été entendu au cours de l'examen de ce point de l'ordre du jour.

208. Le Directeur général a déclaré que le Secrétariat avait pris note de la décision et suivi les directives des assemblées. Il a assuré que les États membres pouvaient compter sur le professionnalisme et le travail du Secrétariat pour mettre en œuvre la décision des assemblées de l'OMPI. Le Directeur général a réaffirmé que le Secrétariat était prêt à travailler à la mise en œuvre des décisions des assemblées.

209. Le président a remercié le Directeur général et toutes les délégations pour leurs déclarations et leur participation aux travaux de la session et a déclaré le point 18 de l'ordre du jour clos.

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORTS SUR LES QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

210. Voir le rapport de la session du Comité de coordination de l'OMPI (document [WO/CC/83/2 Prov.](#)).

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

AMENDEMENTS DU STATUT ET RÈGLEMENT DU PERSONNEL

211. Voir le rapport de la session du Comité de coordination de l'OMPI (document [WO/CC/83/2 Prov.](#)).

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ADOPTION DU RAPPORT

212. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/65/10](#).

213. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

- i) ont adopté le présent rapport de synthèse (document [A/65/10](#)) et
- ii) ont prié le Secrétariat d'établir les rapports détaillés, de les publier sur le site Web de l'OMPI et de les envoyer aux États membres pour le 14 août 2024 au plus tard. Les commentaires sont à envoyer au Secrétariat pour le 11 septembre 2024 au plus tard, après quoi les rapports finals seront réputés adoptés le 25 septembre 2024.

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

CLÔTURE DES SESSIONS

214. Les délégations qui ont pris la parole ont remercié le Directeur général, le Secrétariat, les interprètes et les traducteurs pour leur travail dans la conduite des assemblées.

215. La délégation du Chili, parlant au nom du GRULAC, a déclaré que le groupe soutenait les efforts déployés par l'OMPI pour rendre le système de la propriété intellectuelle efficace et équilibré, en protégeant les titulaires de droits tout en permettant aux utilisateurs d'accéder au savoir, à la culture, à l'innovation et à la technologie. Le système de la propriété intellectuelle devait bénéficier à toutes et à tous, y compris aux femmes, aux jeunes, aux PME et aux entrepreneurs. Il devait également contribuer dans une large mesure à la résolution des problèmes sociaux, environnementaux et économiques du monde. Le GRULAC a félicité les États membres de l'OMPI pour leur souplesse, pour l'esprit de consensus dont ils avaient fait preuve lors de l'examen des différentes propositions et pour l'approche constructive et ouverte adoptée pour parvenir à un accord. Le GRULAC était attaché à la réussite de la Conférence diplomatique pour la conclusion et de l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT), prévue à Riyad, ainsi qu'au succès d'autres négociations menées par l'OMPI.

216. La délégation de l'Iran (République islamique d'), parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a déclaré que le groupe appréciait le principe établi de l'OMPI d'une prise de décisions fondée sur le consensus et a donc déploré que les États membres aient à nouveau été contraints de recourir à un vote sur l'une de ces décisions. Il était nécessaire de remédier à la sous-représentation des pays membres du groupe au sein des organes directeurs et décisionnels de l'Organisation, en particulier le Comité de coordination de l'OMPI, au moyen d'une représentation géographique équitable. En effet, cette approche, associée à un recrutement fondé sur le mérite, devait prévaloir dans l'ensemble de l'Organisation, au sein de son personnel et dans ses activités. L'accord obtenu sur les questions concernant le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) et le CDIP a été salué, et le groupe allait collaborer avec l'ensemble des parties concernées pour faire avancer les discussions sur le Plan d'action pour le développement en 2025. L'esprit de coopération et de multilatéralisme qui avait conduit à l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels devait également caractériser la Conférence diplomatique pour la conclusion et de l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT).

217. La délégation du Royaume des Pays-Bas, parlant au nom du groupe B, a déclaré qu'elle se félicitait de la décision relative à l'appui et à l'assistance technique en faveur de l'Ukraine.

Le groupe B aurait préféré une décision par consensus, qui aurait illustré sa conviction que les décisions fondées sur un consensus étaient de la plus haute importance à l'OMPI et permettaient de faire avancer son programme en matière d'établissement de normes. Le groupe B a dit espérer que la prochaine conférence diplomatique se déroulerait dans le même esprit positif que celle ayant conduit à l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels.

218. La délégation du Kenya, parlant au nom du groupe des pays africains, a déclaré que le groupe félicitait les autres délégations pour leur engagement constructif, leur souplesse et leur bonne foi dans les négociations, qui avaient abouti aux décisions judicieuses prises par les assemblées, et attendait avec intérêt la mise en œuvre de ces décisions.

219. La délégation de la République de Moldova, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a déclaré que l'OMPI avait montré qu'elle était capable d'aider ses États membres lorsqu'ils étaient confrontés à des défis. Compte tenu des répercussions de la guerre menée par la Fédération de Russie en Ukraine et des dommages qu'elle a causés au secteur de l'innovation et de la créativité et à l'infrastructure de la propriété intellectuelle de ce pays, l'inscription de ces points à l'ordre du jour des assemblées de l'OMPI s'était avérée précieuse. La décision adoptée au titre du point 18 de l'ordre du jour contribuerait à la reconstruction de l'industrie de la création et du système de la propriété intellectuelle en Ukraine et atténuerait les effets négatifs de la guerre. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a demandé instamment à l'OMPI de continuer de coopérer avec l'Ukraine et d'apporter un soutien adéquat aux parties prenantes ukrainiennes concernées par la propriété intellectuelle. Il était fondamental, en vertu de la Convention instituant l'OMPI, de veiller à ce que toutes les publications sur les sites et les plateformes de l'OMPI soient conformes aux principes de souveraineté et d'intégrité territoriale. L'OMPI devait rendre compte chaque année de cette question concernant l'Ukraine. Les décisions fondées sur le consensus prises par le SCCR et le CDIP avaient été accueillies favorablement, de même que celles adoptées par le Comité de coordination de l'OMPI, celles-ci pouvant avoir un effet positif sur la représentation des États membres au sein de l'Organisation. L'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels avait démontré l'efficacité du multilatéralisme et du consensus, et il fallait espérer que les prochaines négociations sur un traité relatif au droit des dessins et modèles seraient menées dans le même esprit.

220. La délégation de la Chine a déclaré que son pays se félicitait des résultats fructueux des assemblées, de la souplesse et de l'esprit constructif dont avaient fait preuve toutes les parties et des efforts qu'elles avaient déployés pour parvenir à des décisions consensuelles sur les questions concernant le CDIP, le SCCR et les ressources humaines. Le consensus était depuis longtemps la pierre angulaire du fonctionnement harmonieux et efficace de l'Organisation. Il était nécessaire de chérir ce principe et de travailler dans un esprit de solidarité et de coopération pour continuer d'obtenir des résultats favorables à la poursuite de la cause mondiale de la propriété intellectuelle. Après l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels, la Chine se réjouissait de collaborer avec toutes les parties de manière constructive et inclusive, afin de surmonter les difficultés, d'aplanir les divergences et de couronner la prochaine conférence diplomatique d'un succès similaire.

221. La délégation de l'Indonésie a déclaré que les délibérations, les décisions et les rapports des assemblées avaient souligné l'importance des activités de l'Organisation pour faire progresser la propriété intellectuelle et encourager l'innovation. La collaboration entre l'OMPI et ses États membres avait considérablement renforcé la capacité de l'Indonésie de protéger la propriété intellectuelle et de stimuler la croissance économique. Les efforts en cours pour mettre en œuvre les 45 recommandations du Plan d'action pour le développement, le consensus concernant le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels et d'autres initiatives avaient prouvé que seul l'effort collectif garantissait de grandes réalisations. Le lancement récent d'une marque collective en Indonésie avait témoigné

de la force de la collaboration avec l'OMPI. Grâce à cette marque, un petit magasin de Bali avait pu accéder aux marchés étrangers et l'Indonésie avait pu célébrer sa riche culture et donner des moyens à ses communautés de créateurs. Le projet du Plan d'action pour le développement du pays concernant les industries de la création avait souligné sa volonté de tirer parti de la propriété intellectuelle en faveur du progrès économique et social, d'améliorer la compétitivité et la durabilité des secteurs de la création, de promouvoir une croissance inclusive et de préserver le patrimoine culturel.

222. La délégation de la Hongrie, parlant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a déclaré que l'Union européenne était prête à participer de manière constructive à la prochaine conférence diplomatique. Les résultats positifs des assemblées avaient été rendus possibles par la souplesse dont avaient fait preuve les groupes régionaux et les délégations. L'Union européenne était restée déterminée à travailler avec l'OMPI dans le cadre d'un processus décisionnel fondé sur le consensus. La délégation s'est également félicitée de la décision adoptée concernant l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, qui avaient été gravement touchés par l'agression de la Fédération de Russie; elle s'est félicitée du soutien fourni par l'OMPI à cet égard, ainsi que du rapport annuel sur l'assistance technique et le renforcement des capacités. L'Union européenne et ses États membres continueraient de travailler de manière constructive avec tous les États membres de l'OMPI afin de contribuer à la poursuite du développement d'un écosystème de la propriété intellectuelle efficace et équilibré au bénéfice de tous.

223. La délégation de l'Algérie, parlant au nom du groupe des pays arabes, a déclaré que le groupe souhaitait vivement que les décisions adoptées lors des assemblées soient mises en œuvre dans l'intérêt de tous les États membres. Le groupe des pays arabes entendait jouer un rôle actif dans la prochaine conférence diplomatique.

224. La délégation de l'Arabie saoudite a déclaré que son pays avait pris une part active aux travaux des assemblées, notamment en ce qui concerne les points de l'ordre du jour, les manifestations en marge des assemblées et l'organisation d'une exposition sur le tourisme et la culture dans le pays, consacrée à l'Esprit de l'Arabie saoudite. Elle avait participé à de nombreuses réunions avec d'autres États membres, qui avaient débouché sur plusieurs accords de coopération bilatérale. Elle avait également signé plusieurs accords avec l'OMPI, dont un accord relatif à des fonds fiduciaires financé à hauteur de 5 millions de francs suisses. L'Arabie saoudite a dit attendre avec intérêt d'accueillir à Riyad la prochaine conférence diplomatique sur un traité relatif au droit des dessins et modèles, dont on espérait qu'elle marquerait une nouvelle réussite pour l'Organisation.

225. Un bref exposé vidéo sur la prochaine conférence diplomatique a été diffusé.

226. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré qu'il était regrettable que tous les États membres ne partagent pas les principes du consensus et d'une coopération internationale constructive pour établir un système mondial de la propriété intellectuelle équilibré et efficace. Les déclarations et les actions de certaines délégations concernant l'enregistrement et la protection juridique de la propriété intellectuelle étaient inacceptables et hypocrites, tout comme les allégations infondées qu'elles formulaient à l'encontre de la Fédération de Russie, qui s'était toujours pleinement conformée à ses obligations internationales. La violation flagrante du droit international par l'Union européenne en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des déposants et titulaires de droits russes posait une menace importante au système mondial de la propriété intellectuelle, avec des conséquences imprévues sur le système d'enregistrement international, et était discriminatoire et contraire à l'esprit et à la lettre des principaux traités internationaux de propriété intellectuelle. Elle nuisait aux personnes ordinaires, telles que les inventeurs, les auteurs, les artistes et les entrepreneurs, et avait érodé la confiance à l'égard des mécanismes internationaux de protection de la propriété intellectuelle. La discrimination fondée sur la nationalité ou la langue n'avait pas sa place. Une fois de plus, une situation

regrettable s'était produite s'agissant du point 18 de l'ordre du jour. Lors des précédentes assemblées, les États membres et le Secrétariat avaient été soumis à une pression sans précédent de la part de certaines délégations qui avaient exigé un vote immédiat sur la question. Les ambitions politiques avaient tellement éclipsé la pensée rationnelle que ces délégations avaient ignoré les demandes de leurs collègues de deux groupes régionaux de disposer de temps pour examiner cette question particulièrement sensible avec leurs capitales. Le manque de respect envers le consensus, fondement des activités de l'OMPI, et envers les positions des différents États membres, avait été spectaculaire. En outre, ces délégations avaient déclaré à plusieurs reprises qu'un texte avait déjà été distribué, tout en gardant un silence honteux sur le fait que le projet de décision initial était différent du projet soumis au vote, induisant ainsi délibérément les États membres en erreur. La décision avait été adoptée par 64 voix pour, alors que quelque 130 délégations ne l'avaient pas appuyée. L'adoption de *jure* des décisions de cette manière était possible en vertu des Règles générales de procédure, mais il était clair que l'initiative n'avait pas recueilli un large soutien. La plupart des États membres avaient demandé une assistance technique à l'OMPI et la grande majorité d'entre eux avaient suivi la procédure établie en soumettant des projets au CDIP, puis au PBC. L'Ukraine, quant à elle, avait ignoré toutes ces règles en imposant une décision sur la question pour des raisons purement politiques et en violation du mandat de l'Organisation. Chaque année, les délégués du monde entier étaient désormais contraints d'écouter les affirmations politisées de certains États membres, de voter pendant la nuit et d'adopter des décisions au détriment de leurs propres intérêts et attentes. La délégation soutenait la nature apolitique du système mondial de la propriété intellectuelle et une coopération multilatérale ouverte et constructive, sans traitement sélectif, ni double standard, ni tentative de manipulation des concepts et de politisation artificielle des travaux. Le système de la propriété intellectuelle devait promouvoir l'innovation et la créativité, et ne pas constituer un obstacle à l'épanouissement du potentiel humain et au développement harmonieux des peuples du monde entier.

227. La délégation de la Jamaïque s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Chili au nom du GRULAC et a félicité les États membres et les observateurs pour leur engagement au cours des assemblées. L'OMPI jouait un rôle essentiel pour encourager l'innovation et la créativité et protéger les droits de propriété intellectuelle dans le monde entier. L'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels résultait d'années d'un travail acharné, auquel la Jamaïque avait apporté une contribution significative.

228. L'allocation de clôture du Directeur général est consignée comme suit :

“Excellences,

“Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues et amis,

“Chères et chers collègues, chères amies, chers amis,

“Nous sommes arrivés au terme de la soixante-cinquième série de réunions des assemblées de l'OMPI.

“J'ai ouvert ces réunions en vous faisant part des efforts déployés par l'OMPI pour traduire notre vision collective de la propriété intellectuelle au service de toutes et de tous, partout dans le monde, en actions et en résultats concrets, et en sollicitant votre appui constant dans ce travail.

“Je suis donc heureux qu'au cours des sept derniers jours, nous ayons reçu votre approbation et que vous nous ayez encouragés et apporté votre appui de différentes manières dans la poursuite de la transformation de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle de manière à en faire un catalyseur de la croissance et du développement dans tous les pays, et un moyen d'exploiter l'innovation et la créativité pour relever nos défis communs à l'échelle mondiale.

“Nous saluons les décisions importantes qui ont été prises pour renforcer des domaines de travail essentiels, notamment nos systèmes de propriété intellectuelle et nos comités permanents, ainsi que votre engagement constant et votre examen minutieux de notre action en matière de gouvernance, de supervision et d’autres questions cruciales. En approuvant les recommandations du Comité du programme et du budget, vous avez également entériné diverses mesures décisives pour la santé à long terme de l’Organisation et pour l’amélioration des services et de l’appui que nous vous fournissons.

“Les assemblées ne concernent pas seulement nos travaux dans cette salle, elles donnent aussi l’occasion de nouer des contacts, d’échanger des idées et de participer à des activités dans divers cadres, formels et informels. J’ai écouté attentivement chacune des déclarations liminaires prononcées par les coordonnateurs de groupe, les ministres et les États membres, j’ai tenu près de 70 réunions bilatérales avec des chefs d’offices de propriété intellectuelle et d’institutions régionales de propriété intellectuelle, et j’ai eu des échanges avec un grand nombre d’autres parties prenantes lors des événements organisés en marge des assemblées et à l’occasion du dialogue avec les ONG, souvent agrémentés de nourriture, de boissons et de musique du monde entier.

“Au cours de ces échanges, certains thèmes communs ont émergé : les défis posés et les possibilités qu’offre la technologie numérique, y compris l’intelligence artificielle générative, dans le cadre du fonctionnement de l’office de la propriété intellectuelle; la nécessité de faire connaître la propriété intellectuelle à nos jeunes générations; l’importance des projets ayant des retombées au niveau local; les efforts constants déployés pour relier encore plus étroitement la propriété intellectuelle et le développement, notamment par l’intermédiaire du Plan d’action pour le développement; l’utilisation de la propriété intellectuelle pour progresser dans la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l’horizon 2030; et une OMPI plus diversifiée. Je suis heureux de pouvoir dire que tous ces points constituent des priorités pour nous, au sein du Secrétariat, et qu’ils s’inscrivent parfaitement dans notre travail de transformation de l’écosystème mondial de la propriété intellectuelle et de l’OMPI elle-même.

“Toutefois, pour y parvenir, nous devons continuer à être unis dans l’action, avec vous comme partenaires.

“Nous l’avons vu en mai, lorsque, malgré les difficultés, nous avons réussi à obtenir un résultat véritablement historique, par consensus, sous la forme d’un nouveau Traité de l’OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés.

“Nous l’avons vu au cours de ces sept derniers jours, où, sur la grande majorité des questions, nous avons été en mesure de trouver un terrain d’entente et d’avancer d’un même pas.

“Et nous espérons, comme un grand nombre d’entre vous en ont exprimé l’espoir, voir cela se reproduire en novembre, lorsque nous aurons une nouvelle occasion de faire progresser l’écosystème mondial de la propriété intellectuelle en adoptant un nouveau traité sur le droit des dessins et modèles lors de la conférence diplomatique qui se tiendra à Riyad en novembre. Nous espérons que ce succès permettra de réaffirmer la capacité du multilatéralisme à faire la différence dans le monde.

“Excellences,

“Il s’agit des plus grandes assemblées jamais organisées, réunissant plus de 1400 délégués, dont 900 présents sur le site de l’OMPI. Au cours des sept derniers jours, parallèlement aux discussions et réunions officielles, 24 manifestations ont été organisées, dont 13 événements en marge des sessions, 10 réceptions et la cérémonie de remise des Prix mondiaux de l’OMPI.

“Au total, 21 ministres venus de différentes régions du monde ont participé aux assemblées, soit le plus grand nombre jamais atteint, ce qui constitue une vigoureuse démonstration de l’attention que les pays portent aux travaux de l’OMPI.

“Il en a résulté des assemblées plus efficaces et plus animées que jamais. Je me félicite également de l’intensification des échanges, qui me semble aller dans le sens d’un renforcement de la coopération interrégionale – une évolution très positive.

“Je pense que ces éléments démontrent de manière très concrète que les membres de la communauté mondiale de la propriété intellectuelle sont toujours plus engagés les uns envers les autres, unis autour de défis communs, animés d’une vision commune et davantage confiants quant à notre capacité de jouer un rôle clé dans le développement de nos pays et régions et du monde. C’est pourquoi nous devons continuer de travailler dans cette optique et à ces fins.

“Chères et chers amis, chères et chers collègues,

“Tandis que nous célébrons le succès de nos assemblées, je me dois de vous adresser quelques mots de remerciement.

“Je remercie notre président, l’ambassadeur Alfredo Suescum, pour sa direction habile, son calme et sa sérénité. Je soupçonne que sa passion pour la pêche à la mouche n’y est pas pour rien! Vos conseils ont contribué à la réussite de ces assemblées, et ce fut un plaisir de travailler avec vous tout au long de cette session.

“Je remercie à nouveau les coordonnateurs de groupe pour la tâche difficile qu’ils accomplissent afin de dégager une vision régionale commune. Nous saluons votre engagement indéfectible et votre soutien sans faille et vous remercions pour vos efforts, qui ont permis d’atteindre des résultats positifs sur toute une série de questions lors des présentes assemblées.

“Je remercie également les États membres, ainsi que nos partenaires régionaux, les parties prenantes et les observateurs, non seulement pour s’être engagés pleinement à l’égard des questions inscrites à notre ordre du jour, mais également pour avoir contribué à toute une série d’expositions, de réceptions culturelles et de manifestations passionnantes en marge des assemblées, et qui les ont enrichies.

“Je tiens également à rendre hommage à mes nombreux collègues de l’OMPI qui n’ont pas ménagé leurs efforts au fil des semaines et des mois pour assurer la réussite de cette session. Je remercie mes chefs de secteur d’avoir fait avancer les travaux de l’OMPI et d’avoir multiplié les engagements à cette tribune, avec les délégations et au-delà.

“Je remercie également mes collègues du Secrétariat, pour leur dévouement et leur engagement sans faille à l’égard du président et de l’ensemble des États membres lors de ces assemblées. Mes sincères remerciements à toutes les personnes présentes à la tribune, ainsi qu’à l’ensemble de l’équipe de la Division des relations diplomatiques et des assemblées et au Bureau de la Conseillère juridique.

“Je tiens également à remercier les centaines de collègues qui travaillent dans l'ombre pour faciliter ces réunions. Que vous participiez à l'élaboration des documents et des points de l'ordre du jour, ou que vous fassiez partie de nos équipes d'interprétation, de traduction, de production audiovisuelle, de sécurité, de nettoyage ou de restauration, vos efforts sans relâche sont appréciés à leur juste valeur. Sur une note plus personnelle, permettez-moi de remercier tout particulièrement mon Cabinet pour son soutien inestimable dans la gestion de mon emploi du temps.

“Enfin, permettez-moi de vous souhaiter à toutes et à tous d'excellentes vacances d'été, dans vos foyers ou ailleurs.

“Je vous remercie.”

229. Dans ses observations finales, le président de l'Assemblée générale de l'OMPI a déclaré qu'un large éventail de questions complexes et importantes avaient été abordées lors des actuelles assemblées. Nombre d'entre elles avaient été aisément réglées grâce à l'important travail préparatoire effectué en amont. Si certains points avaient fait l'objet de désaccords, ceux-ci avaient également été résolus grâce aux efforts, au dévouement, à l'expérience et à l'esprit de diplomatie dont avaient fait preuve toutes les délégations. Les assemblées avaient attiré un nombre record de délégations et de ministres, soulignant la reconnaissance croissante de l'importance de la propriété intellectuelle et du rôle joué par l'OMPI. Ceux-ci ont incontestablement été satisfaits des résultats obtenus. Le président a remercié tous les participants pour la confiance qu'ils avaient placée en lui, a remercié les délégations et le Secrétariat et a souhaité à tous un plein succès.

230. Un bref exposé vidéo retraçant les faits marquants des assemblées, établi par le Secrétariat, a été présenté.

231. Le président de l'Assemblée générale de l'OMPI a prononcé la clôture de la soixante-cinquième série de réunions des assemblées de l'OMPI.

[L'annexe suit]

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

1. Les délégations et les représentants des 143 États suivants (dont 11 au nom de groupes d'États), de sept organisations intergouvernementales et de 21 organisations non gouvernementales ont fait des déclarations orales ou écrites sous ce point de l'ordre du jour : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Belarus, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Chypre, Danemark, République dominicaine, Équateur, Égypte, El Salvador, Espagne, Fédération de Russie, Guinée équatoriale, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée-Bissau, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Kirghizistan, République démocratique populaire lao, Lettonie, Liban, Lesotho, Liban, Lesotho, Libéria, Libye, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Mali, Mauritanie, Maroc, Mexique, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Siège, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Soudan, Suède, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Ouganda, Ukraine, Émirats arabes unis, Royaume-Uni, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Ouzbékistan, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe, Union européenne, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), Office eurasiens des brevets, Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (Office des brevets du CCG), Centre Sud (CS), Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Consortium pour les noms communs de produits alimentaires (CCFN), Global Intellectual Property Alliance (GLIPA), Conseil de l'innovation, École latino-américaine de la propriété intellectuelle (ELAPI), Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI), Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI), Association internationale des médicaments génériques et biosimilaires (IGBA), Conseil international de la commercialisation de la propriété intellectuelle (IIPCC), Organisation pour un réseau international d'indications géographiques (ORIGIN), Third World Network Berhad (TWN), All-China Patent Agents Association (ACPAA), Bahrain Intellectual Property Society (BIPS), China Council for the Promotion of International Trade (CCPIT), Corporación Latinoamericana de Investigación de la Propiedad Intelectual para el Desarrollo (Corporación Innovarte), Egyptian Council for Innovation and Creativity and Intellectual Property Protection (ECCIPP), Emirates Intellectual Property Association (EIPA), Emirates Reprographic Rights Management Association (ERRA), Institute for Intellectual Property and Social Justice (IIPSJ), Japan Intellectual Property Association (JIPA), Knowledge Ecology International (KEI) et Native American Rights Fund (NARF).

2. Les délégations et les représentants ont félicité le Directeur général et le Secrétariat pour le travail accompli au cours de l'année écoulée, notamment en ce qui concerne l'établissement des documents et les dispositions prises pour les assemblées.

3. La délégation du Royaume des Pays-Bas, parlant au nom du groupe B, a déclaré que la décision de tenir les réunions des assemblées des États membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) au cours de l'été septentrional continuait de poser problème aux États membres. Les assemblées devraient se tenir en automne, comme c'était le cas auparavant, afin de donner aux États membres plus de temps pour se préparer aux

assemblées elles-mêmes et aux sessions du Comité du programme et budget (PBC). La guerre d'agression illégale que la Fédération de Russie menait en Ukraine nuisait au secteur de l'innovation et de la créativité de ce pays. Le groupe B a déploré cette agression, y compris le bombardement d'un hôpital pour enfants ayant eu lieu la veille à Kiev, et s'est félicité du mémorandum d'accord signé entre l'OMPI et l'Ukraine en juillet 2023 et du rapport du Secrétariat sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine (document A/65/7). L'assistance technique fournie par l'OMPI à l'Ukraine devait se poursuivre au-delà de la fin de la guerre dans ce pays, en vue d'atténuer les effets négatifs du conflit et de reconstruire l'écosystème de l'innovation et de la créativité nationale. Le groupe B s'est également félicité du résultat financier positif de l'Organisation pour 2023 et de l'excédent de 114 millions de francs suisses, ainsi que de l'examen en cours des raisons de la récente baisse du nombre de dépôts selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Compte tenu de la fragilité persistante de l'économie mondiale, l'OMPI devait rester prudente sur le plan financier. Le groupe B s'est félicité de l'adoption par consensus du Traité de l'OMPI en mai 2024 et a dit espérer un résultat similaire lors de la Conférence diplomatique pour la conclusion et l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT), qui se tiendrait à Riyad en novembre 2024. L'OMPI devait se concentrer sur son mandat principal, à savoir "promouvoir la protection de la propriété intellectuelle dans le monde entier par la coopération entre les États" (article 3.i) de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (Convention instituant l'OMPI). Le rôle que pourrait jouer la propriété intellectuelle dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) a été illustré par l'initiative WIPO GREEN.

4. La délégation de l'Iran (République islamique d'), parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a déclaré que le groupe se félicitait des efforts déployés par l'Organisation pour mettre en œuvre des programmes axés sur l'impact et de l'augmentation du financement des initiatives d'assistance technique axées sur le développement. En continuant de mettre l'accent sur ces programmes, les États membres seraient plus à même d'atteindre les ODD. L'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés allait permettre d'harmoniser l'obligation de divulgation au niveau international et soulignait l'importance du multilatéralisme. Il fallait espérer que la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT, qui se tiendrait en novembre, connaîtrait le même succès. Les pays membres du groupe étaient sous-représentés au sein des différents organes directeurs et décisionnels de l'OMPI, en particulier le Comité de coordination de l'OMPI. La nécessité d'une représentation géographique plus équitable au sein du personnel de l'Organisation, de ses organes de prise de décisions et de l'ensemble de ses activités était également une question de résilience administrative, l'idée étant de permettre à l'OMPI de faire face rapidement et efficacement aux nouvelles évolutions. Malheureusement, peu de progrès avaient été réalisés à cet égard. Il était urgent d'assurer une représentation géographique équilibrée et fondée sur les compétences, non seulement au niveau régional, mais aussi aux niveaux sous-régional et national. Le groupe a exhorté les États membres de parachever le mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs existants de l'OMPI et de parvenir ainsi à une décision quant à l'ouverture de nouveaux bureaux.

5. La délégation du Tadjikistan, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a déclaré que ces pays mettaient en place des infrastructures de propriété intellectuelle et amélioreraient la fourniture de services de propriété intellectuelle. Le groupe était favorable à l'élargissement de la gamme de projets visant à renforcer la capacité de la région en matière de propriété intellectuelle et à y reproduire les expériences réussies. De nombreux pays membres du groupe étaient encore sous-représentés au sein du Secrétariat de l'OMPI. Dans le cadre de la promotion du multilinguisme à l'OMPI, le russe devait être inclus parmi les langues officielles du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels et du PCT. La coopération multilatérale devait être inclusive et ouverte, et toutes les parties devaient participer sur un pied d'égalité aux efforts visant à trouver des

solutions équilibrées au moyen d'un consensus. Il convenait d'encourager le dialogue multilatéral, d'impliquer de nouvelles catégories d'utilisateurs et de renforcer la coopération internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle. Le groupe s'est félicité de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. L'OMPI avait des projets ambitieux et devait rester une instance de dialogue constructif au service de son mandat.

6. La délégation du Kenya, parlant au nom du groupe des pays africains, a déclaré que le groupe se félicitait des efforts déployés par l'OMPI pour intégrer son Plan d'action pour le développement, qui constituait la contribution de l'Organisation à la réalisation des ODD. Il n'avait néanmoins pas été correctement rendu compte de la manière dont la plupart des comités permanents de l'OMPI intégraient le plan d'action dans leurs activités d'établissement de normes. Le mandat de l'Assemblée générale de l'OMPI à cet égard devait être strictement respecté. La mise en œuvre efficace du Plan d'action pour le développement et l'intégration de ses 45 recommandations dans des programmes de fond constituaient une priorité pour les pays en développement. Il était également important de rendre la propriété intellectuelle accessible aux petites et moyennes entreprises (PME), ainsi qu'aux jeunes, aux entrepreneuses et aux personnes handicapées. Le groupe soutenait les efforts visant à démystifier la propriété intellectuelle pour les créateurs et les innovateurs. L'OMPI devait donner la priorité au transfert de technologie, notamment en ce qui concerne l'intelligence artificielle, et au renforcement des capacités afin de favoriser l'innovation, de promouvoir la recherche-développement et de donner aux innovateurs les moyens d'agir. Le groupe saluait les efforts déployés par l'OMPI pour favoriser la parité hommes-femmes, mais reste préoccupé par l'absence d'une représentation géographique équitable au sein de son personnel. Différentes options, y compris le recours à des chasseurs de têtes, devaient être envisagées afin de rectifier ce déséquilibre. Le Secrétariat devait collaborer de manière constructive avec les groupes régionaux et les délégations sur la manière de parvenir à une main-d'œuvre plus représentative et multiculturelle. La délégation s'est félicitée de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. S'agissant de la prochaine conférence diplomatique pour l'adoption du DLT, des réunions préalables devaient dorénavant être organisées sans attendre afin de parvenir à un consensus sur les points de désaccord restants.

7. La délégation de la République de Moldova, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a déclaré que le groupe se félicitait de la bonne gestion financière de l'Organisation et de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Le groupe misait également sur l'adoption du DLT dans le courant de l'année 2024. Les membres du groupe considéraient la propriété intellectuelle non pas comme une question purement technique ou juridique, mais comme un moteur du développement économique. À la lumière de leur transformation économique en cours, ces pays pouvaient apporter une contribution positive aux discussions à cet égard. Le rapport du Secrétariat sur l'Ukraine (document A/65/7) soulignait la nécessité de maintenir l'appui en faveur du système de la propriété intellectuelle de ce pays et montrait qu'il avait déjà produit des résultats. La guerre d'agression gratuite de la Fédération de Russie contre l'Ukraine avait causé des dommages graves et, dans certains cas, irréversibles, au potentiel d'innovation et de créativité de l'Ukraine. L'appui de l'OMPI et des autres organisations internationales serait fondamental pour le rétablissement de ce pays sur le long terme. Le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale a condamné les attaques contre les infrastructures critiques en Ukraine et s'est montré consterné par l'attaque contre un hôpital pour enfants perpétrée la veille à Kiev. La délégation a appelé la Fédération de Russie à cesser immédiatement la guerre et à respecter le droit international. La présence de bureaux extérieurs de l'OMPI dans un pays donné était un privilège et non un droit. La plupart des membres du groupe ont estimé que les opérations et le budget du Bureau de l'OMPI dans la Fédération de Russie devaient être examinés de près et ajustés si nécessaire. Le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale souhaitait que des progrès soient

réalisés sur la question de la sous-représentation dans le recrutement de l'OMPI et qu'une approche plus inclusive et proportionnée soit adoptée pour la composition du Comité de coordination de l'OMPI.

8. La délégation de la Chine a déclaré que le Gouvernement chinois s'était efforcé de faire du pays une puissance en matière de propriété intellectuelle, en renforçant les garanties juridiques et la protection de la propriété intellectuelle dans tous les domaines, en perfectionnant le système de gestion de la propriété intellectuelle, en encourageant sa commercialisation et son utilisation, et en soutenant un développement de qualité. En 2023, la Chine avait célébré le 50^e anniversaire de sa coopération avec l'OMPI. La délégation s'est félicitée de la mise en œuvre en cours du Plan stratégique à moyen terme de l'Organisation pour 2022-2026 (PSMT) et de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, et continuerait de défendre le multilatéralisme en matière de propriété intellectuelle. La délégation estimait que le rôle de l'Organisation en tant que principal pôle d'établissement de normes internationales en matière de propriété intellectuelle, devait être davantage exploité et elle s'est dite prête à collaborer avec toutes les parties pour réaliser une percée lors de la prochaine conférence diplomatique pour l'adoption du DLT. L'OMPI devait jouer un rôle plus important pour faire avancer le Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030, en aidant les pays à mieux utiliser la propriété intellectuelle. Elle devait également œuvrer à l'inclusion du chinois et d'autres langues officielles de l'OMPI en tant que langues de travail dans les systèmes de Madrid et de La Haye, afin de mieux répondre aux besoins des innovateurs du monde entier. Le Gouvernement de Hong Kong (Chine) accélérerait le développement et encourageait la croissance dans les secteurs de l'innovation et de la technologie. Il poursuivait ses efforts pour renforcer la capacité d'examen des demandes de brevet quant au fond. Le taux d'imposition sur les bénéfices tirés des brevets avait été ramené de 16,5% à 5% afin d'encourager la recherche-développement, l'enregistrement des brevets et la commercialisation des fruits de l'innovation et de la technologie. Le gouvernement s'apprêtait à créer un Centre d'appui à la technologie et à l'innovation de l'OMPI (CATI) et continuait de travailler à l'application future du système de Madrid sur son territoire. Hong Kong (Chine) continuerait de tirer parti de sa position unique, qui lui permettait d'être "soutenue par la mère patrie et connectée au monde", pour stimuler le développement de la propriété intellectuelle.

9. La délégation du Chili, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a déclaré que le groupe était favorable à un système de la propriété intellectuelle efficace et équilibré, qui protégeait les titulaires de droits et permettait aux utilisateurs d'accéder au savoir, à la culture, à l'innovation et à la technologie dans l'intérêt général. Elle aspirait à un système de la propriété intellectuelle qui profite à toutes et à tous, en particulier aux femmes, aux jeunes, aux PME et aux entrepreneurs, et qui contribuait à résoudre les problèmes sociaux, environnementaux et économiques. Elle a soutenu la mise en œuvre des 45 recommandations du Plan d'action pour le développement, en particulier celles visant à améliorer la situation des États membres en termes d'accès à la connaissance, à l'éducation et à la recherche, de préservation de la culture et du patrimoine, et de développement de l'innovation et de la technologie. Le groupe attachait donc une importance particulière aux activités du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR), du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) de l'OMPI et du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP). Le SCCR était de plus en plus pressé d'examiner de nouveaux sujets, concernant notamment l'environnement numérique et l'intelligence artificielle, parallèlement au thème central du droit d'auteur. Il convenait donc de revenir à deux sessions annuelles. Tout en soulignant le succès historique du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, le GRULAC a encouragé l'IGC à continuer d'examiner la relation entre la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Il était dans l'intérêt de l'Organisation de continuer de développer son réseau de bureaux extérieurs. La décision de conditionner l'examen des

10 propositions de nouveaux bureaux extérieurs, dont un en Colombie, aux résultats de l'évaluation des bureaux établis devait donc être reconsidérée; le processus d'expansion du réseau devait être relancé compte tenu des avantages que les bureaux avaient apportés au niveau régional, y compris pour l'Amérique latine et les Caraïbes. La délégation a salué l'offre du Pérou d'accueillir une réunion interrégionale préparatoire en vue de la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT, qui permettrait aux États membres d'aligner leurs positions.

10. La délégation de la Hongrie, parlant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a déclaré que le rapport du Secrétariat sur l'Ukraine (A/65/7) contenait des preuves objectives de l'impact négatif que la guerre déclenchée par la Fédération de Russie avait eu sur l'écosystème de la propriété intellectuelle de l'Ukraine et sur ses secteurs de l'innovation et de la création. Cette guerre gratuite était une violation flagrante du droit international, constituait un obstacle majeur aux travaux de l'Organisation et allait à l'encontre de tout ce qu'elle et ses États membres représentaient. L'aide de l'OMPI était nécessaire pour aider à reconstruire l'infrastructure et les capacités ukrainiennes en matière de propriété intellectuelle. L'Union européenne et ses États membres soutenaient pleinement l'Ukraine et son peuple et se félicitaient des résultats du Sommet pour la paix en Ukraine, qui s'était tenu en Suisse en juin 2024. Le fonctionnement du bureau de l'OMPI dans la Fédération de Russie avait suscité de vives inquiétudes. L'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés avait souligné la vitalité du multilatéralisme et de l'inclusivité dans le domaine de la propriété intellectuelle. L'Union européenne se réjouissait de travailler dans le même esprit lors de la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT, qui permettrait d'améliorer la cohérence juridique du système des dessins et modèles et de renforcer la coopération internationale. Des systèmes de propriété intellectuelle solides et équilibrés pouvaient contribuer à la reprise économique mondiale; l'Union européenne et ses États membres continueraient de soutenir l'OMPI dans ses efforts pour atteindre les milieux d'affaires afin d'assurer une reprise économique rapide inspirée par les ODD. L'accent devait être mis sur les transitions verte et numérique et sur la création d'écosystèmes de propriété intellectuelle équilibrés et tournés vers l'avenir. La question de la durabilité et les discussions sur la propriété intellectuelle et l'intelligence artificielle étaient des priorités pour l'Union européenne et ses États membres, qui s'efforçaient également d'élaborer un traité significatif sur les organismes de radiodiffusion, tenant compte des évolutions technologiques. Les progrès réalisés dans le cadre du programme d'établissement des normes des différents comités étaient encourageants.

11. La délégation de la République démocratique populaire lao, parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), a déclaré que l'OMPI avait beaucoup contribué à la mise en œuvre du plan d'action sur les droits de propriété intellectuelle de l'ASEAN pour 2016-2025, qui était sur le point d'être achevé. L'ASEAN établissait actuellement son plan stratégique pour la Communauté économique de l'ASEAN et son plan d'action sur les droits de propriété intellectuelle pour la période postérieure à 2025. Son approche de la promotion d'un écosystème de la propriété intellectuelle entreprenant et inclusif reposait sur cinq grands piliers stratégiques : i) renforcer les systèmes nationaux de propriété intellectuelle pour la croissance économique régionale et l'adoption de technologies émergentes; ii) harmoniser les cadres juridiques et réglementaires pour faire progresser les plateformes et les institutions régionales; iii) se concentrer sur la création et la commercialisation d'actifs de propriété intellectuelle pour la croissance économique; iv) renforcer une culture du respect de la propriété intellectuelle et de l'application des droits de propriété intellectuelle en Asie du Sud-Est; et v) promouvoir la propriété intellectuelle pour une croissance durable et inclusive. Ces dernières années, la coopération avec l'OMPI s'était concentrée sur la politique de propriété intellectuelle, l'utilisation des données relatives à la propriété intellectuelle et l'amélioration des relations avec le secteur privé. L'OMPI avait contribué à l'étude exploratoire pour le plan d'action de l'ASEAN sur les droits de propriété intellectuelle pour l'après-2025, à la mise à jour de l'accord-cadre de l'ASEAN sur la coopération en matière de propriété

intellectuelle et à l'amélioration du registre de la propriété intellectuelle de l'ASEAN. Elle avait également organisé des stages de gestion de la propriété intellectuelle pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) de la région. Des travaux avaient été réalisés sur la formation à la propriété intellectuelle dans les médias sociaux pour les créateurs de l'ASEAN et sur la refonte de la base de données de l'ASEAN.

12. La délégation du Guatemala, parlant en sa qualité de secrétaire *pro tempore* du Forum ministériel pour la propriété intellectuelle dans les pays d'Amérique centrale et en République dominicaine, a déclaré que, l'année précédente, le Forum avait travaillé sur trois projets très fructueux qui avaient été approuvés lors de la septième réunion ministérielle de la sous-région d'Amérique centrale et de la République dominicaine. Ces projets consistaient en un plan d'action visant à renforcer les industries de la création de la sous-région, à promouvoir l'utilisation du système de la propriété intellectuelle comme source de financement pour les entrepreneurs et les MPME, et à créer un plan stratégique visant à mettre en œuvre des outils de propriété intellectuelle pour promouvoir et développer le tourisme et la gastronomie locale. Le Forum a remercié l'OMPI pour son soutien technique et financier, qui avait été d'une valeur inestimable pour l'élaboration des projets. Pour que le système de la propriété intellectuelle fonctionne efficacement, les pays devaient mettre en œuvre des politiques inclusives afin de s'assurer que tous les secteurs de la société en bénéficient. La propriété intellectuelle était un vecteur essentiel de développement économique, social et culturel et ce serait le thème de la prochaine réunion ministérielle du Forum à Guatemala; la décision du Directeur général de participer à cette réunion était la bienvenue. La sous-région étant confrontée à de nombreux défis, le Forum continuerait de compter sur le soutien de l'OMPI dans ses efforts pour rendre la propriété intellectuelle accessible à toutes et à tous.

13. La délégation de l'Algérie, parlant au nom du groupe des pays arabes, a déclaré qu'elle se félicitait de la discipline financière dont avait fait preuve l'Organisation au cours de l'année écoulée, des réalisations du programme obtenues grâce à l'adoption d'une approche de gestion axée sur les résultats et des évolutions positives en matière d'établissement de normes, en particulier l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Le groupe attendait avec intérêt la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT. L'OMPI avait un rôle clé à jouer pour maximiser les avantages de la propriété intellectuelle et créer un environnement favorable à l'innovation, à la créativité et à l'esprit d'entreprise, en se concentrant en particulier sur les femmes, les jeunes et les PME. La délégation a salué les efforts déployés par l'Organisation pour contribuer à la réalisation des ODD et l'a exhortée à continuer de travailler sur l'inclusion progressive des recommandations du programme de développement dans ses programmes et à donner la priorité aux projets de renforcement des capacités en fonction des besoins et des priorités des États membres. Le groupe des pays arabes attachait une importance particulière à la promotion de l'utilisation de l'arabe à l'OMPI, ainsi qu'à la mise à disposition de publications, d'études et de matériel d'information dans cette langue. En ce qui concerne les ressources humaines au sein du Secrétariat, il était nécessaire de trouver un équilibre entre les besoins de l'Organisation et le principe d'une représentation géographique équitable. Le groupe a déclaré qu'il continuerait de s'efforcer de mettre en place un système de la propriété intellectuelle plus équilibré afin de favoriser l'innovation et de relever de multiples défis. Il a également attiré l'attention des États membres sur les souffrances persistantes du peuple palestinien en raison de l'agression permanente d'Israël, qui avait entraîné la destruction du patrimoine culturel matériel et immatériel et l'appropriation illégale de ses lieux saints.

14. La délégation de l'Albanie s'est associée à la déclaration faite par la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a réitéré sa solidarité avec l'Ukraine et s'est félicitée du soutien apporté par l'OMPI aux parties prenantes ukrainiennes du secteur de la propriété intellectuelle touchées par la guerre. Ce pays aurait besoin d'une assistance internationale à long terme. La délégation de l'Albanie a accueilli favorablement l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et

les savoirs traditionnels associés et a dit espérer que la prochaine conférence diplomatique pour l'adoption du DLT connaîtrait un succès similaire. Le pays avait entrepris des réformes juridiques pour s'intégrer davantage dans l'Union européenne. Le Gouvernement albanais s'est montré satisfait des commentaires formulés par l'OMPI sur ses projets de lois sur les brevets et les marques et, en janvier 2024, a commencé à rédiger une nouvelle loi sur le droit d'auteur et les droits connexes, en coopération avec l'OMPI et le projet albanais-suisse sur la propriété intellectuelle. L'Albanie avait mené des activités de renforcement des capacités à l'intention des professionnels, des entreprises et du pouvoir judiciaire et la délégation s'est dite reconnaissante de l'assistance fournie par l'Académie et l'Institut judiciaire de l'OMPI. En septembre 2023, la Direction générale de la propriété industrielle et l'École de la magistrature d'Albanie avaient organisé un atelier avec l'OMPI pour améliorer les processus de prise de décision du Parlement et renforcer le système judiciaire afin de mieux protéger et faire respecter les droits de propriété intellectuelle. Le mois suivant, la Direction générale de la propriété industrielle avait célébré son trentième anniversaire en organisant une conférence internationale de deux jours sur les femmes dans la tradition, l'innovation, la créativité et l'esprit d'entreprise. Les entreprises, les start-up et les universités avaient été identifiées comme des cibles prioritaires pour la sensibilisation aux droits de propriété intellectuelle à leur enregistrement. Pour toucher les jeunes, l'Académie de l'OMPI avait organisé un séminaire national en novembre 2023 avec l'Office coréen de la propriété intellectuelle et la Direction générale de la propriété industrielle, pour former 35 enseignants du primaire et du secondaire à la propriété industrielle, au droit d'auteur, aux droits connexes, aux savoirs traditionnels et aux indications géographiques. De nombreuses activités de sensibilisation avaient également été organisées dans les écoles du pays pour célébrer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. La délégation de l'Albanie s'est félicitée de la politique de l'OMPI en matière d'égalité entre les hommes et les femmes pour la période 2024-2027 et du succès du programme des jeunes experts de l'OMPI. Le pays continuerait de développer son système national de la propriété intellectuelle en coopération plus étroite avec l'OMPI, en se concentrant sur le renforcement des capacités administratives, la formation du personnel, l'assistance technique pour son cadre juridique et pour les universités, et le travail avec l'Académie de l'OMPI.

15. La délégation de l'Algérie, parlant à titre national et s'alignant sur la déclaration qu'elle avait prononcée au nom du groupe des pays arabes et sur la déclaration prononcée par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains, a déclaré que l'OMPI devait mettre davantage l'accent sur le développement dans ses politiques et ses programmes. Ses efforts pour donner la priorité aux ODD étaient louables et elle devait maintenir son appui aux pays en développement au moyen de projets destinés aux PME et au CATI et aux institutions émergentes, soutenir les offices de propriété intellectuelle et surveiller les CATI. La délégation de l'Algérie s'est félicitée de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et a dit attendre avec impatience la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT. Le niveau de coopération entre l'Algérie et l'OMPI, et le soutien de cette dernière à son bureau extérieur en Algérie avaient été admirables. Une série de projets avaient été menés dans des domaines tels que la protection et la commercialisation des produits locaux, les indications géographiques et les CATI. D'autres projets ambitieux étaient en cours d'achèvement, notamment le projet conjoint avec l'Académie de l'OMPI visant à créer un centre de formation à la propriété intellectuelle, le projet sur les incubateurs pour les industries de la création et les PME et un autre sur la propriété intellectuelle et le tourisme. L'Algérie s'est déclarée prête à accueillir une réunion régionale des bureaux du droit d'auteur des États arabes au cours de l'année à venir. La délégation a attiré l'attention sur les actions hostiles menées par Israël contre le peuple palestinien, notamment le pillage des ressources et du patrimoine culturel matériel et immatériel et la destruction totale du système de la propriété intellectuelle palestinien.

16. La délégation de l'Angola a déclaré que le pays avait pris des mesures pour diversifier son économie et stimuler les exportations en créant un environnement favorable aux

entreprises, notamment en protégeant les droits de propriété intellectuelle, en vue d'attirer les investissements étrangers directs (IED). Elle s'est concentrée sur le travail de sensibilisation des décideurs, du pouvoir judiciaire, des universités, des jeunes créateurs et entrepreneurs, des associations professionnelles et du public à l'importance et aux avantages de l'utilisation et de la protection des droits de propriété intellectuelle. Les activités avaient commencé en 2024 dans le cadre des mesures d'appui au reclassement des pays les moins avancés (PMA) adoptées par l'OMPI, avec une formation sur l'examen des brevets et des marques quant à la forme et quant au fond, ainsi que sur l'accès à l'information en matière de brevets. Des activités avaient été menées pour mettre en œuvre le système d'administration de la propriété industrielle (IPAS) et le projet sur la propriété intellectuelle pour l'innovation des jeunes en Angola : Partenariats pour l'innovation, le développement de produits et la propriété intellectuelle. Afin d'impliquer toutes les institutions nationales liées à la propriété intellectuelle et d'élaborer une politique pour leur bon fonctionnement, l'Angola était en train d'achever la ratification de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (Convention de Berne), de la Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome), du Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (Traité de Marrakech) et du Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles (Traité de Beijing). L'orientation de l'écosystème national des entreprises vers l'innovation et la diversification économique était une priorité nationale, dont l'objectif était d'attirer les investissements et de créer des centres d'innovation et de compétences. Le Ministère de l'enseignement supérieur, de la science, de la technologie et de l'innovation menait une étude sur l'innovation et l'esprit d'entreprise afin de stimuler l'innovation et d'augmenter ainsi la production nationale. Des accélérateurs de start-up et des projets scientifiques visant à transformer les systèmes agroalimentaires étaient également en cours de développement. L'OMPI avait apporté son appui par le biais de formations et d'ateliers, à la fois dans le cadre des mesures d'appui au reclassement des PMA et par l'intermédiaire de l'Académie de l'OMPI. Le CDIP devait continuer de diriger la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement. L'Angola avait coécrit la proposition de projet du CDIP pour les jeunes musiciens des pays lusophones et la considérait comme essentielle pour les artistes angolais. Le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés récemment adopté contribuerait à empêcher l'octroi inapproprié de brevets pour les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, ainsi que l'exploitation des ressources traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales sans partage des avantages découlant de leur commercialisation.

17. La délégation d'Antigua-et-Barbuda, s'alignant sur la déclaration faite par la délégation du Chili au nom du GRULAC et se félicitant de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, a déclaré que l'assistance de l'OMPI avait permis l'enregistrement des trois premières marques collectives du pays. L'OMPI avait également soutenu l'apiculture locale. Antigua-et-Barbuda travaillait avec des organismes gouvernementaux, tels que le Ministère de l'éducation, des sports et de l'industrie de la création, pour favoriser une meilleure compréhension de la propriété intellectuelle. Le gouvernement avait prévu d'organiser un atelier pour les jeunes plus tard dans l'année, en collaboration avec la Division de l'OMPI pour l'Amérique latine et les Caraïbes. L'OMPI avait soutenu la refonte du site Web de l'Office de la propriété intellectuelle et du commerce d'Antigua-et-Barbuda et avait contribué au passage au dépôt électronique dans le cadre du système de Madrid. L'Office avait organisé une campagne en ligne soulignant l'esprit d'innovation et de créativité du pays à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2024 et avait produit sa quatrième série de vidéos sur la propriété intellectuelle et les droits de propriété intellectuelle.

18. La délégation de l'Argentine s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Chili au nom du GRULAC et s'est félicitée de la situation financière positive de l'Organisation.

L'OMPI devait poursuivre la mise en œuvre transversale du Plan d'action pour le développement. L'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés avait été reçue avec enthousiasme et devait permettre d'étendre la protection des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés aux technologies qui leur étaient appliquées, en particulier les informations numériques sur les séquences de ressources génétiques. Les travaux de l'IGC devaient toutefois se poursuivre. La délégation de l'Argentine s'est dite convaincue que la prochaine conférence diplomatique pour l'adoption du DLT serait également couronnée de succès, montrant une fois de plus que l'OMPI pouvait obtenir des résultats pratiques et significatifs pour stimuler le développement dans tous ses États membres, ce qui démontrait la pertinence du multilatéralisme. Les États membres devaient favoriser les discussions de fond au sein de l'OMPI sur des questions telles que les défis auxquels étaient confrontés les artistes dans l'environnement numérique et l'IA. La délégation de l'Argentine a salué la coopération, l'assistance technique et le renforcement des capacités fournis par l'OMPI, y compris le renforcement des capacités en matière de ressources humaines offert aux pays en développement. La visite des représentants de l'OMPI à Buenos Aires en juin 2024 avait accéléré la finalisation des projets dans le pays. L'Argentine avait accueilli le programme régional de master en propriété intellectuelle, auquel avaient participé des étudiants de toute la région, et travaillait sur la quatrième phase du programme WIPO GREEN avec d'autres membres régionaux. Elle renforçait son réseau de CATI et prévoyait de signer un protocole d'accord avec WIPO Lex. Les offices de propriété industrielle et le bureau du droit d'auteur en Argentine avaient participé à de nombreux ateliers au cours des deux dernières années. Des projets et des programmes ambitieux avaient été menés à l'échelle nationale, en coordination avec les services gouvernementaux chargés de la santé et de la culture, ainsi qu'avec la bibliothèque du Congrès, en vue d'encourager l'utilisation des droits de propriété intellectuelle et de sensibiliser le public à cette question. L'OMPI devait continuer d'œuvrer en faveur d'un système d'innovation inclusif et équilibré qui tienne compte des besoins de tous les États membres, en gardant à l'esprit que les droits de propriété intellectuelle devaient servir à créer des emplois, à promouvoir l'investissement, à ajouter de la valeur aux exportations, à améliorer l'accès aux soins de santé et à soutenir les PME.

19. La délégation de l'Arménie a déclaré que les efforts visant à promouvoir et à protéger les droits de propriété intellectuelle et à encourager l'innovation avaient été soulignés lors d'une récente réunion entre le Premier ministre du pays et l'Office arménien de la propriété intellectuelle sur les activités et les défis de ce dernier dans ce domaine. Le Premier ministre avait souligné l'importance du renforcement des mécanismes de protection de la propriété intellectuelle pour le développement économique et l'amélioration de l'environnement d'investissement, conformément à la stratégie nationale de propriété intellectuelle élaborée avec le soutien de l'OMPI. L'Arménie avait pris des mesures pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle, conformément aux normes internationales, et pour sensibiliser le public à cette question. En 2023, un accord avait été signé avec l'Académie de l'OMPI pour établir un centre national de formation à la propriété intellectuelle. Un atelier régional sur la protection des indications géographiques, organisé conjointement avec l'OMPI, allait se tenir en Arménie en novembre 2024. Les indications géographiques avaient constitué une priorité majeure pour l'Arménie, étant donné qu'elles pouvaient préserver ses méthodes de production uniques et ses traditions culturelles. L'Arménie disposait d'un potentiel considérable à cet égard.

20. La délégation de l'Australie a déclaré que le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, dont l'adoption avait bénéficié d'une contribution inestimable du groupe de travail autochtone, contribuerait à soutenir l'intégrité culturelle et le potentiel économique des savoirs autochtones dans le système de la propriété intellectuelle. La prochaine conférence diplomatique pour l'adoption du DLT représentait une nouvelle occasion de démontrer qu'une collaboration pouvait apporter des avantages tangibles aux créateurs du monde entier. Le Gouvernement australien a lancé la quatrième édition du programme de fonds fiduciaire de l'Australie administré par l'OMPI, dont l'objectif était d'aider les pays de la région indo-pacifique à renforcer leurs capacités en matière de propriété

intellectuelle et à faciliter l'innovation en vue de relever des défis mondiaux tels que le changement climatique. L'Australie a félicité l'OMPI pour le dixième anniversaire du Consortium pour des livres accessibles et a exhorté les États membres à ratifier le Traité de Marrakech. L'Australie continuerait de soutenir les efforts visant à conclure un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion et la délégation s'est félicitée de l'échange d'informations sur les questions relatives à l'IA générative et au droit d'auteur.

21. La délégation de l'Autriche s'est associée aux déclarations faites par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres et par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B, y compris leurs condamnations de la guerre d'agression gratuite et injustifiée que la Fédération de Russie menait contre l'Ukraine. Les efforts déployés par l'OMPI pour reconstruire l'infrastructure ukrainienne de la propriété intellectuelle étaient louables. L'adoption consensuelle du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés avait démontré la résilience du système multilatéral, et la délégation s'est dite convaincue que le même esprit constructif prévaudrait lors de la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT. L'Autriche avait donné la priorité à la promotion des femmes dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, et avait soutenu la réduction de l'écart entre les hommes et les femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle. Le manque de chercheuses et d'inventrices avait un impact négatif sur les économies et les sociétés. L'OMPI a montré la voie à suivre à cet égard et l'Office autrichien des brevets a introduit un ensemble de mesures visant à accroître la participation des femmes à l'innovation. La propriété intellectuelle devait être envisagée de manière globale, étant donné que le monde était de plus en plus dominé par l'économie du savoir. L'OMPI menait le débat sur le financement adossé à la propriété intellectuelle et l'Autriche, en collaboration avec l'Organisation, avait mené la première étude nationale sur ce sujet. Le programme WIPO GREEN avait favorisé les transitions numérique et écologique en proposant des conseils et des subventions aux développeurs de technologies vertes. L'Autriche figurait parmi les plus grands innovateurs verts d'Europe, le nombre de ses brevets verts ayant triplé au cours des 20 dernières années. Pour célébrer son 125^e anniversaire, l'Office autrichien des brevets accueillera une conférence internationale sur la propriété intellectuelle consacrée aux transitions numérique et écologique, à laquelle le Directeur général devait assister.

22. La délégation de l'Azerbaïdjan a déclaré que la propriété intellectuelle à l'appui de l'innovation avait été privilégiée dans les réformes ambitieuses du pays, au même titre que l'entrepreneuriat créatif, l'investissement et les marchés concurrentiels. Ces priorités étaient reflétées dans Azerbaijan 2030: National Priorities plan and the Social and Economic Development Strategy for 2022–2026 (Azerbaïdjan 2030 : Plan des priorités nationales et stratégie de développement économique et social pour 2022-2026), conformément au Plan stratégique à moyen terme de l'Organisation. L'Azerbaïdjan souhaitait développer les capacités d'innovation locales et l'économie nationale de la création, notamment par la création de villes et villages intelligents sur des territoires libérés de l'occupation. Le projet de législation tenait compte de l'interaction entre droit d'auteur et propriété industrielle, ainsi que des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Le système national Panah, récemment mis en place et intégré à l'IPAS, devait accélérer la transformation numérique des procédures administratives. Fondé sur le principe du guichet unique, il s'agissait d'une plateforme conçue pour communiquer sans contact avec les candidats par le biais d'un espace numérique unique accessible de n'importe où et à n'importe quel moment. Le système national de la propriété intellectuelle se caractérisait par des registres ouverts, des procédures de demande simplifiées, des délais d'examen réduits et une activité accrue en matière de brevets. En outre, des départements de la propriété intellectuelle avaient été créés dans deux universités depuis 2022. La Conférence des Nations Unies sur le changement climatique de 2024, qui se tiendrait à Bakou, serait l'occasion d'examiner une série de questions liées à la propriété intellectuelle.

23. La délégation des Bahamas s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Chili au nom du GRULAC. Comme beaucoup d'autres petits États insulaires en développement (PEID), les Bahamas avaient dû relever des défis en matière de renforcement des capacités. L'État s'est félicité des possibilités de formation et autres opportunités offertes par l'OMPI pour relever ces défis, en particulier le Plan d'action pour la diversité géographique en matière de ressources humaines, qui offrait aux citoyens des États membres de l'OMPI une expérience internationale précieuse et renforçait les capacités locales en matière d'élaboration, de suivi et de mise en œuvre de la politique de propriété intellectuelle. Les Bahamas appréciaient grandement le Plan pour le développement et se réjouissaient de l'appui apporté à de nombreux projets de propriété intellectuelle dans le monde en développement, en particulier dans la région du GRULAC. Les Bahamas continueraient de renforcer leur partenariat avec l'OMPI, dont l'assistance avait été fondamentale pour la mise à niveau et l'amélioration du cadre de la propriété intellectuelle du pays, actuellement soumise à une réforme législative.

24. La délégation du Bangladesh s'est associée à la déclaration faite par la délégation de la République islamique d'Iran au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et s'est félicitée de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, espérant que le même esprit de multilatéralisme prévaudrait lors de la prochaine conférence diplomatique pour l'adoption du DLT. Le Bangladesh avait intensifié ses efforts, en collaboration avec l'OMPI, pour moderniser son système national de la propriété intellectuelle. Rien qu'en 2023, la loi sur le droit d'auteur, la loi sur les brevets et la loi sur les dessins et modèles industriels avaient été mises à jour. Puisque le Bangladesh sortirait de la catégorie des PMA en 2026, il collaborait avec l'OMPI pour parachever l'assistance technique dans le cadre des mesures d'appui au reclassement des PMA. Le projet national visant à aider les femmes chefs de petites entreprises à comprendre l'importance de la propriété intellectuelle avait été achevé avec succès en avril 2024. Soutenu par la Division de l'OMPI pour l'Asie et le Pacifique, le Bangladesh avait également aidé deux industries à développer leur marque, ce qui avait abouti à la création d'une marque collective et de plusieurs marques individuelles. Afin de promouvoir un régime de la propriété intellectuelle équitable et équilibré à l'échelle mondiale, l'action de l'Organisation devait être axée sur le développement, guidée par la demande et transparente, en fonction des besoins précis et des niveaux de développement des pays. Cela pourrait, à terme, contribuer à la mise en œuvre du programme de développement et à la réalisation des ODD. Il restait nécessaire de garantir une représentation géographique plus équitable de tous les groupes régionaux au sein des organes de prise de décisions et du personnel de l'OMPI, et d'intégrer cette approche dans l'ensemble des activités de l'Organisation.

25. Notant le rôle clé de la propriété intellectuelle dans la réalisation des ODD, la délégation du Bélarus a déclaré que la coopération avec l'OMPI était une priorité nationale. Les efforts déployés par le pays pour développer son secteur de l'innovation étaient toutefois entravés par la politique de sanctions destructrice appliquée par certains pays et par leurs tentatives de politiser le travail des organisations internationales. En conséquence, les déposants qui s'efforçaient de faire partie de la communauté technique et économique internationale n'avaient pas été en mesure d'utiliser pleinement le système de la propriété intellectuelle. Pire encore, cette situation constituait une menace sérieuse pour les principes fondamentaux du système mondial de la propriété intellectuelle. Il était devenu plus important que jamais de maintenir un dialogue professionnel et multilatéral fondé sur les principes d'ouverture et de participation égale de toutes les parties. Le Bélarus a déclaré tout mettre en œuvre pour contribuer à l'instauration d'un dialogue constructif avec tous les États membres.

26. La délégation du Belize a déclaré que l'Office de la propriété intellectuelle du Belize (BELIPO) avait été particulièrement actif au cours de l'année précédente, ce qui reflétait l'incidence positive de l'action de l'OMPI et du projet relatif aux droits de propriété intellectuelle et à l'innovation (projet CarIPI) du Forum des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (CARIFORUM). Avec l'aide de l'OMPI et du projet CarIPI, le Belize avait achevé son projet de

numérisation. Toutes les données relatives aux marques, aux brevets et aux dessins et modèles industriels avaient été mises à disposition sous forme électronique, ce qui avait permis au pays d'adhérer à la Base de données mondiale sur les marques et à l'outil de recherche TMview. Le Belize avait également introduit le service de dépôt électronique du système de Madrid afin de simplifier les demandes internationales. Le passage à IPAS 4.0 avait considérablement amélioré l'efficacité opérationnelle du pays, le rapprochant de la réalisation des objectifs de la stratégie de développement à moyen terme du Plan Belize pour 2022-2026. Le groupe de travail national sur la propriété intellectuelle, composé de représentants des secteurs public et privé, avait été réactivé et un service spécialisé dans les brevets avait été créé pour améliorer le traitement des demandes. Le Belize avait prévu de signer un protocole d'accord avec le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI afin de promouvoir le règlement extrajudiciaire des litiges.

27. La délégation du Bhoutan, se félicitant de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, a déclaré que le Bhoutan avait mis en place un cadre solide en matière de propriété intellectuelle. L'une des priorités du pays était d'augmenter la part de l'économie numérique dans son produit intérieur brut (PIB) et le Bhoutan avait l'intention d'adhérer à cinq instruments juridiques relatifs à la propriété intellectuelle afin d'atteindre cet objectif. Le Bhoutan s'attacherait également à améliorer son système IPAS, à renforcer les programmes de sensibilisation à la propriété intellectuelle afin de favoriser une culture des droits de propriété intellectuelle et un environnement propice à l'innovation, et à réviser les lois et la politique en matière de propriété intellectuelle afin de protéger et de stimuler l'innovation. La coopération internationale et les partenariats étaient essentiels pour relever les défis posés par le paysage moderne de la propriété intellectuelle. La délégation du Bhoutan a salué le partenariat de son pays avec l'OMPI et les avantages découlant du partage des connaissances et des ressources.

28. La délégation de la Bolivie (État plurinational de) s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Chili au nom du GRULAC. Le pays avait continué d'œuvrer en faveur d'un système de la propriété intellectuelle équilibré et efficace qui favoriserait le développement économique, protégerait les titulaires de droits, encouragerait la science et l'innovation, faciliterait l'accès à la technologie et contribuerait à la protection de la culture et des savoirs de ses communautés. L'OMPI avait joué un rôle majeur dans le renforcement des capacités, la coopération et l'assistance technique, et dans l'appui aux États membres souhaitant créer des opportunités pour les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les producteurs ruraux, ainsi que renforcer les MPME et les secteurs prioritaires. L'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés avait constitué une étape historique vers un système des brevets équilibré et la prévention de l'appropriation illicite des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés. Les ressources et les connaissances du pays et de ses peuples autochtones avaient une valeur incalculable et étaient au cœur de l'identité nationale. L'État plurinational de Bolivie, qui s'était longtemps battu pour protéger ces ressources et ces connaissances, attendait avec intérêt l'entrée en vigueur du traité et la délégation a souligné que l'IGC devait poursuivre ses travaux sur les questions connexes. La délégation a dit attendre avec impatience la prochaine conférence diplomatique pour l'adoption du DLT et a préconisé des efforts accrus qui permettraient de mettre en œuvre le programme de développement. Le projet d'enregistrement des marques collectives des entreprises locales avait été encouragé au niveau national en tant qu'aspect transversal du développement économique; l'OMPI avait apporté un soutien bienvenu à l'enregistrement de la marque collective Miel del Chaco Chuquisaqueño et les efforts de la Division de l'OMPI pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour accroître la coopération avec le pays avaient également été salués.

29. La délégation du Botswana s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains et s'est félicitée de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. L'esprit

de coopération qui avait marqué les négociations du traité devait éclairer l'examen de toutes les questions critiques. L'adoption au niveau national et la mise en œuvre du traité profiteraient aux communautés locales du Botswana et contribueraient à la préservation des ressources génétiques associées aux connaissances et pratiques traditionnelles, protégeant ainsi l'environnement. Le Gouvernement du Botswana menait un projet consacré aux remèdes traditionnels en coopération avec les praticiens dans le domaine des savoirs traditionnels, qui constituerait une référence essentielle lorsqu'il s'agirait de mobiliser les parties prenantes en vue de la signature du traité par le pays. Le Botswana travaillait sans relâche à la mise en place de son système de la propriété intellectuelle et avait été le premier pays africain dans lequel l'OMPI avait déployé un système IPAS et des modules de dépôt électronique. Le dépôt en ligne des demandes de titres de propriété intellectuelle avait commencé, et une plateforme publique complète de dépôt électronique des demandes de propriété intellectuelle serait lancée plus tard en 2024. Cela permettrait d'améliorer l'expérience des clients, d'accroître l'efficacité de la prestation de services et, éventuellement, de stimuler les recettes. Le gouvernement avait augmenté le budget alloué à la recherche-développement et à d'autres initiatives destinées à favoriser la création, la protection et la commercialisation des produits de la propriété intellectuelle. Il cherchait à améliorer le paysage national de la propriété intellectuelle et à renforcer la contribution du pays au paysage mondial de la propriété intellectuelle.

30. La délégation du Brésil a déclaré que l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés avait été une réalisation historique du système mondial de la propriété intellectuelle, qui avait renouvelé la confiance à l'égard du multilatéralisme. Le Brésil avait contribué à l'obtention du consensus nécessaire et la délégation a dit espérer que la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT connaîtrait le même succès. Le Brésil avait manifesté son espoir que le système de la propriété intellectuelle fonctionne pour tous les pays, groupes sociaux et communautés. Le pays s'efforçait d'utiliser davantage de langues, y compris le portugais, dans les systèmes d'enregistrement et d'information, et de défendre les créateurs humains contre l'utilisation abusive de leurs œuvres. Un débat structuré et transversal sur le numérique et l'IA s'avérait nécessaire. En ce qui concerne le travail de l'OMPI en matière d'établissement de normes et son Plan d'action pour le développement, les projets devaient être adaptés aux priorités, aux besoins et aux aspirations des pays en développement. La possibilité d'établir des rapports pour les futures réunions des assemblées sur la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement dans le cadre d'un point de l'ordre du jour devait être envisagée. L'OMPI devait devenir plus représentative de la diversité de ses États membres et de leur large gamme d'intérêts. Les critères de représentation géographique parmi les fonctionnaires de l'Organisation, en particulier au niveau décisionnel, devaient être mis à jour, mais pas au détriment d'un modèle fondé sur le mérite et en gardant à l'esprit la nécessité de la parité des sexes. À cet égard, l'Amérique latine avait été sous-représentée. Le Brésil s'est félicité des partenariats avec les différents secteurs de l'OMPI et d'autres offices nationaux de propriété intellectuelle, y compris les partenariats Sud-Sud. Une série de projets novateurs impliquant le GRULAC avaient été menés avec succès en collaboration avec l'OMPI.

31. La délégation du Burkina Faso a souscrit à la déclaration prononcée par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains et a mis en lumière l'appui croissant apporté par l'OMPI à l'endroit des petites et moyennes entreprises et des entrepreneuses. Elle a indiqué qu'en dépit de la crise sécuritaire à laquelle faisait face le Burkina Faso, le gouvernement demeurerait attaché à accorder toute la place qui leur revenait à l'innovation et à la propriété intellectuelle, afin de stimuler le développement socioéconomique et culturel de son pays. De nouvelles initiatives avaient été lancées afin de promouvoir les produits locaux, sous le label "Made in Burkina", notamment le "poulet bicyclette" et les "noix tigrées". Dans le domaine du droit d'auteur, le gouvernement avait amélioré le cadre juridique et institutionnel de l'organisation nationale de gestion collective, y compris avec la création de nouvelles agences dans plusieurs régions du pays. Toutefois, le Burkina Faso recherchait une assistance technique supplémentaire de la part de ses partenaires et de l'OMPI, notamment dans le cadre

de la mise en œuvre de sa stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle. Cet appui pourrait également être axé sur la protection au niveau international de l'indication géographique protégée "le Chapeau de Saponé". En ce qui concerne la propriété littéraire et artistique, il était nécessaire de renforcer le dispositif de collecte des droits sur les exploitations faites par les plateformes numériques, de mesurer l'impact socioéconomique du droit d'auteur et des droits connexes au Burkina Faso, de mettre en place un système de prévoyance sociale pour les artistes, ainsi que de construire le nouveau siège de l'organisation de gestion collective des droits. La délégation du Burkina Faso a salué l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, et a dit espérer que la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT s'inscrirait dans la même dynamique. Le Directeur général a été invité à prendre part à la conférence ministérielle sur les dessins et modèles industriels, coorganisée avec l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), que le Burkina Faso accueillerait en octobre 2024.

32. La délégation du Cabo Verde a déclaré que le droit à la liberté de création intellectuelle, culturelle et scientifique était inscrit dans la Constitution du pays. En 2022, le Gouvernement du Cabo Verde avait approuvé sa politique et sa stratégie nationales en matière de propriété intellectuelle, avec l'appui essentiel de l'OMPI, et avait entrepris d'adhérer à divers instruments et protocoles de l'OMPI et de l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO). Elle avait déjà signé le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Le gouvernement, soutenu par des partenaires internationaux et régionaux, avait mis en œuvre des initiatives visant à renforcer le cadre de la propriété intellectuelle et à accroître la capacité des organismes nationaux de propriété intellectuelle. Il s'agissait notamment de réviser le code de la propriété industrielle, de publier des règlements en vertu de la loi sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, de sensibiliser le public et de promouvoir la propriété intellectuelle auprès des entrepreneurs, des start-up, des sociétés, des universités et des instituts de recherche-développement au moyen de projets tels que le programme de l'OMPI en faveur des CATI et le projet sur la propriété intellectuelle en tant qu'accélérateur de l'esprit d'entreprise chez les jeunes. Le pays avait également renforcé la protection des produits et de la culture locale grâce aux appellations d'origine et à la marque "Made in Cabo Verde".

33. La délégation du Cambodge s'est associée aux déclarations faites par la délégation de la République islamique d'Iran au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et par la délégation de la République démocratique populaire lao au nom de l'ASEAN. L'assistance fournie par l'OMPI avait permis au Cambodge de mettre en place le cadre juridique et réglementaire nécessaire pour gérer et développer efficacement la propriété intellectuelle, libérant ainsi le potentiel de lancement des indications géographiques, de mise en œuvre complète du système IPAS et de renforcement des capacités des PME, en particulier des femmes chefs d'entreprise. Un protocole d'accord serait signé entre le Comité national de la propriété intellectuelle du Cambodge et l'OMPI, concernant un programme national de propriété intellectuelle. L'OMPI avait joué un rôle essentiel dans la mise en place d'un système de propriété intellectuelle efficace pour favoriser l'innovation et la créativité, stimuler les progrès de la science et de la technologie et promouvoir la croissance économique, ainsi que dans la reconnaissance des avantages potentiels d'une approche plus globale, à plus long terme et fondée sur des projets de planification et de mise en œuvre de la coopération technique. La délégation a ajouté que de nouveaux accords devraient façonner la propriété intellectuelle dans la région de l'ASEAN au cours des prochaines années. Le plan d'action de l'ASEAN sur les droits de propriété intellectuelle pour 2016-2025 arriverait bientôt à échéance, et le groupe de travail de l'ASEAN sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle avait commencé à préparer un plan d'action post-2025, qui intégrerait les nouvelles technologies, la révolution numérique et l'apprentissage automatique. Le Cambodge considérait qu'une politique de propriété intellectuelle saine était essentielle au développement économique inclusif et à la réduction de la pauvreté, et il souhaiterait recevoir une aide supplémentaire de l'OMPI et d'autres partenaires de développement pour promouvoir les produits locaux,

améliorer l'administration de la propriété intellectuelle, encourager l'innovation et l'application des droits et faire face à l'évolution de l'environnement mondial de la propriété intellectuelle.

34. La délégation du Cameroun a déclaré se rallier à la déclaration prononcée par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains. Elle a déclaré que l'amélioration des conditions de vie et le développement économique des États passait inéluctablement par la maîtrise des questions de propriété intellectuelle, qui pouvait être obtenue en renforçant la coopération multilatérale. La récente visite effectuée par le Directeur général au Cameroun avait été l'occasion d'examiner l'appui aux PME, la promotion du tourisme gastronomique, les indications géographiques, ainsi que le droit d'auteur et les droits connexes. Le Cameroun intégrait dans sa législation les dispositions des traités administrés par l'OMPI et allait ratifier le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Le Parlement venait d'adopter trois lois relatives aux traités administrés par l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes et les instruments seraient bientôt déposés auprès de l'OMPI. Le Cameroun a dit attendre avec intérêt la prochaine conférence diplomatique pour l'adoption du DLT et a invité l'OMPI à axer ses initiatives au Cameroun sur la lutte contre les maladies et la rééducation des victimes d'accidents de travail au moyen de la propriété intellectuelle.

35. La délégation du Canada s'est dite satisfaite de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et a déclaré qu'elle était convaincue que la prochaine conférence diplomatique pour l'adoption du DLT serait également couronnée de succès si elle était abordée dans le même esprit. La délégation a accueilli favorablement la poursuite des discussions de l'OMPI sur les technologies de pointe telles que l'intelligence artificielle, a soutenu ses efforts continus concernant le financement adossé à la propriété intellectuelle et souhaitait poursuivre les échanges sur les questions relatives aux brevets essentiels à l'application d'une norme et à leur concession sous licence à des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires (clauses FRAND). Depuis qu'il avait annoncé son intention de moderniser son régime de propriété intellectuelle 10 ans auparavant, le Canada avait adhéré à cinq traités internationaux de propriété intellectuelle et était devenu le quatrième membre le plus désigné du système de Madrid et le septième membre le plus désigné du système de La Haye. Quelque 83% des demandes de brevet reçues dans le pays avaient été déposées au moyen du système du PCT, ce qui soulignait l'importance des efforts déployés par l'OMPI pour renforcer un système mondial de la propriété intellectuelle fondé sur des règles. En 2023, l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (CIPO) avait fondamentalement amélioré son service clientèle en mettant les taxes à jour pour garantir la viabilité financière, en doublant la capacité d'examen des marques pour répondre à la demande, en augmentant les ressources pour soutenir les groupes sous-représentés tels que les femmes, les autochtones et les entrepreneurs noirs, en mettant en œuvre des initiatives de pointe en matière de données et de recherche et en se préparant à lancer un nouveau système informatique de gestion des brevets, tant en amont qu'en aval. La délégation avait soutenu l'ordre du jour des assemblées actuelles, en particulier la discussion importante et factuelle du point 18 concernant l'appui apporté par l'OMPI au secteur ukrainien de l'innovation et de la créativité. Elle a indiqué sa volonté de renforcer la coopération avec l'OMPI et ses partenaires internationaux afin de garantir un système international de la propriété intellectuelle efficace et équilibré.

36. La délégation du Chili, parlant à titre national, s'est associée à la déclaration qu'elle avait faite au nom du GRULAC. Un système de la propriété intellectuelle efficace et équilibré était nécessaire pour promouvoir la connaissance, la culture, l'innovation et la technologie au profit de toutes et de tous et pour relever les défis sociaux, environnementaux et économiques mondiaux. Le Chili avait approuvé la mise en œuvre des 45 recommandations du Plan d'action pour le développement et a salué le travail important du CDIP, de l'IGC et du SCCR. L'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés avait été un événement marquant pour les États membres, l'OMPI et le

multilatéralisme, et avait démontré à quel point il était important de relever avec prudence mais détermination les défis croissants liés à la propriété intellectuelle et à l'intelligence artificielle. L'OMPI avait collaboré avec l'Institut national de la propriété industrielle (INAPI) dans le cadre d'initiatives telles que l'Académie INAPI, WIPO GREEN, INAPI Running et le réseau latino-américain sur la propriété intellectuelle et la parité des sexes. En outre, l'INAPI avait fêté en 2024 ses 10 ans en tant qu'administration chargée de la recherche internationale et administration chargée de l'examen préliminaire international dans le cadre du PCT.

37. La délégation de la Colombie a déclaré que l'OMPI était un allié stratégique dans la mise en œuvre des transformations sociales nécessaires pour parvenir à un développement véritablement durable et faire face aux crises mondiales. La politique de réindustrialisation menée par le Gouvernement colombien reposait sur des piliers stratégiques clairs visant à stimuler le développement en ciblant les secteurs auparavant inexploités de la transition énergétique, de l'industrialisation agricole utilisant la technologie et la souveraineté alimentaire, de la réindustrialisation du secteur de la santé, de l'exploitation de l'industrie de la défense pour les secteurs civils de l'économie, ainsi que des territoires et de leur environnement commercial. En conséquence, le gouvernement avait donné la priorité aux programmes destinés aux chercheurs, aux innovateurs et aux entrepreneurs, en mettant l'accent sur les MPME, les jeunes, les femmes et les initiatives soutenant l'économie populaire. Le plan de développement national avait intégré les aspects transversaux de la propriété intellectuelle, ce qui en faisait un outil important pour la promotion de la durabilité et de l'innovation. L'OMPI avait joué un rôle clé dans la mise en place d'un système de la propriété intellectuelle équilibré, souple et ouvert à toutes et à tous et dans l'élaboration de nouvelles approches pour relever les défis mondiaux et technologiques. Elle devait poursuivre ses efforts visant à mettre l'innovation et la propriété intellectuelle au service de la santé publique, du changement climatique et de la sécurité alimentaire, ainsi que de la réalisation des ODD. L'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés avait constitué une étape importante dans la sauvegarde des intérêts de la Colombie, pays très diversifié qui avait tout intérêt à faire connaître les droits de propriété intellectuelle et à adopter une approche différenciée de leur utilisation. Le pays souhaitait également élaborer des stratégies de reconnaissance des savoirs traditionnels fondées sur le développement individuel et social, et promouvoir l'innovation, la culture et la transformation productive. Le traité avait été un premier pas. Les discussions devaient se poursuivre sur des instruments contraignants visant à promouvoir la divulgation de l'origine des ressources génétiques et à protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales lorsque leur utilisation conduisait à l'octroi de droits de propriété intellectuelle sur la base d'un accès non autorisé. Il convenait de poursuivre les initiatives visant à rapprocher les communautés locales, les groupes ethniques et les minorités du système de la propriété intellectuelle et à promouvoir la protection et l'utilisation des signes collectifs emblématiques de la réputation de leur pays, de leur culture et de leur développement économique. La Colombie s'efforçait de combler le fossé entre les hommes et les femmes en matière de propriété intellectuelle. La propriété intellectuelle ne devait pas être un obstacle à l'accès aux connaissances, mais plutôt un outil permettant de les diffuser. Les États membres devaient veiller à ce que les connaissances soient utilisées efficacement pour atténuer le changement climatique. Des programmes institutionnels devaient être élaborés pour promouvoir la science ouverte et la participation citoyenne au développement et à l'accès à la connaissance. La Colombie s'était tournée vers l'OMPI pour aider les inventeurs à utiliser les actifs incorporels et les droits de propriété intellectuelle afin de consolider l'innovation. La décision prise en 2019, en vertu de laquelle la Colombie avait été désignée pour accueillir un bureau extérieur de l'OMPI, devait être mise en œuvre. L'extension du réseau de bureaux régionaux contribuerait de manière significative à la réalisation des ODD.

38. La délégation du Congo s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains. L'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés permettrait une protection plus

solide des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés des peuples autochtones et des communautés locales, tout en garantissant un cadre protecteur pour l'innovation. Il était à espérer que la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT se déroulerait dans le même esprit. La promotion de l'innovation et de la créativité, en vue du développement économique, social et culturel, dépendait d'un système de la propriété intellectuelle efficace et équilibré. La participation du Directeur général, le mois précédent, à la première édition de la Conférence des directeurs d'offices de propriété intellectuelle des États membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) avait donc été très appréciée. L'objectif de cette conférence était d'examiner l'importance croissante de la propriété intellectuelle dans les politiques économiques nationales et de promouvoir les meilleures pratiques en la matière. Le développement pouvait être compris comme le degré de satisfaction des besoins d'une population, qui évoluaient eux-mêmes en fonction de la qualité de vie. La propriété intellectuelle se trouvait au cœur de cette problématique de développement des avantages compétitifs et les pays qui souhaitaient innover devaient partir de ce que faisaient leurs concurrents et apporter un plus par rapport aux solutions proposées. La délégation du Congo a jugé nécessaire la pleine mise en œuvre des recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement.

39. La délégation de la Côte d'Ivoire a souscrit à la déclaration faite par le Kenya au nom du groupe des pays africains et a salué la contribution de l'OMPI à la réalisation du développement durable en matière d'industrie, d'innovation et d'infrastructures résilientes qui profitent à toutes et à tous. La propriété intellectuelle était une partie importante de la stratégie de développement du gouvernement. Des efforts étaient déployés afin d'élargir l'assiette de la perception des droits à toutes les formes d'exploitation des œuvres littéraires et artistiques, et le gouvernement était en train d'achever la restauration du Bureau ivoirien du droit d'auteur. Le pays accordait une place stratégique à l'innovation et à la valorisation des produits du terroir par le système des indications géographiques et des marques collectives. La Côte d'Ivoire avait bénéficié du soutien de l'OMPI dans le cadre de projets d'envergure, notamment l'élaboration de la politique nationale de propriété intellectuelle, la labellisation du beurre de karité, l'accompagnement des PME dans l'élaboration de stratégies basées sur les dessins et modèles industriels.

40. La délégation de la Croatie s'est dite satisfaite de la situation financière saine de l'Organisation, en dépit de l'évolution négative du contexte mondial, et a déclaré soutenir ses objectifs et reconnaître son rôle essentiel dans le développement du système mondial de la propriété intellectuelle. La Croatie espérait reproduire le succès rencontré avec l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés lors de la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT. La Croatie avait souscrit aux priorités de l'Organisation concernant la transition verte et numérique et l'appui aux PME dans l'écosystème de la propriété intellectuelle et la délégation s'est félicitée de la publication récente de deux guides de l'OMPI, intitulés respectivement *Intelligence artificielle générative : naviguer dans le système de la propriété intellectuelle* et *Préparer l'écosystème de l'innovation à l'intelligence artificielle – Instrument relatif aux politiques de propriété intellectuelle*. Le projet de l'Organisation concernant la propriété intellectuelle et les technologies de pointe avait constitué un moyen précieux d'échanger des informations. En ce qui concerne la situation en Ukraine, la délégation estimait que la Fédération de Russie devait respecter le droit international et mettre immédiatement fin à l'agression militaire, et que l'OMPI devait suspendre les activités du bureau de l'OMPI dans la Fédération de Russie. La présence sur leur territoire d'un bureau extérieur de l'OMPI était un privilège dont seuls quelques États membres jouissaient. Il ne s'agissait ni d'un droit ni d'une condition préalable pour coopérer avec l'OMPI ou recevoir une assistance technique de sa part. La délégation de la Croatie a accueilli favorablement le rapport du Secrétariat sur l'Ukraine (A/65/7), dans lequel il était reconnu que le pays avait toujours besoin d'aide pour reconstruire son infrastructure de propriété intellectuelle.

41. La délégation de Cuba a déclaré que les considérations relatives à la propriété intellectuelle étaient intégrées à la politique nationale de développement, en particulier en ce qui concerne la science, la technologie et l'innovation, ainsi que le commerce. La science, la technologie et l'innovation avaient joué un rôle clé dans le développement socioéconomique de Cuba. Son système de santé publique et ses industries biotechnologiques et pharmaceutiques lui avaient permis de faire face à la pandémie de COVID-19 avec ses propres ressources et de sauver des vies sur son territoire et à l'étranger. En réponse à l'intensification du blocus imposé par les États-Unis d'Amérique, Cuba avait mobilisé la communauté scientifique dans la recherche de solutions, créé de nouvelles voies économiques pour stimuler l'innovation et réformé la gouvernance dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation. Dans ce domaine, Cuba avait promu un système large et inclusif qui reconnaissait tous les acteurs économiques et sociaux, favorisait le développement local et encourageait la participation du public à la formulation des politiques. Parmi les secteurs clés se trouvaient la transformation numérique, les nanotechnologies, la nouvelle biologie et l'IA. La gestion de la propriété intellectuelle était essentielle dans ces domaines. L'efficacité du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés dépendrait de son entrée en vigueur rapide et de l'engagement des États membres à élargir son champ d'application, en définissant un système international des brevets plus équitable et plus transparent. Les travaux de l'IGC sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles devaient se poursuivre. Une perspective de développement devait être intégrée dans toutes les activités de l'OMPI et les 45 recommandations du Plan d'action pour le développement devaient être pleinement mises en œuvre. L'accent mis sur le rôle des femmes dans le développement des connaissances et l'utilisation des droits de propriété intellectuelle a été salué. L'intégration des ODD dans les initiatives de l'OMPI avait constitué un défi supplémentaire. Le Comité permanent du droit des brevets (SCP) devait continuer de mener des études sur les limitations et les exceptions relatives aux droits de propriété industrielle, fournir des mises à jour régulières sur les initiatives concernant les bases de données accessibles au public et partager des informations sur la brevetabilité des inventions ayant utilisé l'IA ou ayant été créées par celle-ci. Les négociations sur l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles devaient tenir compte des intérêts de tous les États membres, en particulier de l'assistance technique et de la divulgation de l'origine des savoirs traditionnels associés aux dessins et modèles. L'OMPI avait soutenu le renforcement des capacités dans le système national de la propriété industrielle et fourni une assistance technique et une formation sur le PCT et le système de Madrid. Les activités d'enseignement et de promotion de l'Académie étaient louables.

42. La délégation de Chypre s'est associée aux déclarations faites par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres et par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B. La conclusion du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés était un exemple de la manière dont l'inclusivité et la collaboration avaient permis de relever des défis complexes en matière de propriété intellectuelle et de promouvoir un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace. Chypre avait réalisé des progrès significatifs dans l'amélioration de son paysage de la propriété intellectuelle, l'alignement de son cadre juridique sur les normes internationales et la promotion d'un environnement robuste en matière de propriété intellectuelle. Elle avait mis en œuvre des mesures visant à renforcer la protection de la propriété intellectuelle, à encourager l'innovation et la créativité et à améliorer les mécanismes d'application des droits pour lutter contre les atteintes à la propriété intellectuelle et la contrefaçon. Elle avait établi l'autorité chypriote chargée du droit d'auteur, tandis que l'office national de la propriété intellectuelle fournissait des services efficaces d'enregistrement et de gestion de la propriété intellectuelle, ainsi que des conseils et un appui aux particuliers et aux entreprises. Chypre encourageait l'éducation et la sensibilisation à la propriété intellectuelle au moyen de séminaires, d'ateliers et d'initiatives conjointes avec des établissements d'enseignement. La délégation a indiqué qu'elle s'alignait sur l'objectif de l'OMPI de favoriser l'innovation et la créativité au niveau mondial et collaborerait étroitement

l'OMPI et d'autres organismes internationaux afin de promouvoir un système de la propriété intellectuelle dynamique et efficace.

43. La délégation de la République tchèque, s'alignant sur les déclarations faites par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres et par la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, s'est déclarée solidaire de l'Ukraine et a condamné les opérations militaires menées par la Fédération de Russie dans ce pays. Les mesures de soutien mises en place par l'OMPI pour aider à reconstruire le secteur de l'innovation et de la créativité et le système de la propriété intellectuelle ukrainiens avaient été bien accueillies et devaient être maintenues aussi longtemps que nécessaire. Des systèmes de droits de propriété intellectuelle efficaces et accessibles étaient essentiels pour favoriser l'innovation et la créativité, fournir un cadre juridique pour l'investissement et la commercialisation des créations intellectuelles, et réglementer le partage des connaissances et le transfert de technologie pour la croissance économique et sociale. La République tchèque avait soutenu toutes les activités de l'OMPI qui tenaient compte des besoins des utilisateurs des systèmes de propriété intellectuelle, en particulier des PME. Elle avait attaché une grande importance à l'amélioration continue du PCT et des systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne et la délégation s'est félicitée de l'adhésion récente de Djibouti, du Portugal, de Sao Tomé-et-Príncipe et du Sénégal à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques. Des efforts soutenus et ciblés avaient été nécessaires pour augmenter le nombre de membres du système de Lisbonne, et la décision de reconduire le groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne en 2025 était donc la bienvenue. La délégation de la République tchèque s'est félicitée de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, s'est déclarée prête à participer à la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT et est restée déterminée à parvenir à un consensus sur un traité international relatif à la protection des organismes de radiodiffusion. Les discussions au sein du SCCR sur le droit de suite devaient être prioritaires si l'ordre du jour du comité devait être élargi. Le SCP devait se concentrer davantage sur les aspects techniques de l'harmonisation du droit matériel des brevets. Les États membres tireraient profit d'un partage régulier des connaissances et des informations sur l'utilisation de l'IA dans les procédures d'examen de la propriété intellectuelle au sein des offices nationaux de la propriété intellectuelle, et l'attention accrue portée à la brevetabilité des inventions liées à l'IA a été accueillie favorablement. Le gouvernement accordait une grande importance aux activités du CDIP, appuyait les activités d'assistance technique de l'OMPI et restait déterminé à parvenir à un accord au sein de l'IGC sur un programme de travail raisonnable pour l'exercice biennal 2024-2025. La République tchèque avait soutenu l'action du Comité consultatif sur l'application des droits et s'est félicitée de l'engagement croissant des États membres de toutes les régions dans ses activités. Elle a félicité l'OMPI pour la formation et l'enseignement en matière de propriété intellectuelle dispensés par son Académie à l'appui des efforts déployés pour élaborer des politiques de propriété intellectuelle à l'intention des universités et des instituts de recherche publics. La Division de l'OMPI pour les pays en transition et les pays développés avait fait preuve d'une coopération et d'une assistance excellentes, tout en faisant mieux connaître la propriété intellectuelle et les nouveaux services de l'OMPI. La coopération avec l'OMPI dans le domaine de la médiation avait permis à la République tchèque d'encourager l'utilisation du règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle. La délégation ferait davantage pour sensibiliser les utilisateurs et les praticiens nationaux de la propriété intellectuelle à ce mode de règlement et aux services de médiation.

44. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a déclaré que l'utilisation accrue des systèmes d'enregistrement internationaux, les adhésions aux traités administrés par l'OMPI et l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés soulignaient toutes la nécessité de développer le système de la propriété intellectuelle compte tenu des nouvelles exigences. La protection de la propriété intellectuelle était essentielle à la réalisation des ODD. D'importants écarts

subsistaient entre les pays en matière de protection de la propriété intellectuelle et les atteintes aux actifs de propriété intellectuelle des pays en développement persistaient. Les efforts déployés par la communauté internationale pour établir un système équitable de protection de la propriété intellectuelle avaient été entravés par les attitudes égoïstes de certains pays et les résultats pourraient nécessiter des décennies de discussion, comme l'illustraient le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et l'éventuel traité sur le droit des dessins et modèles. L'OMPI devait se concentrer sur le perfectionnement d'un système mondial de propriété intellectuelle équilibré et harmonisé et sur la promotion d'un développement sain de la science et de la technologie. L'impact de l'IA suscitait de plus en plus d'inquiétudes et l'OMPI devait établir des règles éthiques pour garantir que l'IA se développe d'une manière universellement avantageuse. La science et la technologie devaient être utilisées pour préserver la dignité humaine et non être utilisées de manière abusive pour perpétuer l'inégalité et l'injustice ou pour tenter d'en faire la propriété exclusive de groupes privilégiés. Les sinistres tentatives de politiser l'ordre du jour et les activités de l'OMPI ne devaient pas être autorisées. La protection de la propriété intellectuelle était importante, et la science et la technologie étaient essentielles pour assurer la prospérité nationale grâce à l'autosuffisance et à l'autodéveloppement. La République populaire démocratique de Corée avait mis en œuvre les premières étapes de son plan stratégique national de développement de la propriété intellectuelle pour la période 2023-2030. Des activités visant à sensibiliser le public à la protection de la propriété intellectuelle étaient en cours et des ateliers et des conférences avaient été organisés à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. Des expositions sur les inventions, les brevets et les marques, entre autres, étaient organisées régulièrement. À l'automne 2024, l'exposition sur le développement de la propriété intellectuelle 2024, sur le thème de l'innovation et de la prospérité, se tiendrait à Pyongyang, avec des éléments à la fois virtuels et humains. Le gouvernement continuerait de perfectionner le système national de protection de la propriété intellectuelle afin de promouvoir le développement économique, scientifique, technologique et culturel, tout en coopérant étroitement avec l'OMPI et ses États membres.

45. La délégation de la République démocratique du Congo a indiqué que, compte tenu du positionnement hautement stratégique de son pays en Afrique centrale, le gouvernement avait organisé en août 2023 le Conclave du génie scientifique congolais, premier forum du genre dans son histoire, auquel avait participé plus de 350 inventeurs et innovateurs. Le deuxième conclave se tiendrait en août prochain et ce type de rassemblement aurait désormais lieu tous les ans. Cela permettrait sans aucun doute de grossir chaque année le nombre de demandes de titres de propriété intellectuelle déposées à partir de la République démocratique du Congo. Le pays projetait de signer un protocole de coopération technique avec l'OMPI en marge des assemblées. La même démarche serait effectuée en ce qui concerne l'industrie, les PME et les petites et moyennes industries. Ces efforts d'innovation étaient déployés dans un contexte de guerre imposé par un pays voisin, le Rwanda, dont la politique économique était fondée sur le pillage des ressources minières de la province congolaise du Nord Kivu, avec à la clé plus de 10 millions de morts depuis 30 ans. La République démocratique du Congo préférerait une coopération pacifique et profitable aux deux pays. L'agression du Rwanda avait néanmoins stimulé la créativité dans le pays, tant pour l'autogestion que pour la lutte contre l'ennemi. Le Gouvernement était déterminé à renforcer la coopération avec l'OMPI, notamment dans les domaines industriel, littéraire et artistique.

46. La délégation du Danemark s'est associée aux déclarations faites par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres et par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B. Le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés récemment adopté était un excellent outil. Un traité sur le droit des dessins et modèles, s'il était adopté dans le courant de l'année, permettrait aux créateurs de protéger plus facilement, plus rapidement et à moindre coût leurs œuvres sur les marchés nationaux et internationaux. Le Danemark avait condamné l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie et ferait preuve de la plus grande souplesse dans

l'examen des demandes de prorogation, de rétablissement et de restauration des droits de propriété intellectuelle émanant de clients ukrainiens. À cet égard, le Danemark avait salué le rapport du Secrétariat sur l'Ukraine (A/65/7). La coopération entre l'OMPI et l'Ukraine serait essentielle pour reconstruire l'infrastructure de la propriété intellectuelle de ce pays. L'assistance technique devait se poursuivre jusqu'à la résolution du conflit et ultérieurement. Les effets négatifs de la guerre devaient être atténués et un écosystème innovant et créatif devait être encouragé en Ukraine dans l'intérêt de toutes les parties prenantes. L'innovation était un moteur essentiel de la croissance et du développement économiques durables et les droits de propriété intellectuelle étaient indispensables pour récolter les fruits de cette innovation, ainsi que pour le partage des connaissances et le transfert de technologie. Le cadre de la propriété intellectuelle avait joué un rôle déterminant dans la mise au point exceptionnellement rapide de vaccins pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Dans ce contexte, le Danemark avait salué les efforts déployés par l'OMPI pour améliorer les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle et avait appuyé le développement continu des services informatiques pour les utilisateurs et les offices. La fluidité des systèmes, et la volonté de simplifier les procédures et de réduire les coûts pour les utilisateurs avaient joué un rôle essentiel dans l'augmentation de l'utilisation des services de propriété intellectuelle mondiaux. La délégation était d'avis que l'OMPI devrait reconsidérer le calendrier des sessions de ses assemblées. L'abandon des dates traditionnelles de l'automne avait posé des défis majeurs en raison de réunions et d'obligations internationales concomitantes.

47. La délégation de la République dominicaine a déclaré que la promotion, la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle étaient des priorités stratégiques pour son gouvernement. Ces dernières années, la République dominicaine avait renforcé son système de la propriété intellectuelle en développant les capacités institutionnelles, en luttant contre le commerce illicite de biens protégés par des actifs incorporels, en luttant contre le piratage et en encourageant l'exploitation de secteurs économiques clés. L'appui apporté par l'OMPI pendant cette période avait été constant, ouvert et inestimable. En 2022, le pays avait créé le Conseil national interministériel de la propriété intellectuelle. La même année, il avait également reçu une aide pour accueillir la septième réunion ministérielle de l'Amérique centrale et de la République dominicaine, ce qui avait permis d'accroître la compétitivité, de créer de nouveaux débouchés pour les MPME et de développer considérablement l'économie locale. Des pratiques efficaces avaient été mises en œuvre pour protéger et monétiser les œuvres, adaptant ainsi les industries de la création aux marchés numériques et mondialisés. Dans le secteur des jeux vidéo, la capacité d'exporter des services modernes avait augmenté et un écosystème local de 200 jeunes développeurs avait été identifié. C'est ainsi qu'était née la première association dominicaine de développeurs de jeux vidéo. La République dominicaine collaborait avec l'OMPI pour mettre en œuvre des programmes de sciences, de technologie, d'ingénierie et de mathématiques (STEM) à l'intention des femmes. En termes d'application des droits, les efforts déployés par le pays avaient produit des résultats significatifs grâce au Conseil national interministériel de la propriété intellectuelle. Pour la première fois en 28 ans, la République dominicaine n'avait pas été incluse dans le rapport spécial 301, publié chaque année par le Bureau du représentant américain au commerce.

48. La délégation de l'Équateur a déclaré qu'elle soutenait pleinement la mise en œuvre de projets clés dans le pays, notamment ceux associés à l'Académie et au système IPAS. L'Équateur avait récemment déposé sa nouvelle marque de pays, qui avait été dévoilée plus tôt dans l'année, lors du Salon international du tourisme et du commerce de Madrid. Les objectifs de la marque étaient de promouvoir l'identité culturelle, socioéconomique et politique, la biodiversité, l'image, la réputation et d'autres valeurs du pays, et de fournir une plateforme à tous les artistes équatoriens. La marque représentait le producteur de biscuits Cayambe, la première spécialité traditionnelle à être garantie et protégée, ainsi que les producteurs de produits bénéficiant d'une appellation d'origine, à savoir les chapeaux Montecristi, les fèves de cacao Arriba, le café Galapagos, les cacahuètes Transkutukú, le fruit du dragon Palora, les grains de café Lojano de provenance unique et, plus récemment, la boisson alcoolisée Miske,

qui avait transcendé les frontières et élevé le nom de l'Équateur. La marque avait permis aux entrepreneurs de promouvoir leurs marques à l'étranger et avait aidé les producteurs de fleurs à exporter leurs variétés de plantes dans d'autres pays. Le signe distinctif de l'Équateur était donc la marque d'un travail acharné et des défis relevés par le pays pour reconnaître et protéger ses actifs immatériels et améliorer sa visibilité. Chacun de ces producteurs représentait l'Équateur et arborait fièrement la marque de son pays sur ses produits dans le monde entier.

49. La délégation de l'Égypte, s'alignant sur les déclarations faites par les groupes régionaux auxquels l'Égypte appartenait, et se félicitant de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, a déclaré qu'elle attendait avec intérêt l'adoption du DLT. La coopération entre l'Égypte et l'OMPI s'était développée régulièrement, en particulier depuis que l'Égypte avait lancé sa stratégie nationale de propriété intellectuelle en 2022 et adopté une loi en 2023, établissant l'Agence nationale unifiée de la propriété intellectuelle pour systématiser la propriété intellectuelle, protéger les droits de propriété intellectuelle et exploiter le potentiel de la propriété intellectuelle afin d'atteindre les sous-objectifs initiaux de la stratégie. Parmi les projets menés à bien au cours de l'année précédente en collaboration avec l'OMPI figurait un projet sur les bureaux de transfert de technologie, un autre sur la politique de propriété intellectuelle dans les universités et les instituts de recherche, la formation de dizaines de juges dans le cadre du programme proposé par l'Académie de l'OMPI et l'Institut judiciaire de l'OMPI, ainsi qu'un programme de formation intégré destiné au personnel technique affecté à la nouvelle agence. Un projet conjoint de l'OMPI et du Conseil national des femmes, concernant la propriété intellectuelle à l'intention des femmes d'affaires, avait été conçu pour renforcer l'autonomisation des femmes dans les communautés locales et avait récemment abouti à l'enregistrement d'une marque collective pour la broderie Tally, la toute première pour un produit artisanal du patrimoine égyptien.

50. La délégation d'El Salvador s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Chili au nom du GRULAC et par la délégation du Guatemala en tant que secrétariat *pro tempore* du Forum sous-régional des ministres d'Amérique centrale et de la République dominicaine. La propriété intellectuelle était importante pour revitaliser l'économie d'El Salvador, et le Président du pays s'était engagé à simplifier et à numériser les services publics. Le pays partageait la vision stratégique de l'Organisation, qui consistait à faire en sorte que les avantages de la propriété intellectuelle soient accessibles à toutes et à tous, en particulier aux entrepreneurs, aux PME, aux artistes, aux inventeurs, aux étudiants et aux femmes. El Salvador était devenu le pays le plus sûr de l'hémisphère occidental, ce qui avait un impact allant au-delà de la paix civile. En 2023, un nombre record de demandes de titres de propriété intellectuelle avait été déposé dans tous les secteurs. Le pays avait gagné cinq places à l'Indice mondial de l'innovation pour 2023 et s'était classé vingtième sur 132 économies dans le domaine des marques par origine. L'alimentation et le tourisme étaient devenus les deux premiers secteurs pour les demandes de signes distinctifs et le gouvernement continuerait de soutenir ces secteurs au moyen des CATI, de l'École de la propriété intellectuelle d'El Salvador et d'autres programmes. L'OMPI avait apporté un appui stratégique constant à des projets majeurs, notamment la conception et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle et la systématisation des données statistiques relatives à la propriété intellectuelle. D'autres projets avaient été réalisés dans le cadre de la septième réunion ministérielle de l'Amérique centrale et de la République dominicaine et avec l'aide précieuse de la Division de l'OMPI pour l'Amérique latine et les Caraïbes. L'Académie de l'OMPI avait apporté un appui inconditionnel à l'École de la propriété intellectuelle d'El Salvador, en stimulant les programmes et les projets de promotion et de partage de la propriété intellectuelle. La délégation s'est félicitée de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés.

51. La délégation de la Guinée équatoriale a déclaré que le pays était prêt à entamer un processus de diversification économique, en gardant à l'esprit que les progrès de la science étaient le patrimoine commun de toute l'humanité. L'introduction de l'IA était indissociable de son importance scientifique, l'humanité étant l'utilisateur final de tout ce qui contribuait à son bien-être et à son progrès. En intégrant la propriété intellectuelle au développement des États membres, l'OMPI contribuait à renforcer leurs économies et leur souveraineté nationale grâce à des échanges plus équitables, qui créaient un environnement égalitaire et mutuellement bénéfique dans lequel l'intelligence artificielle était le meilleur moyen de parvenir à un monde meilleur. Le Directeur général avait été invité à se rendre dans les États membres, en particulier en Afrique, pour évaluer la portée des nouvelles technologies compte tenu du potentiel des ressources humaines et naturelles des pays.

52. La délégation de l'Estonie s'est associée aux déclarations faites par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres et par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. À la lumière du rapport du Secrétariat sur l'Ukraine (A/65/7), il était clair que le système de propriété intellectuelle et d'innovation endommagé de ce pays nécessiterait un appui continu, dans lequel l'OMPI jouait un rôle essentiel. Les attaques contre les villes et les infrastructures ukrainiennes, y compris un hôpital pour enfants, constituaient une violation flagrante du droit international et du droit humanitaire. La délégation de l'Estonie a condamné la guerre injustifiée et gratuite déclenchée par la Fédération de Russie et a indiqué qu'elle se tiendrait aux côtés de l'Ukraine aussi longtemps que nécessaire. L'Estonie a soutenu les activités de l'OMPI visant à promouvoir l'utilisation intelligente des droits de propriété intellectuelle et à rendre la propriété intellectuelle plus accessible. Il était essentiel de concentrer ces activités sur les PME et les start-up afin de garantir un écosystème de propriété intellectuelle solide, durable et équilibré dans lequel l'innovation prospérait. La délégation de l'Estonie a dit apprécier sa coopération avec l'OMPI, en particulier le programme de mentorat à l'intention des entreprises dérivées pour le réseau balte des bureaux de transfert de technologie.

53. La délégation de l'Eswatini s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains et s'est félicitée des travaux réalisés par les différents comités de l'OMPI, auxquels elle participait de plus en plus, ainsi que des efforts déployés par l'Organisation pour s'acquitter de son mandat en matière d'assistance technique. La propriété intellectuelle devait se traduire par des actions sur le terrain, avec un impact tangible et mesurable sur la vie des gens, en particulier des créateurs et des innovateurs. L'Eswatini avait reçu une aide pour revoir son cadre réglementaire en matière de propriété intellectuelle et s'assurer que l'environnement législatif et politique était compatible avec les besoins nationaux. Des efforts avaient été déployés pour développer et maintenir un environnement réglementaire solide en matière de propriété intellectuelle, qui soutenait l'innovation et la créativité. Le partenariat entre l'OMPI et l'ARIPO, en particulier les efforts déployés par l'OMPI pour aider à exploiter les synergies entre les deux organisations, avait été très apprécié. Il fallait veiller à éviter les problèmes de mise en œuvre potentiels lorsque différents forums utilisaient des systèmes de propriété intellectuelle différents.

54. La délégation de l'Éthiopie s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays africains. L'Éthiopie avait mis en œuvre un plan de développement décennal qui donnait la priorité à l'innovation et à la technologie et faisait de la propriété intellectuelle un domaine d'action clé. Avec l'aide de l'OMPI, elle avait également élaboré une stratégie nationale de propriété intellectuelle conforme au plan. Les efforts déployés par l'OMPI pour intégrer les solutions en matière de propriété intellectuelle afin de réaliser les ODD étaient particulièrement louables, et la formation dispensée récemment aux spécialistes en propriété intellectuelle en Éthiopie s'était avérée précieuse à cet égard. Le gouvernement avait prévu d'organiser une semaine nationale de la propriété intellectuelle parrainée par l'OMPI en septembre 2024, afin de sensibiliser le public à la propriété

intellectuelle, en particulier les jeunes et les inventrices et innovatrices. L'Éthiopie avait signé le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et souhaitait adhérer le plus rapidement possible aux autres traités administrés par l'OMPI. Le Conseil des ministres envisageait actuellement de ratifier la Convention de Paris et le Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (Protocole de Madrid), ce qui soulignait la volonté du pays de renforcer son cadre de la propriété intellectuelle et de mieux s'intégrer dans le système mondial de propriété intellectuelle.

55. La délégation des Fidji s'est associée à la déclaration faite par la délégation de la République islamique d'Iran au nom des pays du groupe d'Asie et du Pacifique et a salué les efforts déployés par l'OMPI pour faire participer les parties prenantes fidjiennes à de précieux programmes de renforcement des capacités, en particulier dans le domaine de l'image de marque et des marques. En octobre 2023, l'OMPI avait contribué à l'organisation de la Conférence des directeurs d'offices de propriété intellectuelle pour les pays insulaires du Pacifique à Fidji, qui avait proposé une formation pratique pour les PME. Ces programmes étaient essentiels pour renforcer les capacités des créateurs et des entreprises du pays. L'adhésion de Fidji à la Convention de Paris en janvier 2024 soulignait son engagement en faveur de la croissance économique, des investissements et de la protection de la propriété intellectuelle. L'OMPI devait se concentrer davantage sur les petits États insulaires en développement du Pacifique, en adoptant une approche équilibrée pour répondre à leurs besoins, notamment en soutenant davantage la création de propriété intellectuelle, les mécanismes de transfert de technologie et la souplesse des règles en matière de propriété intellectuelle. Ces mesures étaient essentielles pour relever les défis auxquels étaient confrontés les PEID, notamment en ce qui concerne le changement climatique, la perte de biodiversité et l'insécurité alimentaire. L'accès aux connaissances et aux technologies protégées par la propriété intellectuelle était essentiel pour trouver des solutions à ces questions urgentes. Maintenant que le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés avait été adopté, les États membres devaient faire preuve d'un engagement et d'une souplesse similaires pour parachever les instruments relatifs aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles.

56. La délégation de la Finlande s'est associée aux déclarations faites par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B et par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Finlande a salué les travaux menés par l'OMPI sur l'intelligence artificielle et ses implications sur les droits de propriété intellectuelle. Les défis posés par l'IA devaient toutefois être abordés en gardant à l'esprit les principes fondamentaux des cadres de propriété intellectuelle, et dans les limites des lois et conventions existantes. Il convenait d'indiquer comment les parties prenantes de la propriété intellectuelle pourraient bénéficier d'un meilleur partage des données relatives à la propriété intellectuelle. L'interopérabilité des données était essentielle dans tous les domaines de la propriété intellectuelle. Il en allait de même de l'infrastructure du droit d'auteur, qui était un domaine clé de développement à l'OMPI et qui était particulièrement important pour l'avenir de la gestion du droit d'auteur. La Finlande s'est félicitée de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, qui démontrait la force de l'OMPI en tant qu'organisation fondée sur le consensus et montrait comment des résultats durables pouvaient être obtenus au niveau multilatéral. Il fallait espérer que la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT se déroulerait dans le même esprit.

57. La délégation de la France a indiqué que la conclusion du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, qui constituait un succès durement acquis, avait démontré la vitalité du multilatéralisme. Elle souhaitait la même réussite à la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT. Les États membres devaient harmoniser leurs stratégies afin de parvenir à des solutions partagées et équilibrées, et la France allait y participer activement. La propriété intellectuelle avait prouvé encore une fois qu'elle était un moteur de l'innovation pour les pays en développement et les pays développés.

Elle avait également démontré sa capacité de respecter la diversité des situations et des circonstances, comme la France le montrerait lors du dix-neuvième Sommet de la francophonie, à laquelle l'OMPI était invitée. La solidarité devait continuer de prévaloir entre les quatre unions de l'Organisation, et la délégation de la France était convaincue que l'OMPI continuerait de réaffirmer leur statut d'égalité. La France défendait une propriété intellectuelle solidaire et inclusive, capable à la fois de protéger l'innovation et de s'adapter aux circonstances exceptionnelles en faveur des pays qui en avaient le plus besoin, en particulier dans le domaine de la santé. La France souhaitait également que soient valorisées la protection et la promotion de la culture, ainsi que la défense du secteur du droit d'auteur. Il était espéré que l'on parviendrait à un projet d'instrument international équilibré sur la protection des organismes de radiodiffusion. Dans le même temps, l'Organisation devait continuer de tenir compte de l'évolution technologique, en aidant les artistes en matière de création, de production et de commercialisation de leurs œuvres. Plus généralement, l'investissement de l'OMPI dans l'ensemble des sujets qui touchaient aux révolutions technologiques recevait le puissant appui de la France. Enfin, il était impossible d'ignorer les différents conflits armés qui fragilisaient les populations et empêchaient l'instauration d'une paix durable. Les récents bombardements russes en Ukraine n'en étaient qu'une triste manifestation supplémentaire. La délégation de la France a ajouté que l'OMPI en tant qu'organisation du système des Nations Unies était impactée et qu'elle devait en tirer des conséquences, d'abord en protégeant les droits de propriété intellectuelle des parties qui subissaient ces attaques.

58. La délégation du Gabon a fait sienne la déclaration prononcée par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains. Elle a remercié M. Daren Tang pour son excellente gestion de l'Organisation et a également salué sa récente visite au siège de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle à Yaoundé, au Cameroun, une visite fructueuse pour le développement de la propriété intellectuelle en Afrique. La délégation du Gabon s'est déclarée satisfaite de l'adoption, le 24 mai dernier, d'un traité international dont l'objectif était de favoriser l'efficacité, la transparence et la qualité du système des brevets et de prévenir la délivrance de brevets indus pour des inventions qui n'étaient pas nouvelles ou qui n'impliquaient pas d'activité inventive eu égard aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels y associés. Elle a estimé que ledit instrument constituait une avancée non négligeable dans le domaine de la propriété intellectuelle. Précisant que son pays abritait 13 parcs nationaux, comptant une riche diversité de ressources génétiques et de nombreux savoirs traditionnels, la délégation du Gabon a plaidé en faveur d'un instrument juridique international qui offrirait une protection efficace aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles y associées. Elle a indiqué que, sur le plan national, son pays poursuivait sa collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, et qu'il avait obtenu le 19 janvier 2022 la signature de l'accord sur le niveau de services marquant le début de la phase institutionnelle concernant la création d'un Centre d'appui à la technologie et à l'innovation. Elle a ajouté que le Gabon avait également participé, sous l'initiative de l'OMPI, à des rencontres régionales sur la mise en place de la zone de libre-échange continentale africaine et sur la promotion du système des indications géographiques. Enfin, la délégation du Gabon a indiqué que son pays poursuivait ses discussions avec l'OMPI, dans le cadre d'un accompagnement dans l'élaboration d'une stratégie nationale d'industrialisation.

59. La délégation de la Gambie s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains. La Gambie avait enregistré un développement important de la propriété intellectuelle, notamment grâce au programme d'accélération IP+, un programme de mentorat au profit de 50 PME gambiennes, qui avait été organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement de la Gambie et la Chambre de commerce et d'industrie. Le programme a contribué de manière significative à l'autonomisation des femmes et des jeunes, à la sensibilisation à la propriété intellectuelle, à la création d'emplois et à la croissance économique. L'OMPI avait contribué à l'accès du pays à l'infrastructure eMadrid. La Gambie avait été l'un des premiers pays au monde à enregistrer sa marque-pays, "la Côte souriante de l'Afrique", en tant que marque déposée dans le cadre du protocole de Madrid. L'enregistrement

de la marque contribuerait à promouvoir le pays en tant que destination touristique. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) jouaient un rôle essentiel dans l'administration des droits de propriété intellectuelle et le passage à IPAS 4.0 améliorera le travail de l'office national de la propriété intellectuelle. Parmi les autres activités importantes organisées par l'OMPI en partenariat avec le gouvernement figuraient un atelier sur le PCT et les secrets d'affaires, un atelier sur les CATI et un projet sur l'utilisation de la propriété intellectuelle pour réduire les accidents du travail. La Gambie s'est félicitée du partenariat de l'Organisation avec l'ARIPO.

60. La délégation de la Géorgie a déclaré que l'année précédente avait été importante pour le Centre national de la propriété intellectuelle de la Géorgie. En tant que pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne, la Géorgie avait modifié sa législation et mis en œuvre des changements dans son approche du développement industriel, conformément aux nouvelles directives et aux pratiques internationales modernes. L'accord entre le Gouvernement de la Géorgie et l'Office européen des brevets (OEB), concernant sur la validation des brevets européens, était entré en vigueur. La loi sur le droit d'auteur et les droits voisins avait été modifiée, une nouvelle loi sur les appellations d'origine des produits et les indications géographiques avait été adoptée et la loi sur les marques avait été révisée. Une loi sur les conseils en brevets avait été adoptée et trois lois avaient été modifiées conformément à une recommandation du Comité des droits des personnes handicapées, et en vue d'harmoniser la législation géorgienne avec le Traité de Marrakech. Ces dernières deviendraient bientôt juridiquement contraignantes en Géorgie, pays qui se préparait également à adhérer à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne. L'OMPI avait contribué à la mise en œuvre d'un projet commun intitulé "Gestion collective, stratégie en matière de marques et commercialisation de certaines indications géographiques enregistrées en Géorgie". Grâce à ces efforts et à la coopération avec les partenaires internationaux, la Géorgie avait amélioré son classement dans les indicateurs internationaux, notamment l'Indice mondial de l'innovation et l'indice international des droits de propriété. Avec le soutien de l'OMPI, ces progrès devraient se poursuivre.

61. La délégation de l'Allemagne s'est associée aux déclarations faites par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B et par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres, en particulier à leur condamnation de la guerre d'agression gratuite et injustifiée menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui avait considérablement perturbé l'écosystème de l'innovation et de la créativité dans ce pays. L'OMPI devait étendre sa coopération technique à l'Ukraine afin de continuer de protéger sa propriété intellectuelle, et les États membres devaient également soutenir le pays et aider ses innovateurs et ses créateurs. L'OMPI avait pour mission essentielle d'encourager une culture positive de la propriété intellectuelle, d'apporter une contribution experte aux négociations internationales et d'aider les pays, les entreprises et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle de manière productive et efficace, dans l'intérêt général. Les États membres, quant à eux, avaient la responsabilité de veiller à ce que l'Organisation puisse continuer à remplir son mandat. L'OMPI avait démontré sa pertinence en tant qu'instance multilatérale sur la propriété intellectuelle avec l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. L'esprit constructif qui avait conduit à ce résultat devait également prévaloir lors des prochaines négociations sur le DLT. Il incombait à l'OMPI de s'engager activement dans le débat sur les droits de propriété intellectuelle et de démontrer le rôle de la propriété intellectuelle en tant qu'outil permettant de relever les défis mondiaux, concernant notamment le changement climatique, la numérisation, les crises économiques, la santé mondiale ou le développement durable. L'OMPI devait également continuer de contribuer, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La délégation de l'Allemagne a dit attacher une grande importance aux activités du SCCR sur l'harmonisation internationale et l'échange de concepts juridiques connexes. S'il était trop tôt pour élaborer des instruments contraignants en matière d'IA, l'OMPI était une instance adaptée pour examiner ses implications mondiales. La

délégation de l'Allemagne a salué les activités de l'OMPI dans le cadre du programme de travail sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe, et de la session d'information sur l'intelligence artificielle tenue lors de la quarante-cinquième session du SCCR. Elle a dit attendre avec impatience la session de suivi qui aurait lieu en 2025. L'OMPI devait s'appuyer sur ces travaux et proposer un cadre de discussion sur les aspects techniques et juridiques de l'interface entre IA et propriété intellectuelle de manière plus générale. La délégation de l'Allemagne s'est dite déterminée à parvenir à un consensus sur un traité international relatif à la protection des organismes de radiodiffusion, dont le champ d'application devait refléter les évolutions techniques récentes. Le document SCCR/45/3 constituait une bonne base pour un tel traité. L'état actuel des négociations permettait d'envisager une conférence diplomatique. La délégation de l'Allemagne s'est montrée intéressée par le partage des expériences nationales en matière d'exceptions et de limitations. Si un instrument international juridiquement contraignant n'était pas nécessaire dans ce domaine, la délégation souhaitait être informée des approches juridiques adoptées par les autres États membres. Les améliorations apportées au cadre technique et juridique du PCT étaient les bienvenues, mais les utilisateurs du système des brevets du monde entier réclamaient davantage d'harmonisation et d'amélioration. L'OMPI et le SCP devaient répondre à cet appel. La délégation de l'Allemagne a salué la décision du SCP de continuer de traiter les questions liées à l'IA. Des questions juridiques s'étaient posées concernant la protection par brevet des inventions liées à l'IA, et l'échange de données d'expérience et d'informations sur ces sujets au sein du SCP avait profité à tous les États membres. La poursuite des travaux sur les questions de qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition et la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets, renforcerait la crédibilité, la fiabilité et la stabilité du système international de la propriété intellectuelle. Malgré une baisse de 1,8% du nombre de demandes déposées au niveau mondial par rapport à 2023, le système du PCT était resté performant. En 2023, l'Office allemand des brevets et des marques (DPMA) avait traité dans la phase nationale 6% de demandes internationales de plus que l'année précédente, la plupart d'entre elles ayant été déposées en dehors de l'Allemagne. La délégation de l'Allemagne a dit espérer que les désaccords de longue date pourraient être résolus lors de la prochaine conférence diplomatique sur un traité relatif au droit des dessins et modèles. Depuis l'adhésion en 2019 de l'Union européenne et de ses États membres à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne, la Commission européenne avait soumis 245 indications géographiques au système de Lisbonne. Le règlement de l'Union européenne relatif à la protection des indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels s'appliquerait à partir du 1^{er} décembre 2025, offrant ainsi une protection aux membres de l'Acte de Genève pour ces indications géographiques et renforçant l'attractivité du système. Il n'y avait toujours pas de consensus sur les textes des instruments juridiques internationaux qui tiennent compte des intérêts des détenteurs de savoirs traditionnels et d'expressions culturelles traditionnelles, sans nuire au fonctionnement du système international de la propriété intellectuelle. La délégation de l'Allemagne avait soutenu une mise en œuvre équilibrée et consensuelle du programme de développement et s'est félicitée des progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets connexes. Elle a également reçu favorablement le du Plan d'action pour la diversité géographique. Néanmoins, les décisions de recrutement à l'OMPI devaient toujours être fondées sur le mérite, afin de maintenir la plus haute qualité possible de talent et d'expertise. En étroite collaboration avec l'OMPI, le DPMA avait mené une étude sur l'utilisation et la perception de la propriété intellectuelle parmi les PME à forte intensité de droits de propriété intellectuelle. Les résultats devaient aider le DPMA à améliorer ses services de soutien et d'information pour les PME. Un autre projet commun avait été la mise en œuvre du système DAS de l'OMPI, à savoir le système d'échange électronique de documents de priorité. L'OMPI et le DPMA avaient mis au point une interface de service Web moderne pour fournir ce type de services et y accéder.

62. La délégation du Ghana s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains et s'est félicitée de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Le Ghana avait

joué un rôle central dans les négociations, et l'adoption du traité témoignait de la volonté collective de préserver les droits des peuples autochtones et des communautés locales. Le Ghana participerait activement à la prochaine conférence diplomatique afin de parvenir à un traité équilibré et tourné vers l'avenir en matière de droit des dessins et modèles, qui tienne compte des intérêts de tous les États membres. La propriété intellectuelle avait joué un rôle essentiel dans la croissance économique, le progrès technologique et l'enrichissement culturel. Le renforcement de l'infrastructure nationale de propriété intellectuelle, la sensibilisation du public et la promotion de l'innovation dans tous les secteurs de l'économie restaient donc des questions prioritaires pour le Ghana. En collaboration avec l'Académie de l'OMPI, le Ghana devait accueillir le premier cours d'été régional africain sur la propriété intellectuelle. Les efforts collectifs continueraient de faire progresser le plan d'action mondial en matière de propriété intellectuelle, en veillant à ce que les avantages de l'innovation et de la créativité soient partagés équitablement.

63. La délégation de la Grèce s'est associée aux déclarations faites par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B et par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La situation financière positive de l'OMPI s'expliquait principalement par la solidité des systèmes du PCT et de Madrid. Il était nécessaire de surveiller les statistiques de dépôt et de garantir un système de la propriété intellectuelle équilibré et durable à l'échelle mondiale. Le nombre de demandes de brevet déposées auprès de l'Organisation hellénique de la propriété industrielle (OBI) était resté stable. C'était le résultat des efforts et des politiques de sensibilisation à la propriété intellectuelle et aux avantages de la protection, qui avaient encouragé les entreprises, les centres de recherche et les personnes morales à utiliser le système des brevets et à accroître leurs portefeuilles de propriété intellectuelle. L'OBI avait continué d'offrir des taxes de recherche réduites aux déposants de demandes de brevet et avait mis en place et numérisé des procédures en vue d'améliorer les services. Une agence de l'innovation avait récemment été créée afin de mettre en relation la communauté des chercheurs et l'industrie et d'encourager les entreprises à utiliser la recherche dans des secteurs clés de l'économie. Depuis qu'elle avait pris la responsabilité des marques deux ans plus tôt, l'OBI avait accéléré le processus d'enregistrement des marques. Elle s'était engagée à numériser les services et à veiller à ce que les affaires de marques en suspens soient traitées et jugées efficacement. L'OBI avait régulièrement organisé des événements et des séminaires sur l'importance des droits de propriété intellectuelle, ce qui avait favorisé l'engagement de la communauté et permis aux parties prenantes d'être au courant des dernières réglementations et pratiques en matière de marques. L'Organisation hellénique du droit d'auteur avait élaboré des initiatives visant à assurer un niveau élevé de protection aux titulaires de droits d'auteur et de droits connexes, à renforcer la supervision des organisations de gestion collective et à améliorer le contrôle des entités opérant en Grèce. Elle avait lancé des campagnes de sensibilisation en ligne sur mesure et continuait d'offrir des programmes d'éducation et de formation à la communauté universitaire, aux détenteurs de droits, aux experts juridiques et aux parties prenantes. Elle avait publié des informations sur les principaux changements apportés par les dernières directives de l'Union européenne sur le droit d'auteur. Elle avait également soutenu les travaux du comité administratif national de lutte contre le piratage en ligne et a pris quelque 260 décisions pour bloquer l'accès à des contenus illégaux, y compris des événements en direct. L'Organisation hellénique du droit d'auteur avait fait partie du réseau spécialisé d'autorités nationales récemment mis en place et avait travaillé avec l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle dans la sphère numérique. Elle avait contribué au programme ALERT de l'OMPI pour décourager la publicité de sources de contenu illégaux et promouvoir des alternatives légales par le biais du portail "enjoy legal", qui faisait partie d'Agorateka, le portail européen de contenus en ligne.

64. La délégation du Guatemala a déclaré que le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés récemment adopté soulignait non seulement qu'il était important de protéger les ressources génétiques et d'éviter l'octroi erroné

de brevets, mais il renforçait également le droit des peuples autochtones et des communautés locales de sauvegarder leurs propres ressources précieuses. Le Guatemala était un pays dynamique qui regorgeait de talents créatifs et innovants et qui se distinguait par sa diversité culturelle et son esprit d'entreprise. Les initiatives de l'OMPI visant à promouvoir la participation des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des MPME dans le domaine de la propriété intellectuelle avaient donc suscité un grand intérêt. La délégation du Guatemala a dit espérer participer à ces initiatives, qui bénéficieraient aux secteurs prioritaires du gouvernement. La délégation du Guatemala a remercié l'OMPI pour son aide au renforcement des capacités techniques, à l'élaboration de projets et à la formation continue au sein de l'office national de la propriété intellectuelle du pays.

65. La délégation de Guinée-Bissau s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. En juin 2024, la première Conférence des directeurs d'offices de propriété intellectuelle de l'OAPI, qui avait été organisée conjointement par l'OAPI et l'OMPI, avait permis d'élaborer une approche visant à aligner les programmes de coopération technique et à identifier les besoins des organes de liaison nationaux de l'OAPI. Les questions relatives au développement de la propriété intellectuelle en Afrique avaient été longuement débattues lors de la conférence, qui devait se tenir de nouveau à l'avenir. L'assistance fournie par l'OMPI en matière de protection et de gestion de la propriété intellectuelle dans la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) avait été accueillie favorablement. L'espoir était que le portugais soit adopté comme langue de travail de l'OMPI.

66. La délégation du Saint-Siège a déclaré que l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés avait été un triomphe pour le multilatéralisme et une étape importante vers la mise en place d'un système de propriété intellectuelle dynamique et tourné vers l'avenir. Le traité abordait la participation des peuples autochtones et des communautés locales en tenant compte de leurs contextes culturels et juridiques spécifiques. La dignité humaine donnée par Dieu était le fondement de la coexistence humaine et devait être à la base de tous les accords internationaux. Le Saint-Siège avait noté avec satisfaction l'exclusion des ressources génétiques humaines du champ d'application du traité. Les progrès réalisés dans le cadre du traité stimuleraient les négociations sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles et favoriseraient l'issue de la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT. Le Saint-Siège restait déterminé à collaborer avec l'OMPI pour favoriser un dialogue constructif afin d'améliorer le système de la propriété intellectuelle. Pour ce faire, il fallait veiller à ce que chaque personne ait la possibilité de jouir pleinement de ses droits et de ses libertés fondamentaux. Le développement humain intégral ne pouvait être réalisé que si tous les membres de la famille humaine étaient inclus dans la recherche du bien commun et y contribuaient.

67. La délégation de l'Islande a déclaré que l'intérêt pour les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye en Islande restait stable. L'Islande s'est félicitée que l'Organisation continue de s'attacher à rationaliser les règles et les procédures dans le cadre de ces systèmes. Les noms de certains pays n'étaient pas suffisamment protégés contre leur enregistrement éventuel en tant que marques. La décision de l'Office de la propriété intellectuelle de l'Union européenne (EUIPO) de considérer le nom du pays, à savoir Islande comme descriptif, et donc non enregistrable, avait renforcé l'importance des noms de pays pour la souveraineté et l'autodétermination. Les noms de pays devaient bénéficier du même degré de protection que les armoiries, drapeaux et autres emblèmes d'État en vertu de l'article 6ter de la Convention de Paris. La délégation de l'Islande s'est félicitée de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et a dit attendre avec intérêt de participer à la conférence diplomatique sur un traité relatif au droit des dessins et modèles. Elle s'est dite favorable à la poursuite de l'assistance au système d'innovation de l'Ukraine. L'Indice mondial de l'innovation était une publication clé dans le domaine de la propriété intellectuelle et les Données essentielles sur l'investissement incorporel dans le monde : édition de juin 2024 s'avéreraient sans doute aussi un outil utile pour souligner la

valeur des actifs de propriété intellectuelle. La délégation de l'Islande a accueilli favorablement le thème de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle de 2025, à savoir la propriété intellectuelle et la musique.

68. La délégation de l'Inde s'est associée à la déclaration faite par la délégation de la République islamique d'Iran au nom des pays du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Au cours de la décennie précédente, l'Inde avait modifié une pléthore de lois et de politiques afin de les aligner sur les normes internationales, réduisant ainsi la charge de la mise en conformité et simplifiant le processus de dépôt pour l'obtention et le maintien de la propriété intellectuelle. Cela avait conduit à une augmentation significative du nombre de demandes de brevet national, avec plus de 100 000 brevets accordés en 2023. L'Inde avait également conclu des chapitres modernes et complets sur la propriété intellectuelle dans ses récents accords commerciaux, ce qui témoignait de son engagement en faveur d'un solide écosystème de la propriété intellectuelle. L'Inde s'est félicitée de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et a exprimé ses meilleurs vœux de succès pour la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT. Elle continuerait d'œuvrer en faveur d'un avenir inclusif et durable fondé sur la propriété intellectuelle, dans lequel les droits des créateurs et du grand public seraient dûment protégés. Elle contribuerait également aux négociations sur les instruments juridiques internationaux visant à protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. Le pays avait continué de progresser grâce à des initiatives telles que les laboratoires de bricolage Atal, la mission d'innovation Atal et le centre de facilitation de la propriété intellectuelle pour les MPME. Ces efforts avaient permis d'impliquer les étudiants et de soutenir les start-up, faisant de l'Inde l'un des principaux écosystèmes de start-up au monde.

69. La délégation de l'Indonésie a déclaré que l'Indonésie allait accélérer la ratification du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, réaffirmant ainsi son engagement à protéger les ressources génétiques et à garantir leur utilisation équitable. L'Indonésie souhaitait approfondir sa collaboration avec l'OMPI avec des projets tels que la création de l'Académie indonésienne de la propriété intellectuelle et d'autres concernant les industries de la création, les marques et les dessins et modèles et les PME. L'Indonésie était également en cours d'enregistrement de la Collection culturelle indonésienne en tant qu'autorité de dépôt internationale. Ces initiatives étaient essentielles pour encourager l'innovation et garantir une protection et une gestion efficaces de la propriété intellectuelle au niveau local et reflétaient le désir du pays de renforcer son rôle dans la gestion et l'utilisation des ressources génétiques à l'échelle mondiale. L'Indonésie s'est félicitée des discussions de fond en cours dans tous les comités de l'OMPI et a souligné l'importance de parvenir à un résultat positif lors de la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT. L'OMPI devait se pencher sur des questions essentielles de propriété intellectuelle en constante évolution, telles que celles liées à la technologie numérique et à l'IA. L'Indonésie était prête à participer à l'élaboration de cadres internationaux en matière de propriété intellectuelle afin de combler le fossé numérique et de répondre aux progrès technologiques et aux besoins sociaux.

70. La délégation de l'Iran (République islamique d'), parlant à titre national, a déclaré que les droits de propriété intellectuelle avaient toujours occupé une place importante dans la formulation des lois, des macropolitiques et des plans de développement du pays. Elle s'est concentrée sur le développement de l'économie de la connaissance, le soutien aux PME et aux producteurs locaux, et l'expansion des entreprises au niveau national. En 2024, le gouvernement avait donné la priorité à la stimulation de la production par la participation civique, en se concentrant sur les technologies fondées sur la connaissance et en favorisant la croissance et le développement de la société. Ces dernières années, le gouvernement avait donné la priorité à la coopération avec les entreprises du secteur de la connaissance et les start-up créatives afin d'exploiter leurs capacités d'innovation dans le domaine des services d'enregistrement de la propriété intellectuelle. L'année précédente, le pays avait mis en œuvre des mesures concernant, entre autres, l'infrastructure d'enregistrement électronique, les

logiciels liés à la propriété industrielle, l'utilisation de l'IA pour examiner les demandes et la résolution accélérée des litiges relatifs aux enregistrements de la propriété industrielle. Une attention particulière avait également été accordée à l'utilisation des indications géographiques pour compléter la chaîne de valeur des produits agricoles et profiter aux producteurs locaux. La nouvelle loi sur la propriété industrielle avait été achevée conformément aux exigences internationales afin de combler les lacunes existantes et de faciliter la commercialisation des brevets. Cela permettrait de mieux protéger la propriété industrielle et d'améliorer l'environnement des entreprises. Le cours d'été annuel sur la propriété intellectuelle, organisé en coopération avec l'Académie de l'OMPI, avait continué de susciter l'intérêt du public envers la propriété intellectuelle, et l'intérêt pour la protection des actifs de propriété intellectuelle s'était accru. L'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés avait constitué une avancée historique. Il convenait de poursuivre les travaux visant à soutenir et à développer ce domaine de la propriété intellectuelle. La délégation a dit espérer la même collaboration lors de la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT. La mise en œuvre effective et l'intégration du programme de développement au niveau national étaient essentielles à la mise en place d'un système de propriété intellectuelle axé sur le développement, équilibré, efficace, dynamique et complet, qui pourrait contribuer grandement à l'innovation, à la commercialisation de la propriété intellectuelle, à la création d'emplois et à la croissance de l'investissement et des économies durables. La République islamique d'Iran soutenait l'innovation dans le cadre de l'OMPI afin de faciliter le transfert de technologie vers les pays en développement et les PMA et de réduire la fracture numérique.

71. La délégation de l'Iraq, s'alignant sur la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays arabes, a déclaré qu'elle se félicitait des observations faites par le Directeur général concernant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du PSMT, le développement des services de l'OMPI et le renforcement des droits de propriété intellectuelle. Elle a soutenu les projets et les programmes en cours d'élaboration, ainsi que la volonté de l'Organisation de mettre la politique d'innovation au service du développement. L'OMPI avait un rôle clé à jouer dans la création d'un écosystème mondial équilibré et efficace pour l'innovation, la créativité et l'esprit d'entreprise, contribuant ainsi à la réalisation des ODD. Le gouvernement irakien avait élargi sa législation pour protéger et promouvoir les droits de propriété intellectuelle et avait l'intention d'adopter un projet de loi établissant le Centre irakien de la propriété intellectuelle en 2024. Le nombre de demandes PCT déposées auprès de l'Office irakien des brevets et des dessins et modèles industriels (IQPO) avait récemment doublé. La sensibilisation du public à la propriété intellectuelle avait eu un impact, les activités liées aux marques et aux droits d'auteur en particulier ayant connu une croissance régulière par rapport à l'année précédente. L'IQPO s'était joint à 17 universités et instituts de recherche pour marquer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2024 par une semaine d'événements. La délégation a dit attendre avec impatience les résultats de la participation de deux inventrices à une initiative de soutien aux femmes d'affaires dans le cadre d'un projet de l'OMPI. Les publications et documents de l'OMPI devaient être publiés en arabe et la délégation a salué la publication dans cette langue du *Rapport mondial sur la propriété intellectuelle 2024*. Il était nécessaire de tenir compte des souffrances endurées par le peuple palestinien. La délégation a souhaité à l'Organisation plein succès en vue de la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT.

72. La délégation d'Israël a félicité les États membres d'avoir adopté le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés par consensus et a déclaré qu'elle était prête à apporter une contribution constructive à la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT. Des délégations s'étaient réunies à l'OMPI pour défendre l'innovation et la créativité grâce à la protection des droits de propriété intellectuelle. À cette fin, la délégation s'est alignée sur la déclaration faite par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B.

73. La délégation de l'Italie a déclaré que la modification du code de la propriété industrielle du pays en 2023 et l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi contre le piratage audiovisuel en ligne soulignaient l'engagement national en faveur de la protection de la propriété intellectuelle, qui était essentielle pour renforcer l'innovation, le développement industriel et le commerce. En 2023, l'Italie avait ratifié l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. Elle était également sur le point de ratifier l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne, ce qui constituait une étape importante dans le renforcement de la protection internationale des indications géographiques. Les indications géographiques étaient génératrices d'une valeur et d'une compétitivité extraordinaires, en particulier pour les PME. Les technologies numériques, y compris l'IA, posaient un défi à la propriété intellectuelle. En tant que pays assurant la présidence du Groupe des Sept pour 2024, l'Italie avait présenté un rapport sur les facteurs déterminants et les défis associés à l'adoption de l'IA par les entreprises, proposant des options politiques aux gouvernements pour promouvoir son utilisation en toute sécurité. La délégation de l'Italie a pris note de l'engagement de l'OMPI à promouvoir la protection du droit d'auteur dans le contexte de l'IA. L'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés était une réalisation majeure pour le multilatéralisme et avait démontré que le système de la propriété intellectuelle pouvait favoriser l'innovation dans un contexte de développement inclusif.

74. La délégation de la Jamaïque a déclaré que le récent passage de l'ouragan Beryl avait mis en évidence la vulnérabilité des PEID aux chocs extérieurs. La propriété intellectuelle était devenue la pierre angulaire de l'innovation, de la créativité et de la compétitivité, qui faisaient partie du mandat de l'Office jamaïcain de la propriété intellectuelle. La mise au point de nouvelles technologies et d'innovations dans les domaines de l'agriculture, des énergies renouvelables et de la résistance aux catastrophes était essentielle pour assurer l'avenir du pays. Le Gouvernement jamaïcain s'était engagé à exploiter le potentiel de la propriété intellectuelle pour contribuer à la croissance économique et au développement durable. Le partenariat entre la Jamaïque et l'OMPI avait une valeur inestimable dans cette réalisation. Conformément à la vision de l'OMPI, qui consistait à s'efforcer d'obtenir des résultats pratiques, la Jamaïque avait continué de piloter l'utilisation de la propriété intellectuelle comme garantie de prêt, afin d'offrir aux MPME un meilleur accès au financement. Elle avait été l'un des quatre pays sélectionnés en 2023 pour partager son expérience en matière de déblocage de financements adossés à la propriété intellectuelle. La Jamaïque avait adhéré au Traité de Marrakech et pris note du lancement de la première stratégie de l'OMPI pour l'autonomisation des jeunes en matière de propriété intellectuelle (IP-YES!). La délégation de la Jamaïque a félicité le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux de l'OMPI, le Comité de coordination et la Division des savoirs traditionnels pour leur travail. L'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés avait montré que le multilatéralisme était bien vivant et avait souligné l'engagement de l'OMPI envers la promotion d'un solide écosystème mondial de la propriété intellectuelle. La délégation de la Jamaïque a continué de se mobiliser au sein du Comité permanent du droit des marques (SCT) en faveur de la protection des noms de pays et a dénoncé l'utilisation abusive de son nom de pays.

75. La délégation du Japon a déclaré que, grâce à la poursuite des contributions volontaires au Fonds fiduciaire mondial du Japon pour la propriété industrielle, l'Office des brevets du Japon (JPO) et l'OMPI renforceraient leur coopération en vue de soutenir les PME, les jeunes entreprises et les entrepreneurs dans les pays en développement, et de renforcer l'infrastructure de la propriété intellectuelle. La délégation du Japon s'est dite favorable à l'expansion continue du soutien de l'OMPI, notamment de l'assistance aux jeunes et aux universités et de la promotion de la diversité et de l'inclusion. Le Japon possédait le plus grand nombre de partenaires de WIPO GREEN et l'Office des brevets du Japon collaborait avec l'OMPI et d'autres parties prenantes mondiales afin d'obtenir de nouveaux succès dans la mise en relation des partenaires proposant des technologies. Il fallait espérer que l'adoption du DLT faciliterait l'harmonisation des systèmes de dessins et modèles au niveau international et

permettrait aux utilisateurs de déposer des demandes dans différents pays. Enfin, le Japon se tiendrait aux côtés de l'OMPI pour mettre en avant l'importance de la propriété intellectuelle lors de l'Expo 2025 à Osaka, où l'Office des brevets du Japon présenterait des idées sur la manière d'exploiter davantage la propriété intellectuelle pour atteindre les ODD.

76. La délégation de la Jordanie s'est associée aux déclarations faites par la délégation de la République islamique d'Iran au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays arabes. Elle a accueilli favorablement les efforts déployés par l'OMPI, au moyen de ses initiatives et programmes de sensibilisation, pour collaborer avec les États membres, compte tenu de leurs besoins et de leurs priorités. Cette approche sous-tendait la vision de l'Organisation, qui consistait à proposer ses services et programmes à un éventail aussi large que possible de bénéficiaires, garantissant ainsi un impact tangible sur le terrain. La délégation de la Jordanie s'est félicitée de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et a dit espérer conclure le DLT lors de la prochaine conférence diplomatique qui se tiendrait à Riyad. Son partenariat continu avec l'OMPI était particulièrement important. En 2024, l'OMPI avait approuvé la participation du pays au projet pilote CDIP destiné à permettre aux enseignants d'encourager la créativité des jeunes et de promouvoir leurs innovations, et à renforcer l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et d'autres matières. Un autre projet pilote important sur la propriété intellectuelle destiné aux jeunes avait été mené conjointement par l'Académie de l'OMPI et le Ministère de la jeunesse. La délégation de la Jordanie a précisé qu'elle accordait une grande importance à la bonne gestion des effectifs au sein de l'Organisation et a félicité le Directeur général pour les efforts qu'il déployait à cet égard.

77. La délégation du Kazakhstan a déclaré que son pays avait demandé de participer au stage de gestion de la propriété intellectuelle destiné aux PME dirigées par des femmes dans les pays d'Asie centrale, du Caucase et de l'Europe orientale, et qu'il était prêt à participer à d'autres projets de l'OMPI. Un projet de loi sur l'adhésion au Traité de Marrakech avait été soumis au Parlement et des travaux étaient en cours pour adhérer à l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. Le Kazakhstan souhaitait renforcer la coopération avec les États membres de l'OMPI et s'efforçait de conclure des accords bilatéraux, intergouvernementaux et interinstitutionnels sur les questions de propriété intellectuelle. En vertu d'un protocole d'accord signé entre l'OMPI et le Kazakhstan en mai 2024, un master conjoint en droit de la propriété intellectuelle et en droit des affaires – le premier programme spécialisé de ce type dans la région – serait lancé à Astana en septembre 2024 et formerait des spécialistes qualifiés en propriété intellectuelle. L'amélioration du classement du pays à l'Indice mondial de l'innovation, qui était importante pour asseoir la réputation et la confiance nationales et attirer les investissements, était une priorité pour le Gouvernement du Kazakhstan. Au nom des pays asiatiques, le Kazakhstan se tenait prêt à accueillir la cérémonie de dévoilement de l'édition 2024 de l'Indice mondial de l'innovation à Astana. Compte tenu du développement de l'IA et du commerce électronique, la délégation a demandé au Secrétariat de l'aider à élaborer et à mettre en œuvre des mesures de protection de la propriété intellectuelle dans la sphère numérique.

78. La délégation du Koweït, s'alignant sur les déclarations faites par la délégation de la République islamique d'Iran au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays arabes, et se félicitant de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, a déclaré qu'elle espérait un succès similaire lors de la conférence pour l'adoption du DLT, qui se tiendrait à Riyad. L'OMPI avait joué un rôle clé en fournissant aux États membres une assistance technique inestimable en matière de renforcement des capacités, des projets de coopération et des initiatives visant à améliorer les performances de leurs offices nationaux. Le programme de prix de l'OMPI avait été particulièrement important dans la mesure où il visait à aider les inventeurs et les innovateurs à atteindre leurs objectifs commerciaux, à augmenter leurs revenus et à améliorer leurs possibilités d'emploi, créant ainsi

un environnement propice à l'innovation, à la créativité et à l'esprit d'entreprise. Le Koweït souhaitait développer le secteur de la propriété intellectuelle, soutenir les créateurs et les inventeurs et sensibiliser la société aux droits de propriété intellectuelle et à leur impact sur l'économie et le développement communautaire. Pour marquer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle de 2024, le Koweït avait créé un forum pour les offices de propriété intellectuelle. La délégation s'est félicitée de l'intérêt porté par l'OMPI à l'Exposition internationale des inventions au Moyen-Orient, que le Koweït organisait chaque année pour aider les créateurs de la région. Le Koweït restait déterminé à protéger la pensée et l'innovation dans tous les domaines commerciaux et industriels associés aux résultats de la pensée humaine, en sauvegardant les droits connexes et en collaborant avec tous les acteurs à cette fin.

79. La délégation du Kirghizistan a déclaré que cinq nouvelles lois et huit actes normatifs avaient été adoptés au Kirghizistan en vue de développer le système de la propriété intellectuelle de ce pays et de promouvoir l'innovation. La délégation du Kirghizistan, dont le pays était l'un des premiers pays à avoir adopté une législation sur les savoirs traditionnels en 2007, s'est particulièrement félicitée de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés.

80. La délégation de la République démocratique populaire lao, parlant à titre national, a déclaré qu'elle se félicitait du soutien continu apporté par l'OMPI au développement du système de propriété intellectuelle du pays, notamment par l'élaboration de sept plans d'action. Ces plans comprenaient une initiative visant à promouvoir la propriété intellectuelle au niveau local auprès d'un large éventail de parties prenantes. Le soutien de l'OMPI avait notamment porté sur les ateliers de gestion de la propriété intellectuelle, l'assistance en matière de marques et de dessins et modèles, les CATI, la numérisation et les jeunes innovateurs, ainsi que sur le programme d'aide à l'obtention d'un diplôme pour les pays les moins avancés. La délégation s'est dite particulièrement reconnaissante pour le soutien apporté aux systèmes de propriété intellectuelle et au lancement du dépôt électronique. Les travaux de mise à jour du système de propriété intellectuelle du pays étaient en cours. Une assistance accrue de l'OMPI serait nécessaire pour les efforts d'adhésion à l'Arrangement de La Haye, au Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT), au Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) et à la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales.

81. La délégation de la Lettonie s'est associée aux déclarations faites par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Lettonie partageait la vision de l'Organisation sur le système de propriété intellectuelle, qui impliquait une approche globale, ciblée et pratique favorisant les nouvelles inventions, stimulant la créativité et assurant l'accès à la propriété intellectuelle pour toutes et tous en tant que moteur du développement économique. La Division de l'OMPI pour les pays en transition et les pays développés avait apporté son appui aux utilisateurs de la propriété intellectuelle en Lettonie et avait facilité le réseau balte des bureaux de transfert de technologie de l'OMPI et le programme de mentorat destiné aux professionnels du transfert de technologie dans les États baltes. L'Institut judiciaire de l'OMPI avait également contribué à renforcer les compétences des professionnels du système judiciaire et des institutions chargées de l'application de la loi. La Lettonie souhaitait continuer de travailler en étroite collaboration avec l'OMPI et de soutenir les PME, les innovateurs et les autres parties prenantes en Lettonie et au-delà. Prenant note du rapport du Secrétariat sur l'Ukraine (A/65/7), la délégation a demandé instamment à l'OMPI de continuer de soutenir le système de propriété intellectuelle de ce pays face à la guerre d'agression permanente, injustifiée et gratuite menée contre lui par la Fédération de Russie. Les dommages causés par cette guerre insensée, impitoyable et inhumaine nécessiteraient des efforts de relèvement sur le long terme. La délégation de la Lettonie a fait part de son soutien sans faille à l'OMPI dans toutes les activités futures visant à aider le secteur ukrainien de

l'innovation et de la créativité. Permettre à la Fédération de Russie d'accueillir un bureau extérieur de l'OMPI, alors qu'elle avait clairement violé la Charte des Nations Unies et le droit international, allait à l'encontre des valeurs fondamentales de l'Organisation. En outre, les résultats obtenus par le bureau de l'OMPI dans la Fédération de Russie n'avaient pas été à la hauteur des ressources qui lui avaient été allouées. L'OMPI devait donc reconsidérer sa position en la matière.

82. La délégation du Liban, s'alignant sur les déclarations faites par les groupes régionaux auxquels le Liban appartenait, et se félicitant de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, a déclaré attendre avec intérêt l'adoption du DLT. Il serait nécessaire de donner un nouveau souffle au multilatéralisme afin de faire face à la tourmente actuelle liée aux enjeux mondiaux, de préserver l'avenir de la planète et de servir les ODD. L'OMPI avait un rôle à jouer pour surmonter certaines de ces difficultés, notamment en ce qui concerne la fracture numérique béante et les défis liés à l'IA. Depuis quelques années, le Liban était assailli par de graves crises économiques, financières et politiques, ainsi que par les dangers que représentaient pour son avenir la crise des réfugiés syriens et l'occupation de certaines parties du Sud-Liban par Israël. Néanmoins, la société libanaise restait pleine de vitalité, de capacités et de promesses productives, et méritait le soutien de la communauté internationale et de l'OMPI, ainsi que l'investissement de tous les moyens disponibles pour développer son potentiel. Les assemblées actuelles avaient fait preuve d'optimisme quant à l'impact positif de la propriété intellectuelle sur l'économie mondiale, l'innovation et le développement. Cependant, le sort tragique des peuples conquis qui n'avaient pas eu le luxe de bénéficier des services de l'OMPI ne pouvait être ignoré. Le peuple palestinien, en particulier, avait subi des décennies d'occupation, incarnée récemment par l'assaut sur Gaza, qui bafouait toutes les notions et tous les principes d'humanité et avait démontré une terrible propension à violer le droit international et le droit humanitaire international.

83. La délégation du Lesotho s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains et s'est félicitée de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Elle a également accueilli favorablement l'extension du mandat de l'IGC et a dit espérer qu'il serait prolongé après 2025. Les États membres devaient aborder la prochaine conférence diplomatique dans un esprit d'inclusion, de collaboration et de multilatéralisme afin d'adopter un traité sur le droit des dessins et modèles qui réponde aux préoccupations des pays en développement. Le Lesotho avait bénéficié des programmes d'assistance technique de l'OMPI et était reconnaissant de continuer de bénéficier d'un soutien pour moderniser son système de la propriété intellectuelle. Toutefois, plusieurs programmes n'avaient pas encore été mis en œuvre, notamment ceux relatifs à l'élaboration d'une politique et d'une stratégie nationales en matière de propriété intellectuelle, au déploiement du système IPAS 4.0, à la création de CATI et au développement du capital humain. Le Gouvernement du Lesotho souhaitait bénéficier d'un soutien supplémentaire en ce qui concerne la révision de son cadre juridique en matière de propriété intellectuelle, la promotion des produits nationaux, l'accompagnement et le mentorat pour les PME, femmes artisans comprises, le renforcement des générateurs de propriété intellectuelle tels que le pôle d'innovation de l'université nationale du Lesotho et d'autres instituts de recherche, ainsi que le renforcement des industries de la création du Lesotho.

84. La délégation du Libéria s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains. L'OMPI avait apporté un soutien indéfectible aux PME du Libéria par le biais d'une formation à la gestion de la propriété intellectuelle. Certaines de ces PME avaient obtenu des marques et le Gouvernement du Libéria avait créé une association manufacturière pour promouvoir davantage la propriété intellectuelle et faciliter les interactions entre le gouvernement et les PME. Avec une population croissante de femmes et de jeunes dynamiques, la délégation du Libéria a reconnu les possibilités offertes par la propriété

intellectuelle et la technologie pour changer la vie et soutenir un programme de développement durable fondé sur le peuple, la culture et les traditions du pays. Les priorités commerciales du pays reposaient sur la valorisation de ses avantages comparatifs. C'est pourquoi le gouvernement s'efforçait de faire mieux connaître les avantages de la valeur ajoutée. Accordant la priorité à la sécurité alimentaire, le gouvernement a intégré l'Institut central de recherche agricole dans le programme de CATI de l'OMPI. La délégation du Libéria a demandé l'aide de l'OMPI pour numériser et développer son infrastructure de propriété intellectuelle. Tout en reconnaissant ses propres limites, le Libéria s'était néanmoins engagé à coopérer avec l'OMPI et ses États membres dans la marche vers une économie mondiale fondée sur le savoir. Dans les prochains mois, le gouvernement soumettrait à la ratification tous les protocoles en suspens relatifs à l'OMPI et à l'ARIPO.

85. La délégation de la Libye, s'alignant sur les déclarations faites par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays arabes et par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains, a déclaré se réjouir des efforts actuellement déployés par le Secrétariat pour développer l'infrastructure de la propriété intellectuelle dans les États membres. La délégation s'est dite particulièrement préoccupée par la question d'une représentation géographique équilibrée au sein du personnel du Secrétariat, qui favoriserait la diversité culturelle et linguistique nécessaire afin d'enrichir ses résultats et de faire avancer ses travaux.

86. La délégation de la Lituanie s'est associée aux déclarations faites par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres et par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Elle a soutenu les politiques de l'OMPI visant à promouvoir la collaboration entre les universités et les entreprises et à soutenir les PME. La mise en œuvre du réseau balte des bureaux de transfert de technologie de l'OMPI et de l'outil de diagnostic de la propriété intellectuelle étaient des exemples de collaboration fructueuse entre la Lituanie et l'OMPI. La Lituanie avait gagné cinq places pour se classer au trente-quatrième rang de l'Indice mondial de l'innovation 2023, et le nombre d'enregistrements nationaux, régionaux et internationaux de propriété intellectuelle déposés par des entreprises lituaniennes était en augmentation. Le pays avait continué d'améliorer les conditions de l'innovation, notamment par la mise en œuvre de programmes pertinents, la création de services de médiation et de consultations bénévoles, la consolidation d'informations complètes sur la propriété intellectuelle sur un site Web unique et diverses activités de l'académie de la propriété intellectuelle nouvellement créée au sein de l'office national de la propriété intellectuelle. La délégation s'est félicitée de l'engagement de l'OMPI de soutenir le secteur de l'innovation et de la créativité en Ukraine. La dévastation continue et aveugle de l'écosystème de la propriété intellectuelle en Ukraine résultant de la guerre d'agression de la Fédération de Russie avait nécessité des efforts coordonnés de la part de la communauté internationale. La délégation de la Lituanie a dit attendre avec intérêt le rapport annuel sur cette question. Le respect de la souveraineté et de l'égalité des États était l'un des principes fondamentaux de la Convention instituant l'OMPI. Il était donc inconcevable que la Fédération de Russie continue de bénéficier de privilèges tout en poursuivant son invasion brutale de l'Ukraine en violation du droit international, en particulier au vu de la frappe de missiles sans précédent sur un hôpital pour enfants à Kiev en juillet 2024. En outre, la Fédération de Russie privait illégitimement les entreprises de l'Union européenne présentes dans le pays de la protection de leurs droits de propriété intellectuelle, ce qui se traduisait par une augmentation des revenus de la Fédération de Russie et lui permettait de poursuivre la guerre. La réduction des activités du bureau de l'OMPI dans la Fédération de Russie, bien que louable, n'avait pas permis de résoudre le problème.

87. La délégation de Madagascar, s'associant à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains et se félicitant de la coopération de l'OMPI avec les États membres, a déclaré que l'OMPI avait élaboré le cahier des charges visant à promouvoir une indication géographique pour le poivre "Baie Rose de Bongolava". Avec l'aide de l'OMPI, Madagascar était en train d'adopter un nouveau cadre législatif qui permettrait une protection

efficace de la propriété intellectuelle. Le pays était prêt à collaborer avec l'OMPI pour organiser des manifestations sur la propriété intellectuelle dans le pays afin de convaincre les décideurs des avantages du nouveau cadre juridique et d'informer les parties prenantes sur les mécanismes de protection des actifs incorporels de propriété industrielle. La délégation de Madagascar s'est félicitée des améliorations continues concernant le système d'enregistrement international des marques. Elle a loué les efforts tendant vers une dématérialisation et une automatisation plus poussée des procédures et interactions avec les déposants, tout en invitant au respect des principes et normes institués par les textes internationaux de base, ainsi que les procédures définies. Le système de Madrid promettait un avenir plus attrayant pour une plus large adhésion des États membres de l'OMPI. La délégation de Madagascar s'est félicitée de l'adoption du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et a dit souhaiter que la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT connaisse le même succès. Le cadre législatif et institutionnel relatif à la mise en œuvre effective de la Convention sur la diversité biologique et du Protocole de Nagoya sur *l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant* de leur utilisation était en cours de finalisation. La propriété intellectuelle avait obtenu davantage de reconnaissance et d'importance dans le pays, et une approche par un dialogue public-privé était adoptée pour doter le pays d'une base solide, durable et efficace pour la promotion de l'activité inventive et l'administration de la propriété intellectuelle.

88. La délégation de la Malaisie s'est associée aux déclarations faites par la délégation de la République islamique d'Iran au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et par la délégation de la République démocratique populaire lao au nom de l'ASEAN. La Malaisie a participé activement à divers programmes de l'OMPI en faveur des PME, comprenant des femmes entrepreneurs. La Division de l'OMPI pour l'Asie et le Pacifique et le Bureau de l'OMPI à Singapour avaient contribué à renforcer les systèmes de propriété intellectuelle du pays. En 2024, la Malaisie s'était attachée à encourager les jeunes entrepreneurs innovants par le biais d'un programme destiné à donner aux élèves du secondaire des connaissances en matière de protection de la propriété intellectuelle et à favoriser l'émergence de talents innovants. Le pays souhaitait collaborer avec l'OMPI pour renforcer le programme pour la jeunesse au moyen de mécanismes plus structurés et plus efficaces. L'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés a été l'occasion de se réjouir. La délégation de la Malaisie a dit espérer que la dynamique créée par le nouveau traité serait maintenue lors de la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT.

89. La délégation du Mali, s'associant à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains, s'est dite convaincue que la propriété intellectuelle était un levier essentiel de la transformation socioéconomique et technologique des pays en développement dans un contexte de globalisation économique dominée par l'économie du savoir. C'est pourquoi le Mali accordait une attention particulière à la relecture en cours de la Stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle dans le cadre de sa coopération avec l'OMPI. L'appui de l'OMPI, conjugué aux initiatives du Mali en matière de promotion de la propriété industrielle, avait permis d'engager véritablement une culture de la propriété intellectuelle au plan national. D'une manière générale, il importait que l'OMPI travaille avec ses États membres en vue de démystifier la propriété intellectuelle et de la rendre davantage accessible. Le développement des connaissances était une condition préalable pour relever les difficultés rencontrées par le pays, notamment l'insécurité alimentaire, le faible accès à l'énergie et le chômage des jeunes. En dépit du dynamisme de la recherche au Mali, les relations entre le monde de la recherche et le monde des affaires n'étaient pas entretenues pour permettre l'exploitation judicieuse de solutions innovantes et générées localement. Le Mali souhaitait que sa coopération avec l'OMPI aboutisse à la mise en place d'un écosystème national d'innovation, en vue de transformer le potentiel de la propriété intellectuelle existant en actifs tangibles et commercialisables. L'OMPI était encouragée à accorder une place de choix à l'accompagnement des produits de terroir, à travers les indications géographiques et les

marques collectives, afin que les pays participent pleinement aux échanges commerciaux et internationaux de produits locaux à forte valeur ajoutée.

90. La délégation de la Mauritanie a déclaré qu'elle se félicitait des réalisations décrites dans le discours d'ouverture du Directeur général. La Mauritanie avait déployé des efforts considérables pour développer la propriété intellectuelle et la délégation s'est félicitée de l'aide apportée par l'OMPI pour l'élaboration de sa stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle. L'OMPI avait activement aidé presque tous les États membres à mettre en place des centres nationaux d'enregistrement de la propriété intellectuelle. La Mauritanie a également remercié l'OAPI pour son assistance.

91. La délégation du Mexique, reconnaissant que la propriété intellectuelle était un outil fondamental pour encourager la créativité, stimuler la croissance économique et relever les défis mondiaux, a déclaré que l'OMPI devait réaffirmer son engagement en faveur d'un système de propriété intellectuelle équilibré et inclusif qui profite à toutes les nations. La propriété intellectuelle devait servir de catalyseur au développement durable, et les politiques de propriété intellectuelle devaient promouvoir l'inclusion économique, réduire les inégalités et soutenir la durabilité environnementale. Il était impératif de protéger et de promouvoir les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles des peuples autochtones. Compte tenu des progrès rapides de l'IA, de la biotechnologie et des technologies numériques, des opportunités et des défis sans précédent s'étaient présentés. L'OMPI devait continuer de jouer un rôle central en veillant à ce que les avantages de l'innovation soient équitablement répartis. Les femmes devaient être représentées de manière égale dans l'écosystème de l'innovation. Des politiques de propriété intellectuelle tenant compte de la dimension de genre renforceraient le pouvoir d'action des femmes et les aideraient à réaliser tout leur potentiel pour stimuler le progrès économique et social. Le Mexique restait attaché aux principes du multilatéralisme. Un système mondial de propriété intellectuelle équilibré ne pouvait être mis en place qu'au moyen d'un effort collectif.

92. La délégation du Monténégro a déclaré que le pays avait mis en œuvre certaines activités de l'OMPI afin de mettre en place un système international de propriété intellectuelle équilibré, efficace et durable et que, ce faisant, il avait considérablement amélioré le système national de propriété intellectuelle dans l'intérêt de la société. En novembre 2023, le Ministère du développement économique et l'OMPI avaient organisé un séminaire sur le thème "Soutenir l'innovation et la créativité au Monténégro : la stratégie en matière de propriété intellectuelle 2023-2026", suivi de réunions entre l'OMPI et divers ministères. L'OMPI avait apporté son soutien à l'équipe chargée des TIC au sein du Ministère pour le système IPAS, qui avait été intégré dans la nouvelle infrastructure. Les données relatives à la propriété intellectuelle avaient été introduites dans WIPO Publish, l'accès à la Base de données mondiale sur les marques avait été assuré et les données relatives aux dessins et modèles allaient être transférées vers IPAS et WIPO Publish. Le personnel du Ministère chargé de la propriété intellectuelle avait assisté à des webinaires et à des séminaires de l'OMPI, et trois examinateurs de marques avaient participé au projet pilote visant à renforcer les capacités des examinateurs. L'OMPI avait donné des conseils sur la modification de la loi sur le droit d'auteur et les droits connexes, qui avait été soumise à un débat public. Pour célébrer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, le Ministère et le Fonds pour l'innovation du Monténégro avaient organisé un événement intitulé "Innovation et créativité – une voie vers un avenir commun", qui avait rassemblé des représentants des autorités publiques chargées de la propriété intellectuelle, des communautés universitaires et de l'innovation, ainsi que des membres intéressés du public. Cet événement avait permis de promouvoir le rôle de la propriété intellectuelle dans la réalisation des ODD et d'un avenir meilleur et le ministère, aux côtés de l'OMPI, avait fourni des exemples de la manière dont l'innovation et la créativité pouvaient contribuer au bien-être des personnes. Le Monténégro avait signé le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et ratifié l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne.

93. La délégation du Maroc a déclaré que son pays continuait de mettre en place un système de la propriété intellectuelle solide et inclusif en vue de créer une économie innovante et compétitive. La visite du Directeur général au Maroc en octobre 2023 avait été l'occasion de lancer plusieurs nouveaux projets. Conformément à sa stratégie nationale en matière de propriété industrielle, le Maroc avait poursuivi ses efforts de sensibilisation, touchant plus de 300 000 utilisateurs de la propriété industrielle au moyen de multiples campagnes de communication et de séminaires thématiques. Ces efforts portaient leurs fruits : le nombre de demandes d'enregistrement de marques, de dessins industriels et de brevets marocains avait considérablement augmenté en 2023 par rapport à l'année précédente. Cela se reflétait dans les progrès réalisés par le pays dans les classifications internationales de la propriété intellectuelle. Le Maroc avait également adopté une réforme législative sur le droit d'auteur et les droits connexes, y compris des dispositions concernant le reformatage des contenus, le droit de suite et l'exploitation numérique des œuvres musicales, audiovisuelles et visuelles, et la mise en conformité de la législation nationale avec le Traité de Marrakech. Il avait également signé le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés.

94. La délégation du Mozambique, s'alignant sur la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains, a déclaré que le Mozambique se félicitait de la mise en œuvre en cours par l'OMPI de son PSMT et a dit apprécier l'assistance fournie par l'Organisation en matière de renforcement des capacités institutionnelles et de modernisation et d'automatisation de son système d'enregistrement des droits de propriété industrielle. Le Gouvernement du Mozambique travaillait à la ratification du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, dont l'adoption apporterait des avantages significatifs aux peuples autochtones et aux communautés locales. Un examen de la stratégie nationale de propriété intellectuelle avait été lancé en mars 2024 et une politique de propriété intellectuelle était en cours d'élaboration. La propriété intellectuelle était essentielle au développement économique et à la promotion de la créativité et de l'innovation, et le gouvernement souhaitait vivement poursuivre sa coopération avec l'OMPI dans ces domaines et dans les programmes axés sur les jeunes et les entrepreneuses. Après l'enregistrement réussi de l'indication géographique Cabrito de Tete, le Mozambique préparait actuellement une demande d'enregistrement d'une autre indication géographique : le riz aromatique Zambezia. L'Institut de la propriété industrielle, créé en 2004, avait ouvert des bureaux régionaux dans les villes de Beira et de Nampula.

95. La délégation de la Namibie, s'alignant sur la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains, a déclaré que l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, qui avait fait date, représentait un progrès pour les nations développées comme pour les nations en développement, ouvrant la voie au développement économique, à la préservation de la culture et à la durabilité de l'environnement. Le Gouvernement namibien s'était engagé à protéger et à préserver ses propres ressources nationales et à mettre en œuvre le traité. En collaboration avec l'OMPI, il renforçait la législation, la politique et sa capacité de faire respecter les droits de propriété intellectuelle. Les initiatives visant à améliorer l'écosystème de la propriété intellectuelle du pays comprenaient un projet de renforcement des capacités et d'autonomisation des entrepreneuses namibiennes, de la création de la propriété intellectuelle à la commercialisation, à partir de l'élan donné par la récente visite du Directeur général en Namibie. La propriété intellectuelle serait un catalyseur d'une croissance socioéconomique durable et inclusive dans le cadre du sixième plan de développement national du pays. Les résultats préliminaires récents du recensement avaient montré que les femmes représentaient 51,2% de la population namibienne, tandis que les jeunes en représentaient 71,1%. Des ressources importantes devaient être allouées à ces groupes afin de garantir une utilisation optimale de la propriété intellectuelle pour le développement durable, le progrès social et la résilience économique. La Namibie était un pays vaste et peu peuplé qui s'efforçait de combler le fossé numérique et de garantir un accès équitable à la connaissance et à la technologie. La

Namibie avait toutefois résisté, transformant les défis en opportunités grâce à une collaboration et à des partenariats stratégiques.

96. La délégation du Népal, s'alignant sur la déclaration faite de la République islamique d'Iran au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et se félicitant de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, a déclaré que ce traité contribuerait de stimuler l'innovation et les savoirs traditionnels parmi les peuples autochtones et les communautés locales. Il était à espérer que l'esprit de consensus qui a conduit à l'adoption du traité se poursuivrait lors de la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT. La délégation du Népal s'est félicitée de l'assistance ciblée fournie par l'OMPI aux pays moins de la catégorie des moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement. Le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031, les résultats escomptés par l'OMPI pour les PMA pour 2022-2031 et l'ensemble de mesures d'aide à la transition de l'OMPI pour les PMA avaient contribué à répondre aux besoins de ces pays, notamment en ce qui concerne la mise en place d'un écosystème de promotion de l'innovation et la création d'un environnement propice à l'utilisation des mécanismes de la propriété intellectuelle. Alors que le Népal s'apprêtait à quitter le statut de PMA en 2026, la délégation a dit apprécier le programme de soutien de l'OMPI en faveur du Népal, qui comprenait des CATI et des projets impliquant des MPME, des femmes et des jeunes. L'OMPI devait poursuivre ces programmes et initiatives ciblés.

97. La délégation de la Nouvelle-Zélande a déclaré qu'après l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, les États membres devaient continuer de faire preuve de bonne volonté lors des futures réunions de l'IGC. La Nouvelle-Zélande travaillait à la mise en place d'un comité maori de protection des obtentions végétales, conformément à la loi de 2022 sur la protection des obtentions végétales (Plant Variety Rights Act). Le comité déterminerait si un droit d'obtention végétale, s'il était accordé, pouvait avoir des effets négatifs sur les relations de tutelle avec la variété. Ce comité travaillerait avec les comités consultatifs existants sur les marques et les brevets maoris. La Nouvelle-Zélande avait modifié son régime d'enregistrement des indications géographiques pour tenir compte des obligations découlant de l'accord de libre-échange du pays avec l'Union européenne, qui était entré en vigueur le 1^{er} mai 2024. Le pays a continué d'approfondir ses liens avec les offices de propriété intellectuelle à l'étranger, notamment l'Administration nationale de la propriété intellectuelle de Chine, l'Office européen des brevets, IP Australia et l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique.

98. La délégation du Niger s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains et a salué l'adoption de plusieurs projets importants à la trente-deuxième session du CDIP, notamment le projet sur le renforcement des capacités des offices nationaux de propriété intellectuelle en temps de crise, et le projet visant à maintenir et à renforcer le rôle des marques collectives en tant que moteur du développement économique, culturel et social grâce à une approche globale du développement. Le Niger avait élaboré de nombreux programmes qui cadraient parfaitement avec ces projets et comptait sur la coopération de l'OMPI pour l'accompagner dans leur mise en œuvre efficace. Notant que 32 États membres avaient signé le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, la délégation a invité d'autres pays à suivre son exemple et à accélérer ainsi son entrée en vigueur. Les délégations devaient capitaliser sur ce succès en vue d'accélérer les discussions sur la propriété intellectuelle relative aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles et au folklore. Il était grand temps que ce domaine soit consacré, protégé et valorisé dans le cadre du système mondial de la propriété intellectuelle.

99. La délégation du Nigéria, s'alignant sur la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains, a déclaré que le Gouvernement du Nigéria avait intensifié sa

coopération avec le Secrétariat et le Bureau de l'OMPI au Nigéria en vue de mettre en œuvre des programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités. La politique et la stratégie nationales en matière de propriété intellectuelle pour le Nigéria attendaient l'approbation finale du gouvernement. L'office nigérian des marques était en train de finaliser des projets de l'OMPI relatifs à l'image de marque pour les PME, l'accent étant mis sur le soutien aux PME dirigées par des femmes et des jeunes dans les secteurs de l'alimentation et des boissons, des cosmétiques et des TIC, afin d'utiliser l'image de marque comme un outil permettant de renforcer l'accès aux marchés et la position dominante de ces derniers. L'OMPI avait facilité les initiatives de renforcement des capacités avec les registres des brevets et des dessins et modèles du Nigéria, afin de renforcer le régime de la propriété intellectuelle et de promouvoir le partage des connaissances. Tout récemment, l'OMPI avait organisé un programme de sensibilisation pour approfondir la connaissance du Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, qui devait être incorporé dans le système nigérian des brevets. Les progrès réalisés par le bureau de l'OMPI au Nigéria étaient louables et tout serait mis en œuvre pour le renforcer et améliorer sa capacité de promouvoir la sensibilisation et l'utilisation de la propriété intellectuelle pour le développement au Nigéria et en Afrique subsaharienne.

100. La délégation de la Norvège a déclaré que les États membres avaient besoin d'une plus grande capacité de contrôle des finances et de l'administration de l'OMPI et s'est félicitée des efforts en cours et de la coopération à cet égard. Elle a félicité le Bureau international pour l'attention qu'il portait à la garantie des meilleurs services mondiaux de propriété intellectuelle dans le cadre du PCT et des systèmes de Madrid et de La Haye. La fluidité des systèmes, la volonté de simplifier les procédures et de réduire les coûts pour les utilisateurs avaient joué un rôle essentiel dans l'augmentation de l'utilisation des services de propriété intellectuelle mondiaux. Les progrès réalisés par les groupes de travail des unions de Madrid et de La Haye dans l'amélioration des règlements, des lignes directrices et des pratiques avaient été salués, et la Norvège s'était engagée à améliorer les services offerts aux utilisateurs des systèmes de Madrid et de La Haye. La délégation avait soutenu le SCCR dans ses efforts pour convenir des termes d'un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion, s'était félicitée de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et a dit espérer que le DLT serait également adopté dans le courant de l'année. Pour marquer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle de 2024, l'Office norvégien de la propriété industrielle (NIPO) avait organisé un événement sur la pertinence et le rôle de la propriété intellectuelle dans la réalisation des ODD, qui avait mis en évidence la façon dont une stratégie de propriété intellectuelle responsable pouvait être la clé de l'innovation durable.

101. La délégation d'Oman, s'alignant sur les déclarations faites par la délégation de la République islamique d'Iran au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays arabes, et se félicitant de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, a déclaré que ce traité pourrait jouer un rôle important dans la protection des droits des peuples autochtones et des communautés locales et garantir qu'ils reçoivent leur juste part des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources. La délégation s'est dite convaincue que la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT serait également couronnée de succès, ce qui renforcerait la protection des droits des créateurs et des innovateurs dans ce domaine. Oman travaillait en étroite collaboration avec l'OMPI sur des projets pilotes destinés à renforcer son système de propriété intellectuelle, notamment un projet visant à sauvegarder la qualité et la renommée de l'encens omanais en tant qu'indication géographique et à accroître ainsi sa valeur commerciale dans le pays et à l'étranger. Oman collaborait avec l'OMPI sur un projet de stratégie nationale de propriété intellectuelle en vue d'élaborer un cadre global de promotion de l'innovation et de la créativité et de garantir la protection des droits de propriété intellectuelle dans le pays. L'Indice mondial de l'innovation, dans lequel Oman avait amélioré son classement en 2023, était un indicateur de référence pour la stratégie. La délégation a déclaré

que l'arabe devait être inclus comme langue de travail dans le système de Madrid, auquel Oman avait adhéré en 2007. La délégation d'Oman souhaitait attirer l'attention des États membres sur les souffrances causées au peuple palestinien par l'attaque israélienne dévastatrice contre son patrimoine matériel et immatériel. Rien n'avait été laissé intact et chaque jour, des attaques étaient perpétrées sur des personnes, notamment des femmes et des enfants, dont les droits avaient été ouvertement bafoués pendant des décennies, ainsi que sur des infrastructures de santé et d'éducation. Sous le regard du monde et des organisations internationales, rien n'était fait pour que les auteurs de ces crimes odieux contre l'humanité répondent de leurs actes.

102. La délégation du Pakistan a déclaré qu'elle se félicitait de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, étant donné que l'innovation ancrée dans des fondements culturels solides renforçait le développement durable. Le Pakistan avait soutenu l'approche de l'Organisation, axée sur la demande et sur le sur-mesure, en matière de soutien au moyen d'une assistance fondée sur des projets. Le Pakistan avait adhéré au Traité de Marrakech et s'efforçait d'adhérer aux traités PCT et Internet de l'OMPI. Le pays avait récemment modifié sa législation sur les marques et était en train de modifier les lois sur les brevets et les droits d'auteur afin de les mettre en conformité avec les normes internationales. L'application des droits de propriété intellectuelle avait été renforcée et les tribunaux de propriété intellectuelle avaient été étendus à l'ensemble du pays. Les projets pour l'avenir comprenaient l'élaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle, la création d'un bureau de formation à la propriété intellectuelle et le lancement d'un programme de master en droit de la propriété intellectuelle. Un accès équitable à la protection de la propriété intellectuelle était essentiel pour promouvoir le développement durable. À cet égard, il serait utile d'assurer une représentation géographique équitable au sein du personnel de l'Organisation et des principaux organes de l'OMPI. Le mandat d'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI devait être guidé par les principes de neutralité, d'objectivité, de transparence et d'ouverture. Le Pakistan s'efforçait d'automatiser entièrement son office de la propriété intellectuelle et de mettre en place des systèmes de demande et de plainte en ligne.

103. La délégation du Panama s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Chili au nom du GRULAC et par la délégation du Guatemala en tant que secrétariat *pro tempore* du Forum sous-régional des ministres d'Amérique centrale et de la République dominicaine, et a exprimé sa solidarité avec les pays touchés par l'ouragan Beryl dans les Caraïbes. L'OMPI, en particulier la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes, avait aidé le Panama à poursuivre le renforcement de son écosystème de propriété intellectuelle. Un projet de loi sur le transfert de technologie était actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale. La politique de propriété intellectuelle pour les universités et les centres de recherche avait été conclue et le système IPAS en était au stade de la programmation finale. La mise en œuvre de ce système permettrait de moderniser les institutions de propriété intellectuelle, de réduire les délais de traitement et de proposer des services en ligne. Le Panama avait fait des progrès constants dans la mise en œuvre du Traité de Marrakech. Le Ministère de la culture avait accrédité trois institutions en tant qu'entités autorisées en vertu de ce traité. Ces institutions avaient reçu un soutien précieux de l'OMPI et du Consortium pour des livres accessibles. Le Panama s'était engagé dans le programme de développement et la délégation a dit espérer continuer de faciliter l'accès des personnes malvoyantes aux connaissances et aux contenus culturels dans des formats accessibles.

104. La délégation du Paraguay a déclaré que le nouveau gouvernement du pays avait placé le développement économique et culturel au premier plan de ses politiques, soulignant le rôle clé de la propriété intellectuelle. Le travail de la Direction nationale de la propriété intellectuelle (DINAPI) avait permis une plus grande acceptation et un plus grand respect de la propriété intellectuelle dans le pays, en grande partie grâce à des efforts plus soutenus pour lutter contre le piratage et la contrefaçon en utilisant les ressources de manière efficace et en améliorant les capacités de recherche grâce à la formation. Les industries de la création étaient une priorité

pour la nouvelle administration, non seulement en tant qu'atout économique, mais aussi en tant que pilier fondamental de l'identité culturelle. La DINAPI avait participé activement à l'élaboration de la politique nationale de l'artisanat et aux réunions sectorielles des industries créatives afin de formuler des politiques qui favorisent leur croissance et leur reconnaissance internationale. De même, elle s'était profondément investie dans la protection des arts et de la culture de ses peuples autochtones. Guidé par la DINAPI, le Paraguay adopterait bientôt une loi visant à protéger les savoirs traditionnels qui sont essentiels à son identité culturelle. Elle avait conclu des alliances avec les bureaux de transfert des résultats de la recherche des universités et des centres de recherche afin de promouvoir l'utilisation des outils de propriété intellectuelle dans les universités. Ces alliances devraient stimuler la croissance économique, favoriser l'innovation technologique et ouvrir de nouveaux marchés aux chercheurs.

105. La délégation du Pérou a déclaré que son pays, persuadé de l'impact favorable de la propriété intellectuelle sur le développement socioéconomique et culturel, s'efforçait de rapprocher la propriété intellectuelle de la communauté au moyen de projets éducatifs novateurs axés sur les communautés autochtones et rurales, les enfants et les jeunes. Elle a souhaité obtenir une assistance technique de l'Académie de l'OMPI pour créer ces programmes éducatifs spécialisés. En tant que pays mégadivers et multiculturel, le Pérou s'est félicité de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, qui contribuerait à sauvegarder ses ressources originales et l'utilisation des connaissances ancestrales de ses peuples autochtones. Le Pérou adaptait actuellement sa législation pour garantir une ratification rapide. Le Pérou accueillerait la réunion préparatoire interrégionale de la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT. Il souhaitait également promouvoir une réglementation multilatérale de l'image de marque des pays et des efforts pour lutter contre le piratage en ligne.

106. La délégation des Philippines s'est félicitée de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, qui était le premier instrument de l'OMPI à aborder le lien critique entre propriété intellectuelle, ressources génétiques et savoirs traditionnels associés, à protéger la propriété intellectuelle des peuples autochtones et des communautés locales et à empêcher son appropriation illicite. Les États membres devaient collaborer pour garantir une mise en œuvre efficace du traité. Les Philippines étaient convaincues que le traité contribuerait à accélérer les négociations sur les projets d'instruments visant à compléter le cadre juridique international pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. La délégation a dit espérer que le même niveau d'engagement serait atteint et qu'un résultat positif serait obtenu lors de la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT. La simplification du système mondial de protection des dessins et modèles industriels le rendrait plus accessible, ce qui permettrait aux créateurs locaux de protéger et de promouvoir facilement leur travail lorsqu'ils pénétraient sur le marché mondial. Il était à espérer que les États membres pourraient poursuivre sur leur lancée et parvenir à une décision sur la protection des organismes de radiodiffusion. La délégation des Philippines a demandé que les questions en suspens relatives à la représentation géographique dans les organes de l'OMPI et les bureaux extérieurs soient traitées de manière efficace au cours des assemblées actuelles. Elle a soutenu la position du groupe des pays d'Asie et du Pacifique sur la recherche d'une solution équitable et durable en matière de représentation géographique, qui tienne compte de la composition des nouveaux membres et de la nécessité de renforcer leur représentation.

107. La délégation de la Pologne, s'alignant sur les déclarations faites par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe CEBS et par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a déclaré que l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés avait ouvert un nouveau chapitre dans l'histoire de l'OMPI. La délégation s'est dite convaincue que la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT serait également couronnée de succès. Les dessins et modèles industriels étaient essentiels à l'économie polonaise, car ils stimulaient

l'innovation et contribuent pour près de 18% au PIB. Le Directeur général avait assisté au cent cinquième anniversaire de l'Office polonais des brevets et son engagement auprès de la communauté universitaire avait renforcé l'intérêt pour les transferts de technologie. La Pologne a salué le soutien de l'OMPI aux start-up et au secteur des jeux, ainsi que ses efforts dans la promotion des droits de propriété intellectuelle en Pologne. Prenant note du rapport du Secrétariat sur l'Ukraine (A/65/7), la délégation a condamné la Fédération de Russie pour son agression militaire gratuite et injustifiée contre l'Ukraine.

108. La délégation du Portugal s'est associée aux déclarations faites par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B et par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La délégation s'est félicitée de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et a dit espérer que la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT connaîtra le même succès. Les principaux domaines d'intérêt pour le Portugal sont la sensibilisation à la propriété intellectuelle et son accessibilité pour les PME et les jeunes, ainsi que l'application de mesures visant à lutter contre l'inégalité de genre, en particulier pour les femmes chefs d'entreprise. Le Portugal a ratifié l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne en 2023 et a lancé le processus de ratification de l'Arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques et de l'Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels. Le Portugal continuera à plaider en faveur de l'utilisation du portugais au siège de l'OMPI en vue de renforcer la représentation des pays lusophones sur la scène mondiale de la propriété intellectuelle.

109. La délégation du Qatar, s'alignant sur les déclarations faites par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays arabes et par la délégation de la République islamique d'Iran au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, et notant l'approfondissement du partenariat entre le Qatar et l'OMPI, a déclaré que le Qatar se félicitait de la coopération dans les domaines de l'enseignement supérieur, de l'esprit d'entreprise et du règlement extrajudiciaire des litiges. Le pays a récemment accueilli une conférence internationale sur la médiation et l'arbitrage, dont le thème était le rôle de la propriété intellectuelle dans la stimulation de la croissance économique, par le biais d'une analyse du lien entre les droits de propriété intellectuelle protégés et les flux d'investissements étrangers directs. Le Qatar espère poursuivre sa coopération avec l'OMPI dans ce domaine et accueillir une conférence régionale générale en 2025. Les efforts visant à perfectionner la stratégie du pays en matière de propriété intellectuelle et à développer les institutions correspondantes se poursuivent et la délégation se réjouit de la coopération en matière de développement, conformément à la Vision nationale du Qatar à l'horizon 2030. Le Qatar a adhéré au protocole de Madrid, qui entrera bientôt en vigueur, et travaille avec l'OMPI pour mettre à jour les procédures nationales afin de permettre le développement du système. La délégation s'est félicitée de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et attend avec intérêt un engagement constructif avec les autres États membres lors de la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT. Le Qatar a approuvé les propositions du groupe des pays arabes concernant l'utilisation de l'arabe dans tous les domaines d'activité de l'Organisation.

110. La délégation de la République de Corée a déclaré que l'OMPI avait contribué de manière significative aux efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable et pour mettre en œuvre les projets du Plan d'action pour le développement, tout en restant attachée à l'élaboration de normes de propriété intellectuelle et à la mise en place d'une base stable pour le système mondial de la propriété intellectuelle. La transformation numérique a ouvert des possibilités de coopération et d'accessibilité, mais elle a également engendré des défis en termes d'application des droits de propriété intellectuelle, de lutte contre le piratage numérique et d'équilibre entre la protection des droits de propriété intellectuelle et l'intérêt public. L'Office coréen de la propriété intellectuelle a intégré la technologie de l'IA dans son administration de la propriété intellectuelle et a créé de nouvelles divisions d'examen. Le Ministère de la culture, des sports et du tourisme a également publié un guide sur l'IA générative et les droits d'auteur

pour la distribution internationale afin de répondre aux préoccupations du marché. Les activités récentes du fonds fiduciaire de la République de Corée pour la propriété intellectuelle, qui célèbre son vingtième anniversaire, ont notamment porté sur la formation au leadership des femmes scientifiques, l'éducation à l'innovation des jeunes et le renforcement des capacités des PME, conformément au plan stratégique à moyen terme de l'OMPI. La République de Corée reste déterminée à réduire le fossé mondial en matière de propriété intellectuelle.

111. La délégation de la République de Moldova, parlant à titre national, a déclaré que le gouvernement de son pays souhaitait ardemment approfondir la coopération avec l'OMPI afin d'aligner sa législation nationale sur les normes internationales en matière de propriété intellectuelle, de renforcer les activités de sensibilisation, de soutenir les femmes chefs d'entreprise et de traduire en roumain les outils essentiels de l'OMPI. La guerre d'agression injustifiée et gratuite de la Fédération de Russie contre l'Ukraine a eu un impact négatif sur le pays et l'ensemble de la région. Un point sur l'Ukraine devrait être inscrit à l'ordre du jour des futures assemblées de l'OMPI, en vue de soutenir le système de propriété intellectuelle et les secteurs innovants et créatifs de ce pays. En juin 2024, la République de Moldova a ouvert les négociations d'adhésion à l'Union européenne, ce qui entraînera des réformes majeures pour harmoniser ses lois avec les normes internationales et européennes. Elle s'est félicitée de l'assistance de l'OMPI dans l'évaluation des projets de loi visant à modifier la législation nationale sur les droits d'auteur, les brevets, les indications géographiques et les questions connexes. La République de Moldova déposera son instrument de ratification de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne pendant les Assemblées actuelles. La sensibilisation des jeunes à l'importance de la protection de la propriété intellectuelle et à sa valeur économique était une priorité pour l'Agence nationale de la propriété intellectuelle (AGEPI). Un designer talentueux et innovant du pays a été nommé ambassadeur de la jeunesse de l'OMPI, ce qui devrait inciter davantage de jeunes à s'intéresser à la propriété intellectuelle.

112. La délégation de la Roumanie s'est associée aux déclarations faites par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres et par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Elle a soutenu les activités des différents organes de l'OMPI et a donné la priorité à l'obtention d'un consensus sur l'adoption du DLT afin de simplifier et d'harmoniser la législation relative à l'enregistrement des dessins et modèles industriels. Elle a également attaché une importance particulière à l'adoption d'un instrument juridique international pour la protection des organismes de radiodiffusion qui soit pleinement adapté aux réalités de l'ère numérique. La Roumanie a apprécié le travail de l'IGC et s'est félicitée de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Les progrès réalisés lors de la 35^e session du SCP, notamment l'accord sur les travaux futurs visant à trouver un équilibre entre les intérêts des utilisateurs du système de propriété intellectuelle et ceux du grand public, sont également les bienvenus. La Roumanie s'est intéressée aux considérations pratiques relatives à la procédure d'octroi des brevets et au transfert de technologie, en particulier dans le contexte de l'IA. Pour marquer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, le Gouvernement roumain a organisé une série d'événements tout au long du mois d'avril 2024 et a diffusé une vidéo sur le respect des droits de propriété intellectuelle sur toutes les grandes chaînes de télévision. Entre septembre et décembre 2023, l'Office roumain du droit d'auteur, en collaboration avec l'OMPI, a mis en place un programme de formation sur l'enseignement des droits de propriété intellectuelle au lycée. Enfin, la Roumanie a réitéré son souhait d'accueillir un bureau extérieur de l'OMPI à Bucarest, ce qui contribuerait à renforcer l'écosystème de la propriété intellectuelle et à promouvoir les services de l'OMPI dans la région.

113. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré se rallier à la déclaration faite par la délégation du Tadjikistan au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. L'Union européenne commettait des violations flagrantes du droit international en ce qui concerne la propriété intellectuelle des déposants et des détenteurs de droits russes. La

Fédération de Russie avait condamné ces actions destructrices, qui étaient contraires à la lettre et à l'esprit des traités internationaux fondamentaux en matière de propriété intellectuelle, notamment la Convention de Paris, la Convention de Berne et la Convention instituant l'OMPI, en ce qui concerne le traitement national et la non-discrimination en fonction de la nationalité. De telles actions de la part de l'Union européenne auraient des conséquences irréversibles et imprévisibles sur le système mondial de la propriété intellectuelle. Les tentatives de l'Union européenne, au niveau législatif, pour faire pression sur l'OMPI avaient été sans précédent. L'OMPI était utilisée à mauvais escient par des délégations individuelles pour promouvoir leurs propres programmes politiques, contraires au mandat de l'Organisation, et pour lancer des accusations infondées de violations des droits de propriété intellectuelle à l'encontre de la Fédération de Russie. La Fédération de Russie respectait pleinement toutes ses obligations internationales et n'autorisait aucune discrimination ou violation des droits sur son territoire. La situation de l'économie mondiale n'avait pas perturbé le système russe de la propriété intellectuelle, qui avait continué de fonctionner et de se développer de manière stable. Au cours de l'année précédente, le nombre de demandes de brevet, d'enregistrement de marques et d'autres actifs de propriété intellectuelle déposés par des Russes avait fortement augmenté. Le Président de la Fédération de Russie était conscient de l'importance de la promotion et de la protection de la propriété intellectuelle pour les développeurs et les entrepreneurs russes. Le Service fédéral de la propriété intellectuelle (Rospatent) avait créé les conditions nécessaires à cet égard et fourni toute l'assistance possible. Le système mondial de la propriété intellectuelle ne devait pas être politisé. Une coopération multilatérale constructive favorisant un développement socioéconomique, scientifique et technologique global était essentielle.

114. La délégation du Rwanda s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains et s'est félicitée du travail accompli pour aligner le programme de développement sur les ODD. Le Gouvernement rwandais a créé l'environnement nécessaire pour que son régime national de propriété intellectuelle incite les innovateurs et les créateurs à développer de nouvelles technologies conformément au programme national de développement économique, en mettant l'accent sur l'autonomisation des jeunes et des femmes pour qu'ils stimulent l'innovation et la créativité au service de la croissance économique. Le Parlement était sur le point d'adopter une législation visant à transposer dans le droit national les dispositions nécessaires du protocole de Madrid, du PCT et de l'Arrangement de La Haye. Un processus de coopération en matière de gestion des noms de domaine et de règlement des litiges est en cours et le Rwanda tirera pleinement parti de ce mécanisme. Le gouvernement apprécie l'aide que le Rwanda a reçue pour améliorer son classement à l'Indice mondial de l'innovation et s'engage à poursuivre cette tendance avec le soutien de l'OMPI, des organisations régionales et des partenaires bilatéraux et internationaux. La délégation de la République démocratique du Congo a fait de fausses allégations et a cherché à politiser les travaux techniques de l'Assemblée, en faisant du Rwanda un bouc émissaire pour tenter d'éviter ses propres lacunes en matière de gouvernance et ses échecs politiques, en ignorant les initiatives de paix régionales, notamment les mécanismes régionaux de Luanda et de Nairobi, et en niant les discussions ministérielles tenues en marge de la Retraite ministérielle de la Communauté Est Africaine sur l'état des relations entre États partenaires et le processus d'intégration, qui s'est tenue du 6 au 8 juillet 2024, à Zanzibar, en Tanzanie. La République démocratique du Congo a continué à collaborer avec les Forces démocratiques de libération du Rwanda, une organisation génocidaire inscrite sur la liste des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies en tant que groupe terroriste, ainsi qu'avec ses groupes dissidents. Le Gouvernement rwandais n'a pris à la légère ni cette collaboration continue, ni la rhétorique rituellement belliqueuse de la République démocratique du Congo, qui cherchait à ce qu'il y ait un changement de régime au Rwanda. La délégation a demandé instamment à toutes les autres délégations de rejeter ces fausses allégations et appelle la communauté internationale à dialoguer avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo en vue de résoudre pacifiquement les causes profondes du conflit et de traiter la question des réfugiés congolais dans la région, y compris les plus de 130 000 réfugiés qui vivent au Rwanda depuis plus de vingt ans.

115. La délégation de Saint-Kitts-et-Nevis a déclaré que le pays avait fait des progrès significatifs dans l'expansion et la modernisation de son cadre de la propriété intellectuelle en 2024. En mars 2024, une nouvelle loi sur le droit d'auteur a été adoptée, incluant le règlement type de l'OMPI pour les OCM, approuvé au niveau régional. La division du droit d'auteur de l'OMPI a mené le processus de révision qui a conduit à la première mise à jour de la loi en 24 ans. La division juridique et de développement commercial de l'OMPI à La Haye a contribué à l'élaboration d'une législation sur les dessins et modèles industriels qui sera bientôt adoptée par le Parlement. Les réformes ont permis au pays de déposer les instruments d'adhésion à cinq traités administrés par l'OMPI. L'OMPI a collaboré avec l'office national de la propriété intellectuelle pour mettre au point des solutions d'administration numérique. Le pays attend avec impatience la mise en œuvre de l'accord de coopération qu'il a signé avec l'OMPI en avril 2024 et a félicité l'OMPI pour son approche pratique de ses projets. Le pays a mené à bien des projets relatifs à la propriété intellectuelle et au sport, mettant ainsi la propriété intellectuelle à la portée de ses entreprises et de ses communautés sportives. Cette approche pratique est conforme au Programme du gouvernement pour un État insulaire durable, qui vise à renforcer les connaissances et les capacités dans les domaines nouveaux et existants de l'autonomisation sociale et économique.

116. La délégation de Sainte-Lucie s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Chili au nom du GRULAC. Le Registre des entreprises et de la propriété intellectuelle (ROCIP), avec l'assistance technique de l'OMPI, a entrepris des réformes législatives en 2023 et a récemment commencé à consulter les parties prenantes en vue d'adopter une nouvelle loi sur les brevets dans les mois à venir. Le pays a continué à tirer des revenus des marques, en recevant et en enregistrant environ 400 demandes de marques par an. Le ROCIP a récemment reçu sa première demande d'indication géographique et espère pouvoir l'enregistrer prochainement. Le programme législatif national pour l'avenir immédiat comprend les droits d'auteur, les dessins industriels, les marques et les indications géographiques, en vue d'assurer la conformité avec les normes internationales et de suivre le rythme de l'évolution de l'environnement numérique. Le Gouvernement de Sainte-Lucie espère lancer IPAS 4.0 prochainement. Le pays a bénéficié du projet de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les femmes dans l'esprit d'entreprise, qui a été pleinement adopté par ses secteurs de l'agriculture et de l'exportation. La présence du Directeur général à la réunion ministérielle de l'OMPI tenue à Saint-Kitts-et-Nevis en novembre 2023 a rassuré la région des Caraïbes quant à l'engagement de l'Organisation à l'égard du programme de propriété intellectuelle dans la région. Les discussions ont porté sur les tendances mondiales et la nécessité de se préparer à adopter des technologies avancées. Sainte-Lucie ratifiera le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et espère que la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT sera couronnée de succès.

117. La délégation des Samoa a déclaré se réjouir du soutien apporté par la Division de l'OMPI pour l'Asie et le Pacifique, en particulier au Bureau des marques de Samoa et aux travaux sur l'image de marque dans la région du Pacifique. Elle a remercié les divisions de l'OMPI – en particulier celles relatives au PCT et aux registres de La Haye, de Lisbonne et de Madrid – qui ont apporté un soutien constant à la division des registres des sociétés et de la propriété intellectuelle des Samoa. La division de la propriété intellectuelle pour les entreprises de l'OMPI a également apporté son soutien et l'IPAS est la pierre angulaire du registre samoan de la propriété intellectuelle. Fortes d'un patrimoine culturel riche et varié, les Samoa tiennent à préserver leur culture, leurs connaissances traditionnelles, leur biodiversité et leur créativité, et ont l'intention de ratifier le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Il est espéré que les travaux sur la propriété intellectuelle, les savoirs traditionnels et le folklore se poursuivent.

118. La délégation de l'Arabie saoudite, s'alignant sur la déclaration faite par la délégation de la République islamique d'Iran au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et se félicitant de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs

traditionnels associés, a déclaré qu'elle se réjouissait à l'idée de conclure avec succès la conférence diplomatique de Riyad pour l'adoption du DLT. Au cours de l'année précédente, l'Office saoudien de la propriété intellectuelle (SAIP – Saudi Authority for Intellectual Property) a été désigné comme administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire, et le cabinet a approuvé l'adhésion du pays au protocole de Madrid et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye. Des préparatifs sont en cours pour soumettre les instruments d'adhésion. L'Arabie saoudite a déposé plus de cinq millions de francs suisses dans ses fonds-en-dépôt et signera un accord à cet égard lors des Assemblées actuelles. Le pays a lancé un programme de maîtrise exécutive en propriété intellectuelle, entrepreneuriat et innovation en collaboration avec l'OMPI et l'université Umm al-Qura et a créé un poste de procureur spécial en propriété intellectuelle au sein du bureau du procureur général en vue de renforcer l'application des droits de propriété intellectuelle. L'Arabie saoudite a proposé l'instauration d'une journée annuelle des examinateurs de la propriété intellectuelle afin de mettre en lumière leur travail. En vue de la prochaine conférence diplomatique, la délégation a invité les délégués à visiter l'exposition organisée par l'Autorité saoudienne du tourisme pour les assemblées.

119. La délégation du Sénégal s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains. L'accompagnement constant que l'Organisation accordait aux activités de renforcement des capacités et d'assistance technique avait produit des résultats tangibles au Sénégal, notamment le projet de renforcement du secteur de l'audiovisuel dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, dont le Sénégal, et la labellisation du *Madd* de Casamance, premier produit du Sénégal enregistré en tant qu'indication géographique. Le Sénégal restait résolument engagé dans les discussions au sein de l'OMPI en faveur de l'observance adéquate de l'équilibre nécessaire entre les droits des titulaires et l'intérêt général. Le Sénégal soutenait la cause des artistes et créateurs. Conjointement avec la délégation du Congo, la délégation du Sénégal avait proposé d'inscrire la question du droit de suite à l'ordre du jour du SCCR. Par ailleurs, elle s'est félicitée de la conclusion du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et a souhaité un franc succès à la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT.

120. La délégation de la Serbie a déclaré qu'en raison de l'évolution technologique rapide, il était nécessaire d'actualiser constamment le système juridique afin de protéger la propriété intellectuelle. De même, les capacités professionnelles et techniques doivent être renforcées en permanence afin de mettre en œuvre les DPI. Les petits pays ont toutefois eu du mal à suivre le rythme de ces changements dynamiques. L'OMPI est une institution internationale clé pour la mise en place d'un système de protection de la propriété intellectuelle juste et équilibré. Bien que l'égalité absolue ne soit pas réalisable, il est possible de créer un système permettant à chaque État membre de tirer le plus grand bénéfice possible de la protection de la propriété intellectuelle. *De l'idée à l'entreprise : Guide de la propriété intellectuelle à l'intention des jeunes entreprises*, une publication de l'OMPI que la Serbie a promue avec des experts de l'OMPI et qui a été traduite en serbe, est une ressource inestimable pour les nouvelles entreprises serbes du secteur de l'innovation. La plupart des entreprises des quatre parcs scientifiques et technologiques du pays ont été fondées sur des innovations dans le secteur des TIC. En 2023, les exportations serbes liées aux TIC ont augmenté de près de 35%, pour atteindre 3,4 milliards d'euros. Le soutien de l'OMPI a facilité cette évolution positive.

121. La délégation de la Sierra Leone s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains. Face à des défis économiques, sociaux et environnementaux complexes, l'OMPI fournit à ses États membres une plateforme multilatérale précieuse pour coopérer, renforcer la confiance et améliorer les partenariats. L'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés a été essentielle pour les PMA, car elle a fourni un cadre pour la protection du patrimoine culturel et l'autonomisation des communautés locales. Cette protection garantira une compensation équitable et attirera les investissements, favorisant ainsi la croissance

économique. La propriété intellectuelle joue un rôle essentiel dans la promotion de l'innovation et des avancées technologiques pour les PME en fournissant une protection juridique, en attirant les investissements, en renforçant la compétitivité et en facilitant l'expansion du marché et les collaborations. Le Gouvernement de la Sierra Leone considère la propriété intellectuelle comme un outil de transformation qui aidera à reconstruire l'infrastructure socioéconomique et à atteindre les ODD. Dans toutes les communautés, l'esprit d'entreprise, l'innovation et la créativité des femmes ont favorisé le progrès technologique, enrichi la culture et contribué à la croissance économique. Le gouvernement a défendu l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes comme étant la clé d'une paix et d'un développement socioéconomique durables.

122. La délégation de Singapour s'est associée aux déclarations faites par la délégation de la République islamique d'Iran au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et par la délégation de la République démocratique populaire lao au nom de l'ASEAN. L'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés a montré que les États membres de l'OMPI continuent d'attacher de l'importance au multilatéralisme et à la primauté du droit international. Il est à espérer que le même esprit collaboratif et constructif inspirera les travaux de la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT. Les programmes de soutien de l'OMPI en Asie et dans la région du Pacifique ont produit des résultats tangibles. Singapour collabore avec l'OMPI et le Bureau de l'OMPI à Singapour pour favoriser le développement de la propriété intellectuelle dans la région, tout en exploitant les initiatives pertinentes de l'ASEAN, telles que le portail de l'ASEAN sur la propriété intellectuelle, les programmes de partage du travail en matière de brevets et les expositions régionales. L'Office de la propriété intellectuelle de Singapour a lancé le cadre de divulgation des actifs incorporels afin d'aider les entreprises à divulguer systématiquement leurs actifs incorporels en vue de l'évaluation et de la commercialisation de la propriété intellectuelle. Singapour a également mis en place le marché en ligne GoBusiness IP Grow, qui propose 20 services différents en matière d'intelligence artificielle et de propriété intellectuelle, y compris en matière de marketing et de financement.

123. La délégation de la Slovaquie s'est associée à la déclaration faite par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'Ukraine, ses civils et son secteur de la propriété intellectuelle sont confrontés à des défis sans précédent et la Slovaquie a condamné les récentes attaques de missiles russes sur les villes ukrainiennes, qui ont gravement endommagé un hôpital pour enfants renommé. La Slovaquie a considérablement amélioré son cadre de propriété intellectuelle afin d'accroître le soutien aux innovateurs et aux créateurs. Dans son allocution d'ouverture aux assemblées, le Directeur général a fait part d'un exemple de réussite en Slovaquie, qui montre que le programme de formation, de mentorat et de jumelage de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle à l'intention des femmes chefs d'entreprise issues des peuples autochtones et des communautés locales est un outil utile pour promouvoir la croissance économique, l'innovation sociale et la tradition. Dans le cadre de sa stratégie nationale pour la recherche, le développement et l'innovation à l'horizon 2030, la Slovaquie s'est engagée à investir 2% de son PIB dans la recherche et le développement. Elle a également pour objectif d'améliorer son classement à l'Indice mondial de l'innovation. Dans le cadre de la stratégie nationale d'innovation, davantage de fonds seraient alloués à la recherche et au développement de haute qualité et à leur coordination dans l'ensemble des politiques. Les premières mesures comprennent des super-déductions conviviales pour la recherche et le développement, une législation visant à encourager les universités à commercialiser la propriété intellectuelle, et un financement accru pour la protection de la propriété intellectuelle et le transfert de technologie. En juillet 2023, le Gouvernement slovaque a adopté sa stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, qui complète la stratégie nationale en matière d'innovation. Les efforts visant à sensibiliser les jeunes à l'importance des DPI se sont intensifiés et la Slovaquie a créé une académie de la propriété intellectuelle en novembre 2023. La délégation s'est félicitée de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et a apprécié l'assistance et le soutien apportés par la Division de l'OMPI pour les pays en transition et les

pays développés. Elle se réjouit d'approfondir la coopération et de dynamiser les activités liées aux nouvelles idées et aux nouveaux projets. La Slovaquie a accueilli le GLOBSEC Tatra Summit 2023, où le thème de la propriété intellectuelle a figuré pour la première fois au programme de l'événement. Le Directeur général, en présentant le thème de la commercialisation et de la garantie de la propriété intellectuelle, a appelé à la participation des banques et des parties prenantes à ces processus.

124. La délégation de la Slovénie s'est associée aux déclarations faites par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres et par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. La Slovénie est reconnaissante de sa collaboration fructueuse avec l'OMPI, en particulier de l'aide qu'elle lui a apportée pour l'adoption, en juin 2024, de sa stratégie nationale de propriété intellectuelle à l'horizon 2030. Cette stratégie vise à promouvoir et à soutenir la création, le développement, la protection et la gestion de la propriété intellectuelle afin de stimuler la créativité et l'innovation. La visite du Directeur général en Slovénie en 2023 a facilité la préparation de la stratégie. Le pays s'est félicité des travaux de l'OMPI dans des domaines tels que l'évaluation de la propriété intellectuelle, la commercialisation et le financement garanti par la propriété intellectuelle et se réjouit à l'idée de poursuivre sa coopération avec l'Organisation. Une conférence internationale sur les indications géographiques et les marques collectives dans le domaine de la gastronomie et du tourisme, qui se tiendra en Slovénie en novembre 2024, offrira une plateforme pour partager des idées sur les nouveaux cadres juridiques, les meilleures pratiques et les réussites relatives aux indications géographiques agricoles et non agricoles. On espère que de nombreux États membres y participeront. La Slovénie est imprégnée de l'esprit de multilatéralisme qui a conduit à l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et contribuera à une issue positive et consensuelle de la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT.

125. La délégation de l'Afrique du Sud a déclaré s'aligner sur la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains. L'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés a constitué une réussite phénoménale pour le multilatéralisme en cette période d'incertitude mondiale et de polarisation accrue, ainsi qu'une étape importante dans la lutte contre l'appropriation illicite des ressources génétiques et des savoirs traditionnels qui y sont associés. Néanmoins, il reste beaucoup à faire en matière de protection de la propriété intellectuelle pour les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. L'écosystème de la propriété intellectuelle a besoin d'être réformé et le traité proposé sur le droit des dessins et modèles agira comme un catalyseur à cet égard en aidant à protéger et à promouvoir l'innovation par les peuples autochtones et les communautés locales, en s'appuyant sur des régimes de divulgation obligatoire. Le consensus sur le programme d'établissement de normes, y compris l'adoption du DLT, est essentiel. Les mécanismes de protection et d'application des marques et des dessins et modèles industriels nécessitent une approche équilibrée et les efforts de l'OMPI pour promouvoir un cadre de propriété intellectuelle équitable et transparent sont les bienvenus. Les ODD devraient être au cœur de l'orientation des travaux de l'OMPI. Les efforts déployés pour intégrer le Plan d'action pour le développement ont été salués, mais une plus grande cohérence est nécessaire dans les rapports présentés au CDIP. L'Afrique du Sud a soutenu la stratégie d'autonomisation des jeunes de l'Organisation. L'autonomisation des jeunes dans la propriété intellectuelle libérerait l'innovation et la créativité.

126. La délégation de l'Espagne s'est associée aux déclarations faites par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B et par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Elle a loué les efforts déployés par l'OMPI pour promouvoir le multilatéralisme, l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et la convocation de la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT. Ce dernier, s'il est adopté, harmonisera et rationalisera la procédure

d'attribution des dessins et modèles et profitera aux utilisateurs du système dans le monde entier. L'Espagne attache une importance particulière aux différents systèmes de propriété industrielle gérés par l'OMPI et se félicite de l'adhésion de nouveaux membres à ces systèmes au cours de l'année écoulée. Il faut faire davantage pour ouvrir l'écosystème de la propriété industrielle à un plus grand nombre d'utilisateurs, afin de leur permettre de protéger et de valoriser leurs actifs incorporels. Il convient de féliciter l'OMPI pour les nombreux programmes et initiatives mis en œuvre au cours de l'année écoulée – en particulier ceux destinés aux populations mal desservies, aux PME, aux femmes et aux jeunes – afin de favoriser un écosystème de la propriété intellectuelle et industrielle ouvert à tous et contribuant au développement économique mondial. L'Espagne soutient les travaux du SCCR et donne la priorité à l'obtention d'un consensus sur la convocation d'une conférence diplomatique dans un avenir proche afin d'adopter un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion qui tienne compte des derniers développements technologiques.

127. La délégation de Sri Lanka s'est associée à la déclaration faite par la délégation de la République islamique d'Iran au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et a déclaré qu'elle saluait le rôle crucial joué par l'OMPI dans la finalisation du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Le projet de l'OMPI visant à numériser les documents devait débiter à Sri Lanka et permettre au pays de moderniser sa plateforme IPAS et de faciliter le dépôt en ligne. Sri Lanka espère ratifier le protocole de Madrid et a remercié le registre de Madrid pour son soutien dans la finalisation du projet de modification de la législation nationale en matière de propriété intellectuelle, qui sera présenté au Parlement dans un avenir proche. Une nouvelle législation sur les indications géographiques renforcerait la protection des produits sri-lankais uniques, tels que le thé de Ceylan, la cannelle de Ceylan et les pierres précieuses de Ceylan. Un projet avec la division IP for Business visant à aider les petites entreprises de Sri Lanka à mieux utiliser le système de propriété intellectuelle dans leurs stratégies commerciales et un programme de formation en partenariat avec deux grandes chambres de commerce de Sri Lanka devaient débiter en 2024. Sri Lanka a ouvert 30 CATI dans des universités et des centres de recherche et, au cours des six années du projet "Enabling the IP Environment", mis en œuvre par la Division de l'OMPI pour l'Asie et le Pacifique, des universités et des instituts de recherche ont adopté des politiques en matière de propriété intellectuelle. Sri Lanka a apprécié le soutien technique de l'OMPI pour la formulation d'une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle et a souhaité à l'OMPI un dialogue constructif lors de la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT.

128. La délégation du Soudan, s'alignant sur les déclarations faites par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains et par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays arabes, a déclaré que le Soudan attachait une grande importance à la promotion et à la protection de la propriété intellectuelle, compte tenu de son rôle dans le développement de l'économie soudanaise, la protection des biens nationaux, l'amélioration de la compétitivité et l'augmentation des recettes provenant du commerce des produits agricoles et animaux et de l'artisanat soudanais. Le Soudan collabore avec les ministères compétents pour élaborer une stratégie nationale globale en matière de propriété intellectuelle et pour renforcer les capacités des institutions telles que les universités et les centres de recherche dans ce domaine. Elle commençait à bénéficier du projet d'indications géographiques pour les produits du pays et avait lancé la création d'un centre national de formation à la propriété intellectuelle et de centres de technologie et d'innovation. Un accord a récemment été conclu avec l'OMPI sur la création de systèmes de propriété industrielle en vue d'une transformation numérique complète et d'une transition vers le nuage. Malheureusement, les efforts du pays ont été contrariés et ses richesses détruites par la guerre déclenchée par les forces rebelles de soutien rapide et leurs partisans. Celles-ci ont commis des actes de terreur à grande échelle, notamment en déplaçant de force des populations indigènes et des communautés agricoles, en détruisant des centres de recherche et en contraignant des membres des classes instruites et des professions libérales à fuir le pays. En conséquence, le secteur de la créativité et de l'innovation, les entreprises et

les PME ont beaucoup souffert. Le Soudan apprécie les efforts déployés par l'Organisation pour réaliser les ODD et relever les défis auxquels sont confrontés les pays en développement et les États touchés par un conflit, et reste déterminé à mener à bien les projets conjoints existants avec l'OMPI. Il a salué le projet de texte adopté lors de la dernière session du CDIP sur le soutien aux pays en crise, tels que le Soudan. Les efforts conjoints et l'assistance internationale seront décisifs pour restaurer le secteur de l'innovation du pays et l'expertise et les ressources de l'Organisation seront nécessaires pour créer un environnement propice à l'innovation, à la créativité et à la croissance économique, y compris le soutien aux femmes entrepreneurs et aux PME qui ont été touchées par la crise actuelle. Le Soudan attend avec impatience la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT.

129. La délégation de la Suède s'est associée aux déclarations faites par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B et par la délégation de la Hongrie au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Suède a apporté un soutien sans faille à l'Ukraine et l'OMPI doit continuer à soutenir le système d'innovation ukrainien. Les derniers bombardements d'infrastructures civiles, dont un hôpital pédiatrique, ont touché l'avenir de l'innovation : les enfants d'Ukraine. La Suède s'est félicitée de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et espère que la prochaine conférence diplomatique aboutira à la conclusion du DLT. Un système de propriété intellectuelle qui fonctionne bien est essentiel à une économie fondée sur la connaissance, qui ne peut atteindre son plein potentiel que lorsque des esprits créatifs et novateurs – indépendamment du sexe, de l'origine sociale et ethnique, des capacités physiques, des croyances religieuses ou de l'orientation sexuelle – se rencontrent, travaillent et innovent ensemble. Les activités de l'OMPI axées sur les femmes inventrices et innovatrices ont augmenté en nombre et en intensité et il convient de poursuivre ces travaux. La décision de déplacer la date des assemblées de l'automne septentrional à l'été a continué d'entraver la capacité des délégations à s'y préparer.

130. La délégation de la Suisse s'est jointe à la déclaration faite par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B. L'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés avait constitué un succès important pour le multilatéralisme. Elle s'est dite particulièrement satisfaite de constater que, depuis 2023, le système de Lisbonne était en mesure de procéder aux transactions d'une manière beaucoup plus efficace. Afin que le système de Lisbonne fournisse à ses membres des services d'une qualité comparable à ceux fournis par les autres systèmes d'enregistrement et considérant les adhésions récentes et en vue, des ressources adéquates devaient être assurées au système dans le futur. La délégation de la Suisse a noté avec satisfaction l'avancement des discussions concernant la propriété intellectuelle et l'intelligence artificielle, notamment dans le cadre des importants travaux en cours au sein du SCP et du SCCR. Il lui semblait crucial de continuer ces travaux pour que les États membres partagent leurs expériences et apprennent les uns des autres. L'OMPI devait poursuivre les travaux sur l'intelligence artificielle et la propriété intellectuelle, afin de suivre l'évolution rapide des nouvelles technologies. La délégation de la Suisse a remercié l'OMPI pour son assistance et son appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, précisant qu'en tant que pays hôte de l'OMPI, la Suisse soutenait le Secrétariat dans ses efforts pour relever les défis identifiés dans ce rapport.

131. La délégation de la République arabe syrienne a déclaré accueillir favorablement les programmes de coopération avec l'OMPI et le suivi des projets existants dans le pays. Ils ont contribué à la protection de la propriété intellectuelle et aux efforts du gouvernement de ce pays pour faire progresser l'économie, améliorer les infrastructures, développer les industries locales et favoriser une culture de l'investissement dans la recherche scientifique, le transfert de technologie, la connaissance et la compétitivité, en particulier à une période où le pays se remettait des difficultés auxquelles il avait été confronté et des conséquences des actions coercitives unilatérales qui avaient affecté la vie de millions de Syriens. Une exposition sur la

créativité et les inventions organisée à Damas l'année précédente avait attiré des projets pilotes de plus de 75 jeunes créateurs, inventeurs et entrepreneurs, y compris des femmes. Elle avait également été marquée par la participation d'incubateurs d'entreprises. Plus de 50 formateurs dans tous les domaines spécialisés de la propriété intellectuelle ont suivi un programme géré par le Centre national de formation à la propriété intellectuelle en collaboration avec des experts de l'Académie de l'OMPI. Le Centre a également organisé son premier cours à l'intention des jeunes propriétaires de PME et des étudiants universitaires, et il met actuellement en œuvre des programmes de formation visant à promouvoir une culture des droits de propriété commerciale et industrielle dans les universités, les écoles, les petites entreprises et le secteur des affaires, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes. La République arabe syrienne se réjouit de la poursuite de la coopération avec l'OMPI dans le cadre du programme d'entrepreneuriat destiné aux femmes d'affaires syriennes et de l'adoption du DLT. Elle a soutenu l'utilisation élargie de l'arabe comme langue officielle au sein de l'Organisation et de ses publications, études et supports d'information.

132. La délégation du Tadjikistan, parlant à titre national, a déclaré que la coopération internationale avait joué un rôle clé dans l'élaboration de son système national de la propriété intellectuelle, qui avait été lancé en 1993. Le pays est partie à 25 traités internationaux multilatéraux en matière de propriété intellectuelle et à une série d'accords intergouvernementaux et interinstitutionnels au niveau bilatéral. Les efforts visant à sensibiliser le public à la propriété intellectuelle et à stimuler la créativité, l'activité inventive et les brevets se poursuivent. À cette fin, des conférences et des séminaires ont été organisés dans tout le pays. Le Tadjikistan s'efforce de mettre en place de nouveaux services numériques et systèmes d'information afin d'accélérer et d'accroître la transparence des activités liées aux brevets, et développe des approches de pointe, notamment par le biais de l'utilisation de l'IA et de la diffusion des données. La stratégie de propriété intellectuelle du pays, qui s'étendra jusqu'en 2030, définit la vision du développement du système national de propriété intellectuelle. Les appellations d'origine et les indications géographiques jouent un rôle de plus en plus important dans le développement des régions du pays. La plupart des régions du Tadjikistan disposent de biens et de services de haute qualité basés sur des richesses naturelles et humaines locales uniques. Elles étaient bien connues dans d'autres régions et même à l'étranger, ce qui signifie que les marques locales pouvaient contribuer à attirer les investissements étrangers et à favoriser le tourisme. Une législation a été élaborée pour protéger les marques régionales. Une fois adoptée, elle stimulera le potentiel d'exportation du pays.

133. La délégation de la Thaïlande a déclaré avoir accueilli favorablement l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, qui faciliterait les négociations futures sur les savoirs et les expressions culturelles traditionnels. La stratégie de la Thaïlande en matière de propriété intellectuelle vise à susciter des changements dans les domaines politiques ayant un lien direct avec la propriété intellectuelle, notamment les soins de santé, le changement climatique, l'énergie et la sécurité alimentaire, le commerce et les industries créatives. La Thaïlande révisé actuellement ses lois nationales sur la propriété intellectuelle afin d'instaurer la confiance, d'accélérer l'innovation, de faciliter l'adoption des technologies par les PME, d'attirer de nouveaux investissements dans les secteurs innovants et de développer les industries fondées sur le droit d'auteur. L'année précédente, le centre national de conseil en propriété intellectuelle a fourni des services de conseil à plus de 10 000 entreprises de toutes tailles. Pour compléter les efforts nationaux, l'OMPI devrait continuer à fournir des outils utiles pour aider les entreprises à élaborer des stratégies en matière de propriété intellectuelle et à accroître ainsi leur valeur marchande. Il est également particulièrement important d'intégrer les considérations relatives au développement dans tous les programmes de l'OMPI.

134. La délégation du Timor-Leste a déclaré que l'assistance fournie par l'OMPI pour mettre en place un système de la propriété intellectuelle moderne au Timor-Leste avait été inestimable.

Le code des droits d'auteur et des droits voisins a été adopté récemment et le gouvernement a l'intention d'élaborer une stratégie sur la manière de l'appliquer efficacement en développant des infrastructures, en renforçant les capacités et en organisant des campagnes de sensibilisation. Le code de la propriété industrielle, qui englobe un large éventail de droits de propriété intellectuelle, est actuellement examiné par le Parlement. Ce processus a illustré la détermination du pays à adopter une législation conforme à ses propres intérêts et à l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (accord sur les ADPIC). Le Ministère du commerce et de l'industrie a récemment mis en place un groupe de travail chargé de créer un office de la propriété intellectuelle. Une visite d'une équipe technique de l'OMPI dans le pays en juin 2024 a conduit à une coopération plus étroite sur la mise en œuvre de la feuille de route nationale en matière de propriété intellectuelle du pays pour la création d'un institut de la propriété intellectuelle et l'application du code de la propriété intellectuelle.

135. La délégation du Togo a salué le travail de qualité effectué par l'OMPI afin de mettre la propriété intellectuelle au centre des questions de développement, tout particulièrement en Afrique. Ces questions de développement induisaient notamment la valorisation du patrimoine national. À cet égard, l'OMPI et la Chine avaient apporté au Togo un appui technique et financier dans le domaine des indications géographiques. La mise en place du système de commercialisation du Riz de Kovié constituait l'étape suivante pour laquelle le Togo aurait besoin du soutien des partenaires. Le Togo avait recensé ses besoins prioritaires en matière de propriété intellectuelle, notamment l'élaboration d'une politique nationale de transfert de technologie, qui était particulièrement importante pour le secteur agricole au Togo, et d'autres aspects qui nécessitaient une assistance pour le renforcement des capacités techniques des différentes parties prenantes. Le Togo était résolument engagé dans la promotion de l'innovation et de la recherche, et la délégation a vivement remercié tous les partenaires techniques et financiers et restait déterminée à atteindre ses objectifs grâce à leur appui.

136. La délégation de la Trinité-et-Tobago s'est associée à la déclaration faite par la délégation chilienne au nom du GRULAC et a déploré les dégâts causés par l'ouragan Beryl dans les Caraïbes. Le pays a été témoin de développements dans le domaine de la propriété intellectuelle, dont beaucoup ont été réalisés avec le soutien de l'OMPI. L'Office de la propriété intellectuelle de la Trinité-et-Tobago (TTIPO), l'OMPI, l'Office des brevets du Japon (JPO) et l'Université des Indes occidentales (UWI) ont accueilli un important forum régional sur les déchets plastiques, réunissant des acteurs majeurs pour stimuler l'innovation dans ce domaine. Le TTIPO a également organisé le deuxième concours de technologies appropriées en collaboration avec l'OMPI, l'Office coréen de la propriété intellectuelle et l'UWI afin de récompenser l'excellence dans l'élaboration de solutions innovantes, de promouvoir l'utilisation de l'information en matière de brevets et de souligner le soutien apporté aux PME et aux femmes entrepreneurs. En 2024, 40% des finalistes étaient des femmes. Le pays a modifié sa loi sur les droits d'auteur afin d'étendre la durée de protection des droits d'auteur et des droits voisins de 50 à 70 ans. La stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle que Trinité-et-Tobago a élaborée avec l'aide de l'OMPI est désormais en grande partie achevée. Sa mise en œuvre ferait de la propriété intellectuelle l'épine dorsale de la stratégie de développement national Vision 2030 du pays. Le pays a remercié l'OMPI pour la stratégie de gestion de la propriété intellectuelle mise en place au musée du carnaval dans le cadre de la réponse au COVID-19. Sous l'égide du Consortium pour des livres accessibles, le pays est en train de convertir son programme d'enseignement en un format accessible, conformément au Traité de Marrakech. Il a également organisé un atelier national sur la propriété intellectuelle et les applications mobiles, axé sur l'esprit d'entreprise, avec le soutien de l'OMPI.

137. La délégation de la Tunisie, s'alignant sur les déclarations faites par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays arabes et par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains, a déclaré que l'approche du pays en matière de propriété intellectuelle était déterminée par les règles internationales qui la régissaient. La Tunisie n'a donc pas ménagé

ses efforts pour mettre ses lois et procédures en conformité avec les normes internationales et pour adhérer aux traités internationaux en matière de propriété intellectuelle. La Constitution de 2022 garantit le droit à la propriété intellectuelle. La Tunisie a récemment adhéré à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne et est signataire du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer au succès de la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT. Les excellents liens de coopération du pays avec l'OMPI lui ont permis de bénéficier de nombreux projets et activités à l'appui des programmes nationaux de propriété intellectuelle visant à encourager l'innovation et la technologie, la protection des créations et des inventions, ainsi que l'esprit d'entreprise chez les jeunes. La coopération future comprendra des travaux sur la stratégie nationale de propriété intellectuelle du pays, des initiatives visant à encourager les femmes rurales à innover et à travailler collectivement, des projets destinés à stimuler la compétitivité industrielle et économique en évaluant leur capacité d'innovation et en sauvegardant leurs actifs de propriété intellectuelle. Le soutien de la Tunisie au peuple palestinien et à sa juste cause est inébranlable. Pendant plus de 70 ans, ce dernier a été victime de génocide, de pillage et de détournement systématique de ses terres et de son patrimoine.

138. La délégation de la Türkiye, s'alignant sur la déclaration faite par la délégation du Royaume des Pays-Bas au nom du groupe B, a déclaré qu'il convenait d'encourager la création de produits issus de la connaissance et de la créativité afin de favoriser le progrès technologique et de stimuler la croissance économique. Il est essentiel de mettre en place un écosystème mondial de la propriété intellectuelle solide et ouvert à tous, qui permette aux créateurs, aux industries culturelles et fondées sur le droit d'auteur, aux innovateurs et aux entrepreneurs de se prendre en main. La Türkiye s'est engagée à promouvoir les DPI dans l'ensemble de la société et les autorités turques chargées de la propriété intellectuelle ont travaillé dur pour renforcer le système national de propriété intellectuelle conformément aux meilleures pratiques internationales. Ces efforts ont permis au pays de se classer au 12^e rang pour les demandes de brevet, au 3^e rang pour les demandes de marques et au 2^e rang pour les demandes de dessins et modèles en fonction de l'origine. La Türkiye a progressé dans le classement de l'Indice mondial de l'innovation au cours des dernières années et figure parmi les 40 économies mondiales les plus innovantes. Soutenue par l'OMPI, la Türkiye s'efforce en permanence de développer son paysage de la propriété intellectuelle et a lancé plusieurs initiatives visant à promouvoir une croissance axée sur l'innovation. L'élaboration des politiques de l'OMPI est d'une importance capitale et l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés a marqué un tournant pour le multilatéralisme et la prise de décision fondée sur le consensus. La Türkiye est convaincue que la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT sera également couronnée de succès et soutient un processus décisionnel transparent et fondé sur le consensus au sein de l'Organisation.

139. La délégation de l'Ouganda s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains et s'est félicitée de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, qui montrait qu'un engagement constructif et une volonté politique pouvaient permettre de dégager un consensus, même sur des questions complexes. Le traité permettrait aux États membres d'aller de l'avant en ce qui concerne la conclusion d'instruments internationaux sur les savoirs et les expressions culturelles traditionnels. L'Ouganda s'est félicité du renouvellement du mandat de l'IGC, qui permettra de combler les lacunes relatives à ces instruments et de dégager un consensus sur les autres questions en suspens soumises à ce comité. Face au changement climatique et à son impact sur d'autres problèmes de développement, le Gouvernement ougandais alloue des ressources pour résoudre les problèmes de développement et encourager la croissance. Elle s'est associée à l'OMPI, entre autres, pour diverses activités de coopération technique, notamment la réforme juridique, la création de CATI, le renforcement des capacités par le biais du programme conjoint de maîtrise en

propriété intellectuelle et de divers cours d'enseignement à distance, et la valorisation des produits agricoles par le biais du projet sur les indications géographiques. Les systèmes de propriété intellectuelle doivent répondre aux besoins de développement actuels des États membres. Une attention particulière devrait être accordée aux questions émergentes, y compris la réglementation des technologies de pointe, telles que l'IA, du point de vue de la propriété intellectuelle. Les initiatives de l'OMPI visant à autonomiser les jeunes et les femmes ont été particulièrement bien accueillies.

140. La délégation de l'Ukraine a déclaré qu'elle était obligée d'aborder la guerre d'agression permanente, injustifiée et gratuite de la Fédération de Russie qui avait sapé l'ordre international fondé sur des règles, perturbé l'écosystème de la propriété intellectuelle et remis en cause le mandat fondamental de l'OMPI. La veille, la Fédération de Russie avait lancé plus de 40 missiles sur l'Ukraine et pris pour cible le plus grand hôpital pour enfants d'Europe, causant des morts, des blessés et des destructions. Depuis 2022, la Fédération de Russie avait détruit plus de 166 000 éléments d'infrastructure civile en Ukraine, y compris dans le secteur de la propriété intellectuelle. La propriété intellectuelle était sous occupation russe dans les territoires ukrainiens souverains qui étaient temporairement sous contrôle militaire russe. Les conséquences catastrophiques de la guerre s'aggravaient chaque jour et s'étendaient au-delà de l'Ukraine. En faisant fi de la mission de l'OMPI, en menant une guerre d'agression contre un autre État membre et en violant systématiquement les droits de propriété intellectuelle de ce dernier, la Fédération de Russie ne méritait pas de participer aux assemblées et avait perdu le privilège d'accueillir un bureau extérieur de l'OMPI. Malgré l'agression russe, le Gouvernement ukrainien avait continué de donner la priorité au développement de son système de la propriété intellectuelle et de tirer parti des ressources et des projets de l'OMPI. La délégation a remercié l'OMPI pour l'aide inestimable qu'elle lui avait apportée dans l'élaboration de sa stratégie nationale de propriété intellectuelle et dans le renforcement de la capacité d'adaptation des secteurs de l'innovation et de la créativité du pays. Le Bureau international devait approfondir sa coopération avec les institutions ukrainiennes afin de soutenir la communauté nationale de la propriété intellectuelle, d'atténuer les effets de la guerre et de contribuer aux efforts de redressement. L'OMPI devait fournir une évaluation actualisée de l'impact à moyen et long termes de la guerre sur les secteurs de l'innovation et de la créativité du pays pour les prochaines assemblées. Afin d'accomplir la mission de l'Organisation, qui consistait à promouvoir la propriété intellectuelle en tant qu'outil pour un avenir meilleur et plus durable pour toutes et tous, il était essentiel d'assurer une paix juste et durable en Ukraine, fondée sur les principes de la Charte des Nations Unies et sur le cadre de paix convenu lors du récent Sommet sur la paix en Ukraine.

141. La délégation des Émirats arabes unis, affirmant que les actuelles assemblées encourageraient une culture de la propriété intellectuelle, ainsi que l'innovation et la créativité, s'est associée à la déclaration faite par la délégation de la République islamique d'Iran au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Les Émirats arabes unis ont accompli des progrès considérables, conformément aux meilleures pratiques mondiales, en créant un environnement favorable à la propriété intellectuelle dans le pays, qui est propice à l'innovation et aux activités liées aux brevets, ainsi qu'à la croissance de projets de développement fondés sur la connaissance. Parmi les faits marquants se trouve le lancement, par le Ministère de l'économie, d'un nouveau système de propriété intellectuelle comprenant 11 initiatives intégrées visant à encourager l'innovation et la créativité, un partenariat avec la Ligue espagnole de football professionnel ("La Liga") sur un laboratoire antipiratage visant à bloquer les sites Web portant atteinte aux DPI la réception de plus de 136 000 demandes de marques et de 12 500 demandes de brevet depuis 2019, l'adhésion du pays au Protocole de Madrid et à l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (Arrangement de Nice), ainsi que la première place du pays parmi les pays arabes, et la huitième place globale pour la région de l'Afrique du Nord et de l'Asie occidentale, dans l'édition 2023 de l'Indice mondial de l'innovation. Après 50 ans de partenariat fructueux depuis que les Émirats arabes unis ont adhéré à l'OMPI, le pays est prêt à

approfondir sa coopération avec l'Organisation et ses États membres, à œuvrer de manière constructive à la protection des droits de propriété intellectuelle, à contribuer à la réalisation des ODD par l'échange d'informations, d'expériences et de connaissances, et à stimuler sa propre croissance économique. Les Émirats arabes unis se félicitent de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et soutiendront tous les efforts visant à atteindre ses objectifs. Ils ont souhaité à l'Arabie saoudite de mener à bien la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT. Ils ont examiné avec un vif intérêt la proposition d'ouvrir un bureau extérieur de l'OMPI dans les Émirats arabes unis et ont intensifié les travaux conjoints sur l'inclusion de l'arabe en tant que langue de travail dans le système de Madrid. Cette dernière permettrait d'accroître le degré d'engagement mondial dans les activités de l'Organisation et de consolider le principe du multilinguisme. La délégation s'est félicitée de la décision du Directeur général de participer au prochain Sommet mondial des gouvernements, qui se tiendra aux Émirats arabes unis en février 2025 et constituera une plateforme de discussion sur l'avenir de la propriété intellectuelle, l'étendue des possibilités qu'elle offre et les techniques utilisées pour son développement.

142. La délégation du Royaume-Uni a déclaré que la conclusion du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés avait été une année historique pour l'OMPI et qu'il était agréable de constater le consensus atteint sur une question aussi complexe et ancienne. Elle a manifesté l'espoir que le même esprit constructif guiderait les travaux de la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT, dont le succès serait essentiel pour garantir que le droit et la pratique en matière de dessins et modèles soient simplifiés et profitent aux concepteurs et aux parties prenantes de la propriété intellectuelle. Le Royaume-Uni soutenait l'OMPI dans sa mission d'élaboration d'un système de la propriété intellectuelle équilibré et efficace qui favorise l'innovation et la créativité au profit de toutes et de tous, et il continuerait de contribuer à la modernisation du système mondial de la propriété intellectuelle. Le Gouvernement britannique nouvellement élu s'était déjà engagé à accélérer l'innovation, l'investissement et la productivité au moyen d'activités scientifiques et de travaux de recherche de niveau international dans l'ensemble du pays, et à veiller à ce que les technologies soient mises au point en toute sécurité et que leurs avantages soient largement partagés. L'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni continuerait de viser l'excellence en matière de propriété intellectuelle aux niveaux national et international. La délégation a félicité l'OMPI pour ses bons résultats financiers et les progrès accomplis dans l'amélioration de sa culture organisationnelle, de son obligation de rendre compte et de sa responsabilité. Un environnement sain et inclusif pour l'ensemble du personnel de l'OMPI améliorerait le fonctionnement de l'Organisation. La délégation a accueilli favorablement le rapport du Secrétariat sur l'Ukraine (A/65/7). La guerre illégale et généralisée que la Fédération de Russie avait lancée contre l'Ukraine était entrée dans sa troisième année et, à la lumière de la récente attaque contre un hôpital pour enfants, l'engagement du Gouvernement britannique à l'égard de l'Ukraine restait clair et absolu.

143. La délégation de la République-Unie de Tanzanie, s'alignant sur la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains, a déclaré qu'il était nécessaire de disposer d'un personnel plus représentatif et multiculturel à l'OMPI. L'Organisation doit être félicitée pour sa mise en œuvre du programme de développement et l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Les États membres doivent veiller à la mise en œuvre du traité et la République unie accueillera favorablement l'élargissement de son champ d'application à la protection des savoirs et des expressions culturelles traditionnels. L'OMPI a sélectionné le pays pour la mise en œuvre de quatre grands projets en 2024 : une clinique de gestion de la propriété intellectuelle pour les PME et les jeunes entreprises, la création d'une institution de propriété intellectuelle et d'un centre de propriété intellectuelle pour l'Afrique de l'Est, une étude actualisée sur la contribution des industries fondées sur le droit d'auteur à l'économie nationale, et une initiative visant à renforcer le respect de la propriété intellectuelle, qui comprend une formation pour les procureurs, les agents de police et les agents de surveillance du marché. L'OMPI aide le pays

à configurer sa plateforme IPAS, à améliorer son environnement TIC grâce à WIPOCOS et WIPO Connect, à élaborer une politique de propriété intellectuelle pour Zanzibar et un programme national de formation pour les jeunes innovateurs, à fournir une plateforme d'apprentissage à distance pour un programme de maîtrise en propriété intellectuelle à l'Université de Dar es-Salaam et à renforcer les capacités des institutions participant au projet CATI. L'outil de diagnostic de la propriété intellectuelle de l'OMPI a été mis à disposition en kiswahili et le pays bénéficie d'un programme conjoint avec l'Académie de l'OMPI pour former des formateurs aux méthodes d'enseignement de la propriété intellectuelle. La Ligue tanzanienne des aveugles et le Bureau des droits d'auteur ont reçu une aide sous la forme d'appareils daisy Vevo, et les étudiants et les enseignants souffrant de déficiences visuelles dans diverses écoles ont bénéficié d'une formation. La République-Unie améliore les services de propriété intellectuelle et leur application grâce à des programmes de réforme juridique, de renforcement des capacités et de sensibilisation, notamment en vue de soutenir les PME et les innovateurs issus de groupes sous-représentés.

144. La délégation des États-Unis d'Amérique a déclaré que le peuple ukrainien bénéficiait du soutien indéfectible des États-Unis d'Amérique et a salué la résilience dont avaient fait preuve les innovateurs et les créateurs de ce pays face à l'invasion de la Fédération de Russie. Elle a condamné l'attaque récente d'un hôpital pour enfants à Kiev. La délégation des États-Unis d'Amérique s'est félicitée de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et a souligné qu'il était le résultat d'un accord consensuel. La prise de décisions par consensus devait continuer d'être recherchée dans la mesure du possible pour assurer le succès continu de l'Organisation et pour soutenir les parties prenantes qui comptaient sur un système de la propriété intellectuelle sain. Les États-Unis d'Amérique se réjouissaient de collaborer avec d'autres États membres dans le courant de l'année pour conclure un traité sur le droit des dessins et modèles qui simplifierait et harmoniserait les exigences de forme relatives aux dessins et modèles dans le monde entier. Il demeurerait impératif d'améliorer la viabilité financière de toutes les unions de l'OMPI et de remédier au déséquilibre des charges financières imposées à une union et aux déposants du PCT. Il restait encore beaucoup à faire pour que toutes les unions de l'OMPI puissent s'autofinancer. Les travaux de l'OMPI devaient être évalués compte tenu de son mandat, tel qu'il est défini à l'article 3 de la Convention instituant l'OMPI, à savoir promouvoir la protection de la propriété intellectuelle dans le monde entier. Ce mandat devait guider l'Organisation et ses États membres.

145. La délégation de l'Uruguay a déclaré qu'elle encourageait l'innovation en tant que moteur essentiel du développement économique national. L'adhésion récente du pays au PCT est le résultat d'un effort conjoint de plusieurs parties prenantes sur une période de 30 ans. La participation au système international des brevets est fondamentale pour des pays comme l'Uruguay qui cherchent à s'ouvrir au monde extérieur. Afin d'instaurer une culture favorisant une meilleure utilisation et un plus grand respect de la propriété intellectuelle, un accord a récemment été signé avec l'administration nationale de l'enseignement public pour inclure des sujets liés à la propriété intellectuelle dans l'enseignement primaire. L'Uruguay fait un effort particulier pour renforcer les capacités nationales des parties prenantes dans de multiples domaines de la propriété intellectuelle. Dans le cadre d'une approche systématique et globale de la promotion de la protection de la propriété intellectuelle, le gouvernement a mis en place des cliniques de gestion de la propriété intellectuelle pour le secteur audiovisuel et a déployé des cours de formation à la propriété intellectuelle pour les juges des tribunaux civils. Les résultats du programme Uruguay Innovation Hub, notamment l'ouverture de laboratoires et l'intégration des connaissances en matière de propriété intellectuelle, ont démontré le potentiel du pays. Le Gouvernement uruguayen doit simplement tirer parti de ce potentiel. L'Uruguay modernise actuellement sa réglementation sur les indications géographiques afin d'encourager les producteurs nationaux à les utiliser et de favoriser le développement des chaînes de valeur correspondantes.

146. La délégation de l'Ouzbékistan a déclaré que le Gouvernement ouzbek avait pris des mesures importantes ces dernières années pour mettre en œuvre les normes internationales en matière de propriété intellectuelle et créer ainsi des conditions favorables à l'innovation et à la protection des droits de propriété intellectuelle. Dans le cadre de son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Ouzbékistan a entrepris des réformes pour rendre la législation nationale conforme aux dispositions de l'accord sur les ADPIC. En février 2024, l'Ouzbékistan a adopté une loi établissant une base juridique claire pour les licences obligatoires, a mis en place un système de protection des données réglementaires dans l'industrie pharmaceutique, a donné aux autorités douanières des pouvoirs d'office pour lutter contre la contrefaçon et a supprimé les droits d'importation pour les non-résidents. Une autre loi a été adoptée sur l'adhésion du pays à l'Arrangement de La Haye et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye. Plusieurs projets de loi ont été élaborés en vue de lutter contre les produits de contrefaçon, notamment des projets de loi prévoyant l'introduction de sanctions pénales pour les violations des DPI, la confiscation et la destruction des produits de contrefaçon et le droit pour les détenteurs de droits d'auteur d'exiger le paiement d'une compensation statutaire pour les violations. La délégation s'est félicitée du soutien continu de l'OMPI, des organisations partenaires et des États membres aux efforts déployés par le pays pour améliorer le régime national de propriété intellectuelle.

147. La délégation de Vanuatu s'est associée à la déclaration faite par la délégation de la République islamique d'Iran au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Elle a apprécié l'assistance technique qu'elle a reçue de l'Organisation pour le renforcement des capacités, avec un accent particulier sur les indications géographiques. Le soutien de l'OMPI à la mise en place de l'organisme de gestion des entreprises du pays, qui a notamment consisté à élaborer un guide des entreprises du Vanuatu, a apporté une valeur ajoutée substantielle aux activités quotidiennes en matière de propriété intellectuelle. Le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés récemment adopté empêchera l'octroi erroné de brevets et garantira un partage équitable des bénéfices. Il permettra également à Vanuatu de préserver la richesse de sa biodiversité et de son patrimoine culturel tout en promouvant le développement durable. La délégation a exhorté les États membres à ratifier le traité afin d'accélérer son entrée en vigueur. L'intersection critique de la propriété intellectuelle et du commerce international revêt une importance culturelle et économique particulière pour Vanuatu. Les droits de propriété intellectuelle sont profondément ancrés dans les rituels traditionnels et vitaux pour les économies, et doivent être protégés. Le Vanuatu progresse donc vers l'adhésion à l'Arrangement de Lisbonne. Il élabore également un plan stratégique pour le développement d'un écosystème de propriété intellectuelle, en mettant l'accent sur le changement climatique et les menaces que représentent l'élévation du niveau des mers, les catastrophes naturelles et les défis qui y sont associés. L'innovation a été un élément clé de la réponse. La complaisance n'était pas une option.

148. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) a déclaré que le pays s'était efforcé de mettre en place un système de la propriété intellectuelle qui favorise le développement économique et l'unité nationale, malgré l'application extraterritoriale et illégitime de plus de 930 mesures coercitives unilatérales à son encontre. La guerre économique menée contre la République bolivarienne du Venezuela a affecté les secteurs productifs publics et privés et a également eu des implications géopolitiques et géostratégiques évidentes. Dans le cadre des politiques et des initiatives mises en œuvre par le gouvernement du pays pour promouvoir une économie diversifiée et fondée sur la connaissance, un certain nombre d'activités ont été menées pour coordonner les secteurs public et privé et pour formuler une stratégie nationale globale en matière de propriété intellectuelle afin de répondre aux besoins et aux défis nationaux. Elle intensifie ses efforts dans trois domaines : la transformation du commerce intérieur, la revitalisation de l'industrie nationale et l'exploitation de la propriété intellectuelle, de l'innovation et de la créativité pour remédier à l'impact négatif du blocus économique. La collaboration avec l'OMPI et ses États membres a été l'occasion d'une alliance stratégique pour la mise en œuvre de nouveaux projets et d'initiatives conjointes. La

République bolivarienne du Venezuela travaillera de manière constructive avec la communauté internationale pour parvenir à une protection complète de la propriété intellectuelle, en apportant tous les changements nécessaires, sur la base des principes directeurs inscrits dans la Charte des Nations Unies, les ODD et le programme de développement. Avec ses partenaires internationaux, la République bolivarienne du Venezuela pourra construire un avenir dans lequel la propriété intellectuelle donnera aux pays en développement les moyens de mettre en place un système de protection accessible et équitable pour tous.

149. La délégation du Viet Nam s'est associée aux déclarations faites par la délégation de la République islamique d'Iran au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et par la délégation de la République démocratique populaire lao au nom de l'ASEAN. Le Viet Nam s'est félicité de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, qui a fait date, et de la convocation de la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT. La stratégie nationale de propriété intellectuelle du pays pour 2030 a souligné la nécessité d'engager tous les secteurs de la société dans les activités de propriété intellectuelle, en mettant l'accent sur les entreprises en tant qu'acteurs pivots de la création et de l'exploitation de la propriété intellectuelle. L'appui technique de l'OMPI, en particulier de sa Division pour l'Asie et le Pacifique et du Bureau de l'OMPI à Singapour, a considérablement renforcé les capacités des entreprises vietnamiennes en matière d'exploitation et de protection des droits de propriété intellectuelle. L'Indice mondial de l'innovation a fourni des informations qui ont permis aux États membres d'élaborer des mesures et des politiques d'amélioration, de tirer parti de leurs atouts et de remédier à leurs faiblesses. Depuis 2023, le Viet Nam a développé avec succès l'indice d'innovation provincial (PII), qui a été déployé à l'échelle nationale pour mesurer la performance du système d'innovation au niveau provincial et déterminer l'état du développement socioéconomique basé sur la science, la technologie et l'innovation. Le rapport PII 2023, qui contient le classement de 63 provinces et villes vietnamiennes et des recommandations sur la manière d'améliorer leurs performances, a été lancé en mars 2024. Le Viet Nam a pleinement approuvé le choix du thème de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2024 : "Propriété intellectuelle et objectifs de développement durable : Construire notre avenir commun grâce à l'innovation et à la créativité". En tant que membre engagé de l'OMPI, le Viet Nam continuera à œuvrer en faveur d'un écosystème mondial de la propriété intellectuelle complet, équitable, dynamique et tourné vers l'avenir, aligné sur les ODD.

150. La délégation du Yémen s'est associée aux déclarations faites par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays arabes et par la délégation de la Chine. Il a condamné l'agression permanente d'Israël contre le peuple palestinien et ses commanditaires. Les assemblées ont constitué une plateforme précieuse pour l'échange d'idées sur des sujets d'une importance capitale pour l'innovation et le développement durable au Yémen. La propriété intellectuelle est essentielle pour stimuler l'innovation et la créativité, et l'OMPI joue un rôle vital dans la mise en place d'un système mondial qui garantit la protection des droits de propriété intellectuelle et favorise la coopération internationale. Les efforts et les succès de l'Organisation à cet égard sont louables. Le dernier succès en date a été l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, qui a jeté les bases d'une coopération internationale plus poussée dans ce domaine. La délégation espère obtenir le même succès lors de la prochaine conférence diplomatique de Riyad.

151. La délégation de la Zambie s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains, et a déclaré qu'elle réaffirmerait son engagement en faveur d'un environnement propice à la créativité et qu'elle soulignait l'importance croissante de la propriété intellectuelle pour le développement. Les États doivent collaborer pour faire en sorte que la propriété intellectuelle permette aux créateurs, aux innovateurs et aux entrepreneurs de concrétiser leurs idées et de favoriser les avancées technologiques, les percées médicales et l'expression artistique. Les avantages de l'innovation et de la créativité doivent être accessibles à tous, y compris aux PMA. La Zambie a félicité l'OMPI et sa Division

de l'Afrique pour le rôle moteur qu'elles jouent dans les activités de création en Afrique et attend avec intérêt la prochaine étude de faisabilité de l'Organisation sur la mise en œuvre des indications géographiques pour les produits spécialisés dans le pays. Elle a tenu à intégrer les recommandations du Plan d'action pour le développement dans les programmes de fond. La Zambie alignera sa législation nationale sur les dispositions du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et attend avec impatience la conclusion éventuelle du DLT dans le courant de l'année.

152. La délégation du Zimbabwe a déclaré que le pays continuait d'exploiter la propriété intellectuelle pour une croissance transformatrice. Parmi les événements marquants se trouve le projet de clubs scolaires sur la propriété intellectuelle piloté au Zimbabwe, au Botswana et au Malawi en partenariat avec l'OMPI. Cet outil a continué à doter les enseignants et les élèves de connaissances et de capacités en matière de propriété intellectuelle. Le nombre de personnes s'inscrivant au programme de maîtrise en propriété intellectuelle, soutenu par l'OMPI, l'ARIPO et l'Université africaine de Mutare, au Zimbabwe, a augmenté, contribuant ainsi à créer la masse critique d'experts en propriété intellectuelle dont le pays a besoin. Le soutien continu de l'Organisation à cet égard est le bienvenu. La mise à niveau de la plateforme IPAS et le projet d'assainissement des données, soutenus par le Fonds-en-dépôt Japan Industrial Property Global, ont transformé les opérations et éliminé les difficultés matérielles persistantes. Le Zimbabwe renforce son cadre national de politique de propriété intellectuelle et collabore avec l'OMPI à la révision de cette politique, les consultations des parties prenantes étant prévues pour la fin de l'année 2024. En 2023, le Zimbabwe et l'OMPI ont coorganisé avec succès un atelier national sur la propriété intellectuelle pour les PME innovantes et compétitives. Les PME s'intéressent de plus en plus à la propriété intellectuelle et la division de l'OMPI pour l'Afrique s'est engagée à préparer un projet de tutorat pour les PME. Le Zimbabwe, en partenariat avec l'OMPI, accueillera le symposium mondial de l'OMPI sur les indications géographiques en mai 2025.

153. La délégation d'Israël, exerçant son droit de réponse, a déclaré que les pays qui se référaient à l'agression d'Israël semblaient ignorer, voire nier, les atrocités commises par le Hamas le 7 octobre 2023. Les tentatives de politiser les assemblées et d'attirer l'attention sur la rhétorique de division devaient être rejetées. Des déclarations à connotation politique justifiant le terrorisme avaient menacé de saper l'esprit constructif et inclusif des assemblées. Les délégués devraient se concentrer sur la promotion de la créativité humaine et de l'innovation, ainsi que sur le renforcement et la protection de la propriété intellectuelle dans le monde entier.

154. La délégation de la Fédération de Russie, exerçant son droit de réponse, a déclaré rejeter les accusations portées contre elle par certaines délégations. Elles auraient, une fois de plus, abusé de la plateforme mise à disposition par l'OMPI pour promouvoir leurs propres programmes politiques, au détriment du mandat de l'Organisation. Un tel comportement lors des assemblées de l'OMPI était tout à fait inacceptable. Ces accusations avaient été d'autant plus inadmissibles qu'elles émanaient d'un pays dont les forces armées prenaient quotidiennement pour cible des civils et des infrastructures civiles, et d'États qui fournissaient à ce pays l'armement nécessaire pour le faire. La déclaration de la délégation de l'Ukraine, soutenue par plusieurs pays occidentaux, concernant une supposée frappe intentionnelle de missiles sur des infrastructures civiles était totalement fautive. De nombreuses photos et vidéos en provenance de Kiev avaient clairement montré que les dégâts avaient été causés par la chute d'un missile ukrainien lancé depuis une batterie antiaérienne de la ville. Ce n'était pas la première fois que la communauté internationale voyait Kiev rejeter la responsabilité de ses propres crimes sur la Fédération de Russie. L'objectif de ces provocations était d'assurer le financement continu de l'Ukraine et la fourniture d'armes pour poursuivre les hostilités. À plusieurs reprises, l'Ukraine avait publié ce type de versions déformées des faits, et toujours à la veille d'un sommet de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. La Fédération de Russie ne se laisserait pas d'appeler à un dialogue constructif, inclusif et respectueux, au respect du

mandat spécialisé de l'Organisation, à la fin des pressions exercées sur son Secrétariat et à ce que chacun se concentre sur les questions de propriété intellectuelle.

155. La délégation de l'Ukraine, exerçant son droit de réponse, a déclaré rejeter la déclaration faite par la Fédération de Russie, qui constituait une nouvelle tentative de ce pays de justifier ses crimes de guerre en Ukraine et de diffuser de la propagande. L'Ukraine ferait tout ce qui est en son pouvoir pour que la Fédération de Russie réponde de tous les crimes de guerre qu'elle avait commis en Ukraine, y compris le bombardement d'un hôpital pour enfants.

156. Les représentants de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) ont déclaré que les assemblées étaient une belle illustration de l'intérêt croissant de la propriété intellectuelle dans les États membres de l'OMPI, et de leur ambition commune de renforcer le développement grâce à la propriété intellectuelle. L'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés en étaient un exemple éloquent. En juin 2024, le Directeur général de l'OMPI et sa délégation avaient visité le siège de l'OAPI à Yaoundé (Cameroun), une visite qui illustre l'excellence des relations entre les deux organisations. L'OMPI jouait un rôle déterminant pour la promotion de la propriété intellectuelle dans le monde, particulièrement en Afrique, et l'OAPI a salué les efforts déployés par l'OMPI en faveur du développement. L'examen des questions inscrites à l'ordre du jour des assemblées devrait permettre aux États membres et à tous les acteurs du système mondial de la propriété intellectuelle de tirer parti des dispositions arrêtées pour le développement de la propriété intellectuelle dans le monde.

157. Le représentant de l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) a déclaré que l'ARIPO et l'OMPI avaient uni leurs forces en 2024 dans le cadre de plusieurs initiatives, notamment la réunion régionale sur la mise en place d'un réseau régional de CATI et la célébration de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. L'OMPI a continué à soutenir les États membres de l'ARIPO, notamment en organisant une conférence pour les directeurs des offices de propriété intellectuelle afin de réfléchir à l'éventail croissant des tâches confiées à ces offices. La participation à la table ronde de haut niveau sur la propriété intellectuelle au service du développement durable lors de la conférence annuelle du Forum de Boao pour l'Asie en 2024 a permis à l'ARIPO de s'adresser à une large communauté d'affaires et de présenter ses activités. L'ARIPO s'est félicitée du soutien apporté par l'OMPI à ses initiatives en matière de droit d'auteur et à celles de ses États membres, notamment la deuxième édition de la Conférence des éditeurs africains et le cinquième colloque annuel sur le droit d'auteur et les droits connexes, qui se tiendra prochainement. L'ARIPO signera un protocole d'accord avec l'OMPI afin d'officialiser la coopération sur le règlement extrajudiciaire des litiges en matière de propriété intellectuelle et de technologie. L'ARIPO a félicité l'OMPI pour l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et espère que la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT connaîtra un succès similaire.

158. Le représentant de l'Office eurasiatique des brevets, notant des tendances alarmantes dans le système mondial de la propriété intellectuelle, a déclaré que l'application de mesures unilatérales illégitimes et la discrimination à l'encontre de certains déposants étaient une source de préoccupation. Dans le cadre de la dernière série de sanctions de l'Union européenne, il a été interdit aux citoyens et aux entreprises russes de demander l'enregistrement de tout type de propriété intellectuelle auprès des autorités européennes. Il s'agit d'une violation directe du principe fondamental du traitement national, de la Convention de Paris et de tous les traités régissant les systèmes d'enregistrement internationaux, ce qui constitue une menace pour le bon fonctionnement du système mondial de propriété intellectuelle et pour les efforts visant à promouvoir la créativité et l'innovation dans l'intérêt de tous. Les mesures unilatérales illégitimes ont créé une incertitude juridique pour tous les utilisateurs de la propriété intellectuelle et les offices nationaux et régionaux de la propriété intellectuelle sur de nombreuses questions fondamentales relatives aux procédures de demande, aux droits de

priorité et à l'exhaustivité des informations sur l'état de la technique. Ces mesures ont également conduit à la violation des droits de tiers, y compris des citoyens de l'Union européenne elle-même. L'Office eurasiatique des brevets a appelé à un retour à un dialogue constructif, significatif et multilatéral dans l'intérêt de tous les pays, des utilisateurs et de la communauté créative mondiale.

159. Le représentant du Secrétariat du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (Office des brevets du CCG) a déclaré qu'il se félicitait du fait que l'Arabie saoudite accueillerait la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT et qu'il attendait avec intérêt l'adoption de ce traité. L'Office des brevets du CCG s'est efforcé d'être un système de brevets efficace et complet à l'échelle du Golfe, encourageant l'innovation et la créativité et promouvant l'intégration de l'économie et du savoir dans tous les États du CCG. L'OMPI a joué un rôle clé dans la consolidation d'un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace, tenant compte des différents niveaux de développement.

160. Le représentant du Centre Sud (CS) a déclaré que tous les efforts devaient être déployés pour assurer une mise en conformité rapide avec le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels récemment adoptés, et avec les modifications connexes apportées au PCT. Le Centre Sud a souhaité que la question des limitations et exceptions relatives au droit d'auteur soit davantage prise en considération dans les travaux d'établissement de normes de l'Organisation. En tant qu'agence spécialisée des Nations Unies, l'OMPI doit respecter le plan d'action pour le développement. Tous les organes de l'OMPI doivent être enjoins de rendre à nouveau compte de la mise en œuvre du Plan d'action. Le fait que l'OMPI organise un événement parallèle aux assemblées actuelles avec la Fédération internationale de l'industrie du médicament est un sujet de préoccupation. Le Centre Sud est solidaire de l'État de Palestine et appelle à la condamnation de tous les actes qui portent atteinte aux civils, au patrimoine culturel, aux établissements de santé, aux institutions éducatives et autres.

161. Le représentant de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) a déclaré que son organisation avait pour objectif de promouvoir le développement socioéconomique dans ses huit États membres, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo, en instaurant la liberté de circulation pour les personnes, les biens, les services et les capitaux. Elle visait également le renforcement de la compétitivité des activités économiques et financières dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel, la propriété intellectuelle jouant un rôle essentiel à cet égard. C'était la raison pour laquelle l'organisation collaborait avec l'OMPI dans le cadre d'un accord conclu en 2020, ainsi qu'avec l'OAPI. Ces organisations jouaient un rôle important sur le terrain et l'UEMOA souhaitait renforcer ces relations.

162. Le représentant du Consortium for Common Food Names (CCFN) a déclaré que la mission du Consortium était de défendre les droits des utilisateurs de noms communs, qui étaient principalement des agriculteurs possédant des exploitations de petite ou moyenne taille, des producteurs et des exportateurs qui travaillaient dur depuis des générations pour créer des marchés pour leurs produits et pour servir leurs clients. Le Consortium n'a pas contesté les indications géographiques légitimes, ni d'ailleurs celles de la plupart des pays. Les pays africains doivent toutefois se méfier. Combien d'indications géographiques africaines ont été enregistrées en Europe? Tant que les indications géographiques serviront à interdire les noms génériques par le biais d'accords de libre-échange qui ne tiennent pas compte des règles et des lois en matière de propriété intellectuelle, le système des indications géographiques continuera à ne profiter qu'à une seule région, plutôt qu'au monde entier.

163. Le représentant de l'Alliance mondiale pour la propriété intellectuelle (GLIPA) a déclaré que la GLIPA, une ONG indépendante à but non lucratif, était une alliance diversifiée et mondiale de personnes et d'organisations unies dans la conviction que la propriété intellectuelle

pouvait améliorer la vie. Sa mission est de veiller à ce que chaque individu, indépendamment de sa situation géographique, de sa richesse ou de sa profession, ait accès à la propriété intellectuelle et soit sensibilisé à son utilisation en tant qu'outil d'amélioration de son bien-être. La GLIPA a cherché à établir un réseau avec d'autres organisations et d'autres personnes.

164. Le représentant du Conseil de l'innovation a déclaré apporter le point de vue des innovateurs aux décideurs politiques. En ce qui concerne les données et les statistiques de l'OMPI sur les systèmes de propriété intellectuelle et leur rôle dans l'apport de nouvelles solutions et technologies à la société, il est essentiel que les politiques et les programmes en matière de propriété intellectuelle et d'innovation soient fondés sur des données probantes. L'OMPI a un rôle essentiel à jouer à cet égard. En ce qui concerne les activités de sensibilisation de l'OMPI et le renforcement des capacités de gestion de la propriété intellectuelle, il est important d'informer le public non seulement de l'existence des systèmes de propriété intellectuelle, mais aussi de la manière de les utiliser. Le Conseil est fier de son travail avec l'OMPI pour faire progresser la diversité de la propriété intellectuelle. Les efforts futurs devraient porter sur davantage de facettes de la discrimination et toucher davantage de personnes issues de groupes historiquement sous-représentés. Le Conseil développe un outil de formation en ligne sur la gestion de la propriété intellectuelle pour les innovateurs en Afrique, en collaboration avec les membres du Conseil de l'innovation, les incubateurs africains travaillant avec des start-up technologiques et les conseils locaux de la propriété intellectuelle dans les pays cibles, à savoir le Ghana, le Kenya, le Nigéria, le Rwanda et l'Ouganda.

165. Le représentant de l'École latino-américaine de la propriété intellectuelle (ELAPI) a déclaré qu'elle s'engageait à protéger et à défendre les droits de propriété intellectuelle. Parvenir aux jeunes est une priorité pour ELAPI. Il est essentiel d'inspirer les nouvelles générations et de leur donner les moyens d'utiliser et de respecter les droits de propriété intellectuelle afin de garantir le développement durable et l'innovation en Amérique latine. L'ELAPI a maintenu son engagement à travailler avec les communautés pour construire un avenir plus équitable, plus inclusif et plus prospère pour l'ensemble de la région.

166. Le représentant de l'Association interaméricaine de la propriété intellectuelle (ASIPI) a déclaré avoir renforcé la coordination avec le secteur public, car les partenariats public-privé étaient essentiels pour exploiter la propriété intellectuelle en tant qu'agent de progrès économique, social et culturel. L'ASIPI s'est entretenue avec des acteurs clés de l'écosystème de la propriété intellectuelle dans toute l'Amérique latine et les Caraïbes afin de leur proposer une assistance et une formation. Elle lancera une étude pour mesurer l'impact économique et social des indications géographiques et des appellations d'origine et travaille sur d'autres études qui, elle l'espère, serviront de base aux gouvernements pour élaborer des politiques en matière de propriété intellectuelle. L'offre de cours universitaires s'est considérablement élargie en 2023, apportant des avantages tangibles aux fonctionnaires, aux juges, aux entrepreneurs, aux professionnels et aux étudiants. L'ASIPI a renforcé ses programmes et sa capacité à aider les entrepreneurs à faibles revenus grâce à son programme pro bono. Elle est restée déterminée à promouvoir des initiatives visant à accroître l'innovation, l'esprit d'entreprise et la connaissance en matière de propriété intellectuelle dans la région.

167. Le représentant de l'Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI) a indiqué que la mission de l'association, qui était apolitique et comptait plus de 8500 membres dans 110 pays, était d'harmoniser et d'améliorer le droit de la propriété intellectuelle. Elle représentait les points de vue des utilisateurs de la propriété intellectuelle et, en particulier, des entreprises de toutes tailles, et se concentrait sur le rôle clé de la propriété intellectuelle dans la protection de l'investissement dans la recherche et le développement, ainsi que la créativité. De tels investissements ne seraient pas réalisés si la précieuse propriété intellectuelle qui en résulte n'était pas protégée. L'objectif de l'association était de collaborer avec l'OMPI pour élaborer des lois sur la propriété intellectuelle afin de protéger les investissements dans la recherche et le développement et de récompenser la créativité.

L'AIPPI a soutenu les efforts de l'OMPI pour organiser la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT.

168. Le représentant de l'Association internationale des médicaments génériques et biosimilaires (IGBA) a déclaré que les innovations pharmaceutiques étaient source de progrès et méritaient d'être récompensées, la propriété intellectuelle jouant un rôle clé dans leur protection. Il est impératif pour la santé publique d'élargir l'accès à ces innovations, après les avoir récompensées. Sur les marchés qui fonctionnent bien, les médicaments génériques et biosimilaires offrent des options thérapeutiques abordables et de qualité, permettant un large accès aux médicaments sans compromettre la sécurité, l'efficacité ou la qualité. Cet équilibre a permis de soutenir les efforts déployés pour parvenir à une couverture sanitaire universelle, de réduire la vulnérabilité financière et de garantir la viabilité des systèmes de soins de santé, contribuant ainsi aux efforts déployés pour atteindre les ODD, en particulier les objectifs 1, 3 et 10. Des brevets de haute qualité sont essentiels pour protéger les innovations pharmaceutiques et garantir leur bénéfice pour la société. Les politiques publiques doivent se préparer à la phase de protection post-IP afin d'assurer une transition en douceur de l'innovation à l'accès. Les offices des brevets ont un rôle essentiel à jouer dans l'évaluation rigoureuse et l'octroi de brevets sur la base de normes de qualité strictes, favorisant ainsi un écosystème d'innovation solide et empêchant les brevets de mauvaise qualité qui entravent l'accès à l'information. L'IGBA a donc exhorté toutes les parties prenantes à élaborer et à mettre en œuvre des critères solides de qualité des brevets pour des systèmes de propriété intellectuelle plus équitables et plus équilibrés. Cette approche est capitale pour la viabilité économique des marchés pharmaceutiques et pour la protection de la santé publique.

169. Le représentant du Conseil international de la commercialisation de la propriété intellectuelle (IIPCC) a déclaré que seuls quelques grands pays utilisaient et développaient l'IA. Si cette tendance se poursuit, l'IA faussera le développement économique, creusant l'écart de richesse entre les pays en développement et les pays développés. Il est donc essentiel de déterminer de quelle façon les pays en développement peuvent profiter des avantages de l'IA. Les pays en développement disposent de données, mais n'ont manifestement pas de puces à semi-conducteurs ni de logiciels de modélisation de l'intelligence artificielle. Il est important que les pays en développement renforcent la protection de la propriété intellectuelle de leurs données. L'OMPI devrait mettre en place un système d'enregistrement des preuves harmonisé au niveau mondial, qui offrirait aux utilisateurs un moyen rapide, simple, confidentiel et juridiquement valable d'enregistrer des données. Un tel système permettrait non seulement de promouvoir efficacement le développement de l'IA, mais aussi de protéger au mieux les intérêts des pays en développement. L'IIPCC a passé les sept dernières années à concevoir et à peaufiner un système d'enregistrement des preuves connu sous le nom de Registre international des connaissances. Il espère que l'OMPI commencera sans tarder à travailler sur un système similaire et est disposé à partager son propre système avec l'Organisation.

170. Le représentant de l'Organisation pour un réseau international d'indications géographiques (ORIGIN) s'est félicité que les délégations de nombreux États membres aient fait référence aux indications géographiques dans leurs interventions lors des assemblées en cours, en tant que priorité stratégique pour le développement inclusif des producteurs et des communautés locales. Les chiffres d'enregistrement dans les juridictions nationales ont confirmé l'intérêt mondial pour les indications géographiques et leur potentiel. Il a été prouvé qu'elles pouvaient contribuer à la durabilité. L'évolution des valeurs sociétales, des perceptions des consommateurs et des réglementations commerciales pousse tous les secteurs, y compris les chaînes de valeur agricoles et alimentaires, à repenser leurs modèles commerciaux. L'un des principaux défis économiques était de savoir comment générer de la valeur et répondre aux besoins d'une population mondiale croissante tout en poursuivant des objectifs sociaux et environnementaux. En coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ORIGIN a récemment publié des lignes directrices à l'intention des producteurs sur l'amélioration de la durabilité des systèmes d'indication géographique grâce à

une approche participative ascendante impliquant les parties prenantes locales. La communauté mondiale des indications géographiques a soutenu le système de Lisbonne. L'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne, en particulier, est un instrument moderne et flexible qui profite aux petits producteurs et aux PME. Sa ratification par un plus grand nombre d'États membres de l'OMPI contribuerait à libérer tout le potentiel de durabilité des indications géographiques.

171. Le représentant du Third World Network Berhad (TWN) a déclaré que la plupart des États membres partaient du principe que le renforcement de la protection de la propriété intellectuelle générerait automatiquement des avantages, mais les faits avaient démontré le contraire. Historiquement, les pays technologiquement avancés n'ont développé qu'une protection limitée de la propriété intellectuelle. Certaines conditions, telles que les marchés, la capacité de commercialisation et une base technologique, étaient des conditions préalables. Dans la plupart des pays en développement, la propriété intellectuelle n'a guère contribué à promouvoir l'innovation ou le développement national. La plupart des États membres de l'OMPI sont des importateurs nets de propriété intellectuelle – dont les coûts économiques dépassent les bénéfices – et n'ont guère progressé en termes de développement et d'innovation bien qu'ils protègent la propriété intellectuelle depuis des décennies. Une étude rigoureuse, fondée sur des données probantes, de la relation entre le développement et la propriété intellectuelle était nécessaire. L'OMPI doit s'aligner sur les objectifs de développement plus larges des Nations Unies et ne pas se contenter de promouvoir la protection de la propriété intellectuelle.

172. Le représentant de l'Association chinoise de la protection par brevet (PPAC) a déclaré que l'ACPAA encourageait ses plus de 27 000 conseils en brevets et 4000 agences de brevets membres à participer activement aux échanges internationaux et aux projets de collaboration en matière de propriété intellectuelle, afin de mieux servir les acteurs mondiaux de l'innovation et de faire valoir les atouts de la Chine dans le développement de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle. Au cours des dernières années, la Chine est devenue un utilisateur important des systèmes de Madrid et de La Haye. L'OMPI devrait optimiser davantage les services mondiaux de propriété intellectuelle en incluant le chinois comme langue de travail dans ces systèmes, ce qui leur donnerait un nouvel élan et favoriserait la protection des marques et l'innovation en matière de dessins et modèles industriels à l'échelle mondiale.

173. Le représentant de la Bahrain Intellectual Property Society (BIPS) a déclaré qu'au cours des deux années qui avaient suivi la création de la société, celle-ci avait mené des campagnes de sensibilisation du public à Bahreïn sur l'importance de la protection des droits de propriété intellectuelle, et avait mis en œuvre divers programmes et initiatives. Parmi les plus importantes se trouvent la première conférence du CCG sur la propriété intellectuelle, le forum universitaire, qui s'est tenu à Bahreïn en coopération avec le secrétariat du Conseil de l'enseignement supérieur, et l'organisation de cours de formation à l'intention de la police par l'Académie de la propriété intellectuelle. L'association offre des conseils gratuits aux particuliers et organise des "tea sessions" mensuelles sur différents thèmes liés à la propriété intellectuelle. En 2023, elle a obtenu le statut d'observateur auprès de l'OMPI. Il a grandement bénéficié de la coopération avec l'OMPI dans la mise en œuvre des programmes de propriété intellectuelle, des marques de commerce de la mode et des compétences de base acquises par les stagiaires qui travaillent avec les meilleurs instructeurs de l'Organisation.

174. Le représentant du Conseil chinois pour la promotion du commerce international (CCPIT), le plus grand organisme chinois de promotion du commerce extérieur et de l'investissement, a déclaré qu'en tant qu'observateur de longue date de l'OMPI, il avait maintenu des liens étroits avec l'Organisation. Depuis que le Directeur général et le président du CCPIT ont signé un mémorandum de coopération en 2022, les deux organisations ont collaboré avec succès dans un certain nombre de domaines. Le Directeur général et les vice-directeurs généraux de l'OMPI ont participé à de nombreuses manifestations du CCPIT, ce qui a permis de stimuler les échanges internationaux en matière de propriété intellectuelle. En outre, le CCPIT a contribué

à l'organisation d'activités de promotion du système de Madrid dans toute la Chine afin d'aider les utilisateurs chinois à mieux comprendre et utiliser le système et de promouvoir le développement des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI. Le CCPIT a apprécié les efforts déployés par l'OMPI pour renforcer le rôle des femmes, des jeunes et des PME dans le domaine de la propriété intellectuelle et pour accélérer l'innovation et la créativité. Il attend avec impatience l'ajout du chinois comme langue de travail dans les systèmes de Madrid et de La Haye, ce qui les rendrait plus pratiques et plus efficaces pour les utilisateurs chinois et permettrait d'optimiser davantage les services mondiaux de propriété intellectuelle. Le CCPIT, en tant que représentant du monde des affaires chinois, souhaite renforcer ses échanges avec l'OMPI par le biais d'initiatives de collaboration et contribuer à promouvoir le développement d'un écosystème mondial de la propriété intellectuelle efficace qui reflète les intérêts de toutes les parties.

175. Le représentant de la Corporación Latinoamericana de Investigación de la Propiedad Intelectual para el Desarrollo (Corporación Innovarte) a déclaré que les droits de propriété intellectuelle étaient un outil juridique et politique qui influençait le développement national et l'économie mondiale. L'initiative de la Colombie et d'autres États membres du Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Conseil des ADPIC) de proposer un examen, basé sur des mesures et des données, de l'impact des accords de l'OMC en matière de propriété intellectuelle a été accueillie avec satisfaction. L'OMPI devrait lancer un processus similaire. La transparence, en termes de conditions d'octroi de licences et de mise en œuvre des droits d'auteur et des droits de propriété intellectuelle industriels, est essentielle. L'OMPI devrait élaborer des recommandations et d'autres outils à cet égard, ainsi qu'en ce qui concerne les licences volontaires transparentes et non exclusives. En ce qui concerne les exceptions et les limitations, le SCCR devrait progresser, dans le cadre de son mandat de 2012, vers un ou plusieurs instruments juridiques internationaux appropriés (qu'il s'agisse d'une loi type, d'une recommandation commune, d'un traité ou d'autres formes) concernant les personnes handicapées, les établissements d'enseignement et de recherche et les bibliothèques. Les travaux sur les droits de diffusion devraient être recentrés sur un instrument de protection des signaux.

176. Le représentant du Conseil égyptien pour l'innovation, la créativité et la protection de la propriété intellectuelle (ECCIPP) a déclaré qu'il se concentrait actuellement sur le renforcement des capacités des jeunes et sur la coopération avec le Conseil arabe pour l'enfance et le développement, par l'intermédiaire du Ministère égyptien de la culture. Elle a organisé de nombreux séminaires en Égypte, participé à la conférence annuelle de l'Association des Émirats pour la propriété intellectuelle (EIPA) et signé un protocole avec le BIPS. Au niveau international, le Conseil a participé en tant que juge international à une conférence et à une exposition organisées par le Canada, l'Inde et l'Australie. Dans son pays, le Conseil a assisté à une conférence présidentielle sur les femmes qui réussissent et qui sont créatives. Un certain nombre de candidats exceptionnels sont actuellement à l'étude pour diriger l'Agence nationale égyptienne unifiée de la propriété intellectuelle.

177. Le représentant de l'Association émirienne de la propriété intellectuelle (EIPA) a déclaré que les Émirats arabes unis étaient à l'avant-garde de la protection des droits de propriété intellectuelle. Convaincue de l'importance cruciale de l'économie de la connaissance et du soutien à l'infrastructure de la propriété intellectuelle, l'Association a lancé la création du Conseil consultatif du Golfe, composé d'associations des États du Conseil de coopération du Golfe (CCG). La première conférence du CCG sur la propriété intellectuelle s'est tenue à Bahreïn et la prochaine aura lieu en Arabie saoudite. Chaque année, l'Association organise une conférence en partenariat avec l'Organisation arabe pour le développement administratif (ARADO). La troisième édition se tiendra en octobre 2024 à Casablanca, au Maroc. Elle a également participé à une conférence sur la propriété intellectuelle à Santiago du Chili en 2024.

178. Le représentant de l'Emirates Reprographic Rights Management Association (ERRA) a déclaré qu'il s'agissait d'une organisation de gestion collective dédiée à la sauvegarde des droits des créateurs et qu'elle était la première de ce type dans la région arabe. Sa mission bénéficierait grandement d'une coopération avec l'OMPI. L'association s'est félicitée de l'invitation adressée à l'OMPI par le Gouvernement des Émirats arabes unis en vue de l'ouverture d'une antenne dans ce pays.

179. Le représentant de l'Institut pour la propriété intellectuelle et la justice sociale (IIPSJ) a déclaré que les caractéristiques personnelles, telles que le sexe, la race, la nationalité, l'âge, le handicap et la classe, influent sur l'accès à la propriété intellectuelle et sur la possibilité d'en tirer parti. Les créateurs marginalisés étaient principalement des femmes, des personnes handicapées et des membres de la classe ouvrière. La sous-représentation des inventeurs et des auteurs était un problème dans toutes les régions et sur tous les marchés dans la plupart des États membres de l'OMPI. Les engagements pris par l'Organisation dans le cadre du plan d'action de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes (IPGAP) devraient inclure des initiatives visant à lutter contre la discrimination intersectionnelle et la misogynie dans l'écosystème de la propriété intellectuelle. Des recherches sont nécessaires pour déterminer l'ampleur de l'écart entre les hommes et les femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle et la manière de le combler. L'action devrait se concentrer sur l'utilisation du droit de la propriété intellectuelle comme élément de solution plutôt que sur de simples efforts visant à stimuler la participation des femmes ou à leur apprendre à s'épanouir dans les systèmes existants. La commission des femmes et de l'égalité (WEC) du Royaume-Uni a constaté que la discrimination fondée sur le sexe était endémique dans le secteur de la musique, où les accords de non-divulgence conçus pour protéger la propriété intellectuelle des entreprises sont également utilisés pour museler les victimes de harcèlement, d'intimidation et même de violence sexuelle. Les droits de propriété intellectuelle sont des instruments de pouvoir et doivent faire l'objet d'un examen économique et social. Un examen intersectionnel doit guider la conception de projets (tels que celui contenu dans le document CDIP/32/9) axés sur les femmes et la propriété intellectuelle. Les projets de collecte de données de l'OMPI devraient s'attacher davantage à développer des méthodologies dans les domaines des droits de propriété intellectuelle non enregistrables et devraient inclure des inventeurs et des auteurs issus de la diversité des genres. L'OMPI devrait examiner des questions telles que l'inclusion dans l'espace numérique, les préjugés liés à l'IA et la discrimination fondée sur le sexe et la race dans les outils alimentés par l'IA. En mettant en œuvre les projets de sensibilisation de l'Organisation, les États membres devraient suivre une conception de la justice sociale en matière de propriété intellectuelle, en se concentrant sur les conditions sociales des institutions académiques artistiques et créatives et en élaborant des stratégies visant à inclure tous les créateurs qui n'ont pas bénéficié des privilèges qui leur sont accordés. Le financement de ces institutions au Royaume-Uni a chuté de manière spectaculaire, laissant de nombreux créateurs livrés à eux-mêmes. La définition des établissements d'enseignement artistique et créatif devrait inclure des établissements non traditionnels tels que les organisations communautaires et à but non lucratif.

180. Le représentant de l'Association japonaise de la propriété intellectuelle (JIPA) a déclaré qu'en tant que plus grande organisation d'utilisateurs au monde, la JIPA partageait la vision de l'OMPI, à savoir être une instance de discussion sur la propriété intellectuelle, et s'efforçait d'approfondir la coopération entre les deux organisations. La propriété intellectuelle a servi de langage commun pour comprendre les progrès rapides du traitement des données et de la technologie de l'intelligence artificielle. Il est essentiel non seulement pour les experts, mais aussi pour les cadres supérieurs des entreprises et le grand public, d'élargir leurs perspectives sur la propriété intellectuelle en tant que fondement de la promotion et du maintien d'une innovation saine. La JIPA renforce sa collaboration au niveau mondial, notamment en continuant à promouvoir le programme WIPO GREEN, lui-même fondé sur une proposition de la JIPA visant à exploiter la coopération pour diffuser des solutions technologiques durables à l'échelle mondiale.

181. Le représentant de Knowledge Ecology International (KEI) a déclaré que, bien que l'OMPI soit largement considérée comme transparente en ce qui concerne les négociations fondées sur des textes, elle avait établi des pratiques qui empêchaient les ONG observant les négociations informelles de rapporter quoi que ce soit sur les réseaux sociaux. L'OMPI devrait adopter la règle de Chatham House pour les négociations informelles, afin de permettre de rapporter ce qui a été dit sans révéler les sources. Alors que la confiance du public dans les institutions internationales n'a jamais été aussi faible, une plus grande transparence améliorerait la compréhension et le respect du public à l'égard du travail de l'Organisation.

182. Le représentant du Fonds pour les droits des Amérindiens (NARF – Native American Rights Fund), parlant au nom du Fonds et du Congrès national des Amérindiens, a déclaré qu'il restait beaucoup à faire pour obtenir une protection adéquate des droits de propriété intellectuelle des peuples autochtones. Néanmoins, lors de la conférence diplomatique qui a conduit à l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, les États membres ont fait preuve d'un esprit louable de compromis, de coopération et d'engagement avec les représentants des peuples autochtones. Ils ont obtenu une formulation essentielle du traité reconnaissant leurs droits et soutenant leur participation à la mise en œuvre du traité. Le Fonds se réjouit de travailler de manière constructive avec les États membres lors des futures négociations sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles.

[Fin de l'annexe et du document]